



# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE DE LA MEUSE

## 2025-2029



## *Programme d'Actions*

*Novembre 2024*

Le programme d'actions proposé dans le cadre du premier Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche de la Meuse est ambitieux et sa mise en œuvre est prévue jusqu'en 2029 avec un investissement total pour les 5 prochaines années qui est estimé à 3 516 387 € hors coûts Homme/Jour.

Ce document correspond à la feuille de route de la Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA55) pour les 5 prochaines années. Il s'agit également d'un outil précieux qui va permettre de présenter des projets cohérents et réfléchis aux élus ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers.

Le programme d'actions détaillé et chiffré est présenté dans le catalogue de fiches actions qui suit, réparti en 8 grands enjeux et 149 fiches action.

Le tableau de la page suivante dresse quant à lui un récapitulatif des investissements totaux, des investissements fédéraux et du nombre de jours d'animation pour la période 2025 – 2029.

Tableau récapitulatif des investissements et du temps d'animation par grands enjeux pour la période 2025 / 2029

Enjeux	2025					2026					2027					2028					2029				
	Action € TTC	Coût H/J FD €	Total action € TTC	Budget FD € TTC	FD H/J	Action € TTC	Coût H/J FD €	Total action € TTC	Budget FD € TTC	FD H/J	Action € TTC	Coût H/J FD €	Total action € TTC	Budget FD € TTC	FD H/J	Action € TTC	Coût H/J FD €	Total action € TTC	Budget FD € TTC	FD H/J	Action € TTC	Coût H/J FD €	Total action € TTC	Budget FD € TTC	FD H/J
<b>P</b> 13 fiches action	35 305 €	20 320 €	<b>55 625 €</b>	36 248 €	63,5	78 755 €	69 280 €	<b>148 035 €</b>	68 328 €	216,5	81 170 €	43 040 €	<b>124 210 €</b>	60 675 €	134,5	23 918 €	10 400 €	<b>34 318 €</b>	21 029 €	32,5	23 236 €	10 400 €	<b>33 636 €</b>	20 618 €	32,5
<b>A</b> 45 fiches action	390 050 €	90 240 €	<b>480 290 €</b>	240 280 €	282,0	522 230 €	111 040 €	<b>633 270 €</b>	270 765 €	347,0	369 410 €	79 840 €	<b>449 250 €</b>	205 285 €	249,5	397 035 €	74 080 €	<b>471 115 €</b>	199 920 €	231,5	384 450 €	70 240 €	<b>454 690 €</b>	192 635 €	219,5
<b>C</b> 18 fiches action	104 000 €	53 600 €	<b>157 600 €</b>	132 100 €	167,5	128 000 €	61 760 €	<b>189 760 €</b>	145 160 €	193,0	92 100 €	41 440 €	<b>133 540 €</b>	106 920 €	129,5	132 100 €	54 080 €	<b>186 180 €</b>	140 760 €	169,0	92 100 €	40 480 €	<b>132 580 €</b>	105 960 €	126,5
<b>AN</b> 13 fiches action	47 950 €	42 880 €	<b>90 830 €</b>	90 830 €	134,0	55 716 €	50 560 €	<b>106 276 €</b>	106 276 €	158,0	54 818 €	53 760 €	<b>108 578 €</b>	108 578 €	168,0	56 184 €	53 760 €	<b>109 944 €</b>	109 944 €	168,0	55 260 €	51 840 €	<b>107 100 €</b>	107 100 €	162,0
<b>T</b> 8 fiches action	0 €	13 120 €	<b>13 120 €</b>	13 120 €	41,0	2 000 €	10 880 €	<b>12 880 €</b>	12 880 €	34,0	30 000 €	16 000 €	<b>46 000 €</b>	22 000 €	50,0	16 000 €	17 280 €	<b>33 280 €</b>	20 480 €	54,0	0 €	9 280 €	<b>9 280 €</b>	9 280 €	29,0
<b>F</b> 14 fiches action	4 000 €	41 280 €	<b>45 280 €</b>	45 280 €	129,0	5 500 €	46 080 €	<b>51 580 €</b>	51 580 €	144,0	5 500 €	42 560 €	<b>48 060 €</b>	48 060 €	133,0	5 500 €	41 920 €	<b>47 420 €</b>	47 420 €	131,0	5 500 €	41 920 €	<b>47 420 €</b>	47 420 €	131,0
<b>R</b> 16 fiches action	12 500 €	20 640 €	<b>33 140 €</b>	30 340 €	64,5	8 500 €	17 760 €	<b>26 260 €</b>	26 260 €	55,5	8 500 €	16 640 €	<b>25 140 €</b>	25 140 €	52,0	8 500 €	16 000 €	<b>24 500 €</b>	24 500 €	50,0	8 500 €	16 000 €	<b>24 500 €</b>	24 500 €	50,0
<b>MA</b> 22 fiches action	84 900 €	32 960 €	<b>117 860 €</b>	47 540 €	103,0	84 200 €	31 360 €	<b>115 560 €</b>	45 600 €	98,0	66 500 €	23 680 €	<b>90 180 €</b>	34 580 €	74,0	24 500 €	23 360 €	<b>47 860 €</b>	25 860 €	73,0	12 000 €	20 480 €	<b>32 480 €</b>	20 480 €	64,0
<b>TOTAL</b>	<b>678 705 €</b>	<b>315 040 €</b>	<b>993 745 €</b>	<b>635 738 €</b>	<b>984,5</b>	<b>884 901 €</b>	<b>398 720 €</b>	<b>1 283 621 €</b>	<b>726 849 €</b>	<b>1 246,0</b>	<b>707 998 €</b>	<b>316 960 €</b>	<b>1 024 958 €</b>	<b>611 238 €</b>	<b>990,5</b>	<b>663 737 €</b>	<b>290 880 €</b>	<b>954 617 €</b>	<b>589 913 €</b>	<b>909,0</b>	<b>581 046 €</b>	<b>260 640 €</b>	<b>841 686 €</b>	<b>527 993 €</b>	<b>814,5</b>

Enjeux	2025-2029				
	Action € TTC	Coût H/J FD €	Total action € TTC	Budget FD € TTC	FD H/J
<b>P</b> 13 fiches action	242 384 €	153 440 €	395 824 €	206 897 €	479,5
<b>A</b> 45 fiches action	2 063 175 €	425 440 €	2 488 615 €	1 108 885 €	1329,5
<b>C</b> 18 fiches action	548 300 €	251 360 €	799 660 €	630 900 €	785,5
<b>AN</b> 13 fiches action	269 928 €	252 800 €	522 728 €	522 728 €	790,0
<b>T</b> 8 fiches action	48 000 €	66 560 €	114 560 €	77 760 €	208,0
<b>F</b> 14 fiches action	26 000 €	213 760 €	239 760 €	239 760 €	668,0
<b>R</b> 16 fiches action	46 500 €	87 040 €	133 540 €	130 740 €	272,0
<b>MA</b> 22 fiches action	272 100 €	131 840 €	403 940 €	174 060 €	412,0
<b>TOTAL</b>	<b>3 516 387 €</b>	<b>1 582 240 €</b>	<b>5 098 627 €</b>	<b>3 091 730 €</b>	<b>4 944,5</b>

Récapitulatif SDDL de la Meuse 2025-2029	
Montant prévisionnel des actions	3 516 387 €
Coût H/J FD55	1 582 240 €
Montant total des actions	5 098 627 €
Montant prévisionnel restant à charge de la FD55	3 091 730 €
Nombre H/J FD55	4 944,5

## Sommaire

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>4</b>
<b>ENJEU P : DÉFINIR UNE POLITIQUE DE GESTION PISCICOLE EFFICACE ET ATTRACTIVE</b> .....	<b>8</b>
FICHE ACTION P1 : Planifier les empoissonnements à l'échelle des Bassins .....	9
FICHE ACTION P2 : Communiquer aux AAPPMA une fiche technique relative à l'efficacité des alevinages en truites.....	11
FICHE ACTION P3 : Communiquer aux AAPPMA une fiche technique relative à l'efficacité des alevinages / empoissonnements en brochets .....	13
FICHE ACTION P4 : Inciter et accompagner les AAPPMA pour mettre en œuvre des gestions différenciées.....	15
FICHE ACTION P5 : Proposer un plan de valorisation des parcours carpe de nuit.....	17
FICHE ACTION P6 : Accompagner les AAPPMA pour optimiser les empoissonnements en truites.....	19
FICHE ACTION P7 : Développer des produits pêche grosses truites surdensitaires .....	21
FICHE ACTION P8 : Développer des produits pêche de type carpodrome .....	23
FICHE ACTION P9 : Développer des produits pêche Black-bass .....	25
FICHE ACTION P10 : Poursuivre les efforts réalisés pour l'espèce Black-bass à Verdun.....	27
FICHE ACTION P11 : Renforcer les populations de brochets .....	29
FICHE ACTION P12 : Soutenir les populations d'Ombres communs .....	31
FICHE ACTION P13 : Mettre à jour le PDPG.....	33
<b>ENJEU A : VALORISATION HALIEUTIQUE PAR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b> .....	<b>35</b>
FICHE ACTION A1 : Aménager des pontons et des zones de pêche partagés.....	36
FICHE ACTION A2 : Améliorer et harmoniser la signalétique .....	38
sur les parcours de pêche .....	38
FICHE ACTION A3 : Aménager des rampes de mise à l'eau.....	40
Fiche action A3-1 : Etudier au cas par cas la possibilité d'aménager des rampes simplifiées pour float-tube .....	41
Fiche action A3-2 : Diagnostiquer les besoins en rampes de mise à l'eau sur l'axe Meuse .....	43
Fiche action A3-3 : Etudier la faisabilité pour aménager des rampes de mises à l'eau sur la Meuse .....	45
Fiche action A3-4 : Aménager une rampe de mise à l'eau sur la Meuse au camping de Saint-Mihiel .....	47
Fiche action A3-5 : Aménager une rampe de mise à l'eau sur le canal de la Meuse en amont de Saint-Mihiel .....	49
Fiche action A3-6 : Etudier la faisabilité pour améliorer la pente de la mise à l'eau de Charny-sur-Meuse .....	51
Fiche action A3-7 : Reprendre la mise à l'eau sur la Meuse en aval du pont de Consenvoye .....	53
Fiche action A3-8 : Prolonger la mise à l'eau du plan d'eau du Pré l'Evêque .....	55
Fiche action A3-9 : Garantir l'accessibilité de la mise à l'eau de Verdun .....	57
FICHE ACTION A4 : Poursuivre la diversification des produits pêche avec la création de parcours thématiques .....	59
Fiche action A4-1 : Supprimer le parcours no-kill carnassiers de Saint-Airy/Puty dans Verdun.....	60
Fiche action A4-2 : Déplacer ou supprimer le parcours no-kill de l'Othain .....	62
Fiche action A4-3 : Créer un parcours no-kill carnassiers sur le canal de la Meuse .....	64
Fiche action A4-4 : Créer un parcours no-kill carnassiers sur le canal de la Marne au Rhin à Sorcy-Pagny.....	66
Fiche action A4-5 : Créer un parcours no-kill carnassiers sur la Meuse à Sorcy.....	68
Fiche action A4-6 : Créer un parcours no-kill carnassiers sur la Meuse en aval de Verdun.....	70
Fiche action A4-7 : Créer un parcours no-kill carnassiers sur l'Orne en aval d'Etain .....	72
Fiche action A4-8 : Créer un parcours no-kill carnassiers sur le bras mort de Dun sur Meuse .....	74
Fiche action A4-9 : Envisager la création d'un parcours Black-bass à l'étang fédéral de Grandjean .....	76
Fiche action A4-10 : Envisager la création d'un carpodrome sur la ballastière n°2 de Dun-sur-Meuse .....	78

Fiche action A4-11 : Evaluer l'accessibilité et l'attractivité des parcours carpe de nuit pour développer un réseau de parcours cohérents .....	80
Fiche action A4-12 : Développer des parcours « pêche à l'écrevisse » à destination du public familial .....	82
Fiche action A4-13 : Développer la pêche en float-tube sur les plans d'eau.....	84
Fiche action A4-14 : Etudier la possibilité de mettre en œuvre une gestion concertée sur la Chiers amont limitrophe avec la Belgique .....	86
Fiche action A4-15 : Améliorer l'attractivité de l'étang fédéral du Perroi.....	88
<b>FICHE ACTION A5 : Créer des parcours labellisés .....</b>	<b>90</b>
Fiche action A5-1 : Labelliser un parcours Famille au plan d'eau de Stenay .....	91
Fiche action A5-2 : Labelliser un parcours Famille sur l'Othain à Bazeilles-sur-Othain.....	93
Fiche action A5-3 : Labelliser un parcours Famille à l'étang d'Aulnoy-sous-Vertuzey.....	95
Fiche action A5-4 : Labelliser un parcours Famille à l'étang du Wameau.....	97
Fiche action A5-5 : Labelliser un parcours Famille sur un plan d'eau de Dun-sur-Meuse.....	99
Fiche action A5-6 : Labelliser un parcours Famille à la gravière de Robert-Espagne .....	101
Fiche action A5-7 : Labelliser un parcours Famille sur la Meuse secteur de Verdun .....	103
Fiche action A5-8 : Labelliser un parcours Famille sur le canal de l'Est à Saint-Mihiel ou Lacroix-sur-Meuse.....	105
Fiche action A5-9 : Labelliser un parcours Passion à l'étang du Colvert .....	107
Fiche action A5-10 : Labelliser un parcours Passion à l'étang des Bercettes.....	109
Fiche action A5-11 : Labelliser un parcours Passion sur l'Aire à Fleury-sur-Aire .....	111
Fiche action A5-12 : Labelliser un parcours Passion sur l'Ornain entre Longeville-en-Barois et Menaucourt.....	113
Fiche action A5-13 : Labelliser un parcours Passion sur la Saulx à Haironville .....	115
Fiche action A5-14 : Labelliser un parcours Passion sur l'étang fédéral Grandjean.....	117
<b>FICHE ACTION A6 : Faciliter l'accès aux parcours de pêche .....</b>	<b>119</b>
Fiche action A6-1 : Identifier un réseau de parcours de pêche du bord et en garantir l'entretien.....	120
Fiche action A6-2 : Mettre en place un programme d'entretien sur les canaux .....	122
Fiche action A6-3 : Mettre en place des programmes de franchissement de clôtures .....	124
<b>FICHE ACTION A7 : Réaliser des études halieutiques .....</b>	<b>126</b>
Fiche action : A7-1 : Réaliser un suivi thermique de l'étang fédéral du Perroi .....	126
Fiche action A7-2 : Poursuivre le travail de restauration des annexes hydrauliques de la Meuse .....	128
<b>ENJEU C : AMELIORER LA COMMUNICATION ET LA PROMOTION DU LOISIR PECHE .....</b>	<b>130</b>
<b>FICHE ACTION C1 : Refondre le site internet de la FDPPMA55 .....</b>	<b>131</b>
<b>FICHE ACTION C2 : Editer une carte interactive intuitive .....</b>	<b>133</b>
<b>FICHE ACTION C3 : Etablir un plan de communication.....</b>	<b>135</b>
<b>FICHE ACTION C4 : Créer une charte graphique « Pêche 55 ».....</b>	<b>137</b>
<b>FICHE ACTION C5 : Intensifier le rythme des publications sur Facebook et Instagram.....</b>	<b>139</b>
<b>FICHE ACTION C6 : Etablir des partenariats avec des Youtubers connus .....</b>	<b>141</b>
<b>FICHE ACTION C7 : Améliorer la communication externe auprès des pêcheurs.....</b>	<b>143</b>
<b>FICHE ACTION C8 : Améliorer la communication externe auprès des non pêcheurs .....</b>	<b>145</b>
<b>FICHE ACTION C9 : Réaliser la mise en forme du SDDLDP par un graphiste.....</b>	<b>147</b>
<b>FICHE ACTION C10 : Créer et transmettre une synthèse du SDDLDP aux élus.....</b>	<b>148</b>
<b>FICHE ACTION C11 : Assurer la représentation de la FDPPMA55 lors des grands évènements .....</b>	<b>149</b>
<b>FICHE ACTION C12 : Organiser des évènements de promotion et de développement de la pêche par les concours .....</b>	<b>151</b>
Fiche action C12-1 : Organiser un circuit départemental de pêche en float-tube .....	152
Fiche action C12-2 : Organiser un circuit départemental de street-fishing sur les canaux.....	154
Fiche action C12-3 : Etudier la possibilité de créer des évènementiels de type trout-area .....	156
Fiche action C12-4 : Organiser une compétition en bateau sur la Meuse à Verdun .....	158
Fiche action C12-5 : Organiser un enduro carpe sur la Meuse canalisée.....	160
Fiche action C12-6 : Soutenir les compétitions organisées par des AAPPMA.....	162

FICHE ACTION C13 : Recruter un chargé de développement et communication .....	164
<b>ENJEU AN : DEVELOPPER LES ANIMATIONS PECHE ET MILIEUX AQUATIQUES .....</b>	<b>166</b>
FICHE ACTION AN1 : Développer les moyens humains du pôle animation.....	167
FICHE ACTION AN2 : Poursuivre et accentuer le travail réalisé auprès des établissements scolaires .....	169
FICHE ACTION AN3 : Définir un réseau de sites propices aux animations.....	171
FICHE ACTION AN4 : Poursuivre le développement des Ateliers Pêche et Nature grâce à l'APN fédéral itinérant.....	173
FICHE ACTION AN5 : Diversifier les animations proposées par le pôle animation .....	175
Fiche action AN5-1 : Développer les animations de pêche à l'écrevisse .....	175
Fiche action AN5-2 : Développer les animations de pêche au silure.....	177
Fiche action AN5-3 : Développer les animations pêche en float-tube .....	179
Fiche action AN5-4 : Développer les animations pêche des carnassiers sur les canaux / Street-fishing.....	181
Fiche action AN5-5 : Développer les animations pêche au feeder.....	183
Fiche action AN5-6 : Développer les animations carpe de nuit.....	185
Fiche action AN5-7 : Développer les animations pour les femmes .....	187
Fiche action AN5-8 : Organiser et développer les animations pour les publics en situation de handicap.....	189
FICHE ACTION AN6 : Créer des partenariats avec les moniteurs guides de pêche .....	191
<b>ENJEU T : PROMOUVOIR LE TOURISME PECHE ET FAVORISER L'ACCUEIL DES PECHEURS DANS LE DEPARTEMENT .....</b>	<b>193</b>
FICHE ACTION T1 : Développer une stratégie de développement du tourisme pêche avec Meuse Attractivité.....	194
FICHE ACTION T2 : Développer les partenariats avec les Offices de Tourisme.....	196
Fiche action T2-1 : Former les Offices de Tourisme à l'accueil des pêcheurs.....	197
Fiche action T2-2 : Création de guides papiers et numériques territorialisés avec les Offices de Tourisme.....	199
Fiche action T2-3 : Création d'un support numérique de type topoguide pour pêcher la rivière Meuse et les canaux.....	201
Fiche action T2-4 : Développer les animations touristiques avec les Offices de Tourisme.....	203
FICHE ACTION T3 : Poursuivre le développement du réseau d'hébergements pêche .....	205
FICHE ACTION T4 : Consolider le réseau de dépositaires de cartes de pêche.....	207
FICHE ACTION T5 : Création d'un label « La Meuse, rivière à brochets » .....	209
<b>ENJEU F : Renforcer le réseau associatif pêche meusien et optimiser son fonctionnement .....</b>	<b>211</b>
FICHE ACTION F1 : Recruter de nouveaux bénévoles dans les AAPPMA .....	212
FICHE ACTION F2 : Mettre en place un réseau de bénévoles pour les missions fédérales.....	214
FICHE ACTION F3 : Poursuivre le travail relationnel réalisé avec les partenaires institutionnels .....	216
FICHE ACTION F4 : Accentuer la gestion des AAPPMA par bassin.....	218
FICHE ACTION F5 : Proposer des mesures incitatives pour étendre la réciprocité.....	220
FICHE ACTION F6 : Rassembler au sein de la réciprocité les plans d'eau avec option ou non adhérents au dispositif .....	222
FICHE ACTION F7 : Accompagner les AAPPMA pour réaliser des chantiers participatifs .....	224
FICHE ACTION F8 : Accompagner les AAPPMA dans la lutte contre les pollutions .....	226
FICHE ACTION F9 : Accompagner les AAPPMA pour récolter la signature des baux de pêche .....	228
FICHE ACTION F10 : Réaliser la formation continue du conseil d'administration de la FDPPMA55.....	230
FICHE ACTION F11 : Réaliser la formation continue des dirigeants d'AAPPMA.....	232
FICHE ACTION F12 : Réaliser des conférences thématiques à destination des pêcheurs .....	234
FICHE ACTION F13 : Rechercher des nouveaux plans d'eau en dehors du réseau associatif pêche.....	236
FICHE ACTION F14 : Placer la pêche comme une activité incontournable intégrée aux projets de voies vertes .....	238

**ENJEU R : Optimiser la réglementation pêche et la surveillance ..... 240**

**FICHE ACTION R1 : Mettre en place des partenariats avec les organismes de police externe.....241**

**FICHE ACTION R2 : Assurer la maîtrise des baux de pêche..... 243**

**FICHE ACTION R3 : Simplifier et optimiser la réglementation pêche ..... 245**

Fiche action R3-1 : Garantir la conformité de la réglementation avec le Code de l’Environnement ..... 245

Fiche action R3-2 : mettre en œuvre une politique incitative pour simplifier / Supprimer les règlements intérieurs des AAPPMA..... 247

Fiche action R3-3 : Simplifier la réglementation pêche à l’étang du Perroi .....249

Fiche action R3-4 : Etendre et harmoniser la pêche de la carpe de nuit tous les jours et toute l’année .....251

Fiche action R3-5 : Simplifier et harmoniser la réglementation sur les parcours no-kill ..... 253

Fiche action R3-6 : Autoriser la pêche dans les canaux lorsque le niveau baisse de 100 cm ..... 255

Fiche action R3-7 : Autoriser la pêche en période de sécheresse ..... 257

Fiche action R3-8 : Classer l’espèce Black-bass en no-kill à l’échelle du département ..... 259

Fiche action R3-9 : Supprimer l’interdiction de pêcher dans l’eau en mars .....261

Fiche action R3-10 : Reclasser en 2<sup>ème</sup> catégorie l’étang des Machères..... 263

**FICHE ACTION R4 : Optimiser le fonctionnement de la garderie..... 265**

Fiche action R4-1 : Accentuer la garderie sur les parcours thématiques ..... 265

Fiche action R4-2 : Assurer la formation continue des gardes pêche bénévoles..... 267

Fiche action R4-3 : Recruter des gardes bénévoles assermentés par la FDPPMA55 .....269

Fiche action R4-4 : Optimiser la garderie et les tournées par bassins et territoires cohérents ..... 271

**Enjeux MA : Mettre en œuvre une gestion halieutique concertée au lac de Madine ..... 273**

**FICHE ACTION MA1 : Réunir le comité de pilotage régulièrement ..... 274**

**FICHE ACTION MA2 : Réunir le comité de pilotage régulièrement..... 276**

**FICHE ACTION MA3 : Labelliser le lac de Madine en station pêche ..... 278**

**FICHE ACTION MA4 : Etablir un plan de communication adapté .....280**

**FICHE ACTION MA5 : Mettre en place une signalétique pêche adaptée ..... 282**

**FICHE ACTION MA6 : Développer des hébergements pêche adaptés aux pêcheurs du lac.....284**

**FICHE ACTION MA7 : Créer un pôle d’accueil pour les pêcheurs et former le personnel de la SPL .....286**

**FICHE ACTION MA8 : Aménager les parcours de pêche du bord .....288**

Fiche action MA8-1 : Aménager le petit plan d’eau du « Haricot ».....289

Fiche action MA8-2 : Aménager des zones de pêche partagées ou PMR pour la pratique depuis les berges .....291

**FICHE ACTION MA9 : Améliorer la pratique de la pêche depuis une embarcation..... 293**

Fiche action MA9-1 : Améliorer l’accessibilité à la rampe de mise à l’eau du Petit Port ..... 293

Fiche action MA9-2 : Restaurer la mise à l’eau d’Heudicourt..... 295

Fiche action MA9-3 : Améliorer l’accessibilité pour la rampe de mise à l’eau de Montsec ..... 297

Fiche action MA9-4 : Ré-ouvrir la rampe de mise à l’eau de la base de loisirs d’Heudicourt.....299

Fiche action MA9-5 : Proposer un service de location de barques équipées pour la pêche des carnassiers ..... 301

**FICHE ACTION MA10 : Améliorer l’offre pour la pêche de la carpe de nuit ..... 303**

Fiche action MA10-1 : Développer les parcours carpe de nuit ..... 303

Fiche action MA10-2 : mettre en place un système de réservation en ligne des postes pour pêcher la carpe de nuit ..... 305

**FICHE ACTION MA11 : Poursuivre le développement des animations..... 307**

Fiche action MA11-1 : Développer les animations auprès des établissements scolaires du territoire ..... 307

Fiche action MA11-2 : Poursuivre le développement des pêch’stivals .....309

Fiche action MA11-3 : Poursuivre l’organisation des concours de pêche organisés par l’AAPPMA de Madine » ..... 311

Fiche action MA11-4 : Développer les animations pêche pour les enfants » .....313

**FICHE ACTION MA12 : Développer la pêche en float-tube ..... 315**

**FICHE ACTION MA13 : Poursuivre les efforts réalisés pour maintenir une bonne qualité de pêche pour l’espèce brochet 317**

## ENJEU P : DÉFINIR UNE POLITIQUE DE GESTION PISCICOLE EFFICACE ET ATTRACTIVE

La gestion piscicole consiste à introduire des poissons sur les sites de pêche. Deux objectifs peuvent être visés :

- Introduire des poissons pour qu'ils soient repris rapidement par les pêcheurs. Il s'agit donc d'augmenter les rendements lorsque ceux-ci sont jugés trop faibles, que les poissons soient prélevés ou relâchés ;
- Introduire des poissons pour implanter une espèce ou pour consolider une population existante.

Le premier objectif correspond à de l'**halieutisme**, c'est-à-dire qu'il s'agit de satisfaire les pêcheurs plutôt rapidement, tandis que le second correspond à de la **gestion d'espèces** pour tenter de pérenniser les populations.

La gestion piscicole constitue donc un pilier important des actions entreprises par les AAPPMA et les Fédérations de pêche, d'autant plus que les pêcheurs sont en majorité très demandeurs.

Le choix des espèces, des sites, des quantités et des stades auxquels les poissons sont introduits permettent de contenter certaines catégories de pêcheurs avec des introductions de poissons plus ou moins faciles à capturer.

Pour optimiser la gestion piscicole, il est important de mettre en œuvre **un plan d'empoissonnement** réfléchi, adapté aux sites gérés et si possible avec une programmation pluriannuelle. C'est l'objet de cet enjeu et des fiches actions qui suivent.

*Il est important de préciser que la FDPPMA55 ne finance pas les empoissonnements. Ces derniers sont pris en charge en totalité par les AAPPMA. Pour cette raison, la plupart des fiches actions relatives à cet enjeu sont rédigées sous la forme de préconisations. La FDPPMA55 peut bien sûr être proactive et inciter les AAPPMA et adopter d'autres modes de gestions piscicoles.*



Figure 1 : Opération d'empoissonnement en brochets  
(Source : FDPPMA 12)

## FICHE ACTION P1 : Planifier les empoissonnements à l'échelle des Bassins

<b>Objectif</b>	Optimiser les opérations d'empoissonnement
<b>Thématique</b>	Empoisonnements
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Les AAPPMA du département de la Meuse gèrent intégralement les opérations d'empoissonnement à l'échelle de leur territoire. Etant donné qu'elles ne se concertent pas, les modes d'empoissonnements diffèrent tout comme les quantités et les espèces introduites. Dans certains cas, les opérations d'empoissonnements ne présentent pas de cohérence dans le temps voire même s'avèrent contre-productives.</p> <p>Or, pour les AAPPMA qui interviennent sur un même bassin versant, il est probable que les poissons introduits se déplacent et colonisent les secteurs amont et aval. C'est d'autant plus dommage qu'il y a régulièrement des réunions de Bassins où sont prises les grandes décisions.</p> <p>Afin de gagner en efficacité, dans l'objectif d'obtenir plus de poissons dans les cours d'eau et les canaux, les empoissonnements mériteraient d'être réfléchis en Bassins à l'occasion des commissions empoissonnements.</p> <p>Le choix des espèces, les quantités et les stades auxquels les poissons sont introduits mériteraient d'être harmonisés, dans la mesure du possible, ce qui permettrait de gagner en efficacité.</p> <p>Un appui des techniciens de la FDPMA55 permettrait d'aider les AAPPMA à réaliser les meilleurs choix.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Créer une commission empoissonnement par bassin et nommer un référent,</li> <li>➤ Réunir la commission empoissonnement au moins 1 fois par an,</li> <li>➤ Harmoniser les pratiques à l'échelle des bassins.</li> <li>➤ Cesser les empoissonnements avec des espèces qui n'ont pas besoin de soutien d'effectif (perche, sandre).</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Il est difficile pour les AAPPMA de sortir des limites de leurs territoires. La question des empoissonnements est au cœur de la gestion menée par les AAPPMA mais ces opérations manquent souvent de cohérence et de pragmatisme pour être efficace. Réfléchir en commun entre AAPPMA est le meilleur moyen de gagner en efficacité.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, pisciculteurs
<b>Budget prévisionnel :</b>	16 000 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	16 000 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	50 H/J (10 réunions de Bassins par an)
<b>Programmation :</b>	2025 - 2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P2 à P13, A4-1 à A4-14, A5-1 à A5-12, F4
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Nombre d'AAPPMA adhérentes à la démarche

	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	3200 €	3200 €	3200 €	3200 €	3200 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	3200 €	3200 €	3200 €	3200 €	3200 €
<b>Temps d'animation FD</b>	10 H/J				



Figure 2 : Les empoissonnements en brochets manquent souvent de cohérence sur les stades introduits  
(Source : FDPPMA 12)

## FICHE ACTION P2 : Communiquer aux AAPPMA une fiche technique relative à l'efficacité des alevinages en truites

<b>Objectif</b>	Optimiser les opérations d'empoissonnement / Formation des AAPPMA
<b>Thématique</b>	Empoisonnements
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>La majorité des AAPPMA qui gèrent des cours d'eau en 1<sup>ère</sup> catégorie ont recours à des alevinages à base d'œufs, alevins ou truitelles.</p> <p>Elles s'interrogent souvent sur l'efficacité de ces méthodes qui ont pour objectif initial de repeupler les milieux naturels.</p> <p>Les nombreuses études réalisées par les scientifiques des Fédérations de pêche ont montré que ces alevinages sont majoritairement inefficaces. Les causes invoquées sont la mauvaise acclimatation, les souches mal adaptées, les quantités insuffisantes, les milieux qui présentent des dégradations ou tout simplement la domestication des juvéniles qui ont perdu le caractère colonisateur originel.</p> <p>Afin d'aider les AAPPMA à mieux réaliser leurs opérations d'alevinages et d'empoissonnement, et accessoirement leur faire gagner du temps, la rédaction d'une note technique par les techniciens de la FDPPMA55 permettra de transmettre les connaissances utiles aux AAPPMA du département.</p> <p>Des sessions de formations pourront également être réalisées.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réaliser une recherche bibliographique,</li> <li>➤ Rédiger une note de synthèse technique adaptée aux contextes meusiens,</li> <li>➤ Transmettre la note aux AAPPMA,</li> <li>➤ Réaliser des sessions de formations pour les AAPPMA.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA
<b>Budget prévisionnel :</b>	3200 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	3200 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	10 H/J (recherche bibliographique : 5 H/J, Rédaction et transmission de la note : 5 H/J)
<b>Programmation :</b>	2025
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P1, P6, P13, F4, F7, F10, F11, F12
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Rédaction d'une note technique

	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	3200 €	/	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	3200 €	/	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	10 H/J	/	/	/	/



Figure 3 : Les opérations d'alevinage en rivière sont la plupart du temps inefficaces (Source : FDPPMA 66)

## FICHE ACTION P3 : Communiquer aux AAPPMA une fiche technique relative à l'efficacité des alevinages / empoissonnements en brochets

<b>Objectif</b>	Optimiser les opérations d'empoissonnement / Formation des AAPPMA
<b>Thématique</b>	Empoisonnements
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Comme pour les truites, les AAPPMA s'interrogent régulièrement sur l'efficacité des empoissonnements en brochets et sur les stades les mieux adaptés pour optimiser le taux de survie des poissons introduits.</p> <p>Il y a ainsi peu de cohérence entre les AAPPMA, y compris au sein d'un même bassin versant, avec des introductions de fingerlings, de brochetons de 2 à 3 été ou de brochets adultes qui atteignent la taille légale minimale de capture qui est fixée à 60 cm dans la Meuse.</p> <p>Afin d'aider les AAPPMA à mieux réaliser leurs opérations d'alevinages et d'empoissonnement, et accessoirement leur faire gagner du temps, la rédaction d'une note technique par les techniciens de la FDPPMA55 permettra de transmettre les connaissances utiles aux AAPPMA du département.</p> <p>Des sessions de formations pourront également être réalisées.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réaliser une recherche bibliographique,</li> <li>➤ Rédiger une note de synthèse technique adaptée aux contextes meusiens,</li> <li>➤ Transmettre la note aux AAPPMA,</li> <li>➤ Réaliser des sessions de formations pour les AAPPMA.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA
<b>Budget prévisionnel :</b>	3200 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	3200 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	10 H/J (recherche bibliographique : 5 H/J, Rédaction et transmission de la note : 5 H/J)
<b>Programmation :</b>	2025
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P1, P2, P11, P13, F4, F7, F10, F11, F12
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Rédaction d'une note technique

	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	3200 €	/	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	3200 €	/	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	10 H/J	/	/	/	/



Figure 4 : Plusieurs AAPPMA ont recours à des alevinages en fingerlings car ce stade leur semble le plus adapté (Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION P4 : Inciter et accompagner les AAPPMA pour mettre en œuvre des gestions différenciées

<b>Objectif</b>	Diversifier les produits pêche
<b>Thématique</b>	Empoisonnements
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Les AAPPMA ont bien souvent tendance à mettre en œuvre une gestion piscicole unique à l'échelle de leurs lots de pêche. Il s'agit bien souvent d'une gestion non spécialisée avec un large panel d'espèces introduites.</p> <p>Il est important de comprendre que les pêcheurs changent et qu'une partie d'entre eux est de plus en plus spécialisée. Il convient donc de mettre l'accent sur une espèce particulière, que l'on appellera espèce cible, sur les lieux les plus adaptés.</p> <p>Par exemple, la carpe qui est un poisson fouisseur est difficilement compatible avec le développement d'une belle population de brochets dans les eaux au substrat vaseux ou argileux. Le sandre a également tendance à concurrencer le brochet, tout comme ce dernier concurrence le Black-bass.</p> <p>Le mélange des espèces est rarement intéressant et il convient de bien cibler les besoins en amont.</p> <p>Dans le même esprit, une AAPPMA qui a la chance de gérer plusieurs plans d'eau aura avantage à proposer une gestion différenciée plutôt que de gérer les plans d'eau sur le même modèle. C'est le cas sur les 2 plans d'eau de Mouzay qui sont plutôt orientés vers la pêche de la carpe alors que le premier étang gagnerait à être dédié à la pêche des carnassiers et le second où l'usage carpe serait conservé.</p> <p>Les opérations d'empoisonnements sont ainsi adaptées aux espèces cibles.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rencontrer les AAPPMA qui peuvent mettre en place une gestion différenciée,</li> <li>➤ Conseiller les AAPPMA sur la gestion piscicole la plus adaptée.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55
<b>Budget prévisionnel :</b>	8000 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	8000 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	25 H/J (rencontres et conseil aux AAPPMA)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P5, P7, P8, P9, P10, P11, P12, F1, F6, F11, F13
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Nombre d'AAPPMA adhérentes à la démarche

	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	1600 €	1600 €	1600 €	1600 €	1600 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	1600 €	1600 €	1600 €	1600 €	1600 €
<b>Temps d'animation FD</b>	5 H/J				



Figure 5 : Le plan d'eau aval de Mouzay mériterait une gestion orientée vers la pêche des carnassiers  
(Source : AYGA)

## FICHE ACTION P5 : Proposer un plan de valorisation des parcours carpe de nuit

<b>Objectif</b>	Créer un engouement pour les parcours de nuit et répondre à la demande des pêcheurs de carpes
<b>Thématique</b>	Empoisonnements
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Les parcours sur lesquels la pêche de la carpe de nuit est autorisée sont en général bien peuplés en carpes. Cependant, il est également nécessaire de concevoir les empoisonnements comme des actions de communication.</p> <p>Les empoisonnements en carpes permettent donc de remplir plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les populations présentes si nécessaires,</li> <li>• Répondre à la demande des carpistes qui souhaitent de beaux poissons avec des écaillages attractifs et des bons potentiels de croissance,</li> <li>• Maintenir un bon potentiel génétique de croissance,</li> <li>• Créer un engouement pour donner envie aux carpistes de fréquenter les parcours de nuit.</li> </ul> <p>Il est ainsi nécessaire de cibler les parcours de nuit les plus intéressants et d'y introduire régulièrement, tous les 2 ou 3 ans, des carpes de belles tailles d'un poids compris entre 6 et 10 kg avec de bons potentiels de croissance. Quelques individus avec des écaillages particuliers seront ajoutés si possible. On évitera au maximum les empoisonnements massifs en petites carpes de 1 à 3 kg qui doivent être réservés aux carpodromes et aux parcours plus familiaux.</p> <p>Ces empoisonnements seront communiqués sur les réseaux sociaux à l'aide de publications et de vidéos courtes.</p> <p>Les calculs sont réalisés sur la base de 150 kg par parcours, hors Madine qui est déjà géré par l'AAPPMA, soit 10 à 20 poissons à 8 € le kg.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Echanger avec les élus des AAPPMA,</li> <li>➤ Identifier les parcours à empoisonner,</li> <li>➤ Elaborer un plan d'empoisonnement pluriannuel en concertation avec les AAPPMA,</li> <li>➤ Le cas échéant, proposer un soutien financier incitatif,</li> <li>➤ Introduire les carpes sur les parcours choisis,</li> <li>➤ Communiquer sur les réseaux sociaux.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	<p>Une vigilance particulière sera accordée à la qualité des poissons fournis par les pisciculteurs en raison des risques de contamination par la maladie du sommeil.</p> <p>La carpe est une espèce fouisseuse qui est susceptible de provoquer des déséquilibres. Il est donc nécessaire d'introduire cette espèce avec parcimonie, d'autant plus qu'elle est rarement prélevée par les pêcheurs français.</p> <p>C'est pourquoi le plan d'empoisonnement devra être affiné en amont.</p>

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, pisciculteurs
<b>Budget prévisionnel :</b>	51 360 € (coût H/J : 5760 € et 22 800 € d'empoissonnement sur la base suivante pour 1 an : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4800 € (4 plans d'eau),</li> <li>• 10 800 € (9 parcours rivières plutôt en Meuse canalisée pour des raisons d'accès),</li> <li>• 7200 € (6 biefs de canal sous réserve que la végétation aquatique permette la pêche de la carpe)</li> </ul>
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	28 560 € (50 % de l'empoissonnement)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	18 H/J (La première année : 2,5 jours de réunions par bassin, 3 jours de choix des parcours, 2 jours pour la réalisation du plan d'empoissonnement, 3 jours gestion de la commande et des empoissonnements, 0,5 jour communication. 7 H/J les années suivantes).
<b>Programmation :</b>	2025, 2027
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P1, A4-11, C2, C5, C6, C7, C12-5, C13, AN5-6, F4, R3-4, R4-1
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Nombre d'AAPPMA adhérentes à la démarche



<b>Budget prévisionnel</b>	26 320 €	/	25 040 €	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	14 920 €	/	13 640 €	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	11 H/J	/	7 H/J	/	/J



Figure 6 : Les carapistes recherchent préférentiellement des carpes de belles tailles  
(Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION P6 : Accompagner les AAPPMA pour optimiser les empoissonnements en truites

<b>Objectif</b>	Diversifier les produits pêche
<b>Thématique</b>	Empoisonnements
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>L'enquête pêcheur a montré que seulement 11 % des répondants se rendent régulièrement sur des parcours empoisonnés en truite et 61 % n'y vont jamais. Si ces chiffres sont à considérer avec précautions, ils sont révélateurs d'une tendance sans équivoque : les pêcheurs qui recherchent les truites de lâcher sont moins nombreux que ceux qui recherchent les truites sauvages.</p> <p>Ces derniers sont plus furtifs, moins visibles, plus discrets mais ils sont loin d'être à la marge.</p> <p>Cela signifie qu'il est nécessaire de proposer des parcours avec des truites de lâcher et des parcours sans. Ainsi, il faut éviter de disperser les truites de pisciculture sur l'ensemble des parcours et mettre en œuvre une gestion patrimoniale sur une partie des parcours ainsi que sur les parcours no-kill où les pêcheurs ne souhaitent pas capturer des truites de pisciculture à moins qu'elles soient d'une qualité irréprochable.</p> <p>Il est donc préférable de concentrer les truites de lâcher autour des villages et des parcours accessibles. Non seulement, la garderie est plus facile à réaliser et l'on sait que les excès sont réguliers dès lors qu'il y a des lâchers de truites, mais la concentration des poissons permet aux pêcheurs d'améliorer leurs résultats. Le niveau d'une partie de ces pêcheurs est en effet très faible. Ces truites sont lâchées pour être prises rapidement. Elles n'ont pas vocation à rester dans les rivières.</p> <p>Concentrer les poissons permet également de réaliser des économies. Le bon compromis consiste identifier 1 ou 2 parcours de 1000 à 1500 ml par AAPPMA, en fonction de la superficie du territoire de celle-ci, et d'y lâcher les truites. Si les finances sont limitées, remplacer les Truites fario par des Truites arc-en-ciel permet de réaliser des économies tout en conservant la même quantité de poissons. Il faut juste s'assurer que les Truites arc-en-ciel sont de bonne qualité tant sur leur aspect physique que culinairement.</p> <p>L'avantage dans la Meuse vient du fait que les truites de pisciculture sont majoritairement lâchées en tout début de saison, sur les premières semaines de mars. Ainsi, ces poissons ne viennent pas parasiter la pêche des poissons sauvages en pleine saison (mai-juin).</p> <p>Il s'agit donc d'un bon point mais il est nécessaire d'aller plus loin en considérant que de nombreux pêcheurs ne veulent pas capturer de truites de pisciculture.</p> <p>Pour finir, 35 AAPPMA sur 44 lâchent des truites surdensitaires, 26 introduisent plus de 100 kg, 13 plus de 200 kg et 5 plus de 500 kg. Toutes ne sont donc pas concernées par ces préconisations.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inciter les AAPPMA à adopter une gestion patrimoniale sur une partie de leur parcours,</li> <li>➤ Appuyer les AAPPMA pour les aider dans la démarche,</li> <li>➤ Identifier et pancarter les parcours surdensitaires.</li> </ul>

<b>Compléments</b>	/
--------------------	---

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55
<b>Budget prévisionnel :</b>	1920 € (104 panneaux de pancartage des parcours surdensitaires sur la base de 4 panneaux pour les 26 AAPPMA qui lâchent plus de 100 kg de truites : 3120 €, coût H/J :16 000 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	17 560 € (50 % des panneaux)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF
<b>Temps d'animation :</b>	50 H/J (rencontres et conseil aux AAPPMA)
<b>Programmation :</b>	2026-2027
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P1, P4, P7, P13, A6-1, A6-3, C1, C2, C4, F1, F4, F9, F10, F11
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Nombre d'AAPPMA adhérentes à la démarche



<b>Budget prévisionnel</b>	/	8000 €	11 120 €	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	8000 €	9560 €	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	25 H/J	25 H/J	/	/



Figure 7 : Les lâchers de truites méritent d'être améliorés (Source : AYGA)

## FICHE ACTION P7 : Développer des produits pêche grosses truites surdensitaires

<b>Objectif</b>	Diversifier les produits pêche
<b>Thématique</b>	Empoisonnements
<b>Priorité</b>	3
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>La pêche des grosses truites surdensitaires en no-kill est une pratique de plus en plus appréciée. En effet, sous réserve que les poissons introduits soient de qualité, la capture de salmonidés trophées procure de grandes émotions. Idéalement, ces parcours seront praticables toute l'année, y compris lorsque la pêche en 1<sup>ère</sup> catégorie est fermée et si possible à toutes les techniques de pêche légales. Les parcours identifiés seront réciprocitaires car ces nouveaux produits pêche seront financés en partie par la FDPMA55 et ils devront donc profiter à tous.</p> <p>Actuellement, il n'y a pas de sites avec ce mode de gestion dans la Meuse. Cependant, plusieurs sites adaptés ont été identifiés durant la phase diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan d'eau réservoir de Robert-Espagne (non réciprocitaires),</li> <li>• Le bras de décharge de la Meuse à Tilly-sur-Meuse (non réciprocitaires),</li> <li>• Le parcours no-kill de Verdun,</li> <li>• Le Vidus à Void-Vacon,</li> <li>• L'Aire, l'Ornain et la Saulx sur leurs cours médian et aval,</li> <li>• Les petits plans d'eau de moins de 2 ha.</li> </ul> <p>Certains sites peuvent également être gérés ponctuellement sur la base d'une pêche de grosses truites surdensitaires. Dans ce cas, autoriser la pêche à toutes les techniques, y compris les leurres, en période de fermeture de la pêche du brochet en eau close ou par Arrêté préfectoral serait une excellente chose. Les prélèvements pouvant être autorisés à partir de l'ouverture de la pêche de la truite avant que la thermie ne soit limitante.</p> <p>Ces parcours « grosses truites en no-kill » proposent une offre différente avec des truites, en général arc en ciel, de taille importante car comprise entre 35 et 60 cm. En rivière, une densité de 200 truites d'environ 1 kg chacune pour 2000 ml de parcours est une bonne base de départ à réaliser 2 fois par an.</p> <p>En plans d'eau modestes, 2 lâchers de 100 kg / ha, soit 200 kg par an, constituent une bonne base de départ.</p> <p>On limitera la quantité de truites de plus de 2 kg/60 cm qui sont soumises à une mortalité plus importante (casses de lignes, durée de combat, manipulations, etc.).</p> <p>La garderie doit être renforcée sur ces parcours afin de garantir dans le temps la pérennité des poissons introduits.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rencontrer les AAPPMA qui gèrent des parcours propices,</li> <li>➤ Appuyer les AAPPMA pour les aider dans la démarche,</li> <li>➤ Identifier et pancarter les parcours surdensitaires,</li> <li>➤ Introduire des poissons de qualité,</li> <li>➤ Communiquer sur ces nouveaux produits pêche.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Les chiffrages sont réalisés sur la base de 2 parcours en rivière et 1 parcours en plan d'eau soit 600 kg de grosses truites pour 1 an.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, pisciculteurs
<b>Budget prévisionnel :</b>	31 480 € (600 kg de grosses truites par an : 5100 €, 15 panneaux : 450 €, coût H/J : 9280 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	20 380 € (50 % de l'empoissonnement et des panneaux)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	29 H/J (rencontre des AAPPMA et conseils : 5 jours, reclassement en eau close ou ouverture aux leurres toute l'année sur les parcours identifiés : 4 jours, gestion et commande des panneaux : 2 jours, commande et introduction des poissons : 2 jours, communication : 1 jour)
<b>Programmation :</b>	2026-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P4, P7, P13, A4-1, A6-1, A6-3, C1, C2, C4, C13, F1, F4, F9, F10, F11, R3-5, R4-1
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Nombre de parcours surdensitaires grosses truites créés



<b>Budget prévisionnel</b>	/	10 030 €	7150 €	7150 €	7150 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	7255 €	4375 €	4375 €	4375 €
<b>Temps d'animation FD</b>	/	14 H/J	5 H/J	5 H/J	5 H/J

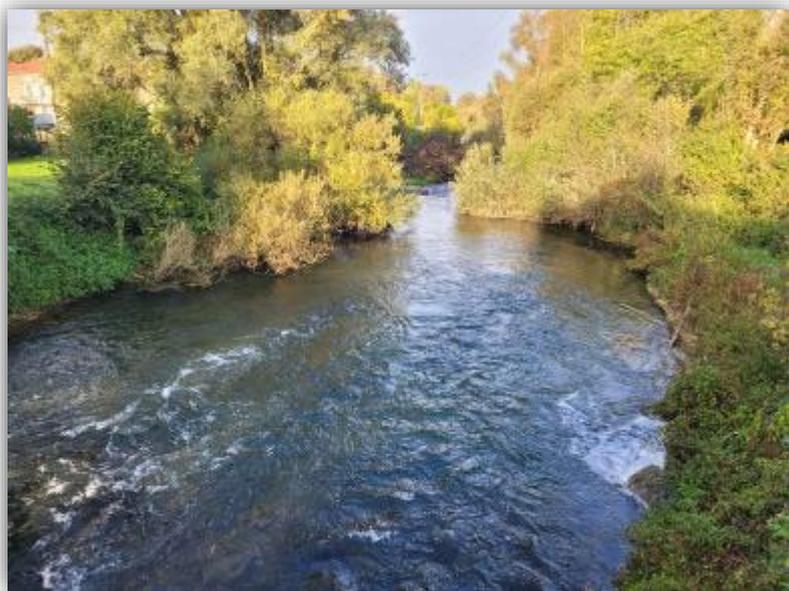


Figure 8 : Les parcours avec des grosses truites surdensitaires de qualité sont très recherchés / Le parcours de Tilly s’y prêterait moyennant un entretien de la rive droite  
(Source : J. Chevalier / AYGA)

## FICHE ACTION P8 : Développer des produits pêche de type carpodrome

<b>Objectif</b>	Diversifier les produits pêche
<b>Thématique</b>	Empoisonnements
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Les carpodromes sont des plans d'eau de faible superficie fortement empoisonnés en carpes de taille moyenne, au minimum 1 tonne à l'hectare.</p> <p>L'objectif consiste à proposer aux pêcheurs un plan d'eau de superficie modeste, quelques hectares tout au plus, facile d'accès et pas trop large de manière à ce que les poissons restent accessibles.</p> <p>La quantité de poissons permet de développer une pêche de « rendement » où les touches et les captures se multiplient ce qui permet de prendre du poisson facilement, y compris pour les pêcheurs débutants et occasionnels.</p> <p>Mais les pêcheurs spécialistes vont s'y retrouver car ils pourront pêcher de gros poissons au coup (grande canne, feeder, anglaise, etc.) avec une recherche technique poussée.</p> <p>A ce jour, il n'y a pas de carpodrome dans le département de la Meuse. Alors que cette pêche est en plein essor, cela constitue un véritable manque dans l'offre pêche départementale.</p> <p>Il est donc nécessaire de dédier au moins un plan d'eau à ce mode de pêche</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rencontrer les AAPPMA qui gèrent des parcours propices,</li> <li>➤ Appuyer les AAPPMA pour les aider dans la démarche,</li> <li>➤ Identifier et pancarter le carpodrome,</li> <li>➤ Introduire des poissons de qualité,</li> <li>➤ Communiquer sur ces nouveaux produits pêche.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	<p>Les empoisonnements en carpes seront réalisés avec soin et la provenance des poissons sera garantie pour empêcher tout risque de maladie comme la maladie du sommeil.</p> <p>Une labellisation en parcours Passion ou éventuellement Famille constituerait un vrai plus pour proposer un produit pêche complet tout en facilitant l'obtention des subventions.</p>

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, pisciculteurs
<b>Budget prévisionnel :</b>	23 590 € (la 1 <sup>ère</sup> année 2 tonnes de carpes pour 2 ha : 9000 €, 5 panneaux : 150 €, puis 1 T la 2 <sup>ème</sup> année puis 500 kg/an, coût H/J : 5440 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	14 515 € (50 % de l'empoissonnement et des panneaux)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, Collectivité territoriale, Conseil départemental, Conseil régional
<b>Temps d'animation :</b>	17 H/J (rencontre des AAPPMA et conseils : 3 jours, gestion et commande des panneaux : 2 jours, commande et introduction des poissons : 2 jours, communication : 1 jour)
<b>Programmation :</b>	2026-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P4, A6-1, A6-3, C1, C2, C6, C13, AN-3, AN5-5, F1, R3-5, R4-1
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Création d'au moins 1 carpodrome



<b>Budget prévisionnel</b>	/	11 710 €	5460 €	3210 €	3210 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	7135 €	3210 €	2085 €	2085 €
<b>Temps d'animation FD</b>	/	8 H/J	3 H/J	3 H/J	3 H/J



Figure 9 : La pêche en carpodrome est très attractive  
(Source : FDPPMA 11)

## FICHE ACTION P9 : Développer des produits pêche Black-bass

<b>Objectif</b>	Diversifier les produits pêche
<b>Thématique</b>	Empoisonnements
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Le Black-bass est un poisson carnassier qui est susceptible d'évoluer régulièrement proche de la surface et d'être visible. Cette particularité est motivante pour les pêcheurs même s'ils ne parviennent pas à en capturer. A part l'Aspe qui est également très démonstratif, il n'y a pas d'autre carnassier qui présente cette particularité. De plus, le Black-bass est un poisson combatif, fantasque et sa pêche est très ludique.</p> <p>On ajoutera que l'espèce est bien adaptée aux eaux chaudes et peu oxygénée et que l'eau claire comme turbide ne le gêne pas.</p> <p>Il s'agit donc d'un poisson d'avenir, extrêmement ludique et qui plaît à toutes les générations.</p> <p>Il est également idéal pour repeupler des petits plans d'eau et pour recréer une pêche de proximité.</p> <p>Le Black-bass est donc une espèce de poisson qu'il faut développer. Son principal inconvénient est qu'il est sensible à la prédation par le brochet. Et il se trouve qu'en Meuse, les populations de ce dernier se portent plutôt bien. Mais cette situation peut évoluer au cas par cas dans le cadre du réchauffement climatique.</p> <p>Il convient donc d'être vigilant concernant les possibilités d'introduction du Black-bass et de rechercher des pièces d'eau qui ne sont pas ou peu peuplées en brochets.</p> <p>On notera tout de même que les 2 espèces cohabitent à condition que la capacité d'accueil, les caches, soient suffisantes. C'est en général le cas dans les gravières riches en herbiers.</p> <p>Des introductions ont été réalisées à Stenay et à Dun sur Meuse. Une évaluation permettrait de déterminer s'il faut poursuivre l'expérimentation.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier les plans d'eau et biefs de canaux propices au développement du Black-bass,</li> <li>➤ Rencontrer les AAPPMA qui gèrent ces parcours,</li> <li>➤ Rechercher de nouveaux plans d'eau adaptés,</li> <li>➤ Evaluer les empoisonnements déjà menés,</li> <li>➤ Appuyer les AAPPMA pour les aider dans la démarche,</li> <li>➤ Introduire des poissons Black-bass,</li> <li>➤ Mettre en place une réglementation no-kill sur cette espèce,</li> <li>➤ Communiquer sur ces nouveaux produits pêche.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Même une fois que l'espèce semble bien développée, il convient de réaliser régulièrement des opérations d'empoisonnements mesurées pour empêcher le déclin des populations. Le Black-bass nécessite en effet des soutiens d'effectifs réguliers sans quoi les populations peuvent s'effondrer.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, pisciculteurs
<b>Budget prévisionnel :</b>	3840 € (au cas par cas, compter 23 à 25 € le kg de Black-bass, coût H/J : 3840 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	3840 € (50 % hors coût H/J)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	12 H/J (rencontre des AAPPMA et conseils : 3 jours, gestion et commande des panneaux : 2 jours, commande et introduction des poissons : 2 jours, communication : 1 jour)
<b>Programmation :</b>	2025-2026
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P1, P4, P10, A4-9, A5-1, C1, C2, C13, F1, F6, F13, R3-8
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Nombre d'introductions de Black-bass



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget prévisionnel	2560 €	1280 €	/	/	/
Financement FDPPMA55	2560 €	1280 €	/	/	/
Temps d'animation FD	8 H/J	4 H/J	/	/	/



Figure 10 : Le Black-bass est un poisson d'avenir à développer  
(Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION P10 : Poursuivre les efforts réalisés pour l'espèce Black-bass à Verdun

<b>Objectif</b>	Diversifier les produits pêche
<b>Thématique</b>	Empoisonnements
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>L'AAPPMA de Verdun a pris le pari d'introduire des Black-bass dans la Meuse à Verdun. Aujourd'hui, l'espèce se reproduit et les pêcheurs le recherchent spécifiquement.</p> <p>Nous l'avons vu dans la fiche action précédente, la P8, le Black-bass est un poisson d'avenir qui plaît énormément à tous les pêcheurs, quel que soit leur âge. Il est donc important de développer cette espèce partout où elle peut être.</p> <p>Même si l'espèce semble s'être implantée correctement dans la Meuse, il est nécessaire de poursuivre les empoisonnements avec des opérations d'entretien régulières. A l'échelle du territoire français, les populations de Black-bass semblent en effet décliner dans le temps et elles doivent majoritairement être soutenues.</p> <p>Les quantités seront bien sûr revues à la baisse mais un empoisonnement d'entretien annuel est souhaitable pour pérenniser l'investissement de départ et garantir une bonne qualité de pêche.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réaliser un empoisonnement annuel d'entretien en Black-bass.</li> <li>➤ Communiquer sur ces empoisonnements.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	L'AAPPMA La Goujonnière Meusienne qui gère, entre autres, la Meuse à Verdun a mis en place une réglementation en no-kill pour l'espèce Black-bass sur la Meuse et ses annexes sur le secteur de Verdun.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, pisciculteurs
<b>Budget prévisionnel :</b>	14 670 € (150 kg de Black-bass la 1 <sup>ère</sup> année et 100 kg les années suivantes, coût H/J : 800 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	800 € (coût H/J)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	10 H/J (communication et conseil à l'AAPPMA : 0,5 jour par an)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Oui
<b>Actions liées :</b>	P4, P9, A3-4, A3-10, C1, C2, C12-4, C13, AN3
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Réalisation du plan pluriannuel d'empoissonnement en Black-bass



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget prévisionnel	3610 €	2580 €	2700 €	2820 €	2960 €
Financement FDPPMA55	160 €	160 €	160 €	160 €	160 €
Temps d'animation FD	0,5 H/J				



Figure 11 : Les population de Black-bass ont besoin d'être entretenues régulièrement par des apports de poissons (Source : FDPPMA 12)

## FICHE ACTION P11 : Renforcer les populations de brochets

<b>Objectif</b>	Améliorer la qualité de pêche
<b>Thématique</b>	Empoisonnements
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Le brochet est une espèce de poisson carnassier qui présente une bonne capturabilité. Cela signifie qu'il est relativement « facile » à capturer lorsqu'il est en chasse. C'est pourquoi, des prélèvements réguliers peuvent faire décliner la qualité de pêche bien qu'ils ne mettent aucunement l'espèce en danger.</p> <p>Il faut également considérer les opérations d'empoisonnements comme des opérations de communication qui vont créer de l'engouement et donner envie aux pêcheurs d'aller au bord de l'eau, même lorsque les populations se portent bien.</p> <p>Si les empoisonnements en rivière sont plus délicats en raison des crues qui ont tendance à disperser les poissons et où il faudra cibler les secteurs les plus propices pour lâcher des brochets, la tâche est beaucoup plus aisée dans les milieux fermés que sont les plans d'eau.</p> <p>Il faudra également réaliser un effort d'empoisonnement sur les parcours vitrines que sont les parcours no-kill carnassiers. Ces opérations ont pour objectif de valoriser ces parcours et de créer de l'engouement.</p> <p>En revanche, l'espèce est en plein développement sur les canaux et il ne semble pour l'instant pas nécessaire d'y lâcher des brochets en dehors des parcours no-kill.</p> <p>Voici la liste des sites qui ont été jugés prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'eau du pré l'Evêque (100 kg de 2+),</li> <li>• Ballastières fédérales d'Ancemont (100 kg de 2+),</li> <li>• Etang du Colvert (100 kg de 2+),</li> <li>• Etang des Bercettes (150 kg de 2+),</li> <li>• Ballastières de Mouzay (100 kg de 3+),</li> <li>• Plan d'eau no-kill carnassiers de Montmédy (50 kg de 3+),</li> <li>• Plan d'eau toutes pêches de Montmédy (30 kg de 3+),</li> <li>• Parcours no-kill du Loison (50 kg de 3+).</li> </ul>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réaliser les empoisonnements,</li> <li>➤ Communiquer sur ces empoisonnements.</li> </ul>

<b>Compléments</b>	<p>Les brochetons de 2+ sont moins coûteux en plus d'être introduits en plus grande quantité (3 fois plus) que les brochets adultes. Ils ne sont en revanche pas adaptés aux eaux riches en cormorans. Les parcours no-kill seront valorisés avec des poissons de belle taille (1 année sur 2 ou 3) comme les parcours « famille » avec prélèvement (tous les ans).</p> <p>Le choix de lâcher des brochets qui n'atteignent pas la taille légale minimale de capture, outre les arguments avancés précédemment, est lié au fait de ne pas créer des pêcheurs consommateurs qui viennent dans l'unique but de prélever les poissons fraîchement introduits.</p>
--------------------	--

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, pisciculteurs
<b>Budget prévisionnel :</b>	54 244 € (450 kg de 2+ et 230 kg de 3+ la 1 <sup>ère</sup> année : 9055 €, coût H/J : 8000 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	31 122 € (50 % de l'empoissonnement)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	25 H/J (Discussions avec les AAPPMA : 5 jours, commande et introduction des poissons : 2 jours, communication : 1 jour)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P1, P3, P4, P13, A3-9, A4-1 à A4-8, A5-9, A5-10, C1, C2, C12-1, C13, AN3, F4
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Réalisation du plan pluriannuel d'empoissonnement en Brochets



	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	11 935 €	9615 €	10 040 €	11 738 €	10 916 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	7408 €	5448 €	5660 €	6509 €	6098 €
<b>Temps d'animation FD</b>	9 H/J	4 H/J	4 H/J	4 H/J	4 H/J



Figure 12 : Les empoissonnements en brochets permettent aux pêcheurs d'obtenir plus de touches (Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION P12 : Soutenir les populations d'Ombres communs

<b>Objectif</b>	Améliorer la qualité de pêche / Soutien d'effectif
<b>Thématique</b>	Empoisonnements
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>L'Ombre commun est une espèce endémique du bassin de la Meuse. Dans le département, les populations sont présentes sur l'Aire, l'Ornain et surtout la Saulx.</p> <p>L'ombre commun est un poisson apprécié des pêcheurs et particulièrement des pêcheurs à la mouche. C'est un poisson fantasque qui est susceptible de se nourrir toute la journée, ce qui n'est pas le cas de la Truite fario qui est capable de rentrer en activité uniquement aux extrémités du jour. Il s'agit donc d'un poisson très complémentaire.</p> <p>Après avoir réalisé un diagnostic précis (thermie, hydromorphologie favorable, zones de frayères, apports phréatiques, continuité écologique, prédation des cormorans, absence de truites surdensitaires, présence/absence des ombres, etc.), des alevinages en ombres auront lieu sur les secteurs les plus propices de l'Ornain, de l'Aire et de la Saulx afin d'implanter durablement les populations sur la base d'une programmation pluriannuelle.</p> <p>2 secteurs propices seront choisis par rivière.</p> <p>Les populations de la Saulx sont récentes et semblent fonctionnelles mais un alevinage d'entretien sera programmé en 2027.</p> <p>On ajoutera que l'Ombre commun avait été introduit sur le Vidus mais la population ne semble pas s'être maintenue. Une nouvelle introduction pourra être réalisée par l'AAPPMA.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Echanger avec les élus des AAPPMA,</li> <li>➤ Réaliser un diagnostic exhaustif (secteurs les plus propices, secteurs où la thermie est limitante, exploitation des suivis thermiques existants, identification des secteurs perturbés par la continuité écologique en lien avec la thermie, identification des secteurs sensibles à la prédation des cormorans, etc.),</li> <li>➤ Identifier les apports phréatiques qui peuvent perturber la lecture des suivis thermiques,</li> <li>➤ Aleviner à base d'ombres sur la base de la même souche que ceux déjà introduits,</li> <li>➤ Eviter au maximum de disperser les ombres,</li> <li>➤ Aleviner de préférence sur les secteurs propices les plus courts,</li> <li>➤ Réaliser un suivi par pêche électrique dans le cadre du réseau de pêches existant pour évaluer l'efficacité des alevinages.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Les alevinages en ombres ne nécessitent pas de grandes quantités de poissons. En effet, l'espèce est capable de s'implanter sur la base d'alevinages en faibles effectifs.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, pisciculteur
<b>Budget prévisionnel :</b>	23 120 € (alevinages sur 4 ans sauf 2 ans sur le Vidus : 13 200 €, coût H/J : 9920 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	16 520 € (50 % de l'alevinage)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	31 H/J (Discussions avec les AAPPMA : 3 jours, diagnostic de terrain et choix des secteurs d'alevinage : 10 jours, commande et introduction des poissons : 2 jours, communication : 1 jour)
<b>Programmation :</b>	2026-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P1, P6, P7, P13, A5-11, A5-12, A5-13, C1, C2, C13, F4, F5
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Réalisation du plan pluriannuel d'alevinage en Ombres communs



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget prévisionnel	/	8420 €	5500 €	4600 €	4600 €
Financement FDPPMA55	/	6770 €	3550 €	3100 €	3100 €
Temps d'animation FD	/	16 H/J	5 H/J	5 H/J	5 H/J



Figure 13 : Ombre commun de l'Aire  
(Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION P13 : Mettre à jour le PDPG

<b>Objectif</b>	Améliorer la qualité de pêche / Soutien d'effectif
<b>Thématique</b>	Empoisonnements
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Le PDPG, Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles, est un document cadre pour les Fédérations de pêche et les AAPPMA. Il s'agit en effet d'un diagnostic de l'état du réseau hydrographique et des plans d'eau du département mais aussi des peuplements piscicoles en place. Ce travail permet de caractériser l'état de fonctionnalité des milieux aquatiques.</p> <p>En fonction de l'état de préservation ou de dégradation observé, la gestion piscicole adaptée est définie. Plusieurs modes de gestion sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la gestion patrimoniale qui consiste à miser sur la reproduction naturelle sans apports de poissons extérieurs,</li> <li>• la gestion raisonnée qui consiste à introduire des poissons, en général dans un objectif de soutien des populations naturelles,</li> <li>• la gestion d'usage avec des introductions de poissons surdensitaires pour satisfaire les pêcheurs à court terme.</li> </ul> <p>Le stade auquel les poissons doivent être introduits (œufs, alevins, juvéniles, adultes) est alors précisé en fonction du contexte observé et des résultats à atteindre.</p> <p>Le PDPG évalue également les actions nécessaires au maintien en bon état ou à la restauration des milieux dégradés. Il s'agit d'un outil technique et politique fort qui est utilisé comme base de travail avec les structures en charge de la GEMAPI.</p> <p>Le PDPG de la Meuse est ancien car il date de 2006. En 18 ans, les milieux ont changé et les pratiques halieutiques ont évolué. Il est donc indispensable d'actualiser ce document cadre et d'y intégrer l'halieutisme ce que ne prévoit pas la FNPF.</p> <p>L'élaboration d'un nouveau PDPG est nécessaire dans l'objectif de gérer avec efficacité le domaine piscicole du département de la Meuse à l'échelle des territoires et en concertation avec les structures en charge de la GEMAPI.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réaliser le diagnostic des milieux aquatiques du département,</li> <li>➤ Réaliser le diagnostic des peuplements piscicoles du département,</li> <li>➤ Elaborer le nouveau PDPG,</li> <li>➤ Intégrer l'halieutisme pour définir les gestions piscicoles à mettre en œuvre et prendre de la distance avec le cadre fixé par la FNPF,</li> <li>➤ Communiquer auprès des pêcheurs, des non-pêcheurs et des AAPPMA,</li> <li>➤ Se rapprocher des structures GEMAPI pour mettre en œuvre les préconisations de gestion des milieux aquatiques.</li> </ul>

**Compléments** Il est important d'intégrer l'halieutisme dans le PDPG. En effet, la satisfaction des pêcheurs mais aussi leur recrutement passe nécessairement par des opérations d'empoissonnements. Or, ce n'est pas parce qu'un milieu est bien peuplé que la gestion piscicole doit nécessairement être patrimoniale. En effet, la capturabilité des poissons est variable en fonction des milieux et elle n'est pas corrélée avec la densité piscicole en place. A l'inverse, il peut être risqué d'introduire des poissons sur des milieux dégradés mais sensibles à l'introggression génétique. La réflexion doit donc dépasser le cadre de la seule fonctionnalité des milieux.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA 55, structures GEMAPI, OFB, DDT, Conseil départemental, Conseil régional, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, FNPF
<b>Budget prévisionnel :</b>	144 000 € (dont coût H/J : 64 000 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	43 200 € (30 % de l'opération, coûts H/J compris)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Conseil départemental, Conseil régional, FNPF
<b>Temps d'animation :</b>	200 H/J
<b>Programmation :</b>	2026-2027
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P1, P6, P7, P13, A5-11, A5-12, A5-13, C1, C2, F4, F5
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Réalisation du nouveau PDPG

	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	/	91 600 €	52 400 €	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	27 480 €	15 720 €	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	130 H/J	70 H/J	/	/

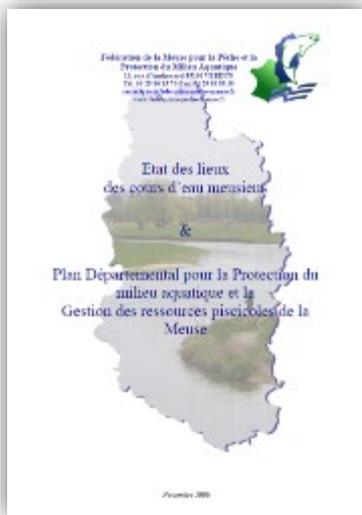


Figure 14 : Le PDPG est ancien et il doit être actualisé (Source : FDPPMA55)

## ENJEU A : VALORISATION HALIEUTIQUE PAR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'accessibilité à la pêche est un volet important de l'halieutisme. En effet, la pratique de la pêche est dépendante de l'accessibilité aux coins de pêche. Si certains pêcheurs vont rechercher des secteurs difficiles d'accès, ces derniers restent confidentiels car réservés aux plus téméraires.

**Il est donc important de réaliser les aménagements adaptés aux eaux qui présentent un bon potentiel halieutique dans le but de faciliter la pratique de la pêche et de rendre cette dernière attractive.**

La phase diagnostic du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche de la Meuse a permis d'identifier ces sites ainsi que les besoins en aménagements.

Ces derniers sont variés et concernent la création de pontons de pêche, de rampes de mise à l'eau pour bateaux ou encore la mise en place d'une signalétique adaptée.

L'aménagement du territoire est également possible grâce à la création de parcours spécifiques qui peuvent être liés à des aménagements. Il s'agit alors de parcours vitrines fléchés sur lesquels les pêcheurs trouveront des produits pêche clé en main. Ce type de parcours est d'un intérêt évident pour les pêcheurs extérieurs qui ne connaissent pas le territoire, mais ce sont bien les pêcheurs locaux qui en sont les premiers bénéficiaires.

*Concernant le financement des aménagements, le montant des opérations sera décliné sur 2 lignes :*

- *L'étude préalable (étude de faisabilité, conception),*
  - *La réalisation de l'opération et le suivi des travaux (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ou réalisation en interne).*
- *Sauf cas particulier, le financement des travaux sur les baux publics ou propriétés de collectivité territoriales sera estimé en considérant que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par les collectivités, avec une participation financière de 20 à 30 % du montant total des travaux. Ces règles de financement devront être adaptées au cas par cas lors de la phase opérationnelle, en concertation avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers.*
- *Les aides de l'Europe sont plus faciles à solliciter pour des projets coûteux. Il y a donc intérêt à grouper et à mutualiser les projets dans des dossiers uniques à l'échelle des territoires.*

*A noter que par défaut l'étude préalable sera chiffrée sur la base de l'intervention d'un Assistant à Maître d'Ouvrage. Le cas échéant elle pourra être réalisée en interne par la FDPPMA55.*

- *Les petits aménagements de type panneaux seront financés à 60 % par la FDPPMA55 et à 40 % par l'AAPPMA gestionnaire, en fonction du budget de fonctionnement de cette dernière.*

## FICHE ACTION A1 : Aménager des pontons et des zones de pêche partagés

<b>Objectif</b>	Améliorer la pratique de la pêche et valoriser les plans d'eau
<b>Thématique</b>	Aménagements halieutiques / Accessibilité à la pêche
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Les personnes à mobilité réduite rencontrent de grosses difficultés pour accéder aux berges des plans d'eau et des rivières afin de pratiquer la pêche.</p> <p>Si par le passé des pontons réservés aux pêcheurs en situation de handicap étaient aménagés, aujourd'hui ils ont été remplacés par des pontons partagés ou des zones de pêche partagées. Ces aménagements sont plus vastes tout en répondant aux critères d'accès pour les personnes handicapées. Ainsi, les valides comme les non valides peuvent cohabiter sur un même aménagement.</p> <p>Ces aménagements permettent également de faciliter l'accès aux berges pour les personnes qui rencontrent des difficultés à se déplacer ou qui souhaitent disposer de sites de pêche sécurisés.</p> <p>Il y a 21 pontons handipêche dans le département de la Meuse mais seulement 4 sont fonctionnels et 3 moyennement fonctionnels. La majorité de ses aménagements sont obsolètes, inadaptés, pas assez spacieux ou ils ne correspondent plus aux normes de sécurité actuelles.</p> <p>Il est donc important de proposer une offre d'aménagements adaptés aux personnes en situation de handicap et d'une manière générale aux publics qui ont des difficultés à se déplacer ou qui doivent accéder à des sites sécurisés.</p> <p>Plusieurs sites sont aujourd'hui pressentis en dehors des parcours labellisés : plan d'eau de Revigny-sur-Ornain, plans d'eau de Mouzay, étang des Bercettes, Ballastière de Mussey, ballastières fédérales d'Ancemont, l'Othain à Jametz.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identification des secteurs avec un bon potentiel halieutique pour la pêche du bord,</li> <li>➤ Présentation des projets aux collectivités, aux AAPPMA et le cas échéant aux autres usagers,</li> <li>➤ Evaluation de la faisabilité pour aménager un ou des pontons partagés,</li> <li>➤ Démarches administratives, recherche de subventions et réalisation des aménagements.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	<p>Les aménagements de pontons de pêche partagés seront réalisés au cas par cas en fonction des opportunités et hors labellisations de parcours qui font l'objet de fiches action spécifiques.</p> <p>Lorsque l'accès pour des fauteuils roulants ne sera pas possible en raison d'une pente d'accès supérieure à 5 %, des passerelles d'accès ou des escaliers rustiques pourront être aménagés pour conserver une accessibilité pour le plus grand nombre.</p> <p>Mais la priorité sera donnée aux projets qui permettent l'accueil de personnes à mobilité réduite.</p>

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Collectivités territoriales, propriétaires de plans d'eau, VNF
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, AAPPMA, FNPF, communes, communautés de communes, Conseil départemental, Conseil régional, DDT, VNF
<b>Budget prévisionnel :</b>	Base de 93 200 € à définir au cas par cas (compter 12 000 € à 15 000 € TTC pour un ponton partagé de 10 ml et 4500 € d'étude, coût H/J : 19 200 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	28 800 € (30 % des études)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional, FEDER
<b>Temps d'animation :</b>	60 H/J
<b>Programmation :</b>	2026-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P8, A2, A4-9, A4-10, A6-1, A6-2, C1, C2, C13, AN3, F5
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Réalisation d'au moins 4 pontons partagés hors labellisations



<b>Budget prévisionnel</b>	/	23 300€	23 000€	23 000€	23 000€
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	10 350 €	10 350 €	6150 €	6150 €
<b>Temps d'animation FD</b>	/	15 H/J	15 H/J	15 H/J	15 H/J



Figure 15 : Exemple de ponton partagé sur un plan d'eau  
(Source : AYGA)

## FICHE ACTION A2 : Améliorer et harmoniser la signalétique sur les parcours de pêche

<b>Objectif</b>	Améliorer l'accessibilité à la pêche
<b>Thématique</b>	Signalétique des parcours
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Les parcours de pêche en rivière ne sont pas toujours bien indiqués ce qui peut constituer un frein à la pratique de la pêche pour les pêcheurs non locaux, surtout que la réciprocité est partielle dans le département.</p> <p>En effet, les territoires gérés par les AAPPMA méritent d'être indiqués et surtout la charte graphique des panneaux devra être identique à l'échelle du département.</p> <p>Il est en effet indispensable que les pêcheurs reconnaissent au premier coup d'œil le type de panneau apposé ainsi que sa signification.</p> <p>Les réserves de pêche seront également indiquées sur le même principe.</p> <p>Afin de garantir la durabilité des panneaux, il est possible de commander des panneaux en Dibond. Il faut compter environ 30 € TTC pour un panneau 60*40 cm.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier les besoins,</li> <li>➤ Prendre contact avec les AAPPMA,</li> <li>➤ Adopter une charte graphique cohérente,</li> <li>➤ Concevoir les panneaux (60*40 cm),</li> <li>➤ Transmettre les maquettes à un imprimeur et faire imprimer les panneaux,</li> <li>➤ Pancarter les limites amont et aval des principaux parcours (250 panneaux),</li> <li>➤ Pancarter les parcours au niveau des accès (100 panneaux),</li> <li>➤ Pancarter les réserves de pêche (200 panneaux),</li> <li>➤ Pancarter les parcours carpe de nuit (180 panneaux)</li> <li>➤ Pancarter les parcours no-kill (80 panneaux)</li> <li>➤ Autres (150 panneaux).</li> </ul>
<b>Compléments</b>	A la demande de certaines AAPPMA, des panneaux de rappel du code de « bonne conduite » à la campagne peuvent être apposés sur les parcours : respect des prés de fauche, ne pas se garer devant les barrières, refermer les barrières, rappel de la fragilité du droit de pêche, etc.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, propriétaires riverains
<b>Budget prévisionnel :</b>	41 800 € (860 panneaux : 25 800 €, coût H/J : 16 000 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	28900 € (50 % des panneaux)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF
<b>Temps d'animation :</b>	50 H/J
<b>Programmation :</b>	2026-2027
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P5, P6, P7, P8, P9, P10, A4-1 à A4-13, A6-1, A6-2, C1, C2, C13, F4.
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Mise à jour du panneauage des parcours sur le département



	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	/	20 900 €	20 900 €	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	14 450 €	14 450 €	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	25 H/J	25 H/J	/	/



Figure 16 : La signalétique des parcours de pêche n'est pas harmonisée dans la Meuse (Source : AYGA)

## FICHE ACTION A3 : Aménager des rampes de mise à l'eau

La pêche en bateau s'adresse essentiellement aux pêcheurs de poissons carnassiers ainsi qu'aux pêcheurs de carpes qui peuvent rejoindre plus facilement leurs postes avec leur matériel. Mais il existe des régions où une tradition de pêche au coup depuis une barque perdure. Il s'agit alors bien souvent dans ce cas de barques qui sont amarrées à l'année.

Le département de la Meuse dispose de 2 sites à fort potentiel pour développer la pêche embarquée : le fleuve Meuse et le lac de Madine.

Sur la Meuse il existe 15 rampes de mises à l'eau mais une seule est fonctionnelle. Il est en effet nécessaire qu'une rampe puisse permettre la mise à l'eau de tous types d'embarcations, peu importe le type de véhicule tracteur, tout en permettant l'accès aux autres usagers et aux services de secours.

De nombreux secteurs du fleuve ne sont pas exploitables du bord en raison de l'encombrement des berges, de la profondeur et de la largeur du cours d'eau. Seule la pêche en bateau est alors possible pour pratiquer convenablement. Et quand on connaît la richesse piscicole du fleuve Meuse, ne pas pouvoir la pêcher en bateau constitue une immense privation.

Sur le lac de Madine, il existe 6 rampes de mise à l'eau mais seules 3, dont une qui n'est plus accessible aux pêcheurs, sont fonctionnelles. Les 3 autres méritent d'être améliorées avec également des conditions d'accès, de retournement et de stationnement optimisées. Il est essentiel que ce lac de réputation internationale soit équipé correctement.

Les autres sites de pêche du département sont soit des petits cours d'eau, soit des plans d'eau d'une superficie inférieure à 50 ha sur lesquels il n'est pas nécessaire de développer la pêche en bateau.

Signalons tout de même une mise à l'eau existante au plan d'eau du Pré l'Evêque qui doit être reprise et 2 rampes sur les ballastières fédérales d'Ancemont qui sont fonctionnelles.

Les sites potentiellement aménageables sont au final nombreux. Il y a notamment un gros effort pour désenclaver le fleuve Meuse et aménager les biefs et les tronçons les plus intéressants. Dans un objectif de développement du tourisme pêche et de mise en valeur des territoires, il est indispensable de réaliser ces aménagements.



Figure 17 : les lacs doivent être équipés de rampes de mises à l'eau fonctionnelles  
(Source : FDPPMA 12)

## Fiche action A3-1 : Etudier au cas par cas la possibilité d'aménager des rampes simplifiées pour float-tube

<b>Objectif</b>	Faciliter l'accès pour les floats-tubes et les kayak
<b>Thématique</b>	Aménager des rampes de mise à l'eau
<b>Priorité</b>	3
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Le float-tube se présente sous la forme d'une bouée dans lequel le pêcheur chaussé de palmes est assis et se déplace sur l'eau. Très à la mode et très démocratique ce mode de pêche est en vogue. En effet, le pêcheur est en immersion dans la nature car le mode de propulsion est réalisé à la force des jambes. De plus, un float-tube est facilement stockable en appartement dans un box, une cave ou un débarras.</p> <p>Il s'agit donc d'un mode de pêche qui plaît à toutes les générations et qui est à développer. Les kayaks présentent des caractéristiques similaires, l'encombrement en plus, et les 2 modes de pêches se pratiquent sur les mêmes lieux.</p> <p>Pour accéder à l'eau, les pêcheurs en float-tube et en kayak doivent bénéficier d'une pente douce et d'une faible profondeur. Il s'agit en quelque sorte d'une rampe de mise à l'eau simplifiée avec une descente, une petite plateforme et un panneau de signalisation pour encadrer les lieux de mises à l'eau. En raison de la faible vitesse de déplacement des floats-tube, plusieurs descentes seront aménagées sur les biefs de Meuse et sur les plus grands plans d'eau.</p> <p>Les besoins sur la Meuse sont inconnus, ils devront donc être identifiés. En revanche, les plans d'eau où il est souhaitable de développer la pêche en float-tube sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'eau de Mouzay n°1,</li> <li>• Plan d'eau du Wameau,</li> <li>• Etang des Bercettes (fiche action A5-10),</li> <li>• Etang du Colvert (fiche action A5-9),</li> <li>• Bras mort de Dun-sur-Meuse,</li> <li>• Lac de Madine (fiche action spécifique car interdit pour le moment).</li> </ul>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier les besoins sur le fleuve Meuse,</li> <li>➤ Prendre contact avec les AAPPMA,</li> <li>➤ Autoriser la pêche en float-tube sur les plans d'eau cités,</li> <li>➤ Réaliser des descentes pour float-tube,</li> <li>➤ Signaler les descentes avec un panneau adapté.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	La cohabitation entre les pêcheurs en float-tube et les pêcheurs du bord se réalise sans problème à partir du moment où les carapistes matérialisent l'emplacement de leur ligne et où les pêcheurs en floats-tube s'écartent des pêcheurs du bord. La faune comme les poissons sont très peu dérangés par le déplacement des float-tubes qui sont très silencieux.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55, AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, AAPPMA
<b>Budget prévisionnel :</b>	16 240 € (3 descentes et 3 panneaux avec pose : 10 800 €, coût H/J : 5440 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	8680 € (30 % des travaux et des panneaux)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, collectivités
<b>Temps d'animation :</b>	17 H/J (identification des besoins : 2 jours, rencontre des AAPPMA : 2 jours, obtention de la navigation : 4 jours, CCTP et dossier de subvention : 3 jours, choix de l'entreprise et suivi des travaux : 5 jours)
<b>Programmation :</b>	2026
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P11, A4-3, A4-5, A4-6, A4-8, A4-9, A4-13, A4-15, A5-4, A5-9, A5-10, A5-14, C1, C2, C12-1, C13, AN5-3, T2-3, F4, R3-10
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Réalisation des 3 descentes pour float-tubes sur les plans d'eau identifiés



	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	/	16 240€	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	8680 €	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	17 H/J	/	/	/



Figure 18 : La mise à l'eau des float-tubes et kayak nécessite des descentes simplifiées en pentes douces  
(Source : J. Chevalier)

## Fiche action A3-2 : Diagnostiquer les besoins en rampes de mise à l'eau sur l'axe Meuse

<b>Objectif</b>	Identifier les besoins en rampes de mise à l'eau
<b>Thématique</b>	Aménager des rampes de mise à l'eau
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Département
<b>Contexte</b>	<p>Comme nous l'avons vu en introduction, le fleuve Meuse présente un potentiel exceptionnel pour la pêche en barque/bateau mais celui-ci est jusqu'à présent inexploité car la majorité des rampes de mise à l'eau existantes ne sont pas fonctionnelles.</p> <p>Il est donc essentiel de mener un programme pluriannuel d'aménagement de rampes de mises à l'eau sur cet axe.</p> <p>Or, les besoins sont mal connus. Un inventaire des biefs et des secteurs à bon potentiel doit être réalisé avec une priorisation et une localisation précise des sites sur lesquels les aménagements sont pressentis.</p> <p>L'objectif final consiste à désenclaver le fleuve Meuse, à permettre aux pêcheurs en bateau d'accéder aux biefs et aux secteurs à fort potentiel et ce, quel que soit le type de véhicule tracteur mais aussi d'étaler la pression de pêche à l'échelle du département.</p> <p>Les AAPPMA seront rencontrées pour identifier les besoins et réaliser les visites de terrain.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier les besoins sur le fleuve Meuse,</li> <li>➤ Prendre contact avec les AAPPMA,</li> <li>➤ Rédiger un rapport diagnostic avec cartographie.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Le fleuve Meuse est riche en poissons carnassiers et en carpes mais la pêche depuis les berges est souvent difficile voire impossible. Etant donné qu'il s'agit d'un cours d'eau large, plus de 30 m, la pêche en bateau est idéale et il est nécessaire de proposer des aménagements adaptés.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, clubs nautiques, SDIS 55
<b>Budget prévisionnel :</b>	4160 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	4160 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	13 H/J (diagnostic et visites de terrain avec les AAPPMA sur la base de 4 sites par jour : 5 jours, rencontre SDIS 55 : 1 jour, rencontre des clubs nautiques : 2 jours, rédaction et cartographie : 5 jours)
<b>Programmation :</b>	2025
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A3, A4-5, A4-6, A4-8, A4-11, C13, T2-3, F4
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Réalisation du diagnostic et de la cartographie



	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	4160 €	/	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	4160 €	/	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	13 H/J	/	/	/	/



Figure 19 : Il est nécessaire de diagnostiquer ce type de bief à fort potentiel  
(Source : AYGA)

## Fiche action A3-3 : Etudier la faisabilité pour aménager des rampes de mises à l'eau sur la Meuse

<b>Objectif</b>	Réaliser les études de faisabilité pour aménager des rampes de mise à l'eau
<b>Thématique</b>	Aménager des rampes de mise à l'eau
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Département
<b>Contexte</b>	<p>Le travail réalisé précédemment avec la fiche action A3-2 aura permis d'identifier les besoins et de lister les biefs et secteurs de Meuse qui nécessitent l'aménagement de rampes de mise à l'eau.</p> <p>Les sites pour réaliser les aménagements auront été pressentis mais il faut maintenant réaliser les études de faisabilité. Ces dernières permettront de vérifier s'il est possible d'aménager des rampes de mise à l'eau.</p> <p>Elles permettront également de chiffrer précisément le coût des travaux, notamment concernant les déblais-remblais, et de dimensionner les aménagements : la rampe de mise à l'eau, l'aire de retournement, le parking et le chemin d'accès.</p> <p>Après analyse cartographique, il semble que ces biefs présentent un bon potentiel pour pêcher en bateau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pagny-la-Blanche-Côte,</li> <li>• Saint-Germain-sur-Meuse,</li> <li>• Void-Vacon,</li> <li>• entre le pont de la RD8a de Commercy et la ligne TGV de Lérrouville,</li> <li>• en aval du pont de Lerouville,</li> <li>• en amont de Tilly sur Meuse,</li> <li>• entre Villers sur Meuse et les Monthairons,</li> <li>• à Belleray,</li> <li>• derrière l'étang du Wameau,</li> <li>• entre Regnéville sur Meuse et Consenvoye,</li> <li>• en amont de Vilosnes,</li> <li>• entre Brioules-sur-Meuse et Cléry-le-Petit,</li> <li>• en aval de Dun-sur-Meuse,</li> <li>• entre Wiseppe et Stenay, entre Martincourt-sur-Meuse et Pouilly sur Meuse.</li> </ul>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Réaliser les études de faisabilité sur les sites à bon potentiel pour pêcher en bateau.

<b>Compléments</b>	<p>Une rampe de mise à l'eau idéale doit présenter une pente de 14,5 %. Au-delà de 15 %, la pente devient trop forte pour espérer remonter sereinement une embarcation avec un véhicule classique. Trop faible, moins de 10-12 %, la pente ne permet pas de mettre à l'eau correctement des embarcations de plus de 4 m / 4,50 m. sans avoir recours à des remorques cassantes.</p> <p>Une mise à l'eau fonctionnelle doit être praticable par tous et ne pas décevoir des pêcheurs qui viennent de loin.</p>
--------------------	---

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, clubs nautiques, SDIS 55
<b>Budget prévisionnel :</b>	76 520 € (13 études de faisabilité : 65 000 €, coût H/J : 11 520 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	31 020 € (30 % des études)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, collectivités territoriales, Conseil départemental, Conseil régional
<b>Temps d'animation :</b>	36 H/J (suivi du bureau d'étude : 26 jours, réunion de présentation : 10 jours / ou 117 jours au total si réalisation en interne)
<b>Programmation :</b>	2025-2026
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A3, A4-5, A4-6, A4-8, A4-11, C13, T2-3, F4
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Réalisation des études de faisabilité



	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	41 080 €	35 440 €	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	16 580 €	14 440 €	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	19 H/J	17 H/J	/	/	/



Figure 20 : Une rampe de mise à l'eau doit être fonctionnelle pour tout type de véhicule, ici un Partner avec une coque de 4,50 m (Source : AYGA)

## Fiche action A3-4 : Aménager une rampe de mise à l'eau sur la Meuse au camping de Saint-Mihiel

<b>Objectif</b>	Aménager une rampe de mise à l'eau au camping de Saint-Mihiel
<b>Thématique</b>	Aménager des rampes de mise à l'eau
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>La Meuse est extrêmement intéressante sur le secteur de Saint-Mihiel. Il existe plusieurs mises à l'eau mais celle qui nous intéresse ici est localisée dans le camping municipal en aval de la ville.</p> <p>La rampe est lisse, une marche en bas de rampe présente un risque de ne pas pouvoir remonter, le chemin d'accès est boueux, le haut de rampe est enherbé donc sans accroche pour les pneus et il n'y a pas de parking adapté pour les véhicules avec remorque.</p> <p>Il y a donc un besoin de réhabilitation de cet aménagement. La suppression de l'ouvrage actuel pour créer une nouvelle rampe fonctionnelle constitue la meilleure option.</p> <p>Une mise à l'eau fonctionnelle sur ce secteur permettra de décroiser un bief de 4,3 km de longueur.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contacter la commune et VNF,</li> <li>➤ Réaliser l'étude de faisabilité,</li> <li>➤ Aménager une nouvelle rampe de mise à l'eau avec aire de retournement, parking et chemin d'accès.</li> </ul>

<b>Compléments</b>	/
--------------------	---

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Commune / Communauté de commune
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, AAPPMA, VNF, clubs nautiques, SDIS 55
<b>Budget prévisionnel :</b>	65 120 € (étude de faisabilité : 5000 €, aménagement de la rampe : 55 000 €, coût H/J : 5120 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	6620 € (30 % de l'étude)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, collectivités territoriales, Conseil départemental, Conseil régional, AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	16 H/J (contact avec la commune et VNF : 1 jour, suivi du bureau d'étude : 2 jours, réunion de présentation : 1 jour, rédaction du CCTP et des dossiers de subventions : 5 jours, choix de l'entreprise et suivi des travaux : 7 jours)
<b>Programmation :</b>	2025
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A3, A4-6, A4-11, C1, C2, C13, T2-3, F3, F4
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Réalisation de la rampe de mise à l'eau



	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	65 120 €	/	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	6620 €	/	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	16 H/J	/	/	/	/



Figure 21 : La mise à l'eau du camping de Saint-Mihiel  
(Source : AYGA)

## Fiche action A3-5 : Aménager une rampe de mise à l'eau sur le canal de la Meuse en amont de Saint-Mihiel

<b>Objectif</b>	Aménager une rampe de mise à l'eau en amont de Saint-Mihiel
<b>Thématique</b>	Aménager des rampes de mise à l'eau
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>La Meuse est extrêmement intéressante sur le secteur de Saint-Mihiel. Il existe plusieurs mises à l'eau mais celle qui nous intéresse ici est localisée en amont immédiat de Saint-Mihiel sur le canal de la Meuse qui dessert rapidement la Meuse.</p> <p>Cette mise à l'eau permettra de désenclaver la Meuse en amont de la ville sur ce secteur qui est extrêmement intéressant pour la pratique de la pêche en bateau.</p> <p>La rampe actuelle est lisse, trop pentue (23 %) et très glissante. La jonction avec le terrain naturel constitue une marche et le haut de la rampe est enherbée. Il s'agit donc d'un ouvrage très glissant qui est difficile à utiliser en l'état.</p> <p>Une mise à l'eau fonctionnelle sur ce secteur permettra de décroiser un bief de 5 km de longueur.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contacter la commune et VNF,</li> <li>➤ Réaliser l'étude de faisabilité,</li> <li>➤ Aménager une nouvelle rampe de mise à l'eau avec aire de retournement, parking et chemin d'accès,</li> <li>➤ Reprendre le chemin d'accès sur 70 m (ornières)</li> </ul>
<b>Compléments</b>	La rampe existante est localisée au droit d'un bâtiment appartenant à VNF. L'accord de ce dernier est indispensable avant toute chose.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Commune / Communauté de commune
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, AAPPMA, VNF, clubs nautiques, SDIS 55
<b>Budget prévisionnel :</b>	45 120 € (étude de faisabilité : 5000 €, aménagement de la rampe : 35 000 €, coût H/J : 5120 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	6620 € (30 % de l'étude)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, collectivités territoriales, Conseil départemental, Conseil régional, AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	16 H/J (contact avec la commune et VNF : 1 jour, suivi du bureau d'étude : 2 jours, réunion de présentation : 1 jour, rédaction du CCTP et des dossiers de subventions : 5 jours, choix de l'entreprise et suivi des travaux : 7 jours)
<b>Programmation :</b>	2025
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A3, A4-6, A4-11, C1, C2, C13, T2-3, F3, F4
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Réalisation de la rampe de mise à l'eau



<b>Budget prévisionnel</b>	45 120 €	/	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	6620 €	/	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	16 H/J	/	/	/	/



Figure 22 : La mise à l'eau actuelle en amont de Saint-Mihiel n'est pas praticable (Source : AYGA)

## Fiche action A3-6 : Etudier la faisabilité pour améliorer la pente de la mise à l'eau de Charny-sur-Meuse

<b>Objectif</b>	Améliorer la pente de la mise à l'eau
<b>Thématique</b>	Aménager des rampes de mise à l'eau
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>L'AAPPMA la Goujonnière Meusienne a réalisé une rampe de mise à l'eau sur la Meuse à Charny-sur-Meuse.</p> <p>La pente de l'aménagement est néanmoins trop faible ce qui augmente les risques d'envasement et rend difficile la mise à l'eau des barques de taille moyenne à importante à moins de disposer d'une remorque optimisée.</p> <p>Afin de garantir l'accessibilité de cette rampe pour tous, une étude sera nécessaire pour évaluer s'il est possible d'obtenir une pente plus importante. Au vu de la faible déclivité du terrain naturel la pente idéale de 14 % semble impossible à atteindre. L'évaluation des possibilités et du rapport coûts/bénéfices permettra de définir s'il est pertinent de reprendre cet aménagement.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contacter la commune,</li> <li>➤ Réaliser l'étude de faisabilité,</li> <li>➤ Evaluer le rapport coût/bénéfice,</li> <li>➤ Le cas échéant, améliorer la pente de l'aménagement.</li> </ul>

<b>Compléments</b>	La Meuse est ici sauvage et il est difficile de naviguer en période de crue. Une prise de repère pour définir la cote qui rend la navigation impossible sera nécessaire.
--------------------	--

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Commune / Communauté de commune
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, AAPPMA, VNF, clubs nautiques, SDIS 55
<b>Budget prévisionnel :</b>	5280 € (étude de faisabilité : 4000 €, coût H/J : 1280 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	2480 € (30 % de l'étude)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, collectivités territoriales, Conseil départemental, Conseil régional, AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	4 H/J (contact avec la commune et VNF : 1 jour, suivi du bureau d'étude : 2 jours, réunion de présentation : 1 jour)
<b>Programmation :</b>	2027
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A3, A4-6, A4-11, C1, C2, C13, T2-3, F3, F4
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Réalisation de l'étude de faisabilité



<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	5280 €	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	2480 €	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	4 H/J	/	/



Figure 23 : La mise à l'eau de Charny-sur-Meuse manque de pente  
(Source : AYGA)

## Fiche action A3-7 : Reprendre la mise à l'eau sur la Meuse en aval du pont de Consenvoye

<b>Objectif</b>	Rendre la mise à l'eau praticable
<b>Thématique</b>	Aménager des rampes de mise à l'eau
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>La rampe de mise à l'eau existante sur la Meuse canalisée en aval du pont de Consenvoye semble visuellement posséder une pente correcte. Malheureusement, elle est entièrement enherbée ce qui rend impossible la remontée d'un véhicule non 4x4 tractant une barque autre que très légère.</p> <p>Si l'on ajoute que la parcelle est communale et que le bief à désenclaver est long de 2,5 km, on comprendra que ce site fait partie des priorités à l'échelle du fleuve Meuse.</p> <p>Il conviendra donc de réaliser une étude de faisabilité pour s'assurer de la compatibilité de la pente du terrain naturel mais aussi pour calculer le volume de déblais-remblais et donc le budget prévisionnel</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contacter la commune et VNF,</li> <li>➤ Réaliser l'étude de faisabilité,</li> <li>➤ Réaliser les travaux de reprise de la rampe de mise à l'eau.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Commune / Communauté de commune
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, AAPPMA, VNF, clubs nautiques, SDIS 55
<b>Budget prévisionnel :</b>	> 55 120 € (étude de faisabilité : 5000 €, réalisation des travaux : > 45 000 €, coût H/J : 5120 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	6620 € (30 % de l'étude)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, collectivités territoriales, Conseil départemental, Conseil régional, AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	16 H/J (contact avec la commune et VNF : 1 jour, suivi du bureau d'étude : 2 jours, réunion de présentation : 1 jour, rédaction du CCTP et des dossiers de subventions : 5 jours, choix de l'entreprise et suivi des travaux : 7 jours)
<b>Programmation :</b>	2026
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A3, A4-6, A4-11, C1, C2, C13, T2-3, F3, F4
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Réalisation de la mise à l'eau



<b>Budget prévisionnel</b>	/	55 120 €	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	6620 €	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	16 H/J	/	/	/



Figure 24 : La mise à l'eau enherbée de Consenvoye  
(Source : AYGA)

## Fiche action A3-8 : Prolonger la mise à l'eau du plan d'eau du Pré l'Evêque

<b>Objectif</b>	Rendre la mise à l'eau praticable
<b>Thématique</b>	Aménager des rampes de mise à l'eau
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Le plan d'eau du Pré l'Evêque est idéalement localisé à Verdun. Très poissonneux, il est équipé d'une rampe de mise à l'eau fonctionnelle. Cette dernière présente cependant un défaut : son point bas n'est pas jointif avec le fond naturel et une marche est présente.</p> <p>Cela signifie que si une remorque descend plus bas que la marche, il y a un risque de ne pas pouvoir remonter. Dans tous les cas, il y a un risque de casse de matériel en passant la marche, en particulier si le niveau du plan d'eau est bas.</p> <p>Par niveau bas, la marche est dénoyée et la mise à l'eau des embarcations autres que très légères est impossible.</p> <p>La rampe de mise à l'eau existante doit donc être prolongée pour supprimer la marche tout en conservant une pente fonctionnelle.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Prolonger la rampe de mise à l'eau.
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Commune / Communauté de commune
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, AAPPMA, clubs nautiques, SDIS 55
<b>Budget prévisionnel :</b>	10 240 € (réalisation des travaux : 8000 €, coût H/J : 2240 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	3840 € (20 % de l'étude)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, collectivités territoriales, Conseil départemental, Conseil régional, AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	7 H/J (contact avec la commune : 1 jour, rédaction du CCTP et des dossiers de subventions : 3 jours, choix de l'entreprise et suivi des travaux : 3 jours)
<b>Programmation :</b>	2025
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A3, A4-6, A4-11, C1, C2, C13, T2-3, F3, F4
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Réalisation des travaux de prolongement de la rampe de mise à l'eau



<b>Budget prévisionnel</b>	10 240 €	/	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	2240 €	/	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	7 H/J	/	/	/	/



Figure 25 : La marche en pied de rampe constitue un vrai problème pour mettre à l'eau une embarcation (Source : AYGA)

## Fiche action A3-9 : Garantir l'accessibilité de la mise à l'eau de Verdun

<b>Objectif</b>	Garantir l'accès à la rampe
<b>Thématique</b>	Rampes de mise à l'eau / Accessibilité à la pêche
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Actuellement, il existe une seule rampe de mise à l'eau réellement fonctionnelle sur l'axe Meuse et elle est située dans Verdun.</p> <p>Cet aménagement est donc stratégique d'autant plus qu'il permet de pêcher 2,3 km de rivière depuis une embarcation et en particulier sur un secteur peuplé de Black-bass, poisson rare à l'échelle du département.</p> <p>La rampe de mise à l'eau est accessible pour les pêcheurs mais il convient de pérenniser cet usage avec une convention d'utilisation entre la commune et les usagers. Il serait également intéressant de matérialiser l'emplacement du parking pour les véhicules avec remorques afin de réserver un espace pour le stationnement des véhicules avec remorque.</p> <p>Il s'agit donc de pérenniser le droit d'accès à cet aménagement et de réserver un espace de parking.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Signer une convention d'utilisation entre l'AAPPMA, la FDPPMA55, la commune et les usagers,</li> <li>➤ Matérialiser le parking pour les véhicules avec remorques.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, commune, clubs nautiques, SDIS 55
<b>Budget prévisionnel :</b>	5320 € (commande et pose des panneaux : panneau d'accueil, panneau de matérialisation, 2 panneaux d'indication de la mise à l'eau : 4200 €, coût H/J : 1120 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	1960 € (20 % des panneaux)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, AAPPMA, collectivités territoriales, Conseil départemental, Conseil régional
<b>Temps d'animation :</b>	3,5 H/J (contact avec la commune et les usagers : 1 jour, commande et pose des panneaux : 2,5 jours)
<b>Programmation :</b>	2025
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P10, A3-2, A3-3, C1, C2, C12-4, C13, T1, T2-3, T5, A3, R2, R3-8
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Signature d'une convention d'usage



<b>Budget prévisionnel</b>	5320 €	/	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	1960 €	/	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	3,5 H/J	/	/	/	/



Figure 26 : L'accès à la mise à l'eau de Verdun doit être pérennisé (Source : AYGA)

## FICHE ACTION A4 : Poursuivre la diversification des produits pêche avec la création de parcours thématiques

**Les parcours de pêche thématiques sont à considérer comme les vitrines de la pêche dans le département avec les parcours labellisés. Un parcours thématique peut d'ailleurs prétendre à un label national.**

Il s'agit des parcours no-kill sur lesquels les poissons doivent être relâchés ou des parcours destinés à une pratique ou une technique spécifique comme par exemple un carpodrome, un parcours de nuit pour la carpe ou encore un parcours à grosses truites surdensitaires.

Ces parcours sont ouverts à tous, à condition de respecter la réglementation en vigueur, mais ils visent surtout les pêcheurs spécialistes et les pêcheurs touristes.

L'objectif consiste à créer un réseau de parcours spécifiques à l'échelle du département sur lesquels s'orienteront prioritairement les pêcheurs touristes mais aussi les pêcheurs du département et des environs qui sont mobiles.

Il s'agit donc de parcours de pêche qualitatifs « clé en main » qui bénéficient d'une gestion attractive et qui sont le plus souvent orientés vers la multiplication des captures ou la capture des poissons trophées.

L'offre en parcours spécifiques est déjà conséquente pour les truites sauvages dans le département de la Meuse. Il en est de même pour les parcours carpe de nuit mais l'offre est inégale et elle doit être optimisée.

En revanche, les parcours no-kill carnassiers sont rares tandis que les carpodromes et les parcours grosses truites surdensitaires sont pour l'instant inexistantes.

Il y a donc un effort à fournir afin de couvrir les attentes des pêcheurs du départements mais aussi de l'extérieur.



Figure 27 : L'offre en parcours no-kill truite est déjà étendue dans le département  
(Source : FDPPMA55)

## Fiche action A4-1 : Supprimer le parcours no-kill carnassiers de Saint-Airy/Puty dans Verdun

<b>Objectif</b>	Proposer des parcours attractifs
<b>Thématique</b>	Parcours spécifiques
<b>Priorité</b>	3
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Les parcours spécifiques comme les parcours no-kill constituent les parcours vitrine d'un département. En effet, ces parcours sont mis en lumière et ils ont pour vocation à être fréquentés. Il est donc nécessaire que le « produit corresponde à l'étiquette ».</p> <p>Le parcours no-kill carnassiers de Saint-Airy/Puty dans Verdun est idéal pour le street-fishing. Malheureusement, le peuplement piscicole est dominé par les cyprinidés d'eau vive et notamment les hotus, barbeaux, vandoises, etc. tandis que la population de poissons carnassiers est faible.</p> <p>En effet, le profil de ce parcours est peu profond et courant ce qui ne le rend pas propice au développement des poissons carnassiers. En revanche le potentiel pour créer un parcours grosses truites surdensitaires est bon.</p> <p>Il est donc clair que des pêcheurs qui se rendraient actuellement sur ce parcours vont être déçus ce qui est contre-productif.</p> <p>Il est donc nécessaire de supprimer ce parcours no-kill, de modifier le mode de gestion piscicole ou de le déplacer sur un autre secteur urbain plus adapté afin de valoriser la pêche en street-fishing.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Supprimer le parcours no-kill de Saint-Airy/Puty ou réaliser une gestion grosses truites surdensitaires,</li> <li>➤ Déplacer le parcours sur un secteur propice à la pêche des carnassiers,</li> <li>➤ Valoriser la pêche en street-fishing à Verdun.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	<p>Le street-fishing est un mode de pêche qui est pratiqué en zones urbaines avec les codes de la ville : modes vestimentaires, utilisation des transports en commun, approche sportive, remise à l'eau des captures. Si le street-fishing a toujours existé car il y a toujours eu des pêcheurs urbains, les jeunes générations se sont approprié ce mode de pêche et l'ont adapté aux codes de la jeunesse et de la ville.</p> <p>Valoriser un parcours en street-fishing permet de réaliser la promotion de la pêche auprès du grand public tout en satisfaisant les attentes des pêcheurs des villes.</p>

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, commune
<b>Budget prévisionnel :</b>	2590 € (1 panneau d'accueil : 850 €, 10 panneaux : 300 €, pose : 800 €, coût H/J : 640 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	1810 € (60 % des panneaux)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	2 H/J (recherche d'un nouveau parcours et inscription dans l'Arrêté préfectoral : 0,5 jour, gestion des panneaux : 1 jour, mise à jour du site internet et de la carte interactive de la FDPPMA55 : 0,5 jours)
<b>Programmation :</b>	2026
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P7, P10, A2, A3-2, A3-3, C1, C2, C12-4, C13, T1, T2-3, T5, F3, R3-1, R3-5, R3-8, R4-1
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Suppression du parcours no-kill de Saint-Airy/Puty et création d'un nouveau parcours no-kill carnassiers dans Verdun.



	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	/	2590 €	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	1810 €	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	2 H/J	/	/	/



Figure 28 : Le parcours no-kill de Saint-Airy/Puty n'est pas propice au développement des poissons carnassiers (Source : AYGA)

## Fiche action A4-2 : Déplacer ou supprimer le parcours no-kill de l'Othain

<b>Objectif</b>	Proposer des parcours attractifs
<b>Thématique</b>	Parcours spécifiques
<b>Priorité</b>	3
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Les parcours spécifiques comme les parcours no-kill constituent les parcours vitrine d'un département. En effet, ces parcours sont mis en lumière et ils ont pour vocation à être fréquentés. Il est donc nécessaire que le « produit corresponde à l'étiquette ».</p> <p>Le parcours no-kill carnassiers de l'Othain en aval de Bazeilles -sur-Othain, en plus d'être très excentré, a vu ses populations de poissons carnassiers fortement régresser. Il est donc très délicat de maintenir ce parcours car les pêcheurs qui feraient le déplacement risquent d'être très déçus.</p> <p>Pire, ils développeront une mauvaise image de ce cours d'eau ... et des gestionnaires.</p> <p>Il est donc nécessaire de supprimer ce parcours no-kill et si possible de le déplacer sur un autre secteur plus adapté que ce soit en termes d'accessibilité que de qualité du peuplement piscicole.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Supprimer le parcours no-kill de l'Othain,</li> <li>➤ Déplacer le parcours sur un secteur plus accessible et propice à la pêche des carnassiers.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, commune, propriétaires riverains
<b>Budget prévisionnel :</b>	2590 € (1 panneau d'accueil : 850 €, 10 panneaux : 300 €, pose : 800 €, coût H/J : 640 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	1810 € (60 % des panneaux)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	2 H/J (recherche d'un nouveau parcours et inscription dans l'Arrêté préfectoral : 0,5 jour, gestion des panneaux : 1 jour, mise à jour du site internet et de la carte interactive de la FDPPMA55 : 0,5 jours)
<b>Programmation :</b>	2026
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P11, A2, A5-2, A6-1, C1, C2, C13, T1, R2, F3, R3-1, R3-5, R4-1
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Suppression du parcours no-kill de l'Othain et le cas échéant le déplacer sur un secteur propice.



	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	/	2590 €	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	1810 €	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	2 H/J	/	/	/

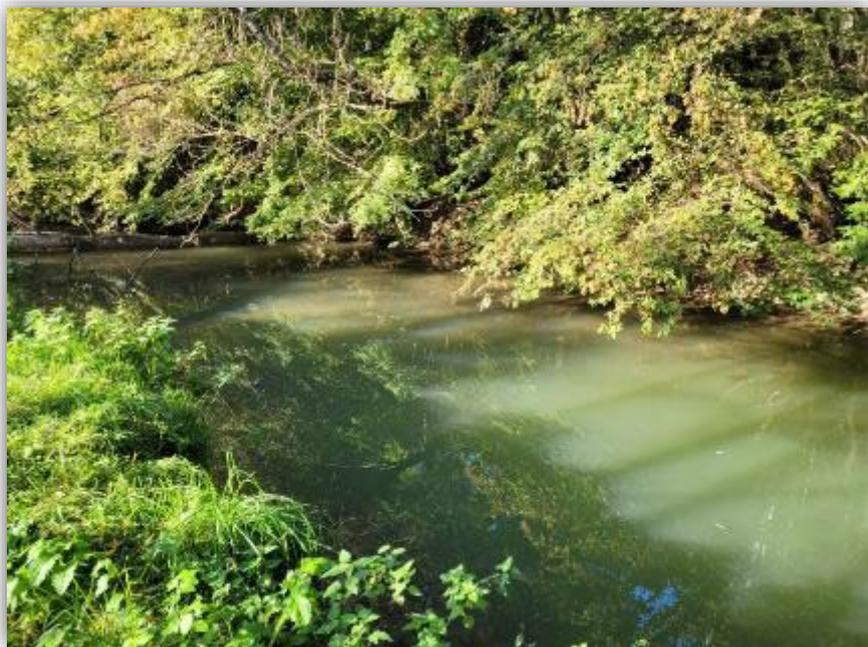


Figure 29 : En plus d'être excentré, le parcours no-kill de l'Othain a vu sa population de poissons carnassiers s'effondrer (Source : AYGA)

## Fiche action A4-3 : Créer un parcours no-kill carnassiers sur le canal de la Meuse

<b>Objectif</b>	Proposer des parcours attractifs / Valoriser les canaux
<b>Thématique</b>	Parcours spécifiques
<b>Priorité</b>	3
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Les canaux représentent des parcours idéaux pour la pêche. En effet, ils sont très faciles d'accès avec au moins un chemin qui les longe en continu, ils sont rarement excentrés du réseau routier, ils sont poissonneux et il s'agit de milieux faciles à appréhender car d'une faible largeur.</p> <p>Les seuls inconvénients sont une relative homogénéité des profils et une abondance de la végétation aquatique. Mais cette dernière est la garante de la qualité du peuplement piscicole et notamment pour les poissons carnassiers, brochet en tête.</p> <p>Si la majorité des pêcheurs ont du mal à s'accommoder de cette végétation « invasive » ce n'est pas le cas pour les pêcheurs de carnassiers, et notamment aux leurres, mouche comprise, qui ont développé des techniques de pêche qui permettent de pratiquer dans les endroits les plus encombrés.</p> <p>La mise en lumière des canaux et la valorisation de ces milieux qui restent exceptionnels pour la pêche passent notamment par la création d'un réseau de parcours vitrine de type no-kill carnassiers. Il s'agit également de favoriser la capture de brochets de belle taille.</p> <p>Un bief poissonneux, facile d'accès et si possible diversifié en termes de profils sera choisi en concertation avec l'AAPPMA gestionnaire.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier un bief propice sur le canal de la Meuse,</li> <li>➤ Inscrire le parcours no-kill dans l'Arrêté préfectoral,</li> <li>➤ Pancarter le parcours,</li> <li>➤ Le cas échéant, empoissonner le parcours no-kill au démarrage.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Le parcours sera choisi sur un secteur qui ne subit pas de baisse de niveau d'eau régulière, problématique qui est régulièrement rencontrée sur les canaux meusiens.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, commune, VNF
<b>Budget prévisionnel :</b>	2590 € (1 panneau d'accueil : 850 €, 10 panneaux : 300 €, pose : 800 €, coût H/J : 640 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	1810 € (60 % des panneaux)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	2 H/J (recherche d'un nouveau parcours et inscription dans l'Arrêté préfectoral : 0,5 jour, gestion des panneaux : 1 jour, mise à jour du site internet et de la carte interactive de la FDPPMA55 : 0,5 jours)
<b>Programmation :</b>	2026
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P11, A2, A4-4, A6-2, C1, C2, C12-2, C13, AN5-4, T1, T2-3, F3, R3-1, R3-5, R3-6, R4-1
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Création d'un parcours no-kill carnassiers sur le canal de la Meuse.



<b>Budget prévisionnel</b>	/	2590 €	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	1810 €	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	2 H/J	/	/	/



Figure 30 : Les canaux sont formidables pour les pêcheurs, il est donc nécessaire de les valoriser grâce à des parcours spécifiques (Source : APPMA La Gaule Vidusienne)

## Fiche action A4-4 : Créer un parcours no-kill carnassiers sur le canal de la Marne au Rhin à Sorcy-Pagny

<b>Objectif</b>	Proposer des parcours attractifs / Valoriser les canaux
<b>Thématique</b>	Parcours spécifiques
<b>Priorité</b>	3
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Les canaux représentent des parcours idéaux pour la pêche. En effet, ils sont très faciles d'accès avec au moins un chemin qui les longe en continu, ils sont rarement excentrés du réseau routier, ils sont poissonneux et il s'agit de milieux faciles à appréhender car d'une faible largeur.</p> <p>Les seuls inconvénients sont une relative homogénéité des profils et une abondance de la végétation aquatique. Mais cette dernière est la garante de la qualité du peuplement piscicole et notamment pour les poissons carnassiers, brochet en tête.</p> <p>Si la majorité des pêcheurs ont du mal à s'accommoder de cette végétation « invasive » ce n'est pas le cas pour les pêcheurs de carnassiers, et notamment aux leurres, mouche comprise, qui ont développé des techniques de pêche qui permettent de pratiquer dans les endroits les plus encombrés.</p> <p>La mise en lumière des canaux et la valorisation de ces milieux qui restent exceptionnels pour la pêche passe notamment par la création d'un réseau de parcours vitrine de type no-kill carnassiers. Il s'agit également de favoriser la capture de brochets de belle taille.</p> <p>L'AAPPMA Le Goujon Perche de Sorcy-Pagny a identifié un bief qui est le théâtre de concentrations de poissons en saison froide. L'eau claire permet aux pêcheurs d'observer les poissons mais aussi de les capturer de toutes les manières imaginables pour les prélever. Plutôt que de créer une réserve de pêche, il est préférable de créer un parcours-no-kill qui empêche les comportements abusifs tout en permettant aux pêcheurs de pratiquer leur passion.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rencontrer l'AAPPMA et la commune,</li> <li>➤ Inscrire le parcours no-kill dans l'Arrêté préfectoral,</li> <li>➤ Pancarter le parcours,</li> <li>➤ Le cas échéant, empoissonner le parcours no-kill au démarrage.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, commune, VNF
<b>Budget prévisionnel :</b>	2590 € (1 panneau d'accueil : 850 €, 10 panneaux : 300 €, pose : 800 €, coût H/J : 640 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	1810 € (60 % des panneaux)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	2 H/J (recherche d'un nouveau parcours et inscription dans l'Arrêté préfectoral : 0,5 jour, gestion des panneaux : 1 jour, mise à jour du site internet et de la carte interactive de la FDPPMA55 : 0,5 jours)
<b>Programmation :</b>	2027
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P11, A2, A4-3, A6-2, C1, C2, C12-2, C13, AN5-4, T1, T2-3, F3, R3-1, R3-5, R3-6, R4-1
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Création d'un parcours no-kill carnassiers sur le canal de la Marne au Rhin à Pagny-sur-Meuse.



<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	2590 €	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	1810 €	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	2 H/J	/	/



Figure 31 : Le canal à Pagny mériterait la mise en place d'un parcours no-kill carnassiers (Source : AYGA)

## Fiche action A4-5 : Créer un parcours no-kill carnassiers sur la Meuse à Sorcy

<b>Objectif</b>	Proposer des parcours attractifs / Valoriser la Meuse
<b>Thématique</b>	Parcours spécifiques
<b>Priorité</b>	3
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>La Meuse est la rivière phare du département mais elle reste finalement assez méconnue en dehors de l'échelle locale alors que les populations piscicoles, et notamment pour l'espèce brochet, se portent bien.</p> <p>Dans le cadre de la valorisation du fleuve, il est proposé de créer à minima 1 parcours no-kill en amont de Verdun. L'AAPPMA Le Goujon Perche de Sorcy-Pagny a émis le souhait de créer un parcours no-kill carnassiers sur la Meuse à Sorcy et c'est donc naturellement que cette localité a été retenue.</p> <p>Les parcours spécifiques comme les parcours no-kill constituent les parcours vitrines du département. C'est pourquoi, avant de les créer il convient de s'assurer que le potentiel halieutique est suffisant pour y faire venir des pêcheurs. Car qui dit valorisation dit hausse de la fréquentation.</p> <p>Il est donc illusoire d'espérer voir les populations piscicoles s'accroître après la mise en place d'une réglementation no-kill. Au mieux, il est possible d'assister à des captures plus fréquentes de beaux poissons.</p> <p>Dans le cas où le parcours de Sorcy ne répondrait pas à ces attentes, il conviendra d'en choisir un plus adapté.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ S'assurer du bon potentiel halieutique de la Meuse à Sorcy et notamment pour l'espèce brochet,</li> <li>➤ Signer les baux de pêche avec les propriétaires riverains,</li> <li>➤ Le cas échéant, choisir un autre parcours,</li> <li>➤ Inscrire le parcours no-kill dans l'Arrêté préfectoral,</li> <li>➤ Pancarter le parcours,</li> <li>➤ Le cas échéant, empoissonner le parcours no-kill au démarrage.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	<p>Dans l'esprit des pêcheurs, les parcours no-kill sont plus riches en poissons que les parcours avec prélèvement. Dans la réalité, cette constatation est rarement observée mais il faut garder à l'esprit que les pêcheurs s'attendent à obtenir de meilleurs résultats dans les parcours no-kill d'où l'importance de choisir des parcours avec le meilleur potentiel possible.</p>

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, commune, propriétaires riverains
<b>Budget prévisionnel :</b>	2590 € (1 panneau d'accueil : 850 €, 10 panneaux : 300 €, pose : 800 €, coût H/J : 640 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	1810 € (60 % des panneaux)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	2 H/J (diagnostic du parcours et inscription dans l'Arrêté préfectoral : 1 jour, gestion des panneaux : 1 jour, mise à jour du site internet et de la carte interactive de la FDPPMA55 : 0,5 jours)
<b>Programmation :</b>	2027
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P11, A2, A3-2, A3-3, A4-6, A6-1, C1, C2, C13, T1, T2-3, T5, F3, R3-1, R3-5, R4-1
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Création d'un parcours no-kill carnassiers sur la Meuse en amont de Verdun, si possible à Sorcy.



<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	2590 €	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	1810 €	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	2 H/J	/	/



Figure 32 : Le brochet est l'espèce cible pour les parcours no-kill sur la Meuse (Source : FDPPMA55)

## Fiche action A4-6 : Créer un parcours no-kill carnassiers sur la Meuse en aval de Verdun

<b>Objectif</b>	Proposer des parcours attractifs / Valoriser la Meuse
<b>Thématique</b>	Parcours spécifiques
<b>Priorité</b>	3
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>La Meuse est la rivière phare du département mais elle reste finalement assez méconnue en dehors de l'échelle locale alors que les populations piscicoles, et notamment pour l'espèce brochet, se portent bien.</p> <p>Dans le cadre de la valorisation du fleuve, il est proposé de créer à minima 1 parcours no-kill en aval de Verdun. La rivière y est plus large et les portions canalisées succèdent aux portions sauvages.</p> <p>Il est bien sûr possible de créer le parcours no-kill sur une zone qui sera équipée d'une rampe de mise à l'eau ce qui permettrait de valoriser un parcours navigable, donc complémentaire de ceux qui sont uniquement pêchables du bord comme c'est plus le cas en Meuse sauvage ou sur l'amont du fleuve.</p> <p>A ce jour, il n'y a pas de parcours clairement identifié bien que la Meuse canalisée sur le secteur de Stenay semble présenter un potentiel halieutique de qualité.</p> <p>Les parcours spécifiques comme les parcours no-kill constituent les parcours vitrines du département. C'est pourquoi, avant de les créer il convient de s'assurer que le potentiel halieutique est suffisant pour y faire venir des pêcheurs. Car qui dit valorisation dit hausse de la fréquentation.</p> <p>Il est donc illusoire d'espérer voir les populations piscicoles s'accroître après la mise en place d'une réglementation no-kill. Au mieux, il est possible d'assister à des captures plus fréquentes de beaux poissons.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier un parcours propice,</li> <li>➤ Signer les baux de pêche avec les propriétaires riverains,</li> <li>➤ Inscrire le parcours no-kill dans l'Arrêté préfectoral,</li> <li>➤ Pancarter le parcours,</li> <li>➤ Le cas échéant, empoissonner le parcours no-kill au démarrage.</li> </ul>

<b>Compléments</b>	<p>Dans l'esprit des pêcheurs, les parcours no-kill sont plus riches en poissons que les parcours avec prélèvement. Dans la réalité, cette constatation est rarement observée mais il faut garder à l'esprit que les pêcheurs s'attendent à obtenir de meilleurs résultats dans les parcours no-kill d'où l'importance de choisir des parcours avec le meilleur potentiel possible.</p>
--------------------	---

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, commune, propriétaires riverains, VNF
<b>Budget prévisionnel :</b>	2590 € (1 panneau d'accueil : 850 €, 10 panneaux : 300 €, pose : 800 €, coût H/J : 640 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	1810 € (60 % des panneaux)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	2 H/J (Identification du parcours et inscription dans l'Arrêté préfectoral : 1 jour, gestion des panneaux : 1 jour, mise à jour du site internet et de la carte interactive de la FDPPMA55 : 0,5 jours)
<b>Programmation :</b>	2028
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P11, A2, A3-2, A3-3, A4-6, A6-1, C1, C2, C13, T1, T2-3, T5, F3, R3-1, R3-5, R4-1
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Création d'un parcours no-kill carnassiers sur la Meuse en aval de Verdun.



<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	/	2590 €	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	/	1810 €	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	/	2 H/J	/



Figure 33 : La Meuse en aval de Verdun, ici sur le secteur de Stenay, mérite d'être mise en valeur avec un parcours no-kill carnassiers  
(Source : AYGA)

## Fiche action A4-7 : Créer un parcours no-kill carnassiers sur l'Orne en aval d'Etain

<b>Objectif</b>	Proposer des parcours attractifs / Valoriser l'Orne
<b>Thématique</b>	Parcours spécifiques
<b>Priorité</b>	3
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>L'Orne est une jolie petite rivière du nord-est du département bien peuplée en poissons carnassiers : brochets, perches, silures, chevesnes. La pêche se pratique du bord avec une diversité des postes de pêche la rend très intéressante à pratiquer et comme partout dans le département, la capture de gros brochets est possible.</p> <p>Ce cours d'eau est clairement dans l'ombre des autres rivières du département et sa position excentrée rend plus difficile sa découverte.</p> <p>C'est pourquoi la création d'un parcours no-kill carnassiers permettra de valoriser l'Orne et de donner envie aux pêcheurs de s'y rendre, qu'ils soient de la région où qu'ils soient de passage. En effet, lorsque vous n'êtes pas dans la région, à moins d'avoir la chance de recueillir des informations fiables, il est extrêmement difficile de s'orienter sur les bons secteurs de pêche en rivière.</p> <p>En effet, la qualité de pêche en rivière est souvent variable en fonction des secteurs et des biefs, tous ne se valent pas.</p> <p>La création de parcours vitrines doit donc permettre aux pêcheurs extérieurs de s'orienter vers les bons secteurs mais également de donner envie aux pêcheurs de découvrir les autres parcours qui eux doivent être découverts avec un effort de prospection et de recherche car il s'agit de l'essence même de la pêche : trouver les « bons coins ».</p> <p>Les parcours spécifiques comme les parcours no-kill constituent les parcours vitrines du département. C'est pourquoi, avant de les créer il convient de s'assurer que le potentiel halieutique est suffisant pour y faire venir des pêcheurs. Car qui dit valorisation dit hausse de la fréquentation.</p> <p>Il est donc illusoire d'espérer voir les populations piscicoles s'accroître après la mise en place d'une réglementation no-kill. Au mieux, il est possible d'assister à des captures plus fréquentes de beaux poissons.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier un parcours propice,</li> <li>➤ Signer les baux de pêche avec les propriétaires riverains,</li> <li>➤ Inscrire le parcours no-kill dans l'Arrêté préfectoral,</li> <li>➤ Pancarter le parcours,</li> <li>➤ Le cas échéant, empoissonner le parcours no-kill au démarrage.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	<p>Dans l'esprit des pêcheurs, les parcours no-kill sont plus riches en poissons que les parcours avec prélèvement. Dans la réalité, cette constatation est rarement observée mais il faut garder à l'esprit que les pêcheurs s'attendent à obtenir de meilleurs résultats dans les parcours no-kill d'où l'importance de choisir des parcours avec le meilleur potentiel possible.</p>

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, commune, propriétaires riverains
<b>Budget prévisionnel :</b>	2590 € (1 panneau d'accueil : 850 €, 10 panneaux : 300 €, pose : 800 €, coût H/J : 640 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	1810 € (60 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	2 H/J (Identification du parcours et inscription dans l'Arrêté préfectoral : 1 jour, gestion des panneaux : 1 jour, mise à jour du site internet et de la carte interactive de la FDPPMA55 : 0,5 jours)
<b>Programmation :</b>	2028
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P11, A2, A4-2, A6-1, C1, C2, C13, T1, F3, R3-1, R3-5, R4-1
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Création d'un parcours no-kill sur l'Orne.



	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	/	2590 €	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	/	1810 €	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	/	2 H/J	/



Figure 34 : L'Orne est une jolie petite rivière à valoriser  
(Source : AYGA)

## Fiche action A4-8 : Créer un parcours no-kill carnassiers sur le bras mort de Dun sur Meuse

<b>Objectif</b>	Proposer des parcours attractifs
<b>Thématique</b>	Parcours spécifiques
<b>Priorité</b>	3
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Le secteur de Dun-sur-Meuse est particulièrement intéressant pour la diversité des secteurs de pêche. En effet il est possible de pratiquer sur les ballastières, sur la Meuse sauvage, sur la Meuse canalisée et sur un important bras mort de la Meuse.</p> <p>C'est ce dernier qui nous intéresse car il s'agit d'un bras extrêmement diversifié avec des profondeurs variables, des nénuphars, des herbiers, des arbres morts dans l'eau, etc. Si l'on ajoute qu'il présente une connexion par l'aval avec le fleuve qui « empoissonne » naturellement cette annexe, alors l'intérêt est évident.</p> <p>Le bras mort est composé de 2 « bassins » : le plus en amont d'une superficie de 3.1 ha est le moins profond et donc le plus riche en herbier. Il communique par un étroit chenal avec le bassin aval, plus profond, d'une superficie de 1,9 ha.</p> <p>Ces bassins présentent un grand intérêt pour la pêche embarquée et notamment pour la pêche en float-tube du fait de l'absence de courant et des surfaces raisonnables. La diversité des postes de pêche permet de pêcher minutieusement les berges.</p> <p>Afin de mettre en valeur ce secteur, la création d'un parcours no-kill carnassiers serait intéressant. Les pêcheurs qui souhaitent prélever du poisson ont de bonnes solutions de replis sur la Meuse et les ballastières qui sont situées à proximité immédiate. Il n'y a donc pas lieu de craindre de possible ségrégation.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présenter le projet à l'AAPPMA,</li> <li>➤ Signer les baux de pêche avec les propriétaires riverains,</li> <li>➤ Inscrire le parcours no-kill dans l'Arrêté préfectoral,</li> <li>➤ Pancarter le parcours,</li> <li>➤ Le cas échéant, empoissonner le parcours no-kill au démarrage.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	L'aménagement d'une rampe de mise à l'eau rustique pour limiter la pression de pêche ainsi qu'un label de type parcours float-tube permettra de développer au mieux la pêche des carnassiers sur le bras mort.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, commune, propriétaires riverains
<b>Budget prévisionnel :</b>	2750 € (1 panneau d'accueil : 850 €, 10 panneaux : 300 €, pose : 800 €, coût H/J : 800 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	1970 € (60 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	2,5 H/J (Présentation du projet à l'AAPPMA : 0,5 jour, inscription dans l'Arrêté préfectoral : 0,5 jour, gestion des panneaux : 1 jour, mise à jour du site internet et de la carte interactive de la FDPPMA55 : 0,5 jours)
<b>Programmation :</b>	2028
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P11, A2, A3-1, A4-2, A6-1, C1, C2, C13, T1, F3, R3-1, R3-5, R4-1
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Création d'un parcours no-kill carnassiers sur le bras mort de Dun-sur-Meuse



	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	/	2750 €	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	/	1970 €	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	/	2,5 H/J	/



Figure 35 : Le bras mort de Dun-sur-Meuse est idéal pour rechercher les carnassiers en float-tube avec une valorisation en no-kill (Source : AYGA)

## Fiche action A4-9 : Envisager la création d'un parcours Black-bass à l'étang fédéral de Grandjean

<b>Objectif</b>	Proposer des parcours attractifs / Développer la pêche du Black-bass
<b>Thématique</b>	Parcours spécifiques
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	FDPPMA55
<b>Contexte</b>	<p>L'étang fédéral Grandjean d'une superficie de 2,7 ha est actuellement utilisé comme étang de production piscicole par la FDPPMA55, notamment pour l'espèce brochet. Ce plan d'eau facile d'accès est peu profond, moins de 1,50 m, avec des pentes très douces, des roselières et quelques herbiers.</p> <p>Il est donc intéressant pour la pratique de la pêche mais les pêcheurs n'y ont pas accès alors qu'il est relativement facile de se fournir en brochets auprès de pisciculteurs agréés.</p> <p>Le profil de l'étang Grandjean le rend difficile à valoriser pour la pêche au coup car ses pentes douces et sa faible profondeur vont compliquer la pêche avec des poissons qui risquent de se tenir au large. Il serait intéressant pour pêcher le brochet mais l'espèce est omniprésente dans le département et y compris dans l'étang du Perroi qui est situé à moins de 600 m. Concernant la pêche de la carpe, l'étang est trop petit et il y a un risque de troubler l'eau et de profondément modifier l'écosystème.</p> <p>En revanche il est adapté pour la pêche du Black-bass. L'espèce avait été introduite avec succès mais l'implantation n'a pas pu être pérennisée, visiblement à cause d'une population de brochets qui était trop importante.</p> <p>A ce jour, il n'y a pas de parcours Black-bass dans le département excepté sur la Meuse à Verdun, alors que l'espèce est très prisée, en particulier des jeunes pêcheurs. De plus, il s'agit d'un poisson d'avenir qui est parfaitement adapté au réchauffement climatique.</p> <p>Il est donc souhaitable de proposer au moins un parcours Black-bass réciprocaire et l'étang Grandjean semble adapté. Quelques aménagements de type radeaux végétalisés permettront d'améliorer l'implantation avec des habitats et de créer des postes de pêche. Des souches et des arbres en bordures permettront d'augmenter la capacité d'accueil et de rendre la pêche plus ludique.</p> <p>Le statut d'eau de pisciculture permet de pêcher à toutes les techniques toute l'année ce qui permet de pratiquer en mars-avril, période faste pour cette espèce et notamment pour la capture de gros sujets alors que la période hivernale est moins propice pour cette espèce.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vidanger totalement le plan d'eau et s'assurer qu'il ne reste pas de brochets,</li> <li>➤ Mettre en place des radeaux végétalisés et des caches de type bois,</li> <li>➤ Empoissonner en Black-bass, gardons, tanches et ables,</li> <li>➤ Autoriser la pêche toute l'année, hors période de reproduction (mai-juin),</li> <li>➤ Pancarter le parcours,</li> <li>➤ Ouvrir la pêche en 2029,</li> <li>➤ Intensifier la garderie.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Un plan d'eau Black-bass constituera également un site adapté pour les animations pêche et notamment dans le cadre de l'APN fédéral.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	Commune
<b>Budget prévisionnel :</b>	24 935 € (2 panneaux d'accueil : 1600 €, 5 panneaux : 150 €, pose : 800 €, 10 radeaux végétalisés : 8000 €, empoissonnement : Black-bass 90+50+30 kg, gardons 150+150+100 kg, tanches 20+20+20 kg, ables 50 kg, coût H/J : 6240 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	24 935 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	19,5 H/J (Présentation du projet au C.A. de la FDPPMA 55 : 1 jour, gestion de la vidange : 6 jours, gestion de l'empoissonnement 5 jours, gestion des panneaux : 2 jours, gestion des radeaux végétalisés : 5 jours, mise à jour du site internet et de la carte interactive de la FDPPMA55 : 0,5 jours)
<b>Programmation :</b>	2026-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P9, P10, A1, A2, A5-14, C1, C2, C6, C13, AN3, AN4, R1, R3-1, R3-5, R3-8, R4-1
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Création d'un plan d'eau Black-bass réciprocaire à l'étang Grandjean



<b>Budget prévisionnel</b>	/	10 240 €	6000 €	3225 €	5470 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	10 240 €	6000 €	3225 €	5470 €
<b>Temps d'animation FD</b>	/	7 H/J	7 H/J	2 H/J	3.5 H/J



Figure 36 : Black-bass de l'étang Grandjean  
(Source : FDPPMA55)

## Fiche action A4-10 : Envisager la création d'un carpodrome sur la ballastière n°2 de Dun-sur-Meuse

<b>Objectif</b>	Proposer des parcours attractifs / Développer la pêche en carpodrome
<b>Thématique</b>	Parcours spécifiques
<b>Priorité</b>	3
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Les carpodromes sont des plans d'eau faciles d'accès de faibles superficies sur lesquelles de grosses quantités de carpes de taille moyenne sont introduites sur la base d'une tonne à l'hectare.</p> <p>L'objectif consiste à satisfaire les pêcheurs compétiteurs qui veulent perfectionner leur technique et réaliser de « grosses pêches » mais aussi à contenter les pêcheurs moins spécialisés qui réussiront à prendre quelques poissons au vu de la densité.</p> <p>Ce type de parcours n'est pour l'instant pas proposé par la pêche associative meusienne alors que l'offre privée existe. Or, ce type de parcours est très prisé et étant donné qu'il existe une forte tradition de pêche au coup dans le département il est important de proposer cette offre.</p> <p>La ballastière n°2 de Dun-sur-Meuse, bien que soumise à l'achat d'une option supplémentaire, présente une superficie adaptée : 1,3 ha. De plus, l'accès aux berges est facile et le site est agréable sans être trop excentré du centre du département. On ajoutera que la ballastière principale, plus grande, permet aux pêcheurs de continuer à pratiquer tous les types de pêche sans être « perturbés » par une abondance de carpes.</p> <p>Pour les AAPPMA qui gèrent plusieurs plans d'eau, une gestion thématique est avantageuse dans l'objectif d'offrir des possibilités diversifiées à même de faire plaisir à toutes les catégories de pêcheurs.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présenter le projet à l'AAPPMA,</li> <li>➤ Empoissonner en carpes,</li> <li>➤ Être très vigilant sur la provenance des carpes et éviter tout risque de maladie du sommeil,</li> <li>➤ Utiliser uniquement la réglementation cadrée par le Code de l'Environnement,</li> <li>➤ Inscrire le parcours dans l'Arrêté préfectoral en no-kill carpe,</li> <li>➤ Pancarter le parcours,</li> <li>➤ Intensifier la garderie.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	<p>L'étang de la Dodanne présente des caractéristiques similaires et il pourrait avantageusement être géré en carpodrome étant donné que les ballastières de Dun-sur-Meuse ne sont pas totalement réciprocitaires car soumises à l'achat d'une option. On notera que comme pour les plans d'eau à Black-bass, les carpodromes sont très adaptés pour les animations pêche et notamment dans le cadre de l'APN fédéral.</p>

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA/FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	Commune
<b>Budget prévisionnel :</b>	4150 € (1 panneau d'accueil : 800 €, 5 panneaux : 150 €, pose : 800 €, l'empoissonnement est prévu dans la fiche action P8, coût H/J : 2400 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	3450 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	7,5 H/J (Présentation à l'AAPPMA : 1 jour, gestion des panneaux : 2 jours, gestion des empoissonnements : 4 jours, mise à jour du site internet et de la carte interactive de la FDPPMA55 : 0,5 jours)
<b>Programmation :</b>	2027-2028
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P8, A1, A2, A5-1, C1, C2, C6, C13, AN3, AN4, R1, R3-1, R3-5, R4-1
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Création d'un carpodrome à la ballastière n°2 de Dun-sur-Meuse (et/ou à l'étang de la Dodanne)



	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	4150 €	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	3450 €	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	5.5 H/J	2 H/J	/

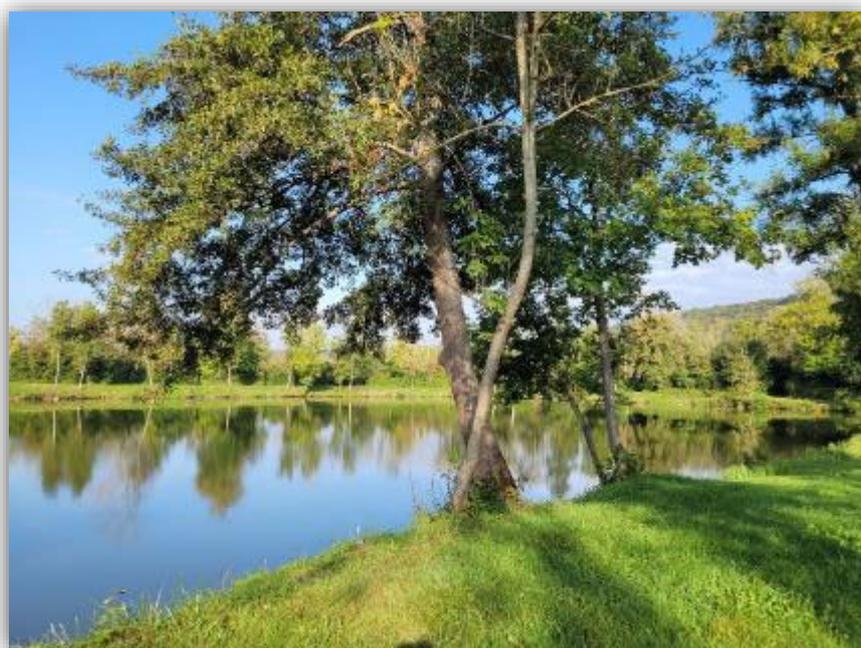


Figure 37 : La ballastière n°2 de Dun-sur-Meuse serait parfaite pour une gestion en carpodrome (Source : AYGA)

## Fiche action A4-11 : Evaluer l'accessibilité et l'attractivité des parcours carpe de nuit pour développer un réseau de parcours cohérents

<b>Objectif</b>	Proposer des parcours attractifs
<b>Thématique</b>	Parcours spécifiques
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Le département de la Meuse propose 7 plans d'eau autorisés pour la pêche de la carpe de nuit, dont Madine avec 25 postes balisés, 18 parcours en rivière pour 53 km et 16 parcours en canal pour 32 km.</p> <p>L'offre en rivière est très inégale, notamment au niveau de l'accessibilité. En effet, certains parcours sont accessibles après une marche d'approche à travers les prés ce qui oblige à garer le véhicule assez loin, ce qui n'est pas forcément rassurant. De plus, le matériel est assez difficile à transporter sur de longues distances à moins d'utiliser des bateaux pneumatiques.</p> <p>Pour les canaux, aujourd'hui certains parcours sont difficilement pêchables à cause de la végétation aquatique et de l'accessibilité peut être délicate en raison de la présence de la voie verte par exemple.</p> <p>L'offre en parcours de nuit n'est donc pas forcément attractive. Il convient donc de réaliser un diagnostic de l'offre en parcours de nuit et d'identifier ceux qui ne sont pas adaptés. Dans le cas des parcours peu accessibles car éloignés des accès, il serait intéressant de matérialiser sur la carte interactive les voies d'accès et les parkings.</p> <p>Afin de gagner en efficacité et de répondre aux attentes des carpistes, la constitution d'une commission carpe avec des carpistes issus (ou pas) des AAPPMA serait une bonne chose en plus d'impliquer les carpistes qui sont parfois difficiles à mobiliser.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Créer une commission carpe,</li> <li>➤ Diagnostiquer l'offre en parcours de nuit,</li> <li>➤ Supprimer les parcours peu intéressants.</li> <li>➤ Pancarter les parcours,</li> <li>➤ Mettre à jour la carte interactive.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, propriétaires riverains, communes, VNF
<b>Budget prévisionnel :</b>	4160 € (coût H/J, les panneaux sont prévus dans la fiche action A2)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	4160 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	13 H/J (Création d'une commission carpe : 1,5 jours, diagnostic des parcours de nuit : 8 jours, cartographie : 1 jour, discussions avec les AAPPMA : 2 jours, mise à jour de la carte interactive : 0,5 jours)
<b>Programmation :</b>	2027
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P5, A3-2, A3-3, A6-1, C1, C2, C7, C12-5, C13, AN5-6, T2-3, F1, F2, R3-4, R3-6, R4-1
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Diagnostic des parcours de nuit et optimisation de l'offre



<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	4160 €	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	4160 €	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	13 H/J	/	/



Figure 38 : La pêche de la carpe de nuit est prisée mais les parcours dédiés doivent être attractifs  
(Source : FDPPMA12)

## Fiche action A4-12 : Développer des parcours « pêche à l'écrevisse » à destination du public familial

<b>Objectif</b>	Développer la pêche famille des écrevisses
<b>Thématique</b>	Pêche famille / Recrutement de nouveaux pêcheurs
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Les écrevisses américaines sont des espèces invasives que l'on retrouve aussi bien dans les cours d'eau que dans les plans d'eau. Les 2 principales espèces : les écrevisses de Californie et les écrevisses de Louisiane atteignent des tailles importantes en plus d'être excellentes culinairement.</p> <p>Leur pêche est facile et ludique car il suffit de quelques balances, de perches que l'on peut facilement fabriquer, de cordelette et d'appâts.</p> <p>Une fois le matériel acheté et le secteur de pêche identifié, cette pêche ne présente aucune technicité. Elle plaît beaucoup aux enfants comme aux parents et aux grands-parents. Il s'agit donc de la pêche familiale par excellence avec la dégustation du produit de la pêche. C'est un peu l'équivalent de la pêche en famille des crabes en Bretagne.</p> <p>La pêche de l'écrevisse fait appel aux souvenirs d'enfance. Elle s'adresse donc à tous et elle est tout à fait adaptée dans le cadre d'une activité à la journée ou à la demi-journée pour les vacances ou en week-end.</p> <p>L'objectif de cette fiche action consiste à identifier les parcours du département riches en écrevisses, à les identifier et à communiquer. Les Offices de tourisme seront associés pour assurer la promotion de cette pêche.</p> <p>Aucun aménagement spécifique n'est nécessaire pour pêcher les écrevisses. Cependant les parcours choisis devront être faciles d'accès et ombragés. Un pancartage spécifique peut être mis en place mais il faut savoir que les populations d'écrevisses ont tendance à diminuer une fois qu'elles sont régulièrement prélevées. Cela dit, les parcours écrevisses ont également pour objectif d'inciter les familles à sortir des sentiers battus et à chercher de nouveaux coins.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier les parcours écrevisses américaines dans le département,</li> <li>➤ Communiquer,</li> <li>➤ Mettre à jour la carte interactive,</li> <li>➤ Assurer la promotion des parcours avec les Offices de tourisme,</li> <li>➤ Pancarter les principaux parcours.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	La pêche de l'écrevisse est un excellent moyen pour donner envie aux familles d'aller à la pêche. Il s'agit donc d'une pêche qui permet de recruter de nouveaux pêcheurs.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, propriétaires riverains, communes, Offices de tourisme
<b>Budget prévisionnel :</b>	3300 € (30 panneaux : 900 €, coût H/J : 2400 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	900 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	3300 €
<b>Temps d'animation :</b>	7,5 H/J (Identification des parcours : 3 jours, communication : 2 jours, gestion des panneaux : 2 jours, mise à jour de la carte interactive : 0,5 jours)
<b>Programmation :</b>	2026
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A1, A2, A5-1 à A5-8, A6-1, C1, C2, C5, C6, C6, C7, C8, C13, AN5-1, T1, T2-1, T2-2, T4, F9
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Créer des parcours de pêche à l'écrevisse (base de 10 parcours)



<b>Budget prévisionnel</b>	/	3300 €	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	3300 €	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	7,5 H/J	/	/	/



Figure 39 : La pêche des écrevisses est facile et ludique, elle doit être développée (Source : FDPPMA12)

## Fiche action A4-13 : Développer la pêche en float-tube sur les plans d'eau

<b>Objectif</b>	Diversifier les produits pêche
<b>Thématique</b>	Parcours de pêche
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Le float-tube ressemble à une bouée dans laquelle le pêcheur est assis en se déplaçant vers l'arrière avec des palmes, parfois grâce à un moteur électrique. Ce mode de pêche est économique et il s'intègre parfaitement dans l'environnement car il est silencieux et il ne dérange ni la faune, ni la flore.</p> <p>On ajoutera qu'il est facile à stocker ce qui constitue un atout pour les pêcheurs citadins ou les jeunes qui sont logés en appartement.</p> <p>Les pêcheurs en float-tube recherchent majoritairement les poissons carnassiers en rivière comme en plans d'eau mais la présence de courant peut être limitante.</p> <p>A ce jour, il existe des plans d'eau meusiens sur lesquels la pratique du float-tube n'est pas encore autorisée. Si sur les petites surfaces, disons moins de 5 ha dans le contexte meusien, la cohabitation entre les pêcheurs du bord et les pêcheurs en float-tube peut être source de tensions, ce n'est pas le cas sur les plans d'eau plus grands comme l'étang des Bercettes (7 ha), l'étang du Colvert (8,3 ha), le bras mort de Dun-sur-Meuse (5 ha) ou encore la ballastière de Mouzay qui est plus petite (3,2 ha) mais dont les berges fortement encombrées limitent la pêche du bord.</p> <p>Il convient également de rechercher de nouveaux plans d'eau pour développer la pêche en float-tube car les rivières sont impraticables en période de crues et l'offre en plans d'eau reste plutôt faible.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Autoriser la pêche en float-tube sur les plans d'eau cités,</li> <li>➤ Pancarter les parcours,</li> <li>➤ Rechercher de nouveaux plans d'eau et développer la pêche en float-tube.</li> </ul>

<b>Compléments</b>	<p>Les float-tubes sont des engins extrêmement stables et ils sont quasiment impossible à retourner, même en présence de vagues. Le port du gilet de sauvetage est cependant plus que conseillé car un malaise est toujours possible. Cela dit, la pêche sur des petites barques est beaucoup moins sécuritaire et il n'y a pas lieu de craindre le développement de la pêche en float-tube.</p>
--------------------	--

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA / FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	Communes,
<b>Budget prévisionnel :</b>	1620 € (6 panneaux : 180 €, coût H/J : 1440 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	1620 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	4,5 H/J (rencontre des communes et des AAPPMA : 3 jours, gestion des panneaux : 1 jour, mise à jour de la carte interactive : 0,5 jours)
<b>Programmation :</b>	2026
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A3-1, A4-8, A4-15, A5-9, A5-10, C1, C2, C12-1, C13, AN5-3, F13, MA11
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Développer la pêche en float-tube sur les plans d'eau cités / Etendre l'offre en nouveaux plans d'eau



<b>Budget prévisionnel</b>	/	1620 €	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	1620 €	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	4,5 H/J	/	/	/



Figure 40 : La pêche en float-tube doit être développée  
(Source : FDPPMA55)

### Fiche action A4-14 : Etudier la possibilité de mettre en œuvre une gestion concertée sur la Chiers amont limitrophe avec la Belgique

<b>Objectif</b>	Diversifier les produits pêche
<b>Thématique</b>	Parcours de pêche
<b>Priorité</b>	3
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Le cours amont de la Chiers dans le département de la Meuse est limitrophe avec la Belgique ce qui limite énormément les possibilités pour développer des produits pêche attractifs. En effet, créer un parcours thématique jusqu'à la moitié du lit n'aurait aucun sens.</p> <p>C'est dommage car la Chiers est ici poissonneuse que ce soit pour les truites ou les poissons carnassiers.</p> <p>La rencontre avec le contrat de rivière Semois-Chiers ainsi qu'avec les sociétés de pêche belges concernées permettrait d'évaluer les possibilités étant donné que le fonctionnement de la pêche associative belge est très différent de celui de la pêche associative française.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rencontrer le contrat de rivière Semois-Chiers,</li> <li>➤ Rencontrer les Sociétés de pêche belges,</li> <li>➤ Tendre vers l'harmonisation de la gestion halieutique.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Lors du diagnostic de terrain, l'AAPPMA l'Etoile de Montmédy était motivée par la création d'un parcours no-kill sur ce secteur de la Chiers. Il s'agissait de mettre en lumière ce secteur excentré et de donner envie aux pêcheurs de s'y rendre.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	Contrat de rivière Semois-Chiers, Société de pêche belges
<b>Budget prévisionnel :</b>	640 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	640 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	2 H/J
<b>Programmation :</b>	2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A4, F3, F4
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Rencontrer les gestionnaires de la Chiers belge et évaluer les possibilités



<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	/	/	640 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	/	/	640 €
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	/	/	2 H/J



Figure 41 : La Chiers amont présente un bon potentiel mais la rivière est limitrophe avec la Belgique ce qui complique la gestion (Source : AYGA)

## Fiche action A4-15 : Améliorer l'attractivité de l'étang fédéral du Perroi

<b>Objectif</b>	Améliorer l'attractivité de l'étang du Perroi
<b>Thématique</b>	Parcours de pêche
<b>Priorité</b>	3
<b>Territoire d'action</b>	FDPPMA55
<b>Contexte</b>	<p>L'étang du Perroi couvre une trentaine d'hectares d'eau claire, peu profonde, riche en herbiers et bordée de roselières. Il s'agit d'un biotope très productif et en particulier pour l'espèce brochet qui est ici très présente avec une bonne densité en gros sujets.</p> <p>La FDPPMA55 est propriétaire du plan d'eau qui est géré sur la base d'un fonctionnement privé payant avec réservation. Il est orienté vers la pêche en no-kill des carnassiers et notamment du brochet, seule la pêche en barque étant autorisée. Un règlement intérieur encadre la pratique de la pêche et un calendrier des jours de pêche est édité avec une vingtaine de journées en 2023. On ajoutera que des élus bénévoles sont systématiquement présents lors des jours de pêche pour l'accueil et l'encadrement.</p> <p>Aujourd'hui l'étang est de moins en moins attractif avec des périodes d'ouverture de plus en plus courtes et une fermeture estivale qui s'étend de plus en plus à cause de l'eau qui devient trop chaude pour rechercher le brochet dans de bonnes conditions.</p> <p>Il serait possible de modifier l'usage du plan d'eau vers la pêche du Black-bass ou éventuellement de la carpe mais les problématiques seraient différentes pour cette dernière avec notamment la crainte d'un profond déséquilibre de ce milieu fragile et déjà eutrophisé.</p> <p>Il y a cependant des axes de gestion, facilités par le statut de pisciculture, qui permettraient d'améliorer l'attractivité en dehors de l'ouverture à la réciprocité qui risquerait de rapidement faire chuter la qualité de pêche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ouvrir la pêche du brochet toute l'année avec une période de fermeture en mars pendant la reproduction du brochet,</li> <li>➤ Simplifier au maximum le règlement intérieur,</li> <li>➤ Mettre en place un système de réservation en ligne,</li> <li>➤ Modifier les horaires d'ouverture pour bénéficier des coups du matin et du soir,</li> <li>➤ Augmenter le nombre de barques à 5,</li> <li>➤ Autoriser la pêche en float-tube (journées dédiées),</li> <li>➤ Augmenter le nombre de jours de pêche avec 40 à 50 jours de pêche par an / &gt; 15 000 € de recettes (2 jours de pêche par semaine dimanche et mercredi par exemple sur les mois majeurs février, avril, mai, novembre / 6 jours en janvier, octobre, décembre / 4 jours en juin / 2 jours en juillet/ fermeture en mars et du 15 juillet au 30 septembre),</li> <li>➤ Envisager l'introduction mesurée d'amours blancs,</li> <li>➤ Envisager d'approfondir la pêcherie au pied de la vanne de fond (abri thermique) lors de la prochaine vidange,</li> <li>➤ Professionnaliser l'accueil des pêcheurs (BPJEPS, permanence des salariés, etc.)</li> <li>➤ Organiser une compétition bateau annuelle,</li> <li>➤ Organiser une compétition float-tube annuelle,</li> <li>➤ Améliorer la communication,</li> <li>➤ Ajustement de la pression de pêche les années suivantes en fonction de l'évolution des résultats.</li> </ul>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en œuvre les mesures citées précédemment.</li> </ul>

**Compléments** Il y a un équilibre délicat à trouver entre une certaine rentabilité financière et le maintien d'une bonne qualité de pêche, ce qui sous-entend de contrôler la pression de pêche.

Le brochet reste cependant une espèce qui conserve une capturabilité satisfaisante dans un contexte de pression de pêche importante bien que les rendements diminuent, en particulier lorsque les conditions météo sont peu favorables.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	Conservatoire des Espaces naturels
<b>Budget prévisionnel :</b>	181 000 € (compétition bateau : 5000 € par an, compétition float-tube : 4000 € par an, coût H/J : 88 500 € pour l'accueil les jours d'ouverture, coût H/J : 120 000 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	181 000 € (100 % / recettes des concours sur la base de 60 participants : 2600 €)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	375 H/J (50 jours de présence : 50 H/J, organisation d'une compétition bateau : 7 H/J, organisation d'une compétition float-tube : 5 H/J, simplification de la réglementation et présentation aux élus : 1 H/J, communication : 1 jour par mois)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A3-1, A4-9, A4-13, A7-1, C1, C2, C5, C6, C7, C12-1, AN5-3
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	> 14 000 € de recettes par an / Maintien d'une bonne qualité de pêche



<b>Budget prévisionnel</b>	49 000 €	33 000 €	33 000 €	33 000 €	33 000 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	49 000 €	33 000 €	33 000 €	33 000 €	33 000 €
<b>Temps d'animation FD</b>	75 H/J				



Figure 42 : L'étang du Perroi est un plan d'eau hors norme pour pêcher le brochet (Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION A5 : Créer des parcours labellisés

La Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) a créé un label national destiné à promouvoir la pêche sur les meilleurs parcours à l'échelle des départements. Il s'agit des parcours vitrines sur lesquels les pêcheurs touristes mais aussi les pêcheurs mobiles ou tout simplement les familles vont s'orienter en priorité, en relais avec les structures en charge du développement touristique.

Les Fédérations départementales pour la pêche et la protection des milieux aquatiques identifient au préalable les parcours qu'elles jugent les plus intéressants, puis elles sollicitent une demande de labellisation auprès de la FNPF.

Il existe 3 types de labels :



- Les parcours **Découverte** : ils sont adaptés à l'initiation et à la découverte de la pêche. Il s'agit de sites poissonneux de faibles superficies et sécurisés pour l'accueil du public. Ce label est assez contraignant car les poissons doivent être relâchés et l'usage d'une seule canne est permis. Par ailleurs, le label Découverte n'apporte pas vraiment de plus-value en comparaison du label Famille. Une zone sécurisée de pêche ainsi qu'un abri sont obligatoires. Ce type de parcours ne sera pas proposé dans le cadre du SDDLDP.



- Les parcours **Famille** : ils permettent l'accueil des familles sur des sites poissonneux sur lesquels l'accessibilité et la sécurité ont été améliorés. Ils doivent être équipés de zones de pêche sécurisées, d'un abri, d'un sanitaire, d'une aire de pique-nique avec poubelle et d'une aire de jeu même simplifiée. Néanmoins, l'obligation de proposer des toilettes et un point d'eau constitue une énorme contrainte en zone rurale où ce type d'aménagement n'est pas souvent réalisable. C'est pourquoi ce label pourtant intéressant n'est pas développé sur des sites pourtant parfaitement adaptés.

Les parcours Famille et les parcours Découverte permettent de proposer des produits pêche clé en main avec des aménagements attractifs et qualitatifs pour tous les publics. La pêche y est généralement facile. Cette optimisation des parcours permet de solliciter plus facilement des financements.



- Les parcours **Passion** : ils s'adressent plutôt à des pêcheurs confirmés avec un fléchage vers les sites qui présentent un fort intérêt halieutique mais la pêche n'y est pas forcément facile pour autant. Les exigences en matière d'aménagements sont faibles pour prétendre à ce label. Seule l'accessibilité en termes de stationnement est exigée ainsi que des zones de mises à l'eau lorsque la navigation est permise.

On notera que la labellisation des parcours répond à une charte graphique précise et harmonisée à l'échelle nationale qui concerne la signalétique et les panneaux d'accueil qui sont obligatoire sur les sites.

Les fiches actions suivantes présentent les parcours qui ont été identifiés en phase diagnostic comme présentant le potentiel nécessaire pour être labellisés en fonction des caractéristiques des sites, de leur accessibilité et du public à cibler.

***Remarque :** les sanitaires constituent un aménagement obligatoire pour la labellisation **Famille**. Sauf demande spécifique, le type de sanitaires proposé sont des toilettes sèches classiques.*

*Cependant, les toilettes sèches présentent le gros inconvénient de nécessiter un entretien régulier. Les toilettes sèches sont uniquement possibles sur des sites déjà entretenus avec des personnes volontaires pour réaliser le suivi, au minimum hebdomadaire.*

*La seule alternative aux toilettes sèches classiques sont des toilettes sèches autonomes, qui demandent uniquement un nettoyage du sol et des w.c. Mais il faut compter un budget minimum de 20 000 € ce qui peut constituer un frein sérieux.*

## Fiche action A5-1 : Labelliser un parcours Famille au plan d'eau de Stenay

<b>Objectif</b>	Proposer un réseau de parcours labellisés
<b>Thématique</b>	Parcours labellisé Famille
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>L'étang de la Dodanne à Stenay présente une superficie modeste de 1,3 ha qui le rend parfaitement adapté pour une pêche en famille. Les toilettes et l'abri présents sur place, en plus des facilités d'accès aux berges qui sont entretenues renforcent ce potentiel.</p> <p>Cependant, les berges peuvent être abruptes ce qui demande la réalisation de pontons de pêche. Afin de permettre l'accueil des pêcheurs en fauteuil roulant, les pentes des accès devront être inférieures à 5 %. Une étude de faisabilité sera nécessaire pour dimensionner précisément le ponton de pêche partagé.</p> <p>Une vigilance sera accordée au développement de la végétation aquatique qui était envahissante avant que l'AAPPMA ne teste en 2023 une méthode de lutte qui a été efficace.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présenter le projet à l'AAPPMA,</li> <li>➤ Réaliser le cahier des charges et les dossiers de subvention,</li> <li>➤ Aménager un ponton partagé,</li> <li>➤ Aménager une table de pique-nique adaptée aux personnes en situation de handicap et une poubelle,</li> <li>➤ Aménager une aire de jeux simplifiée,</li> <li>➤ Mettre en place un panneau de labellisation,</li> <li>➤ Flécher le site sur le réseau routier de proximité.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Sur ce plan d'eau le règlement intérieur de l'AAPPMA est rédhibitoire étant donné qu'il interdit la pêche aux leurres. Or il s'agit de la pêche la plus attractive pour les jeunes pêcheurs. Une suppression de ce règlement est souhaitable pour donner envie aux jeunes de se rendre à la pêche.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Collectivité territoriale référente
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, AAPPMA, FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional.
<b>Budget prévisionnel :</b>	37 880 € TTC (Etude de faisabilité (4000 €), installation de chantier (2000 €), 1 ponton partagé de 15 ml avec place de parking PMR (16 000 €), 1 table de pique-nique compatible avec les PMR avec poubelle (800 €), 1 point d'eau (1500 €), 1 aire de jeux simplifiée (5000 €), fourniture et pose de panneaux de signalisation et d'information (2500 €), coût H/J : 6080 €).
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	12 440 € (20 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional, AAPPMA.
<b>Temps d'animation :</b>	19 H/J (étude et rapport : 3 jours, présentation aux élus : 1 jour, montage dossiers de subventions : 5 jours, suivi graphiste panneau, livraison et installation : 2 jours, CCTP travaux et sélection entreprise : 4 jours, suivi travaux : 4 jours).
<b>Programmation :</b>	2026
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A5, C2, C7, C8, C13, AN3, AN5-8, R3-2
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Labellisation en parcours Famille du plan d'eau



	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	/	37 880 €	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	12 440 €	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	19 H/J	/	/	/



Figure 43 : Le plan d'eau de la Dodanne à Stenay  
(Source : AYGA)

## Fiche action A5-2 : Labelliser un parcours Famille sur l'Othain à Bazeilles-sur-Othain

<b>Objectif</b>	Proposer un réseau de parcours labellisés
<b>Thématique</b>	Parcours labellisé Famille
<b>Priorité</b>	3
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>L'Othain est une petite rivière poissonneuse qui présente un parcours facile d'accès à Bazeilles-sur-Othain qui est idéal pour la pratique de la pêche au coup. De plus les carnassiers sont bien représentés ce qui ajoute un atout supplémentaire.</p> <p>Le secteur en amont du pont en rive droite présente un bon potentiel pour aménager un ponton partagé.</p> <p>Il n'y a cependant aucune infrastructure propre aux parcours Famille sur place et tout est à créer.</p> <p>On notera cependant que les contraintes propres aux parcours Famille se retrouvent ici avec une possible difficulté pour aménager des toilettes et pour créer un accès à de l'eau potable.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présenter le projet à l'AAPPMA,</li> <li>➤ Réaliser le cahier des charges et les dossiers de subvention,</li> <li>➤ Aménager un parking,</li> <li>➤ Aménager un ponton partagé &gt; 6 ml,</li> <li>➤ Aménager des toilettes sèches,</li> <li>➤ Aménager un point d'eau,</li> <li>➤ Aménager une table de pique-nique adaptée aux personnes en situation de handicap et une poubelle,</li> <li>➤ Aménager une aire de jeux simplifiée,</li> <li>➤ Aménager un abri de pêche,</li> <li>➤ Mettre en place un panneau de labellisation,</li> <li>➤ Flécher le site sur le réseau routier de proximité.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Ce parcours Famille est une demande de l'AAPPMA l'Etoile de Montmédy. Parmi les différents parcours visités, celui-ci est apparu comme adapté.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Collectivité territoriale référente
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, AAPPMA, FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional.
<b>Budget prévisionnel :</b>	50 700 € TTC (Etude de faisabilité (4000 €), installation de chantier (2000 €), 1 parking 5 places de 60 m <sup>2</sup> (3000 €), 1 ponton partagé de 10 ml avec place de parking PMR (10 000 €), 1 toilette sèche (6000 €), 1 point d'eau (1500 €), 1 table de pique-nique compatible avec les PMR avec poubelle (800 €), 1 aire de jeux simplifiée (5000 €), 1 abri de pêche (9500 €), fourniture et pose de panneaux de signalisation et d'information (2500 €), coût H/J : 6400 €).
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	15 260 € (20 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional, AAPPMA.
<b>Temps d'animation :</b>	20 H/J (étude et rapport : 3 jours, présentation aux élus : 1 jour, montage dossiers de subventions : 5 jours, suivi graphiste panneau, livraison et installation : 2 jours, CCTP travaux et sélection entreprise : 4 jours, suivi travaux : 5 jours).
<b>Programmation :</b>	2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A1, A4-12, A5-1, A5-3, A5-4, A5-5, A5-6, A5-7, A5-8, C1, C2, C7, C8, C13, AN2, AN3, T1, T2-1, T2-2, T2-4, F3, R2
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Labellisation en parcours Famille de l'Othain à Bazeilles-sur-Othain



<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	/	/	50 700 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	/	/	15 260 €
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	/	/	20 H/J



Figure 44 : L'Othain à Bazeilles-sur-Othain  
(Source : AYGA)

## Fiche action A5-3 : Labelliser un parcours Famille à l'étang d'Aulnoy-sous-Vertuzey

<b>Objectif</b>	Proposer un réseau de parcours labellisés
<b>Thématique</b>	Parcours labellisé Famille
<b>Priorité</b>	3
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>L'étang d'Aulnoy-sous-Vertuzey est géré par l'AAPPMA de Commercy. Il est actuellement non réciproitaire et l'AAPPMA vend des cartes spécifiques tandis que les lots de pêche en rivière sont inclus dans la réciprocité.</p> <p>Néanmoins ce petit plan d'eau de 0,5 ha facile d'accès est idéal pour l'initiation et pour la pêche en famille. Très poissonneux en petit cyprinidés il abrite également des carpes et quelques brochets.</p> <p>Les plans d'eau de cette superficie sont extrêmement intéressants car ils sont en général faciles à aborder à condition que l'eau ne soit pas trop claire et les poissons ne sont jamais très loin des berges. De plus, il est facile de garder une surveillance sur la famille.</p> <p>Une labellisation en parcours Famille permettrait d'aménager le plan d'eau pour améliorer la pratique de la pêche pour tous les publics, y compris les personnes à mobilité réduite où les personnes qui ont besoin de sécurité comme les plus jeunes ou les plus anciens. Il s'agit également de valoriser les territoires ruraux grâce à la pêche.</p> <p>Actuellement il existe un grand parking et un terrain de basket à côté de l'étang.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présenter le projet à l'AAPPMA et à la commune,</li> <li>➤ Intégrer l'étang à la réciprocité,</li> <li>➤ Réaliser le cahier des charges et les dossiers de subvention,</li> <li>➤ Aménager un ponton partagé &gt; 6 ml,</li> <li>➤ Aménager des toilettes sèches,</li> <li>➤ Aménager un point d'eau,</li> <li>➤ Aménager une table de pique-nique adaptée aux personnes en situation de handicap et une poubelle,</li> <li>➤ Aménager une aire de jeux simplifiée,</li> <li>➤ Aménager un abri de pêche,</li> <li>➤ Mettre en place un panneau de labellisation,</li> <li>➤ Flécher le site sur le réseau routier de proximité.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	L'AAPPMA craint une affluence de pêcheurs mais sur les petits plans d'eau il n'y a pas ce risque en l'absence de lâchés de truites. Il s'agit ici de valoriser le site, de favoriser la pratique des pêcheurs avec des aménagements adaptés et de donner envie à des pêcheurs de passages ou même des non-pêcheurs de venir sur la commune pour pratiquer dans l'étang. La pêche contribuera ainsi à dynamiser ce territoire rural et à créer de l'animation.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Collectivité territoriale référente
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, AAPPMA, FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional.
<b>Budget prévisionnel :</b>	50 020 € TTC (Etude de faisabilité (4000 €), installation de chantier (2000 €), 2 pontons partagé de 6 ml soit 12 ml avec place de parking PMR (12 000 €), 1 toilette sèche (6000 €), 1 point d'eau (1500 €), 1 table de pique-nique compatible avec les PMR avec poubelle (800 €), 1 aire de jeux simplifiée (5000 €), 1 abri de pêche (9500 €), fourniture et pose de panneaux de signalisation et d'information (2500 €), coût H/J : 6720 €).
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	15 380 € (20 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional, AAPPMA.
<b>Temps d'animation :</b>	21 H/J (étude et rapport : 3 jours, présentation à l'AAPPMA : 1 jour, présentation aux élus : 1 jour, montage dossiers de subventions : 5 jours, suivi graphiste panneau, livraison et installation : 2 jours, CCTP travaux et sélection entreprise : 4 jours, suivi travaux : 5 jours).
<b>Programmation :</b>	2028
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A1, A4-12, A5-1, A5-2, A5-4, A5-5, A5-6, A5-7, A5-8, C1, C2, C7, C8, C13, AN2, AN3, T1, T2-1, T2-2, T2-4, F3, F5, R2
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Labellisation en parcours Famille du plan d'eau d'Aulnois-sous-Vertuzey



<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	/	50 020€	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	/	15 380 €	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	/	21 H/J	/



Figure 45 : L'étang d'Aulnois-sous-Vertuzey est idéal pour faire pêcher les familles (Source : AYGA)

## Fiche action A5-4 : Labelliser un parcours Famille à l'étang du Wameau

<b>Objectif</b>	Proposer un réseau de parcours labellisés
<b>Thématique</b>	Parcours labellisé Famille
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>L'étang du Wameau, d'une superficie de 9,7 ha, est la propriété de l'AAPPMA la Goujonnière Meusienne. Localisé entre le canal de l'Est et la Meuse il est très poissonneux en toutes espèces comme les gardons, carpes, brochets, etc. Ce lieu est idéal pour tous les pêcheurs et la proximité de Verdun renforce cette attractivité.</p> <p>A l'heure actuelle, il existe des postes de pêche mais ils ne sont pas normés pour les personnes à mobilité réduite.</p> <p>Actuellement il existe un grand parking, les autres aménagements sont à réaliser.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présenter le projet à l'AAPPMA et à la commune,</li> <li>➤ Réaliser le cahier des charges et les dossiers de subvention,</li> <li>➤ Aménager un ponton partagé &gt; 6 ml,</li> <li>➤ Aménager des toilettes sèches,</li> <li>➤ Aménager un point d'eau,</li> <li>➤ Aménager des tables de pique-nique adaptées aux personnes en situation de handicap et des poubelles,</li> <li>➤ Aménager une aire de jeux simplifiée,</li> <li>➤ Aménager un abri de pêche,</li> <li>➤ Mettre en place un panneau de labellisation,</li> <li>➤ Flécher le site sur le réseau routier de proximité.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional.
<b>Budget prévisionnel :</b>	58 500 € TTC (Etude de faisabilité (4000 €), installation de chantier (2000 €), 2 pontons partagé de 10 ml soit 20 ml avec place de parking PMR (19 200 €), 1 toilette sèche (6000 €), 1 point d'eau (1500 €), 3 tables de pique-nique compatible avec les PMR avec poubelle (2400 €), 1 aire de jeux simplifiée (5000 €), 1 abri de pêche (9500 €), fourniture et pose de panneaux de signalisation et d'information (2500 €), coût H/J : 6400 €).
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	16 820 € (20 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional, AAPPMA.
<b>Temps d'animation :</b>	20 H/J (étude et rapport : 3 jours, présentation à l'AAPPMA et aux élus : 1 jour, montage dossiers de subventions : 5 jours, suivi graphiste panneau, livraison et installation : 2 jours, CCTP travaux et sélection entreprise : 4 jours, suivi des travaux : 5 jours).
<b>Programmation :</b>	2027
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A1, A4-12, A5-1, A5-2, A5-3, A5-5, A5-6, A5-7, A5-8, C1, C2, C7, C8, C13, AN2, AN3, T1, T2-1, T2-2, T2-4, F3, R2
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Labellisation en parcours Famille du plan d'eau du Wameau



<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	58 500 €	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	16 820 €	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	20 H/J	/	/



Figure 46 : L'étang du Wameau  
(Source : AYGA)

## Fiche action A5-5 : Labelliser un parcours Famille sur un plan d'eau de Dun-sur-Meuse

<b>Objectif</b>	Proposer un réseau de parcours labellisés
<b>Thématique</b>	Parcours labellisé Famille
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>L'AAPPMA de Dun-sur-Meuse gère 2 anciennes ballastières qui sont situées entre la vielle Meuse et la Meuse canalisée. Il s'agit donc d'un secteur stratégique pour pêcher dans le département grâce à la diversité des sites de pêche et à la richesse piscicole.</p> <p>Sur ces plans d'eau, la ballastière n°2 serait très adaptée pour créer un carpodrome comme expliqué dans la fiche action A4-10. Mais dans tous les cas, ce plan d'eau de faible superficie, 1,3 ha, est parfait pour la pêche en famille. Le seul bémol provient du fait que l'accès à ses plans d'eau nécessite l'achat d'une option supplémentaire, qui justifie certes l'entretien et les aménagements du site, mais qui reste contraignant.</p> <p>Actuellement, le site est équipé d'un abri de pêche, de toilettes sèches, de tables de pique-nique avec poubelles et d'un chemin d'accès qui dessert les plans d'eau.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présenter le projet à l'AAPPMA et à la commune,</li> <li>➤ Réaliser le cahier des charges et les dossiers de subvention,</li> <li>➤ Aménager un ponton partagé &gt; 6 ml,</li> <li>➤ Aménager un point d'eau,</li> <li>➤ Aménager une table de pique-nique adaptée aux personnes en situation de handicap et une poubelle,</li> <li>➤ Aménager une aire de jeux simplifiée,</li> <li>➤ Mettre en place un panneau de labellisation,</li> <li>➤ Flécher le site sur le réseau routier de proximité.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, AAPPMA, FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional.
<b>Budget prévisionnel :</b>	41 400 € TTC (Etude de faisabilité (4000 €), installation de chantier (2000 €), 2 pontons partagé de 10 ml soit 20 ml avec place de parking PMR (19 200 €), 1 point d'eau (1500 €), 1 table de pique-nique compatible avec les PMR avec poubelle (800 €), 1 aire de jeux simplifiée (5000 €), fourniture et pose de panneaux de signalisation et d'information (2500 €), coût H/J : 6400 €).
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	13 400 € (20 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional, AAPPMA.
<b>Temps d'animation :</b>	20 H/J (étude et rapport : 3 jours, présentation à l'AAPPMA et aux élus : 1 jour, montage dossiers de subventions : 5 jours, suivi graphiste panneau, livraison et installation : 2 jours, CCTP travaux et sélection entreprise : 4 jours, suivi des travaux : 5 jours).
<b>Programmation :</b>	2026
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P8, A1, A4-10, A4-12, A5-1, A5-2, A5-3, A5-4, A5-6, A5-7, A5-8, C1, C2, C7, C8, C13, AN2, AN3, T1, T2-1, T2-2, T2-4, F3, F5, R2
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Labellisation en parcours Famille de la ballastière n°2 de Dun-sur-Meuse



<b>Budget prévisionnel</b>	/	41 400 €	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	13 400 €	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	20 H/J	/	/	/



Figure 47 : La ballastière n°2 de Dun-sur-Meuse  
(Source : AYGA)

## Fiche action A5-6 : Labelliser un parcours Famille à la gravière de Robert-Espagne

<b>Objectif</b>	Proposer un réseau de parcours labellisés
<b>Thématique</b>	Parcours labellisé Famille
<b>Priorité</b>	3
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>L'AAPPMA de Robert-Espagne n'est pas réciprocaire mais elle gère un magnifique plan d'eau facile d'accès de 1,2 ha riche en poissons, toutes espèces confondues.</p> <p>Ce secteur du département est pauvre en plans d'eau et il serait intéressant de proposer au moins un parcours Famille pour compléter l'offre dédiée pour la pêche de la truite qui est très développée.</p> <p>Le plan d'eau de Robert-Espagne est idéal dans un cadre agréable. Il faudra cependant vérifier que l'accès avec des véhicules est possible par le sud-ouest ou par l'ouest car les autres accès sont incompatibles avec l'accueil de personnes à mobilité réduite.</p> <p>Le site est déjà équipé de tables de pique-nique.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présenter le projet à l'AAPPMA et à la commune,</li> <li>➤ Réaliser le cahier des charges et les dossiers de subvention,</li> <li>➤ Aménager un parking,</li> <li>➤ Aménager un ponton partagé &gt; 6 ml,</li> <li>➤ Aménager des toilettes sèches,</li> <li>➤ Aménager un point d'eau,</li> <li>➤ Aménager une table de pique-nique adaptée aux personnes en situation de handicap et des poubelles,</li> <li>➤ Aménager une aire de jeux simplifiée,</li> <li>➤ Aménager un abri de pêche,</li> <li>➤ Mettre en place un panneau de labellisation,</li> <li>➤ Flécher le site sur le réseau routier de proximité.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	La labellisation est conditionnée à la réciprocity des parcours identifiés.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Collectivité territoriale référente
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, AAPPMA, FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional.
<b>Budget prévisionnel :</b>	51 020 € TTC (Etude de faisabilité (4000 €), installation de chantier (2000 €), 1 parking 5 places de 60 m <sup>2</sup> (3000 €), 1 ponton partagé de 10 ml avec place de parking PMR (10 000 €), 1 toilette sèche (6000 €), 1 point d'eau (1500 €), 1 table de pique-nique compatible avec les PMR avec poubelle (800 €), 1 aire de jeux simplifiée (5000 €), 1 abri de pêche (9500 €), fourniture et pose de panneaux de signalisation et d'information (2500 €), coût H/J : 6720 €).
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	15 580 € (20 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional, AAPPMA.
<b>Temps d'animation :</b>	21 H/J (étude et rapport : 3 jours, présentation à l'AAPPMA et aux élus : 2 jours, montage dossiers de subventions : 5 jours, suivi graphiste panneau, livraison et installation : 2 jours, CCTP travaux et sélection entreprise : 4 jours, suivi des travaux : 5 jours).
<b>Programmation :</b>	2028
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A1, A4-12, A5-1, A5-2, A5-3, A5-4, A5-5, A5-7, A5-8, C1, C2, C7, C8, C13, AN2, AN3, T1, T2-1, T2-2, T2-4, F3, F5, R2
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Labellisation en parcours Famille du plan d'eau de Robert-Espagne



<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	/	51 020 €	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	/	15 580 €	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	/	21 H/J	/



Figure 48 : Le plan d'eau de Robert-Espagne  
(Source : AYGA)

## Fiche action A5-7 : Labelliser un parcours Famille sur la Meuse secteur de Verdun

<b>Objectif</b>	Proposer un réseau de parcours labellisés
<b>Thématique</b>	Parcours labellisé Famille
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>La Meuse est le cours d'eau phare du département. Il est donc logique de créer un parcours Famille sur un secteur facile d'accès et poissonneux, mais aussi moins impacté par les crues afin d'assurer la pérennité des aménagements. La Meuse canalisée est moins sensible aux crues et plus facile d'accès mais la Meuse sauvage peut réserver de belles possibilités pour la pêche des petites espèces comme les goujons.</p> <p>Le secteur de Verdun semble constituer une localisation adaptée car il s'agit du principal foyer de vie du département. Ainsi, les pêcheurs et les familles de passage comme les pêcheurs locaux pourront en profiter.</p> <p>Etant donné qu'il n'y a pour l'instant pas de site de choisi, l'ensemble des aménagements requis par la FNPF est inclus dans cette fiche action. Mais il est probable qu'en contexte urbain la question des toilettes, du point d'eau et de l'aire de jeux soit facilement résolus.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier un parcours,</li> <li>➤ Présenter le projet à l'AAPPMA et à la commune,</li> <li>➤ Réaliser le cahier des charges et les dossiers de subvention,</li> <li>➤ Aménager un parking,</li> <li>➤ Aménager un ponton partagé &gt; 6 ml,</li> <li>➤ Aménager des toilettes sèches,</li> <li>➤ Aménager un point d'eau,</li> <li>➤ Aménager des tables de pique-nique adaptées aux personnes en situation de handicap et des poubelles,</li> <li>➤ Aménager une aire de jeux simplifiée,</li> <li>➤ Aménager un abri de pêche,</li> <li>➤ Mettre en place un panneau de labellisation,</li> <li>➤ Flécher le site sur le réseau routier de proximité.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Collectivité territoriale référente
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, AAPPMA, FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional, VNF.
<b>Budget prévisionnel :</b>	50 700 € TTC (Etude de faisabilité (4000 €), installation de chantier (2000 €), 1 parking 5 places de 60 m <sup>2</sup> (3000 €), 1 ponton partagé de 10 ml avec place de parking PMR (10 000 €), 1 toilette sèche (6000 €), 1 point d'eau (1500 €), 1 table de pique-nique compatible avec les PMR avec poubelle (800 €), 1 aire de jeux simplifiée (5000 €), 1 abri de pêche (9500 €), fourniture et pose de panneaux de signalisation et d'information (2500 €), coût H/J : 6400 €).
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	15 260 € (20 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional, AAPPMA.
<b>Temps d'animation :</b>	20 H/J (étude et rapport : 3 jours, présentation à l'AAPPMA et aux élus : 1 jour, montage dossiers de subventions : 5 jours, suivi graphiste panneau, livraison et installation : 2 jours, CCTP travaux et sélection entreprise : 4 jours, suivi des travaux : 5 jours).
<b>Programmation :</b>	2026
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A1, A4-12, A5-1, A5-2, A5-3, A5-4, A5-5, A5-6, A5-8, C1, C2, C7, C8, C13, AN2, AN3, T1, T2-1, T2-2, T2-3, T2-4, T5, F3, R2
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Labellisation Famille d'un parcours sur la Meuse secteur de Verdun



<b>Budget prévisionnel</b>	/	50 700 €	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	15 260 €	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	20 H/J	/	/	/



Figure 49 : Un parcours sur la Meuse doit être labellisé pour les familles (Source : AYGA)

### Fiche action A5-8 : Labelliser un parcours Famille sur le canal de l'Est à Saint-Mihiel ou Lacroix-sur-Meuse

<b>Objectif</b>	Proposer un réseau de parcours labellisés
<b>Thématique</b>	Parcours labellisé Famille
<b>Priorité</b>	3
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Le canal de l'Est, à l'instar de la Meuse, est un site de pêche phare dans le département. De plus le présent SDDLDP met l'accent sur la valorisation des canaux qui constituent des lieux de pêche formidables.</p> <p>Les secteurs de Saint-Mihiel et Lacroix-sur-Meuse ont retenu l'attention du fait de leur localisation mais aussi par la motivation de l'AAPPMA de créer un ponton adapté pour les personnes à mobilité réduite. Il serait donc intéressant de créer un parcours Famille pour bénéficier de la visibilité qui est assurée par ce label.</p> <p>Sur le canal, l'accès aux berges est facile à condition de disposer d'un parking à proximité immédiate. Mais le principal enjeu va consister à retenir un parcours épargné par la végétation aquatique et où l'eau n'est pas trop claire sous peine de rendre la pêche extrêmement délicate malgré le fait que le canal est très poissonneux.</p> <p>Etant donné qu'il n'y a pour l'instant pas de site de choisi, l'ensemble des aménagements requis par la FNPF est inclus dans cette fiche action.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier un parcours,</li> <li>➤ Présenter le projet à l'AAPPMA et à la commune,</li> <li>➤ Réaliser le cahier des charges et les dossiers de subvention,</li> <li>➤ Aménager un parking,</li> <li>➤ Aménager un ponton partagé &gt; 6 ml,</li> <li>➤ Aménager des toilettes sèches,</li> <li>➤ Aménager un point d'eau,</li> <li>➤ Aménager des tables de pique-nique adaptées aux personnes en situation de handicap et des poubelles,</li> <li>➤ Aménager une aire de jeux simplifiée,</li> <li>➤ Aménager un abri de pêche,</li> <li>➤ Mettre en place un panneau de labellisation,</li> <li>➤ Flécher le site sur le réseau routier de proximité.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Collectivité territoriale référente
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, AAPPMA, FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional, VNF.
<b>Budget prévisionnel :</b>	50 700 € TTC (Etude de faisabilité (4000 €), installation de chantier (2000 €), 1 parking 5 places de 60 m <sup>2</sup> (3000 €), 1 ponton partagé de 10 ml avec place de parking PMR (10 000 €), 1 toilette sèche (6000 €), 1 point d'eau (1500 €), 1 table de pique-nique compatible avec les PMR avec poubelle (800 €), 1 aire de jeux simplifiée (5000 €), 1 abri de pêche (9500 €), fourniture et pose de panneaux de signalisation et d'information (2500 €), coût H/J : 6400 €).
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	15 260 € (20 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional, AAPPMA.
<b>Temps d'animation :</b>	20 H/J (étude et rapport : 3 jours, présentation à l'AAPPMA et aux élus : 1 jour, montage dossiers de subventions : 5 jours, suivi graphiste panneau, livraison et installation : 2 jours, CCTP travaux et sélection entreprise : 4 jours, suivi travaux : 5 jours).
<b>Programmation :</b>	2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A1, A4-12, A5-1, A5-2, A5-3, A5-4, A5-5, A5-6, A5-8, C1, C2, C7, C8, C13, AN2, AN3, T1, T2-1, T2-2, T2-3, T2-4, F3, R2
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Labellisation en parcours Famille d'un parcours sur le canal de l'Est



<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	/	/	50 700 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	/	/	15 260 €
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	/	/	20 H/J



Figure 50 : Le canal de l'Est à Lacroix-sur-Meuse  
(Source : AYGA)

## Fiche action A5-9 : Labelliser un parcours Passion à l'étang du Colvert

<b>Objectif</b>	Proposer un réseau de parcours labellisés
<b>Thématique</b>	Parcours labellisé Passion
<b>Priorité</b>	3
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>L'étang du Colvert présente une belle superficie avec ses 8,3 ha. Cette ancienne gravière est bordée par un camping ce qui représente un atout certains pour les pêcheurs campeurs.</p> <p>La mise en valeur de ce plan d'eau est adaptée car il présente une bonne valeur pour la pratique de la pêche et notamment pour la carpe et les carnassiers. En revanche, la pêche des cyprinidés est qualifiée d'irrégulière et délicate par l'AAPPMA malgré les densités présentes.</p> <p>Le label Passion est donc le plus adapté mais quelques optimisations sont nécessaires pour y prétendre. Tout d'abord, la pêche en float-tube n'est pas autorisée. Il est donc souhaitable de développer cette offre qui séduit toutes les générations mais avec un fort intérêt des jeunes.</p> <p>Un plan d'empoissonnement adapté permettra également de mieux valoriser cette pièce d'eau et de créer de l'engouement.</p> <p>Il s'agit donc de donner envie aux pêcheurs de pratiquer à l'étang du Colvert en référençant le site dans une démarche de concertation des différents acteurs.</p> <p>Les seuls aménagements à réaliser sont un parking et une rampe de mise à l'eau simplifiée pour les float-tubes comme préconisé dans la fiche action A3-1.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présenter le projet à l'AAPPMA et à la commune,</li> <li>➤ Obtenir l'autorisation de pêcher en float-tube,</li> <li>➤ Réaliser le cahier des charges et les dossiers de subvention,</li> <li>➤ Aménager un parking,</li> <li>➤ Aménager une rampe de mise à l'eau simplifiée pour float-tube,</li> <li>➤ Mettre en place un panneau de labellisation,</li> <li>➤ Flécher le site sur le réseau routier de proximité.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Collectivité territoriale référente
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, AAPPMA, FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional, camping.
<b>Budget prévisionnel :</b>	12 380 € TTC (Installation de chantier (1500 €), 1 parking 5 places de 60 m <sup>2</sup> (3000 €), 1 rampe de mise à l'eau simplifiée (2500 €), fourniture et pose de panneaux de signalisation et d'information (2500 €), coût H/J : 2880 €).
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	4780 € (20 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional, AAPPMA.
<b>Temps d'animation :</b>	9 H/J (présentation à l'AAPPMA et aux élus : 1 jour, montage dossiers de subventions : 3 jours, suivi graphiste panneau, livraison et installation : 2 jours, CCTP travaux et sélection entreprise : 1 jour, suivi travaux : 2 jours).
<b>Programmation :</b>	2028
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A1, A3, A4-12, A5-10, A5-11, A5-12, A5-13, A5-14, C1, C2, C7, C8, C13, AN3, T1, T2-1, T2-2, T2-4, F3, R2
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Labellisation en parcours Passion de l'étang du Colvert



<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	/	12 380 €	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	/	4780 €	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	/	9 H/J	/



Figure 51 : L'étang du Colvert est adapté à un label passion avec un développement de la pêche en float-tube (Source : AYGA)

## Fiche action A5-10 : Labelliser un parcours Passion à l'étang des Bercettes

<b>Objectif</b>	Proposer un réseau de parcours labellisés
<b>Thématique</b>	Parcours labellisé Passion
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>L'étang des Bercettes est la propriété de la commune de Neuville-en-Argonne. Il s'agit d'un milieu très intéressant pour la pratique de la pêche et notamment pour celle de la carpe et du brochet.</p> <p>Actuellement, cet étang est méconnu et il n'est pas optimisé. En effet, son classement en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole réduit la période de pêche de moitié, 6 mois de l'année au lieu de 12, et il ne correspond pas au peuplement piscicole en place qui est dominé par les espèces de 2<sup>ème</sup> catégorie.</p> <p>De plus, cet étang se prêterait parfaitement à la pêche en float-tube, or ce mode de pêche n'est pour l'instant pas autorisé.</p> <p>Enfin, la réserve de pêche en queue d'étang ne présente pas d'intérêt en plus de réduire la surface pêchable et notamment dans une des zones les plus intéressantes.</p> <p>Cependant, à condition d'apporter ces améliorations, une labellisation en parcours Passion permettra de mettre en valeur ce site, de le référencer et de donner envie aux pêcheurs locaux comme de passage de venir y pêcher.</p> <p>Actuellement un parking est présent ainsi que des pontons de pêche sommaires.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présenter le projet à l'AAPPMA et à la commune,</li> <li>➤ Obtenir l'autorisation de pêcher en float-tube,</li> <li>➤ Appliquer la réglementation propre à la 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole,</li> <li>➤ Supprimer la réserve de pêche en queue d'étang,</li> <li>➤ Réaliser le cahier des charges et les dossiers de subvention,</li> <li>➤ Aménager une rampe de mise à l'eau simplifiée pour float-tube,</li> <li>➤ Mettre en place un panneau de labellisation,</li> <li>➤ Flécher le site sur le réseau routier de proximité.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Il n'y a pas lieu de craindre une dégradation de la faune et de la flore avec la mise en valeur de l'étang des Bercettes. La pêche du bord est cantonnée aux berges faciles d'accès tandis que la pêche en float-tube s'intègre parfaitement avec la faune locale.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Collectivité territoriale référente
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, AAPPMA, FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional.
<b>Budget prévisionnel :</b>	10 340 € TTC (Installation de chantier (1500 €), 1 rampe de mise à l'eau simplifiée (2500 €), fourniture et pose de panneaux de signalisation et d'information (2500 €), coût H/J : 3840 €).
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	5140 € (20 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional, AAPPMA.
<b>Temps d'animation :</b>	12 H/J (présentation à l'AAPPMA et aux élus : 1 jour, reclassement en 2 <sup>ème</sup> catégorie et suppression de la réserve : 5 jours, montage dossiers de subventions : 2 jours, suivi graphiste panneau, livraison et installation : 2 jours, CCTP travaux et sélection entreprise : 1 jour, suivi des travaux : 1 jour).
<b>Programmation :</b>	2026
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A1, A3, A4-12, A5-9, A5-11, A5-12, A5-13, A5-14, C1, C2, C7, C8, C13, AN3, T1, T2-1, T2-2, T2-4, F3, R2, R3-10
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Labellisation en parcours Passion de l'étang des Bercettes



<b>Budget prévisionnel</b>	/	10 340 €	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	5140€	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	12 H/J	/	/	/



Figure 52 : La pêche à l'étang des Bercettes doit être mieux développée (Source : AYGA)

## Fiche action A5-11 : Labelliser un parcours Passion sur l'Aire à Fleury-sur-Aire

<b>Objectif</b>	Proposer un réseau de parcours labellisés
<b>Thématique</b>	Parcours labellisé Passion
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>L'Aire est un des 3 cours d'eau majeurs dans le département pour pêcher la truite mais aussi l'Ombre commun. On y trouve également une population de brochet significative.</p> <p>Il existe déjà un parcours no-kill sur l'Aire à Fleury-sur-Aire et il serait intéressant de le labelliser en parcours Passion pour lui donner plus de visibilité tout en valorisant le cours d'eau.</p> <p>Ce parcours présente de nombreuses zones calmes ce qui le rend propice pour les pêches à la mouche et aux leurres, mais aussi les pêches au vairon manié, qui sont les plus faciles à mettre en œuvre. Il est possible de capturer de grosses truites qui trouvent dans les zones plus profondes des habitats propices à leur maintien.</p> <p>Afin de faciliter l'accueil des pêcheurs, une harmonisation de la réglementation sur les parcours no-kill du département est nécessaire. En effet, il existe 3 types de réglementations pour les parcours vitrines que sont les no-kill ce qui constitue un frein à la pratique de la pêche.</p> <p>Il n'y a pas d'aménagement à prévoir, les parkings sont déjà existants.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présenter le projet à l'AAPPMA, aux propriétaires riverains et à la commune,</li> <li>➤ Réaliser le cahier des charges et les dossiers de subvention,</li> <li>➤ Mettre en place un panneau de labellisation,</li> <li>➤ Flécher le site sur le réseau routier de proximité,</li> <li>➤ Harmoniser la réglementation avec les autres parcours no-kill du département,</li> <li>➤ Supprimer le règlement intérieur.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	L'Aire est un cours d'eau fragile. Sa valorisation avec un parcours Passion peut permettre d'augmenter la prise de conscience des élus et des propriétaires riverains envers la richesse de ce milieu qui a tendance à décliner.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Collectivité territoriale référente
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, AAPPMA, FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional.
<b>Budget prévisionnel :</b>	3780 € TTC (Fourniture et pose de panneaux de signalisation et d'information : 2500 €, coût H/J : 1280 €).
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	1780 € (20 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional, AAPPMA.
<b>Temps d'animation :</b>	4 H/J (présentation à l'AAPPMA et aux élus : 1 jour, montage dossiers de subventions : 1 jour, suivi graphiste panneau, livraison et installation : 2 jours).
<b>Programmation :</b>	2027
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P12, A2, A5-9, A5-10, A5-12, A5-13, A5-14, A6-1, C1, C2, C7, C8, C13, T1, T2-1, T2-2, T2-4, F3, R2, R3-1, R3-2, R3-5, R3-9, R4-1
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Labellisation en parcours Passion de l'Aire à Fleury-sur-Aire



	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	3780 €	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	1780 €	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	4 H/J	/	/



Figure 53 : L'Aire est une jolie rivière intéressante pour la pêche des salmonidés (Source : FDPPMA55)

### Fiche action A5-12 : Labelliser un parcours Passion sur l'Ornain entre Longeville-en-Barois et Menaucourt

<b>Objectif</b>	Proposer un réseau de parcours labellisés
<b>Thématique</b>	Parcours labellisé Passion
<b>Priorité</b>	3
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>L'Ornain est un cours d'eau intéressant pour la pêche de la truite et de l'Ombre commun. On y trouve également une population de brochet significative mais aussi de chevesnes.</p> <p>Le secteur localisé entre Longeville-en-Barois et Ligny-en-Barrois est particulièrement intéressant avec une rivière qui atteint régulièrement une dizaine de mètres de largeur ce qui représente le bon gabarit pour pêcher la truite. L'alternance de secteurs calmes, de fosses et de courants permet de pratiquer toutes les techniques de pêche.</p> <p>Comme sur les autres cours d'eau de la région, il est possible de capturer des grosses truites sur l'Ornain ce qui renforce sa valeur. En revanche, la pêche est souvent délicate en raison de l'abondante ripisylve, de la hauteur des berges par endroits, de la profondeur qui peut être trop importante pour pratiquer en wading et de la présence de clôtures. Un entretien régulier du parcours sera nécessaire comme préconisé dans la fiche action A6-1.</p> <p>La labellisation d'un parcours Passion permettra de mettre en valeur l'Ornain tout en créant de l'engouement auprès des pêcheurs. Il s'agit également de flécher un parcours vitrine pour les pêcheurs de l'extérieur, qu'ils aient prévu un séjour pêche dans la région ou qu'ils profitent de vacances en famille pour réaliser une sortie pêche opportuniste.</p> <p>Etant donné que le parcours n'est pas formellement identifié, un parking est prévu par défaut.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présenter le projet à l'AAPPMA, aux propriétaires riverains et à la commune,</li> <li>➤ Réaliser le cahier des charges et les dossiers de subvention,</li> <li>➤ Aménager un parking,</li> <li>➤ Mettre en place un panneau de labellisation,</li> <li>➤ Flécher le site sur le réseau routier de proximité,</li> <li>➤ Entretien du parcours.</li> </ul>

<b>Compléments</b>	L'Ornain présente un joli parcours derrière l'étang communal de Longeville-en Barois. Les berges sont assez abruptes et l'accessibilité doit être mesurée, mais étant donné que l'étang n'est pas géré par l'AAPPMA, il peut être intéressant de diversifier les projets sur la commune.
--------------------	--

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Collectivité territoriale référente
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, AAPPMA, FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional.
<b>Budget prévisionnel :</b>	7740 € TTC (1 parking 5 places de 60 m <sup>2</sup> : 3000 €, fourniture et pose de panneaux de signalisation et d'information : 2500 €, coût H/J : 2240 €).
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	3340 € (20 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional, AAPPMA.
<b>Temps d'animation :</b>	7 H/J (présentation à l'AAPPMA et aux élus : 1 jour, montage dossiers de subventions : 2 jours, suivi graphiste panneau, livraison et installation : 2 jours, CCTP travaux et sélection entreprise : 1 jour, suivi des travaux : 1 jour).
<b>Programmation :</b>	2028
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P12, A2, A5-9, A5-10, A5-11, A5-13, A5-14, A6-1, C1, C2, C7, C8, C13, T1, T2-1, T2-2, T2-4, F3, R2, R3-9, R4-1
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Labellisation en parcours Passion sur l'Ornain meusien médian



<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	/	7740 €	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	/	3340 €	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	/	7 H/J	/



Figure 54 : L'Ornain présente un joli parcours à Tronville-en-Barrois (Source : AYGA)

## Fiche action A5-13 : Labelliser un parcours Passion sur la Saulx à Haironville

<b>Objectif</b>	Proposer un réseau de parcours labellisés
<b>Thématique</b>	Parcours labellisé Passion
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>La Saulx est la meilleure rivière du département pour pêcher la truite et l'Ombre commun. Les densités piscicoles sont plus importantes et les peuplements sont moins perturbés par les espèces d'eau calme.</p> <p>De plus, les captures de grosses truites sont régulières ce qui finit d'asseoir sa réputation. Malheureusement, la réciprocité est partielle sur ce cours d'eau et des amicales sont régulièrement recensées.</p> <p>L'AAPPMA d'Haironville est réciprocaire et son parcours no-kill est reconnu. La labellisation en parcours Passion permettra d'améliorer la visibilité et d'orienter plus facilement les pêcheurs extérieurs sur ce parcours qu'ils aient prévu un séjour pêche dans la région ou qu'ils profitent de vacances en famille pour réaliser une sortie pêche opportuniste.</p> <p>Afin de faciliter l'accueil des pêcheurs, une harmonisation de la réglementation sur les parcours no-kill du département est nécessaire. En effet, il existe 3 types de réglementations pour les parcours vitrines que sont les no-kill ce qui constitue un frein à la pratique de la pêche.</p> <p>Il n'y a pas d'aménagement à prévoir, les parkings sont déjà existants.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présenter le projet à l'AAPPMA, aux propriétaires riverains et à la commune,</li> <li>➤ Réaliser le cahier des charges et les dossiers de subvention,</li> <li>➤ Mettre en place un panneau de labellisation,</li> <li>➤ Flécher le site sur le réseau routier de proximité,</li> <li>➤ Harmoniser la réglementation avec les autres parcours no-kill du département.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	La réciprocité est fragile sur la Saulx. Il convient de proposer des projets de valorisation pour implanter une pêche associative pour tous et cela passe nécessairement par une ouverture des AAPPMA locales aux pêcheurs extérieurs.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Collectivité territoriale référente
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, AAPPMA, FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional.
<b>Budget prévisionnel :</b>	3780 € TTC (Fourniture et pose de panneaux de signalisation et d'information : 2500 €, coût H/J : 1280 €).
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	1780 € (20 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional, AAPPMA.
<b>Temps d'animation :</b>	4 H/J (présentation à l'AAPPMA et aux élus : 1 jour, montage dossiers de subventions : 1 jour, suivi graphiste panneau, livraison et installation : 2 jours).
<b>Programmation :</b>	2027
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P12, A2, A5-9, A5-10, A5-11, A5-12, A5-14, A6-1, C1, C2, C7, C8, C13, T1, T2-1, T2-2, T2-4, F3, F5, R2, R3-1, R3-5, R3-9, R4-1
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Labellisation en parcours Passion de la Saulx sur le parcours no-kill d'Haironville



<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	3780 €	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	1780 €	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	4 H/J	/	/

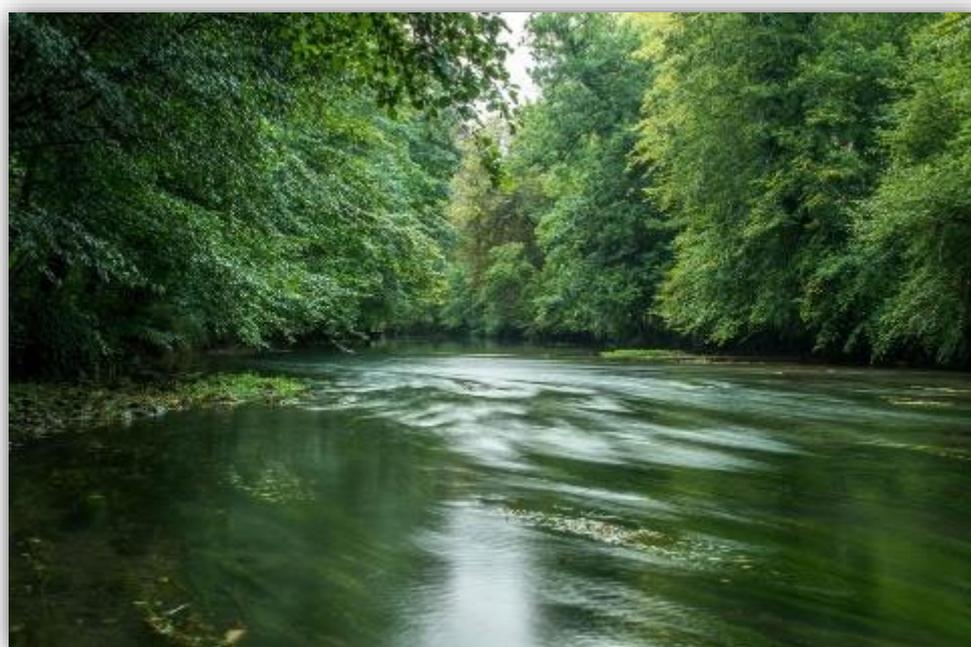


Figure 55 : La Saulx à Haironville  
(Source : FDPPMA55)

## Fiche action A5-14 : Labelliser un parcours Passion sur l'étang fédéral Grandjean

<b>Objectif</b>	Proposer un réseau de parcours labellisés
<b>Thématique</b>	Parcours labellisé Passion / Valoriser la pêche du Black-bass
<b>Priorité</b>	3
<b>Territoire d'action</b>	FDPPMA55
<b>Contexte</b>	<p>L'étang Grandjean est actuellement utilisé par la FDPPMA55 comme un étang de production piscicole et notamment pour les brochets. Cependant, l'étang n'est pas mis à la disposition des pêcheurs, or, le diagnostic a montré qu'il manquait des plans d'eau meusiens dédiés à la pêche du Black-bass.</p> <p>Etant donné que l'espèce est difficile à implanter dans le département en raison de la présence régulière de brochets qui concurrencent facilement les Black-bass, il n'y a pas d'autres solutions que de trouver des plans d'eau sans brochets, ou tout du moins dont on peut contrôler la population.</p> <p>C'est pourquoi la fiche action A4-9 préconise de dédier l'étang fédéral Grandjean à la pêche du Black-bass, qui rappelons-le, constitue un poisson d'avenir parfaitement adapté aux attentes de tous les pêcheurs mais aussi aux effets du changement climatique.</p> <p>Si ce mode de gestion est adopté à l'étang Grandjean il serait intéressant de le labelliser en parcours Passion pour donner de la visibilité à ce produit pêche qui sera unique dans le département. Il s'agit également de créer de l'engouement auprès des pêcheurs et des gestionnaires et de multiplier les initiatives de ce type, à savoir les introductions de Black-bass sur de nouveaux plans d'eau.</p> <p>Par défaut, 1 parking est prévu dans le chiffrage de la fiche action.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réaliser la fiche action A4-9,</li> <li>➤ Présenter le projet à la FDPPMA55,</li> <li>➤ Aménager un parking,</li> <li>➤ Réaliser le cahier des charges et les dossiers de subvention,</li> <li>➤ Mettre en place un panneau de labellisation,</li> <li>➤ Flécher le site sur le réseau routier de proximité.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	La réalisation de cette fiche action est dépendante de la réalisation de la fiche action A4 -9 qui préconise un changement d'usage de l'étang fédéral Grandjean vers une gestion orientée vers la pêche du Black-bass.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional.
<b>Budget prévisionnel :</b>	7740 € TTC (1 parking 5 places de 60 m <sup>2</sup> : 3000 €), fourniture et pose de panneaux de signalisation et d'information : 2500 €, coût H/J : 2240 €).
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	3340 € (20 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional.
<b>Temps d'animation :</b>	7 H/J (présentation à la FDPPMA55 et aux élus : 1 jour, montage dossiers de subventions : 2 jours, suivi graphiste panneau, livraison et installation : 2 jours, CCTP travaux et sélection entreprise : 1 jour, suivi travaux : 1 jour).
<b>Programmation :</b>	2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P9, A2, A4-9, A5-9, A5-10, A5-11, A5-12, A5-13, A5-14, C1, C2, C5, C7, C8, C13, AN3, T1, T2-1, T2-2, T2-4, F3, R3-1, R3-8, R4-1
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Labellisation en parcours Passion de l'étang fédéral de Grandjean



	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	/	/	7740 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	/	/	3340 €
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	/	/	7 H/J



Figure 56 : L'étang Grandjean est idéal pour un usage dédié à la pêche du Black-bass  
(Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION A6 : Faciliter l'accès aux parcours de pêche

L'accessibilité aux parcours de pêche est extrêmement importante pour maintenir une pêche de proximité et pour donner envie aux pêcheurs de se rendre au bord de l'eau.

En effet, tous les pêcheurs ne sont pas des spécialistes capables de déposer leur ligne dans un mouchoir de poche ou en mesure de pêcher dans la rivière équipés de waders. C'est encore plus vrai en Meuse où les pêcheurs sont assez traditionnels avec des techniques de pêche qui se pratiquent beaucoup depuis la berge avec des montages de ligne qui s'adaptent mal aux zones encombrées.

La fermeture des berges des cours d'eau et parfois des plans d'eau constitue une cause de la désaffection des pêcheurs pour de nombreux secteurs pourtant poissonneux. Ce phénomène contribue à la diminution de la pêche de proximité.

Dans un autre esprit, le département de la Meuse, mais la problématique est nationale, est concerné par l'envahissement de certains secteurs comme les canaux et certains plans d'eau par la végétation aquatique, parfois invasive. Là aussi, la majorité des pêcheurs plutôt traditionnels ne se rendront plus sur ces lieux de pêche en dehors des quelques semaines froides de l'année lors desquelles la végétation aura régressé.

Il est donc fondamental de redonner envie aux pêcheurs de pratiquer à côté de leur domicile. La reconquête de la pêche de proximité constitue une mesure capable de maintenir les effectifs de pêcheurs.



*Figure 57 : La pêche du bord doit pouvoir être pratiquée dans de bonnes conditions avec des parcours dégagés  
(Source : FDPPMA12)*

## Fiche action A6-1 : Identifier un réseau de parcours de pêche du bord et en garantir l'entretien

<b>Objectif</b>	Recréer de l'engouement auprès des pêcheurs
<b>Thématique</b>	Entretien des parcours de pêche
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Département
<b>Contexte</b>	<p>Comme expliqué en introduction, la reconquête de la pêche de proximité constitue un enjeu important. Plusieurs axes de travail sont possibles et l'entretien des principaux parcours en est un.</p> <p>En effet, en Meuse le constat est unanime : les berges des cours d'eau et parfois des plans d'eau se ferment du fait de la densité de la ripisylve, des hauteurs de berges, de la présence de clôtures trop proches du cours d'eau, etc.</p> <p>Ainsi, lorsque les hauteurs d'eau sont trop importantes, configuration fréquente au printemps sur les rivières à truites, il est extrêmement difficile de pêcher depuis les berges, y compris dans les villages. En effet, il faut être très habile dans ces conditions pour déposer sa ligne précisément. Mais il faut également être souple et accepter de marcher pour pêcher les rares trouées. Ce n'est bien sûr pas donné à tous les pêcheurs.</p> <p>Il peut en effet être extrêmement frustrant de ne pas pouvoir pêcher, ou alors difficilement, des parcours poissonneux à côté du domicile.</p> <p>Il est donc important de créer un réseau de parcours de pêche qui sont régulièrement entretenus, que ce soit par les bénévoles des AAPPMA mais les limites du bénévolat sont connues, ou par des associations d'insertion.</p> <p>Il faudrait idéalement au moins un parcours facile d'accès entretenu par AAPPMA. Mais il y a également des parcours sur lesquels il faut prioriser les efforts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les parcours dans les villages,</li> <li>➤ Les parcours faciles d'accès avec des lâchers de truite,</li> <li>➤ Les parcours carpe de nuit,</li> <li>➤ Les parcours no-kill si l'encombrement des berges est trop important,</li> <li>➤ Les parcours labellisés si l'encombrement des berges est trop important,</li> <li>➤ Les parcours propices pour la pêche au coup,</li> <li>➤ D'une manière générale les parcours poissonneux avec une facilité d'accès.</li> </ul> <p>Afin de simplifier le chiffrage, un parcours entretenu est préconisé pour chacune des 44 AAPPMA du département. Un travail d'inventaire plus précis devra être mené pour identifier les parcours qui doivent être entretenus. Cela représente donc 22 km de berge (1 seule rive) avec une moyenne de 500 m par parcours, 1000 ml seraient idéaux.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définir un réseau de parcours de pêche du bord,</li> <li>➤ Entretien des principaux parcours de pêche en rivière,</li> <li>➤ Entretien des berges des principaux plans d'eau peu accessibles.</li> </ul>

<b>Compléments</b>	Plusieurs AAPPMA du département réalisent cette mission mais cela n'est pas possible partout du fait de la difficulté à réunir et à motiver des bénévoles. Il est également possible de se rapprocher des structures en charge de la GEMAPI pour tenter de définir des intérêts communs.
--------------------	--

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, FNPF, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional, structures GEMAPI.
<b>Budget prévisionnel :</b>	389 680 € TTC (44 parcours pour 22 km à 5 € du ml linéaire la première année puis 3 € en entretien à partir de N+1 : 374 000 €, coût H/J : 15 680 €).
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	202 680 € (50 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, AAPPMA, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional.
<b>Temps d'animation :</b>	49 H/J (identification des parcours de pêche du bord : 7 jours, cartographie : 1 jour, recherche de financements : 1 jour, montage dossiers de subventions : 2 jours, réalisation du CCTP : 1 jour, choix de l'association d'insertion : 1 jour, organisation des chantiers : 4 jours).
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P6, P7, A4-2, A4-5, A4-6, A4-7, A4-11, A4-12, A5-2, A5-7, A5-11, A5-12, A5-13, A6-3, C1, C2, C7, C8, C13, AN3, T2-1, T2-3, F3, F5, F7
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Entretien annuel d'un réseau de parcours de pêche du bord



<b>Budget prévisionnel</b>	115 440 €	68 560 €	68 560 €	68 560 €	68 560 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	60 440 €	35 560 €	35 560 €	35 560 €	35 560 €
<b>Temps d'animation FD</b>	17 H/J	8 H/J	8 H/J	8 H/J	8 H/J



Figure 58 : Un parcours de pêche entretenu permet de recréer de la pêche de proximité (Source : J. Chevalier)

## Fiche action A6-2 : Mettre en place un programme d'entretien sur les canaux

<b>Objectif</b>	Recréer de l'engouement auprès des pêcheurs
<b>Thématique</b>	Entretien des parcours de pêche
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Département
<b>Contexte</b>	<p>Le département de la Meuse est parcouru par 2 canaux : le canal de l'Est qui traverse le département du nord au sud et de canal de la Marne au Rhin d'Est en Ouest.</p> <p>Il s'agit de deux axes importants pour la pratique de la pêche : faciles d'accès grâce au chemin de halage, toujours proches du réseau routier, régulièrement à proximité immédiate d'un cours d'eau, peu profonds et peu larges, poissonneux, etc. On l'aura compris, les canaux sont parfaits pour pratiquer la pêche. Il peut s'agir de sorties à la journée, à la demi-journée ou plus simplement après le travail ou en fin de journée. Sur les secteurs autorisés, il est également possible de rechercher la carpe de jour comme de nuit.</p> <p>Excepté pour les pêcheurs de carnassiers aux leurres et en dehors de la période hivernale pour les autres catégories, les pêcheurs sont en désaffection pour les canaux alors qu'à l'échelle du département une véritable tradition de pêche dans ces milieux perdure.</p> <p>L'envahissement de longs linéaires par la végétation aquatique depuis le ralentissement, voire l'arrêt de la navigation, en est la principale raison. Les baisses de niveaux d'eau régulièrement constatées sur de nombreux biefs n'aident pas non plus à se rendre à la pêche sur les canaux.</p> <p>Il est donc important de reconnecter les canaux avec l'ensemble des pêcheurs. Un inventaire des biefs à forts enjeux halieutiques doit ainsi être mené dans l'objectif de réaliser un entretien de la végétation aquatique par faucardage. Il est en effet illusoire d'entretenir la totalité du linéaire, d'autant plus que la végétation repousse rapidement et il est nécessaire de prioriser certains secteurs. Le faucardage est donc une solution curative à court terme dont les effets positifs sont temporaires. Un arbitrage politique est donc nécessaire pour définir le niveau de priorité de cette intervention au regard du coût des opérations.</p> <p>Voie Navigable de France réalise déjà ce type d'opération et il convient de se rapprocher d'elle pour prendre connaissance de sa programmation mais aussi pour tenter de trouver des intérêts communs.</p> <p>Lors des opérations de faucardage, il est important de maintenir des îlots de végétation pour conserver des habitats pour les poissons.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définir un réseau de parcours à faucarder,</li> <li>➤ Contacter VNF,</li> <li>➤ Réaliser un faucardage 2 fois par an au printemps en début de pousse et en été sur les biefs non pris en charge par VNF,</li> <li>➤ Exporter les produits faucardés,</li> <li>➤ Communiquer auprès des pêcheurs.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Etant donné que les baux de pêche sur les canaux sont payés à l'état et que la pêche est difficilement praticable sur l'ensemble des linéaires en dehors de la période hivernale, une suspension du loyer serait la bienvenue ou une prise en charge financière partielle ou totale des opérations de faucardage par les services de l'état.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55 / DDT / VNF
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, FNPF, Conseil départemental, Conseil régional.
<b>Budget prévisionnel :</b>	544 960 € TTC (6500 € du km pour un total estimé à 8 km, 3 biefs sur le canal de la Marne au Rhin et 5 biefs sur le canal de l'Est : 520 000 €, coût H/J : 24 960 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	284 960 € (50 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, AAPPMA, commune, communauté de communes, Conseil départemental, Conseil régional, VNF, DDT
<b>Temps d'animation :</b>	78 H/J (identification des parcours à faucarder : 5 jours, cartographie : 0.5 jour, contact avec VNF et la DDT : 1 jour, recherche de financements : 1 jour, montage dossiers de subventions : 2 jours, réalisation du CCTP : 1 jour, choix de l'entreprise : 2 jours, organisation et suivi des chantiers : 10 jours)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A4-2, A4-5, A4-6, A4-7, A4-11, A4-12, A5-2, A5-7, A5-11, A5-12, A5-13, A6-3, C1, C2, C7, C8, C12-2, C13, AN3, AN5-4, T2-1, T2-3, F3, F4, F5, F7, R3-6
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Faucardage annuel d'un réseau de parcours sur les canaux



<b>Budget prévisionnel</b>	111 040 €	108 480 €	108 480 €	108 480 €	108 480 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	59 040 €	56 480 €	56 480 €	56 480 €	56 480 €
<b>Temps d'animation FD</b>	22 H/J	14 H/J	14 H/J	14 H/J	14 H/J



Figure 59 : Il est très difficile de pêcher le canal autrement qu'aux leurres, ici vers Vilosnes (Source : AYGA)

## Fiche action A6-3 : Mettre en place des programmes de franchissement de clôtures

<b>Objectif</b>	Améliorer l'accessibilité aux cours d'eau
<b>Thématique</b>	Accessibilité à la pêche
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>La plupart des parcelles en bord de rivière sont exploitées par des agriculteurs. Il s'agit en partie d'herbages qui accueillent des bovins. Le haut de berge en bord de cours d'eau est ainsi clôturé pour empêcher les animaux de divaguer dans l'eau.</p> <p>Lorsque les clôtures ne sont pas trop proches du haut de berge, il est possible de pêcher depuis la berge derrière la clôture. Lorsque cela n'est pas possible il faut alors rentrer dans l'eau pour pêcher depuis le lit du cours d'eau.</p> <p>Dans tous les cas, il est nécessaire de franchir la clôture, souvent en barbelés, pour pouvoir pêcher. Cependant l'opération n'est pas facile car il y a un risque de se blesser, de trouer les waders ou même de dégrader involontairement la clôture.</p> <p>L'aménagement de marchepieds qui permettent de franchir les clôtures permet aux pêcheurs de franchir les clôtures sans risque. Il s'agit donc d'un système avantageux qui permet en plus de conforter les relations avec les propriétaires riverains et les exploitants.</p> <p>Il est nécessaire de définir les besoins par AAPPMA puis de planifier l'aménagement de marchepieds en interne par les bénévoles des AAPPMA comme cela est déjà réalisé. Il est également possible de faire appel aux services d'une association d'insertion.</p> <p>Par défaut, le nombre de marchepieds à réaliser a été évalué à 50 unités par an.</p> <p>Il est également possible de mettre en place des passages pêcheurs de type chicane qui empêchent le passage des animaux mais qui laissent passer les pêcheurs. La planche supérieure des marchepieds peut en effet être arrachée par les bovins.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définir les besoins en marchepieds,</li> <li>➤ Obtenir l'accord des exploitants agricoles,</li> <li>➤ Aménager les marchepieds ou les faire aménager par une association d'insertion.</li> <li>➤ Communiquer auprès des pêcheurs.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Il peut être intéressant de se rapprocher des structures en charge de la GEMAPI pour prendre connaissance de leurs programmes de mise en défens des cours d'eau et d'évaluer les possibilités pour y associer l'aménagement de marchepieds.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55 /AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FNPF, propriétaires riverains, exploitants agricoles, structures GEMAPI, Conseil départemental, Conseil régional
<b>Budget prévisionnel :</b>	30 940 € TTC (marchepieds et pose : 17 500 €, coût H/J : 13 440 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	22 190 € (50 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, AAPPMA, Conseil départemental, Conseil régional
<b>Temps d'animation :</b>	42 H/J (identification des besoins : 5 jours, cartographie : 0.5 jour, recherche de financements : 1 jour, montage dossiers de subventions : 1 jour, réalisation du CCTP : 0,5 jour, choix de l'entreprise : 1 jour, organisation et suivi des chantiers : 5 jours)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P6, P7, A4-5, A4-6, A4-7, A4-12, A5-11, A5-12, A5-13, A6-1, C7, C8, C13, F3, F4, F5, F9
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Aménagement de 50 marchepieds par an



<b>Budget prévisionnel</b>	7980 €	5740 €	5740 €	5740 €	5740 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	6230 €	3990 €	3990 €	3990 €	3990 €
<b>Temps d'animation FD</b>	14 H/J	7 H/J	7 H/J	7 H/J	7 H/J



Figure 60 : Exemple de marchepied en bois rustique mais efficace  
(Source : AYGA)

## FICHE ACTION A7 : Réaliser des études halieutiques

### Fiche action : A7-1 : Réaliser un suivi thermique de l'étang fédéral du Perroi

<b>Objectif</b>	Connaître le profil thermique du plan d'eau / Améliorer la gestion halieutique
<b>Thématique</b>	Connaissance du milieu aquatique
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	FDPPMA55
<b>Contexte</b>	<p>L'étang du Perroi est à l'origine une pièce d'eau destinée à la production piscicole. Il est donc peu profond afin de favoriser sa productivité.</p> <p>Actuellement, la FDPPMA55 y a développé un produit pêche privé orienté vers la pêche des brochets en no-kill. Cela signifie que la biomasse est importante, permise par la bonne productivité de l'étang, mais aussi par la taille des poissons qui peuvent grossir sans être prélevés.</p> <p>Or, le brochet est une espèce sensible à la thermie des eaux où il vit. La bibliographie nous apprend que l'optimum thermique du brochet est atteint lorsque la température de l'eau est comprise en 10 et 24°C pour devenir létale à partir de 31°C. Ces chiffres confortent les pêcheurs qui ont remarqué que dans les eaux peu profondes, donc moins riches en oxygène, la manipulation des poissons devenait plus délicate lorsque la thermie atteignait les 25°C.</p> <p>Or, la faible profondeur de l'étang du Perroi le rend sensible à des températures d'eau élevées mais aussi à des chutes d'oxygène dissous qui sont favorisées par l'abondante végétation aquatique. La mortalité massive de gros brochets en juillet 2015 témoigne de la fragilité du peuplement piscicole de l'étang dans un contexte de réchauffement des eaux et d'eutrophisation.</p> <p>Il serait donc intéressant de réaliser le suivi thermique du plan d'eau pour définir son profil. Deux sondes seront placées proche de la surface et proche du fond, au niveau du point bas de l'étang. Les données récoltées seront ensuite analysées mais le niveau d'ambition de l'étude devra être déterminé par le pôle scientifique.</p> <p>Il est clair qu'en fonction des conditions météo, les profils thermiques seront variables mais des tendances se dégageront nécessairement. Ces données permettront d'orienter le gestionnaire pour définir la gestion la plus adaptée à l'étang du Perroi et le cas échéant, mettre en œuvre des mesures compensatoires (création de fosses refuge, faucardage avec export, oxygénateur, etc.) pour réduire le risque de mortalité dans le cas où l'usage brochet perdurerait.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place 2 sondes thermiques,</li> <li>➤ Analyser les données,</li> <li>➤ Adopter la gestion halieutique la mieux adaptée,</li> <li>➤ Le cas échéant, mettre en œuvre des mesures compensatoires.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	Conseil départemental (Espace Naturel Sensible)
<b>Budget prévisionnel :</b>	6910 € TTC (achat de 2 sondes thermiques, chaîne, bouée : 350 €, coût H/J : 6560 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	6910 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Conseil départemental
<b>Temps d'animation :</b>	20.5 H/J (pose des sondes : 0,5 jour, définition du protocole : 1 jour, analyse des données : 3 jours, rédaction d'un rapport à N+4 : 3 jours).
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A4-15, AN3, R3-3
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Réalisation du suivi thermique du plan d'eau sur 5 ans



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget prévisionnel	1790 €	960 €	960 €	960 €	2240 €
Financement FDPPMA55	1790 €	960 €	960 €	960 €	2240 €
Temps d'animation FD	4.5 H/J	3 H/J	3 H/J	3 H/J	7 H/J



Figure 61 : L'étang du Perroi est magnifique mais il est sensible au réchauffement de l'eau  
(Source : FDPPMA55)

## Fiche action A7-2 : Poursuivre le travail de restauration des annexes hydrauliques de la Meuse

<b>Objectif</b>	Préserver les zones humides / Favoriser la reproduction du brochet
<b>Thématique</b>	Restauration du milieu aquatique
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>La Meuse est un fleuve qui a la chance de disposer de nombreuses annexes hydrauliques qui sont composées de bras morts plus ou moins connectés au lit mineur. Ce type de configuration est de plus en plus rare à l'échelle nationale.</p> <p>Il s'agit là d'une richesse exceptionnelle en termes de biodiversité propre aux zones humides. Il s'agit également de zones de frayères mais aussi d'abris pour la faune piscicole et en particulier pour l'espèce brochet qui est classée comme vulnérable par l'UICN, principalement en raison de la régression des surfaces de zones humides qui constituent ses principales zones de reproduction et d'habitat pour les juvéniles.</p> <p>La FDPPMA55 est connue nationalement pour les travaux de restauration des annexes hydrauliques de la Meuse qu'elle a pu mener ces dernières années. Cependant, la surface de zones humides est conséquente et il est nécessaire de réaliser une programmation prévisionnelle pluriannuelle en priorisant les annexes hydrauliques les plus intéressantes en termes de biodiversité.</p> <p>Il s'agit également d'identifier les tronçons du fleuve sur lesquels les annexes sont rares mais indispensables au bon fonctionnement de l'écosystème.</p> <p>Sur la base des chiffres transmis par la FDPPMA55, les années avec le plus de réalisation sont 2005 et 2016 avec 6 restaurations par an pour un budget compris entre 44 000 et 55 000 € et un taux de financement de la FDPPMA55 de 2,5 %.</p> <p>Une programmation ambitieuse de 5 restaurations par an à partir de 2026 pour un budget moyen annuel de 85 000 € de travaux (la moyenne du coût des 41 restaurations est de 17 000 € et <math>17\ 000\ € \times 5 = 85\ 000\ €</math>) est proposé dans le cadre de cette fiche action. Ce calcul est bien sûr théorique, mais en l'absence de connaissance du terrain il représente une base de calcul basée sur des chiffres concrets.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier les projets,</li> <li>➤ Réaliser la programmation prévisionnelle avec les structures porteuses de la GEMAPI,</li> <li>➤ Réaliser les études diagnostics,</li> <li>➤ Signer les conventions de travaux avec les propriétaires riverains et les exploitants,</li> <li>➤ Solliciter les financeurs,</li> <li>➤ Impliquer l'ensemble des acteurs,</li> <li>➤ Réaliser les travaux,</li> <li>➤ Communiquer,</li> <li>➤ Réaliser un suivi des travaux.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Depuis 2000, ce sont 41 restaurations d'annexes hydrauliques qui ont été réalisées sur l'axe Meuse.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55 / Structures GEMAPI
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, propriétaires riverains, exploitants agricoles, FNPF, communes, communautés de communes, Conseil départemental, Conseil régional, Agence de l'eau Rhin Meuse, AAPPMA, fonds européens, VNF, EPAMA-EPTB Meuse
<b>Budget prévisionnel :</b>	420 640 € TTC (réalisation des travaux : 340 000 €, coût H/J : 80 640 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	89 140 € (2,5 % des travaux hors coût H/J)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, AAPPMA, Conseil départemental, Conseil régional, Agence de l'eau Rhin Meuse, Fonds européens
<b>Temps d'animation :</b>	252 H/J (diagnostic : 45 jours, cartographie : 7 jours, réalisation de la programmation prévisionnelle : 5 jours, signature des conventions de travaux : 10 jours par an, réalisation des demandes de subvention : 8 jours, rédaction du CCTP et du marché : 8 jours, sélection des entreprises : 5 jours, suivi des travaux : 20 jours par an, communication : 3 jours par an).
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P11, A3-2, A3-3, A4-5, A4-6, C6, C6, C7, C8, C13, AN2, T5, F2, F7, F9,
<b>Indicateurs d'évaluation :</b>	Réalisation de 5 restaurations d'annexes hydrauliques par an dès 2026



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget prévisionnel	24 000 €	102 280 €	98 120 €	98 120 €	98 120 €
Financement FDPPMA55	24 000 €	19 405 €	15 245 €	15 245 €	15 245 €
Temps d'animation FD	75 H/J	54 H/J	41 H/J	41 H/J	41 H/J



Figure 62 : La restauration d'annexes hydrauliques est une mission importante pour la FDPPMA 55 (Source : FDPPMA55)

## ENJEU C : AMELIORER LA COMMUNICATION ET LA PROMOTION DU LOISIR PECHE

La communication constitue un enjeu important pour les gestionnaires et c'est d'autant plus vrai que nous vivons dans une ère de communication.

Elle doit être planifiée, organisée et coordonnée pour être efficace auprès des différents publics qui seront ciblés.

En effet, aujourd'hui les moyens de communication sont diversifiés et permettent d'utiliser tous les supports disponibles, que les outils utilisés permettent une visibilité éphémère ou durable.

La communication ciblera bien sûr les pêcheurs afin de leur apporter la connaissance sur les actions réalisées mais aussi pour leur donner l'envie de se rendre au bord de l'eau.

Le grand public sera également une cible privilégiée pour faire rayonner la pêche et pour faire connaître des pratiques souvent méconnues car la pêche a évolué à l'instar de notre société. Il s'agit également de créer des vocations.

Enfin, l'information des élus est fondamentale car ils sont porteurs de programmes de développement des territoires dont la pêche fait partie intégrante.

On observera que les compétitions constituent des outils de promotion de la pêche à part entière. Ils permettent en effet de communiquer auprès de tous les publics tout en dynamisant la pratique de la pêche même si elle n'intéresse qu'une minorité des pêcheurs en tant que compétiteurs.



Figure 63 : Les concours de pêche constituent des opérations de communication à part entière (Source : FDPPMA 55)

## FICHE ACTION C1 : Refondre le site internet de la FDPPMA55

<b>Objectif</b>	Améliorer le site internet de la FDPPMA55
<b>Thématique</b>	Communication
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental / Régional / National
<b>Contexte</b>	<p>Le site internet de la Fédération s'adresse à tous les publics mais les pêcheurs constituent la première cible.</p> <p>Il doit donc de s'adresser à eux. Or, ce n'est pas forcément le cas. En effet, pour un pêcheur qui n'aurait pas une bonne connaissance du territoire, qu'il soit local ou non, il est très compliqué de s'orienter sur un lieu de pêche.</p> <p>Il est donc nécessaire de revoir l'infrastructure du site internet et de se détacher de la charte type de la FNPF qui n'est pas adaptée aux besoins.</p> <p>Une présentation des principaux secteurs de pêche ainsi qu'un fléchage en fonction des espèces recherchées est indispensable pour orienter les pratiquants sur les coins les plus propices mais aussi les plus adaptés à leur pratique.</p> <p>Le site internet permet également de relayer les actualités avec un renvoi vers les réseaux sociaux, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.</p> <p>Enfin, une synthèse réglementaire simplifiée permettrait de donner les principales clés aux pêcheurs peu familiers avec la réglementation générale.</p> <p>On notera qu'il n'existe pas d'extension en anglais ou en allemand.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Refondre le site internet,</li> <li>➤ Décrire les principaux sites de pêche,</li> <li>➤ Diriger les pêcheurs en fonction des espèces ciblées,</li> <li>➤ Proposer une synthèse réglementaire abordable pour tous,</li> <li>➤ Mettre en place une boutique pour la réservation des animations en ligne,</li> <li>➤ Proposer une extension en anglais et éventuellement en allemand.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	/
<b>Budget prévisionnel :</b>	34 320 € TTC (réactualisation du site par un prestataire spécialisé : 10 000 €, coût H/J : 24 320 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	29 320 € (50 % de la réactualisation du site)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF
<b>Temps d'animation :</b>	76 H/J (création de contenus : 25 jours les 2 premières années, actualisation du site : 6 jours par an, accompagnement à la mise en place de réservations en ligne : 8 jours)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P6, P7, P8, P9, A1, A3, A4, A5, C2, C3, C4, C5, C6, C6, C7, C13, AN1, AN2, AN4, AN5, T1, T2, T3, T4, F3, MA4, MA10
<b>Critères d'évaluation :</b>	Refondre complètement le site internet FDPPMA55



<b>Budget prévisionnel</b>	20 560 €	8000 €	1920 €	1920 €	1920 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	15 560 €	8000 €	1920 €	1920 €	1920 €
<b>Temps d'animation FD</b>	33 H/J	25 H/J	6 H/J	6 H/J	6 H/J

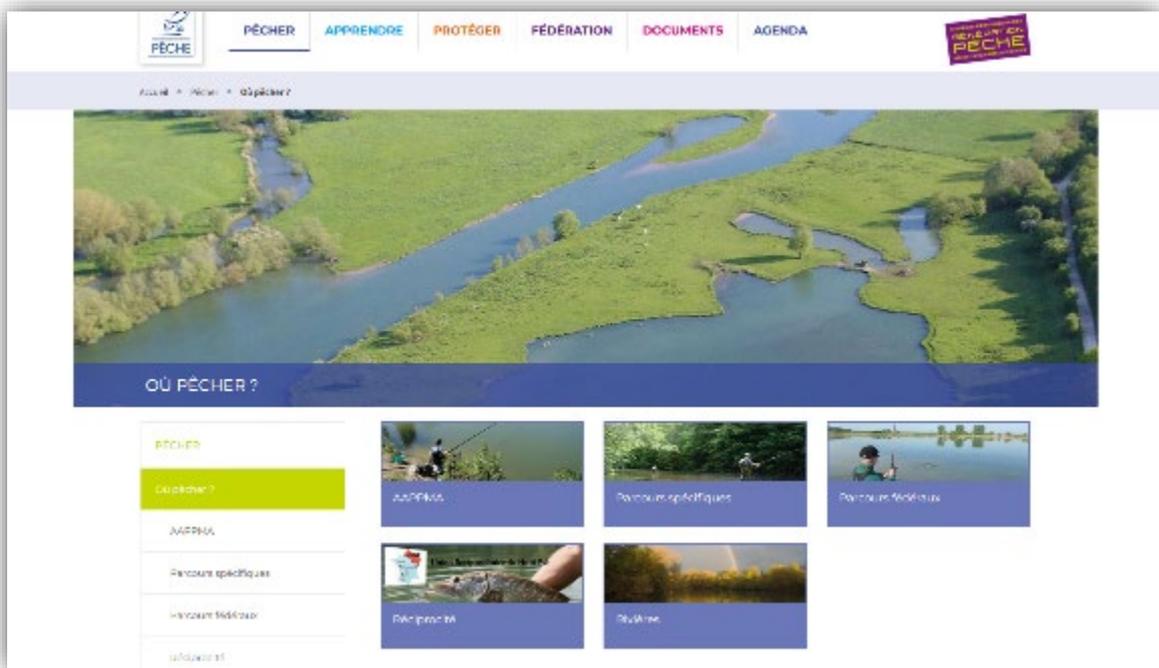


Figure 64 : Le site internet de la FDPPMA55 n'est pas très lisible pour orienter les pêcheurs vers leurs pratiques (Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION C2 : Editer une carte interactive intuitive

<b>Objectif</b>	Refondre la carte interactive du site internet de la FDPPMA55
<b>Thématique</b>	Communication
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental / Régional / National
<b>Contexte</b>	<p>La carte interactive consultable sur le site internet de la FDPPMA55 est un outil essentiel pour que les pêcheurs puissent identifier la localisation précise des secteurs de pêche, les classements piscicoles des cours d'eau, les parcours spécifiques, les réglementations particulières, les hébergements pêche, les aménagements halieutiques, les dépositaires de cartes de pêche, etc.</p> <p>Clairement, la carte interactive actuelle n'est pas intuitive et l'information est difficile à trouver étant donné qu'il est nécessaire de cliquer sur l'icône d'une AAPPMA pour afficher les détails du territoire. Autant dire que si l'on a aucune connaissance du département ou que l'on ne sait pas sur quelle AAPPMA s'orienter, la tâche va s'avérer compliquée et fastidieuse.</p> <p>Un menu déroulant à choix multiple devra également être proposé avec un système de légende basé sur des menus multiples pour faire apparaître les icônes désirées sous peine de rendre la carte illisible.</p> <p>Enfin, les limites de parcours devront apparaître clairement et des illustrations viendront compléter les légendes. Il peut également s'agir d'un renvoi vers les onglets détaillés du site internet.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recenser les données qui figureront sur la carte interactive,</li> <li>➤ Refondre la carte interactive,</li> <li>➤ Indiquer l'emplacement précis des parcours spécifiques, des réserves de pêche, des catégories piscicoles et des réglementations particulières,</li> <li>➤ Ajouter un menu déroulant avec légende,</li> <li>➤ Ajouter une description dans l'onglet prévu et le cas échéant des photos.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	La carte interactive doit être claire, précise et intuitive. C'est très important pour donner envie aux pêcheurs de venir pêcher en toute sérénité dans le département.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA 55
<b>Partenaires :</b>	/
<b>Budget prévisionnel :</b>	21 080 € TTC (refonte de la carte interactive par un prestataire : 7000 €, coût H/J : 14 080 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	17 580 € (50 % de la mission du prestataire)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF
<b>Temps d'animation :</b>	44 H/J (refonte de la carte interactive, préparation des contenus et accompagnement du prestataire : 20 jours, actualisation de la carte : 6 jours par an)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P6, P7, P8, P9, A1, A3, A4, A5, A6-1, A6-2, C1, C3, C4, C7, C13, T1, T2, T3, T4, R3-10, MA3, MA7-1, MA7-2, MA8, MA9-1
<b>Critères d'évaluation :</b>	Refonte complète de la carte interactive du site de la FDPPMA55



<b>Budget prévisionnel</b>	21 080 €	/	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	17 580 €	/	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	20 H/J	6 H/J	6 H/J	6 H/J	6 H/J

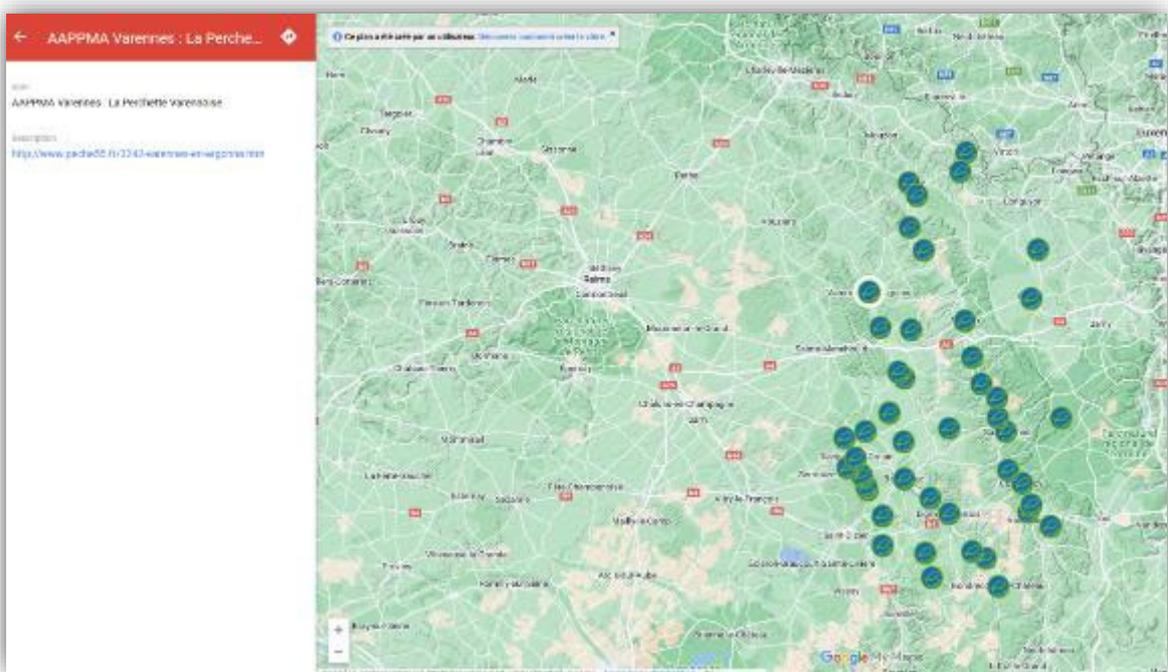


Figure 65 : La carte interactive n'est pas adaptée aux besoins des pêcheurs (Source : FDPPMA55)

### FICHE ACTION C3 : Etablir un plan de communication

<b>Objectif</b>	Mettre en place un plan de communication
<b>Thématique</b>	Communication
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental / Régional / National
<b>Contexte</b>	<p>Bien qu'une part de la communication soit nécessairement réalisée de manière opportuniste en fonction de l'actualité du moment, pour être efficace elle doit être planifiée, coordonnée et harmonisée.</p> <p>Les différents supports de communication seront utilisés : les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, YouTube), le site internet de la Fédération, la presse locale, le guide annuel de la Fédération, la newsletter, etc.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programmer un plan de communication sur les réseaux sociaux en fonction des grands évènements annuels (ouvertures, fermetures, lâchers de poissons, rôles et missions de la Fédération, etc.) au moins 2 fois par semaine,</li> <li>➤ Programmer un plan de communication avec la presse locale avec une tribune d'une à 2 pages pour les grands évènements annuels et pour présenter les activités de la Fédération à minima 6 fois par an,</li> <li>➤ Rapports d'activités annuels à transmettre aux élus ainsi qu'aux partenaires institutionnels et techniques,</li> <li>➤ Bulletin / newsletter à distribuer en début d'année auprès des détaillants et des dépositaires, Offices de tourisme, gîtes de pêche, etc.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	La communication est souvent réalisée à minima par les gestionnaires alors qu'il s'agit d'un enjeu important bien que les retombées ne soient pas toujours palpables.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, presse locale, Meuse attractivité, Offices de tourisme, partenaires institutionnels, influenceurs
<b>Budget prévisionnel :</b>	68 800 € (abonnement à 6 parutions annuelles en double page dans la presse locale : 8000 € par an, coût H/J : 28 800 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	68 800 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	90 H/J (animation du plan de communication pour définition des enjeux, des thématiques et de la ligne éditoriale, création et mise en forme de contenus : 1,5 jour par mois)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Oui
<b>Actions liées :</b>	Toutes les fiches actions
<b>Critères d'évaluation :</b>	Réalisation d'un plan de communication



<b>Budget prévisionnel</b>	13 760 €	13 760 €	13 760 €	13 760 €	13 760 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	13 760 €	13 760 €	13 760 €	13 760 €	13 760 €
<b>Temps d'animation FD</b>	40 H/J				

## FICHE ACTION C4 : Créer une charte graphique « Pêche 55 »

<b>Objectif</b>	Créer une identité propre à la pêche en Meuse
<b>Thématique</b>	Communication
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental / Régional / National
<b>Contexte</b>	<p>Il est important que les supports de communication de la FDPPMA 55 et des AAPPMA soient identifiables au premier coup d'œil. Il s'agit de créer une entité claire, forte et partagée pour la destination.</p> <p>Une charte graphique typique devra être créée et utilisée systématiquement tandis qu'un logo sera apposé sur toutes les publications, documents, pancartages, plaquettes, etc.</p> <p>Afin de bénéficier d'un visuel attractif et étant donné que la FDPPMA ne dispose pas d'un chargé de communication, la mission sera confiée à un graphiste.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Réaliser une charte graphique et un logo avec un graphiste.
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, Meuse attractivité, graphiste
<b>Budget prévisionnel :</b>	5280 € (création du logo : 4000 €, coût H/J : 1280 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	5280 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	4 H/J (recrutement d'un graphiste : 1 jour, suivi du graphiste : 3 jours)
<b>Programmation :</b>	2025
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	Toutes les fiches actions
<b>Critères d'évaluation :</b>	Création d'une charte graphique et d'un logo

	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	5280 €	/	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	5280 €	/	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	4 H/J	/	/	/	/



Figure 66 : Le logo de la FDPPMA66 est reconnaissable du premier coup d'œil : il reprend les caractéristiques du territoire, les racines catalanes et le sigle de la FNPF  
(Source : FDPPMA66)

## FICHE ACTION C5 : Intensifier le rythme des publications sur Facebook et Instagram

<b>Objectif</b>	Poursuivre la communication sur les réseaux sociaux
<b>Thématique</b>	Communication
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental / Régional / National
<b>Contexte</b>	<p>Les réseaux sociaux sont devenus des outils de communication indispensables. Certes, la couverture des publications est éphémère mais elle est étendue et dans l'ère du temps.</p> <p>La communication sur les réseaux doit cependant être très régulière, idéalement tous les 2 jours, pour être efficace et conserver une couverture importante.</p> <p>Actuellement, la FDPPMA55 utilise efficacement Facebook avec des publications régulières avec une moyenne d'une fois par semaine. Il faut donc poursuivre ce rythme et l'accentuer pour viser une publication tous les 2 à 3 jours maximum.</p> <p>En revanche, le compte Instagram est peu alimenté avec des publications irrégulières alors qu'il s'agit d'un support intéressant pour les 20-40 ans tandis que si Facebook cible également ce public, il s'adresse également à des personnes jusqu'à environ 65 ans.</p> <p>On notera que les Reels (courtes vidéos) et les photos apportent plus de visibilité mais leur réalisation est plus chronophage. Un format vidéo d'une minute pour communiquer auprès des pêcheurs est par ailleurs très adapté.</p> <p>La Fédération ne dispose pas de compte sur la plateforme YouTube alors qu'il s'agit d'un réseau social également intéressant mais qui propose des contenus plus longs et souvent plus qualitatifs étant donné qu'ils ne sont pas éphémères.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Poursuivre et accentuer la communication sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram,</li> <li>➤ Créer et alimenter la chaîne YouTube de la FDPPMA55.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Afin d'alimenter l'algorithme et assurer une bonne couverture des publications, ces dernières doivent être régulières ce qui est le cas à ce jour.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPMA55
<b>Partenaires :</b>	/
<b>Budget prévisionnel :</b>	41 600 € (coût H/J)
<b>Financement FDPMA55 :</b>	41 600 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	130 H/J (0,5 jour par semaine hors création de contenus spécifiques comme des vidéos)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Oui
<b>Actions liées :</b>	Toutes les fiches actions
<b>Critères d'évaluation :</b>	Régularité des publications sur les réseaux sociaux et création d'une chaîne YouTube



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPMA55**

**Temps d'animation FD**

8320 €	8320 €	8320 €	8320 €	8320 €
8320 €	8320 €	8320 €	8320 €	8320 €
26 H/J				

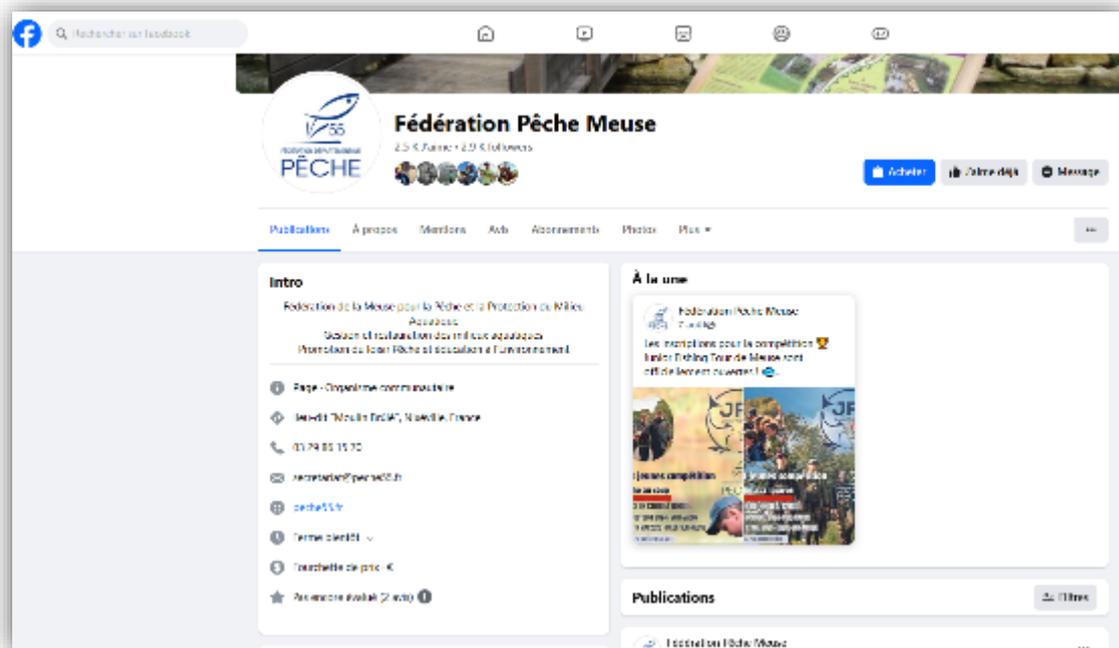


Figure 67 : La FDPMA55 réalise une communication efficace sur le réseau social Facebook (Source : FDPMA55)

## FICHE ACTION C6 : Etablir des partenariats avec des Youtubeurs connus

<b>Objectif</b>	Créer des partenariats avec les influenceurs
<b>Thématique</b>	Communication
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	Départemental / Régional / National
<b>Contexte</b>	<p>Les réseaux sociaux sont devenus des outils de communication indispensables. La plateforme de partage de vidéos YouTube en fait partie.</p> <p>Elle permet de partager des contenus vidéos ludiques en lien avec la connaissance des territoires, les missions des salariés, la réglementation, les travaux et aménagements, etc.</p> <p>S'il est possible de réaliser ces vidéos en interne, il y a également intérêt à créer des partenariats avec des youtubeurs spécialisés dans la pêche et qui proposent un contenu qualitatif avec une bonne couverture.</p> <p>Ainsi les montages vidéo seront réalisés par des connaisseurs de la pêche avec un contenu qualitatif et ils pourront être publiés sur les chaînes des influenceurs ce qui augmentera le nombre de vues. La Fédération relayera évidemment les vidéos.</p> <p>C'est ce que réalisent déjà plusieurs Fédérations de pêche en France avec des Youtubeurs professionnels comme Scarna Fishing, Bar d'écume ou encore Sébastien Spring.</p> <p>Ces derniers réalisent pour le compte des Fédérations des vidéos en lien avec des concours de pêche ou des éléments plus techniques en rapport avec le travail des pôles scientifiques par exemple.</p> <p>Il s'agit donc recourir aux services de Youtubeurs connus pour faire connaître la pêche en Meuse mais aussi pour communiquer sur les missions de la FDPPMA55 et des AAPPMA.</p> <p>La réalisation de 2 à 3 vidéos annuelles semble représenter une bonne base.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Créer des partenariats établis avec des Youtubeurs réputés,</li> <li>➤ Alimenter la chaîne YouTube de la FDPPMA55.</li> </ul>

<b>Compléments</b>	<p>L'intérêt d'externaliser permet de communiquer sans l'étiquette de maître d'ouvrage ce qui a tendance à valoriser la qualité des propos avec moins de parti pris ressenti par le public.</p> <p>Cette action est liée à la création d'une chaîne YouTube pour la FDPPMA55.</p>
--------------------	---

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	Youtubeurs
<b>Budget prévisionnel :</b>	40 560 € (dotation annuelle : 4000 € à 6000 €, coût H/J : 14 560 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	27 560 € (50 % hors coût H/J)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Meuse attractivité, Conseil départemental, Conseil régional
<b>Temps d'animation :</b>	45,5 H/J (3 vidéos par an = 1 jour de préparation, 1 jour de tournage, 1 jour de validation du film, 0,5 jour de communication soit 3,5 H/J par vidéo donc 10,5 H/J par an)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P7, P8, P9, A3-3, A4-15, A7-2, C1, C2, C3, C4, C5, C7, C12, C13, T1, MA3, MA4, MA5, MA8-5, MA10-3, MA11, MA12
<b>Critères d'évaluation :</b>	Réalisation de 2 vidéos annuelles avec des Youtubeurs



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

9360 €	6240 €	9360 €	6240 €	9360 €
6360 €	4240 €	6360 €	4240 €	6360 €
10.5 H/J	7 H/J	10.5 H/J	7 H/J	10.5 H/J

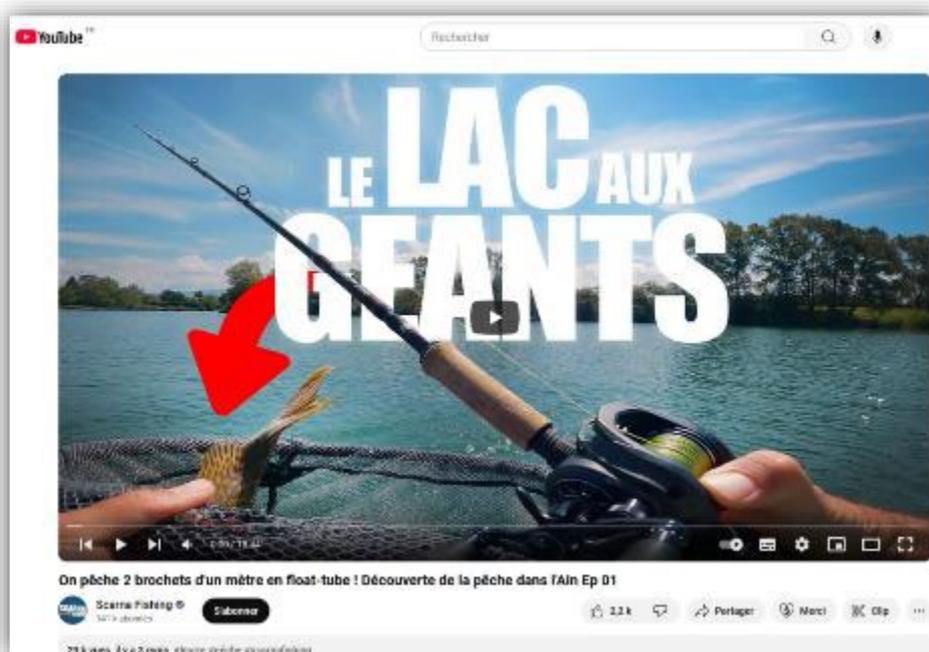


Figure 68 : Les Youtubeurs Scarna Fishing ont réalisé une série de vidéo de promotion du territoire pour la FDPPMA01 (Source : Chaîne You tube de Scarna Fishing)

## FICHE ACTION C7 : Améliorer la communication externe auprès des pêcheurs

<b>Objectif</b>	Mieux communiquer auprès des pêcheurs
<b>Thématique</b>	Communication
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental / Régional
<b>Contexte</b>	<p>La FDPPMA55 a bien compris que nous vivons dans une ère de communication et que cette dernière constitue une mission indispensable.</p> <p>C'est ainsi qu'elle utilise les réseaux sociaux et notamment Facebook ainsi que son site internet pour communiquer auprès des pêcheurs.</p> <p>Cependant, le format vidéo est peu utilisé alors qu'il est idéal pour communiquer et la FDPPMA n'a pas encore créé de chaîne YouTube.</p> <p>Les vidéos, d'une dizaine de minutes au maximum et si possible moins, permettent de mettre en valeur les territoires, de les faire connaître mais aussi de créer de l'envie auprès des pêcheurs.</p> <p>Il serait ainsi intéressant d'identifier quelques pêcheurs charismatiques référents et de les suivre en immersion à la découverte des secteurs de pêche du département. Il s'agit également d'alimenter la future chaîne YouTube de la FDPPMA55. Les AAPPMA gestionnaires gagnent à être mise en valeur dans ces vidéos. Elles doivent donc être associées aux tournages.</p> <p>Des vidéos seront extraites des séquences courtes pour monter des reels qui permettent de créer du contenu vidéo sur les réseaux sociaux. Il s'agit de formats courts entre 1 minutes et 1 minute 30 qui engendrent une grande visibilité en plus d'être rapides à produire.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier des pêcheurs référents pour les principales techniques de pêche ou 1 pêcheur référent charismatique et polyvalent,</li> <li>➤ Tourner, monter et publier les vidéos sur les réseaux sociaux, le site internet de la FDPPMA55 et sur YouTube,</li> <li>➤ Publier des reels à partir des vidéos tournées.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Le format vidéo s'inscrit pleinement dans l'ère du temps à une époque où la majorité des pêcheurs sont équipés de smartphones et où la lecture est de moins en moins pratiquée.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA
<b>Budget prévisionnel :</b>	48 000 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	48 000 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Conseil régional, FNPF, Agence de développement touristique (temps H/J)
<b>Temps d'animation :</b>	150 H/J (5 vidéos par an = 6 jours de tournage, montage et publication par vidéo)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	Toutes les fiches actions
<b>Critères d'évaluation :</b>	Réalisation de 5 vidéos et de 10 reels par an



**Budget prévisionnel**

9600 €	9600 €	9600 €	9600 €	9600 €
9600 €	9600 €	9600 €	9600 €	9600 €
30 H/J				

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

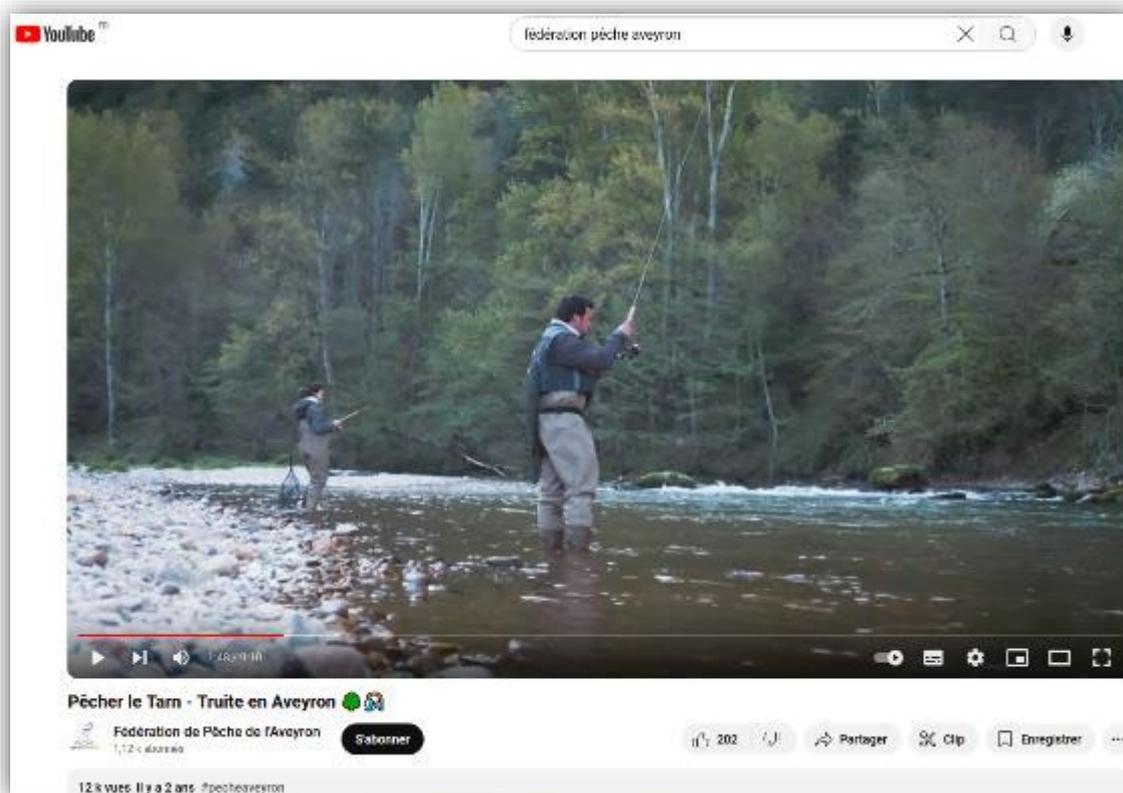


Figure 69 : Exemple de vidéo destinée à découvrir les secteurs de pêche (Source : FDPPMA 12)

## FICHE ACTION C8 : Améliorer la communication externe auprès des non-pêcheurs

<b>Objectif</b>	Mieux communiquer auprès des non-pêcheurs
<b>Thématique</b>	Communication
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental / Régional
<b>Contexte</b>	<p>Dans le cadre de la promotion de la pêche et donc du recrutement de nouveaux pêcheurs, mais aussi dans le cadre des missions d'utilité publique pour lesquelles sont missionnées les Fédérations de pêche, la communication menée par la FDPPMA55 doit être étendue au grand public.</p> <p>Il s'agit également d'anticiper la montée en puissance des mouvements antisécistes et animalistes qui ont pour objectif final de faire interdire la pêche. Faire connaître la pêche ainsi que les missions des structures associatives de la pêche en France constitue en effet un des moyens les plus efficaces pour s'opposer à la méconnaissance et à la désinformation.</p> <p>Les meilleurs moyens de communiquer auprès des non-pêcheurs sont déconnectés de ceux qui ciblent les pêcheurs. Ainsi la presse écrite, la radio, la télévision, les plaquettes à l'intention des élus, les animations pêche spécifiques, la représentation sur des événements « grand public », ou encore les influenceurs hors réseau pêche seront utilisés.</p> <p>Les concours de pêche constituent également un bon moyen de communication auprès des pêcheurs comme des non-pêcheurs et en particulier lorsqu'ils sont associés à des animations.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réaliser des animations pêche à destination du grand public,</li> <li>➤ Mobiliser une tribune régulière dans la presse écrite locale,</li> <li>➤ Réaliser des vidéos avec des influenceurs hors réseau pêche, si possible locaux, sur les réseaux YouTube, Facebook, Instagram et Tiktok.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Au vu du déclin des effectifs de pêcheurs de plus de 65 ans, ceux qui en théorie auraient du temps pour se rendre au bord de l'eau, des actions ciblées vers ce public seront menées.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	Presse locale, influenceurs hors réseau pêche
<b>Budget prévisionnel :</b>	26 240 € (4 vidéos annuelles 1 année sur deux avec des influenceurs : 16 000 €, abonnement de 6 parutions annuelles en double page dans la presse locale (fiche action C3), coût H/J : 10 240 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	18 240 € (50 % des vidéos avec les influenceurs)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Conseil régional, FNPF, Agence de développement touristique
<b>Temps d'animation :</b>	104 H/J (par an : 16 H/J avec les influenceurs)
<b>Programmation :</b>	2026, 2028
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P12, A1, A5, C1, C2, C3, C4, C5, C12, C13, AN2, AN4, AN5, T1, T2-1, T2-4, T4, T5, F3, MA3, MA4, MA7, MA10-1, MA10-2, MA10-4
<b>Critères d'évaluation :</b>	Réalisation de 4 vidéos avec des influenceurs la première année et édition d'une tribune régulière dans la presse locale



<b>Budget prévisionnel</b>	/	13 120 €	/	13 120 €	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	9120 €	/	9120 €	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	16 H/J	/	16 H/J	/



Figure 70 : Il est indispensable de communiquer auprès du grand public (Source : FDPPMA12)

## FICHE ACTION C9 : Réaliser la mise en forme du SDDLDP par un graphiste

<b>Objectif</b>	Réaliser la mise en forme du SDDLDP par un graphiste
<b>Thématique</b>	Communication
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	Départemental / Régional / National
<b>Contexte</b>	<p>Le SDDLDP est un document fondamental pour la Fédération et les AAPPMA. Il a pour vocation à être transmis à un grand nombre d'acteurs.</p> <p>Afin de le rendre plus attractif et agréable à lire, sa mise en forme par un graphiste est souhaitable.</p> <p>Le document devra également être imprimé en quantités limitées, par exemple 100 exemplaires.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Réaliser la mise en forme du SDDLDP par un graphiste.

<b>Compléments</b>	Pour exemple, la FDAAPPMA 87 a réalisé une très belle mise en forme de son SDDLDP.
--------------------	--

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	/
<b>Budget prévisionnel :</b>	9600 € (Mise en forme par un graphiste : 5000 €, impression de 100 documents : 3000 €, coût H/J : 1600 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	9600 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	5 H/J (suivi du graphiste et impression)
<b>Programmation :</b>	2025
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A3, A5, C10, C13, AN1, AN2, AN4, AN5, T1, F3, MA1, MA2, MA3, MA6, MA10, MA11
<b>Critères d'évaluation :</b>	Réalisation de la mise en forme du SDDLDP par un graphiste



<b>Budget prévisionnel</b>	9600 €	/	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	9600 €	/	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	5 H/J	/	/	/	/

## FICHE ACTION C10 : Créer et transmettre une synthèse du SDDLp aux élus

<b>Objectif</b>	Mettre en forme une synthèse du SDDLp et la transmettre aux élus
<b>Thématique</b>	Communication
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental / Régional
<b>Contexte</b>	<p>Le SDDLp est un document complet et dense qui peut difficilement être transmis aux élus. La réalisation d'une synthèse avec les grandes orientations est beaucoup plus adaptée pour réaliser une transmission plus large.</p> <p>La synthèse du SDDLp devra être mise en forme par un graphiste.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réaliser la synthèse du SDDLp,</li> <li>➤ Faire réaliser la mise en page par un graphiste,</li> <li>➤ Transmettre la synthèse aux élus locaux, départementaux et régionaux.</li> </ul>

**Compléments**

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	/
<b>Budget prévisionnel :</b>	7920 € (mise en forme par un graphiste : 3500 €, impressions : 2500 €, coût H/J : 1920 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	7920 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	6 H/J (suivi du graphiste : 3 jours, impression et transmission aux élus : 3 jours)
<b>Programmation :</b>	2025
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A3, A5, C10, C13, AN1, AN2, AN4, AN5, T1, F3, MA1, MA2, MA3, MA6, MA10, MA11
<b>Critères d'évaluation :</b>	Réalisation et transmission de la synthèse du SDDLp



	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	7920 €	/	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	7920 €	/	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	6 H/J	/	/	/	/

## FICHE ACTION C11 : Assurer la représentation de la FDPPMA55 lors des grands évènements

<b>Objectif</b>	Représenter la FDPPMA55 lors des grands évènements
<b>Thématique</b>	Communication
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental / Régional / National
<b>Contexte</b>	<p>Les grands évènements qui permettent de communiquer auprès des pêcheurs sont constitués des salons de la pêche.</p> <p>Ils peuvent être à l'échelle départementale, régionale, nationale voire internationale. Les principaux salons de la pêche en France sont les salons de Saint-Etienne (pêche à la mouche), de Montluçon (pêche de la carpe et du silure), de Clermont-Ferrand (toutes pêches mais très axé carnassiers). On notera que le salon de Clermont Ferrand est en perte de vitesse depuis 2 ans et qu'il n'est pas forcément judicieux de s'y rendre tant qu'il n'y a pas eu une refonte du format. Le salon des pêches à la mouche de Carhaix est un rendez-vous important mais trop excentré de la Meuse pour présenter un intérêt tout comme le salon de Nantes dont la 1<sup>ère</sup> édition prévue en 2025 est annoncée comme le plus grand évènements français de ce type.</p> <p>Le salon multipêche à Strasbourg constitue un grand évènement de la pêche à l'échelle régionale. Il permet de s'adresser aux pêcheurs du Grand Est.</p> <p>Enfin, la fête de la pêche à la mouche de Charleroi en Belgique présente un intérêt certain étant donné que les pêcheurs belges sont enclins à se déplacer en France et que le département de la Meuse, limitrophe avec la Belgique, présente un bon potentiel pour la pêche des salmonidés à la mouche et notamment des gros sujets.</p> <p><b>Bien que l'offre pêche ne soit pas suffisamment développée, notamment en termes de parcours labellisés, de parcours spécifiques et d'aménagements comme les rampes de mise à l'eau, la Meuse présente des cours d'eau et lacs qui sont valorisables en l'état comme les cours d'eau à salmonidés, le lac de Madine ou encore les canaux.</b></p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Diversifier et améliorer l'offre pêche actuelle,</li> <li>➤ Représenter la FDPPMA55 sur les principaux salons et notamment Strasbourg et Charleroi.</li> <li>➤ Etablir un partenariat avec Meuse Attractivité et partager les stands.</li> </ul>

<b>Compléments</b>	<p>A l'échelle de l'URNE, les Fédérations de pêche ne sont pas représentées individuellement mais elles sont regroupées au sein d'un stand commun. Ce système ne permet pas la promotion des territoires en partenariat avec les acteurs du tourisme.</p> <p>L'attractivité pour les pêcheurs est également discutable étant donné que l'échelle régionale parle peu aux pêcheurs.</p>
--------------------	--

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55 / URNE
<b>Partenaires :</b>	Meuse Attractivité, FNPF, guides de pêche
<b>Budget prévisionnel :</b>	49 600 € (10 000 € par an hors salons en groupement avec l'URNE, coût H/J : 9600 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	21 600 € (30 % de l'organisation et du coût des salons)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Meuse Attractivité, Conseil régional, Conseil départemental, FNPF, URNE
<b>Temps d'animation :</b>	30 H/J (15 H/J la 1 <sup>ère</sup> année puis 5/J par an. A adapter en fonction des stratégies retenues)
<b>Programmation :</b>	2026-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P7, P8, P9, P10, P12, A1, A2, A3, A4, A5, C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C12, C13, AN6, T1, T2, T3, T4, F3, F5, F6, R2, R3-1, R3-2, R3-4, R3-5, MA2, MA3, MA4, MA5, MA6, MA7, MA8, MA9, MA11, MA12
<b>Critères d'évaluation :</b>	Participation à 2 salons par an avec Meuse Attractivité



<b>Budget prévisionnel</b>	/	14 800 €	11 600 €	11 600 €	11 600 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	7800 €	4600 €	4600 €	4600 €
<b>Temps d'animation FD</b>	/	15 H/J	5 H/J	5 H/J	5 H/J



Figure 71 : Un stand personnalisé en partenariat avec les agences de développement touristiques est nécessaire (Source : FDPPMA12)

## FICHE ACTION C12 : Organiser des événements de promotion et de développement de la pêche par les concours

Les concours de pêche permettent de remplir plusieurs objectifs dont celui de la communication :

- Permettre aux pêcheurs de se rencontrer et de « s'affronter »,
- Mettre en lumière certains sites de pêche,
- Attirer des touristes pêcheurs sur le territoire, que ce soit avant le concours (pré-fishing), pendant le concours ou après,
- Créer un événementiel autour de la pêche de manière à faire rayonner cette activité auprès d'un large public.

Le département de la Meuse dispose d'un bon potentiel halieutique qui permet d'organiser des concours dans différentes catégories (pêche au coup, pêche des carnassiers, pêche de la carpe, street-fishing, etc.). Certains concours sont d'ailleurs très réputés comme le concours « Rendez-vous avec Esox » organisé chaque année par l'AAPPMA de Madine et qui comptabilise chaque année un nombre impressionnant de captures de brochets.

Les compétitions pourront être organisées par des clubs de pêche, par la Fédération Française des Pêches Sportives, par des AAPPMA ou encore par la FDPPMA55.

Dans tous les cas, les concours seront organisés en partenariat avec les acteurs locaux : AAPPMA, élus, détaillants d'articles de pêche, restaurateurs locaux, etc.

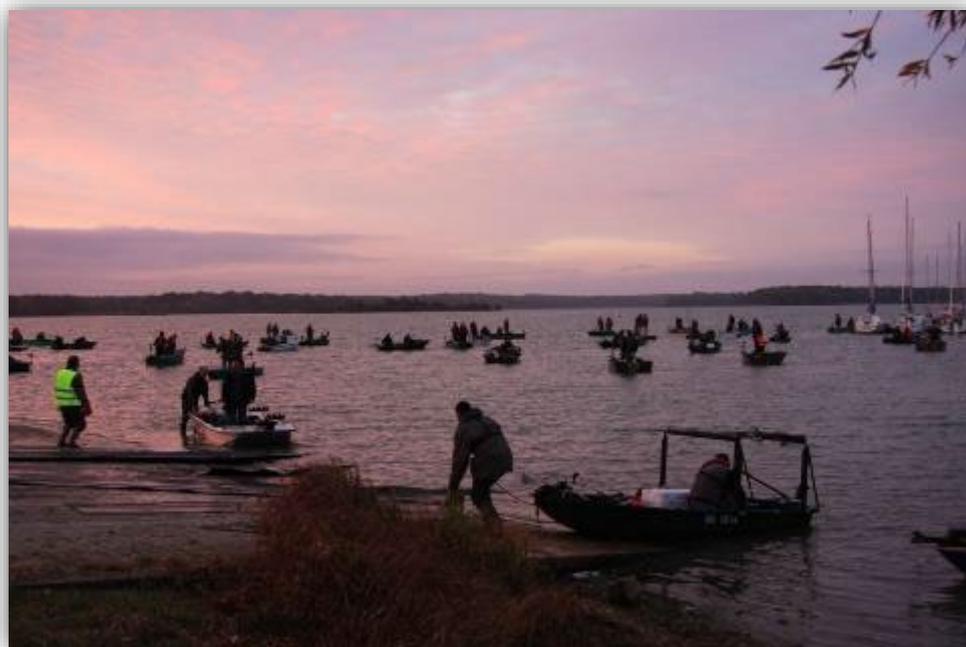


Figure 72 : Le concours « Rendez-vous avec Esox » au lac de Madine réunit chaque année entre 40 et 60 bateaux.  
(Source : FDPPMA55)

## Fiche action C12-1 : Organiser un circuit départemental de pêche en float-tube

<b>Objectif</b>	Organiser des compétitions de pêche des carnassiers en float-tube
<b>Thématique</b>	Communication / Concours de pêche
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	Départemental / Régional
<b>Contexte</b>	<p>Le float-tube est une bouée adaptée dans laquelle le pêcheur s'assied pour se déplacer et pour pêcher les poissons carnassiers.</p> <p>Au même titre que le street-fishing, la pêche en float-tube a une connotation moderne même si toutes les catégories d'âge s'y intéressent.</p> <p>Il s'agit en effet d'un mode de pêche embarqué économique du fait du faible coût à l'achat et des capacités de stockage peu contraignantes, y compris en appartement. De plus, la propulsion par la force des jambes en fait un mode de déplacement doux en immersion avec les milieux aquatiques étant donné qu'il n'y a pas de dérangement de la faune et de la flore. Un moteur électrique peut toutefois être utilisé sur certains modèles.</p> <p>Il s'agit donc d'un mode de pêche ludique, économique, doux et adapté à notre époque actuelle.</p> <p>Afin de faire la promotion de la pêche en float-tube et de répondre à la demande croissante des pêcheurs qui apprécient ce mode de pêche, l'organisation d'un circuit float-tube départemental sur 3 dates représente une belle opération de communication.</p> <p>A ce jour, il y a plusieurs sites de pêche qui sont propices à la pêche en float-tube avec une superficie suffisante pour accueillir de 20 à 30 float-tubes. Un bon peuplement piscicole est préférable pour donner une chance aux compétiteurs de capturer des poissons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Meuse,</li> <li>• Le plan d'eau du Perroi,</li> <li>• Le plan d'eau du Pré-l'Evêque,</li> <li>• Les ballastières fédérales d'Ancemont,</li> <li>• Le lac de Madine mais le float-tube n'est pas autorisé.</li> </ul> <p>Le format des compétitions pourra être organisé sous le label #Pêche55.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Organiser un circuit départemental de compétition en float-tube
<b>Compléments</b>	Il n'est pas forcément nécessaire d'organiser l'évènement chaque année. Une reconduction tous les 2 ou 3 ans est adaptée.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	Elus locaux, restaurateurs, détaillants d'articles de pêche, hébergeurs, AAPPMA, Clubs de pêche
<b>Budget prévisionnel :</b>	33 600 € (organisation de 3 concours annuels : 12 000 € par an, coût H/J : 9600 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	28 800 € (80 % du coût des concours / Les recettes doivent financer une partie de l'opération)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Conseil régional, Conseil départemental, AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	30 H/J
<b>Programmation :</b>	2026, 2028
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P10, P11, A3-1, A4-5, A4-6, A4-8, A4-13, A4-15, C3, C4, C6, C7, C8, C13, AN5-3, F2, MA11
<b>Critères d'évaluation :</b>	Réalisation de 2 éditions du challenge float-tube départemental



<b>Budget prévisionnel</b>	/	16 800 €	/	16 800 €	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	14 400 €	/	14 400 €	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	15 H/J	/	15 H/J	/



Figure 73 : Concours float-tube aux plans d'eau de Damvillers  
(Source : FDPPMA55)

## Fiche action C12-2 : Organiser un circuit départemental de street-fishing sur les canaux

<b>Objectif</b>	Valoriser la pêche sur les canaux
<b>Thématique</b>	Communication / Concours de pêche
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	Départemental / Régional
<b>Contexte</b>	<p>Le street fishing, littéralement la pêche de rue, est une pratique ancestrale qui a été modernisée depuis une vingtaine d'années. En effet, les centres villes ont toujours été pêchés mais les jeunes citadins se sont approprié le concept en transposant les pêches modernes aux leurres aux zones urbaines.</p> <p>Ils ont ainsi rattaché les codes propres au déambulement en ville (codes vestimentaires, effet de groupe, esprit « moderne ») à ceux de la pêche moderne (pêche au leurre, pêche de prospection, graciation des poissons, pas de préférence sur les espèces, omniprésence des réseaux sociaux, etc.).</p> <p>Ce mode de pêche permet d'intégrer la pêche aux zones urbaines et périurbaines et de faire de la pêche une activité intégrée aux modes de vie des citadins.</p> <p>Les compétitions en street fishing créent toujours de l'engouement. Il s'agit en effet d'un mode de pêche ludique où la taille des poissons importe peu. Les captures sont en effet appréciées quel que soit leur taille et si possible elles doivent être nombreuses.</p> <p>La ville de Verdun s'y prête parfaitement du fait de la diversité des secteurs de pêche, de la diversité des espèces et des longs linéaires de berges faciles d'accès. Il en est de même à Bar-le-Duc ou encore à Void-Vacon où l'AAPPMA organise depuis 2024 une compétition de ce type.</p> <p>Le développement d'un circuit street-fishing sur les canaux a pour objectif de mettre en lumière et de créer de l'engouement pour ces milieux faciles d'accès, très poissonneux, qui couvrent le département et qui sont très adaptés pour la pêche aux leurres.</p> <p>Le format des compétitions pourra être organisé sous le label #Pêche55.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organiser un circuit départemental de compétition en street-fishing sur les canaux sur la base de 3 dates annuelles.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	<p>Ce type d'évènement gagne à être organisé tous les ans avec les AAPPMA gestionnaires. L'organisation est en effet facilitée par l'absence de matériel de type float-tubes ou embarcations et par l'engouement propres aux compétitions en street-fishing.</p>

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	Elus locaux, restaurateurs, détaillants d'articles de pêche, hébergeurs, AAPPMA, Clubs de pêche
<b>Budget prévisionnel :</b>	55 200 € (organisation de 3 concours annuels : 9000 € par an, coût H/J : 19 200 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	48 000 € (80 % du coût des concours / Les recettes doivent financer au moins 50 % des dépenses)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Conseil régional, Conseil départemental, AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	60 H/J
<b>Programmation :</b>	2026-2029
<b>Action engagée :</b>	Partiellement
<b>Actions liées :</b>	A4-3, A4-4, C3, C4, C5, C6, C7, C8, C9, C13, AN5-4, T2-3, F2, F3
<b>Critères d'évaluation :</b>	Réalisation d'un circuit de 3 dates annuelles en street-fishing



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

/	13 800 €	13 800 €	13 800 €	13 800 €
/	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
/	15 H/J	15 H/J	15 H/J	15 H/J



Figure 74 : La pêche en street-fishing, ici à Verdun, compte de nombreux adeptes (Source : FDPPMA55)

## Fiche action C12-3 : Etudier la possibilité de créer des évènementiels de type trout-area

<b>Objectif</b>	Organiser des compétitions de pêche de type trout-area
<b>Thématique</b>	Communication / Concours de pêche
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	Départemental / Régional
<b>Contexte</b>	<p>Le trout-area correspond à une pêche de truites surdensitaires qui ont été introduites dans les plans d'eau, en général de faibles superficies. Il s'agit de la pêche en réservoir mais déclinée à destination des pêcheurs aux leurres artificiels.</p> <p>Ce mode de pêche est très technique car les poissons s'éduquent rapidement et la réalisation de belles pêches demande un certain niveau de pratique, mais la quantité de poissons déversés permet aux pêcheurs de réaliser des captures, quel que soit leur niveau.</p> <p>Le trout area est à la mode depuis quelques années et il est important de proposer des compétitions à destination des pêcheurs intéressés.</p> <p>Les plans d'eau de Robert-Espagne ainsi que les petits plans d'eau de Revigny-sur-Ornain, de Montmédy, de Dun-sur-Meuse et l'étang de la Dodanne présentent une superficie ainsi qu'un profil adapté.</p> <p>Etant donné que les truites capturées sont relâchées lors de ces compétitions, une fois celle-ci terminée ou une fois la période trout-area aboutie, dans le cas où ce mode de gestion serait poursuivi tant que la thermie est favorable afin de profiter de l'engouement de la compétition, les truites pourront être prélevées par les pêcheurs locaux. Une gestion en deux temps est tout à fait possible, idéalement avec une période de pêche en trout-area hors saison (octobre-février) ce qui nécessite de disposer de plans d'eau en eau close.</p> <p>On évitera les plans d'eau trop excentrés au risque d'obtenir un nombre d'inscriptions trop faible tandis que le format des compétitions pourra être organisé sous le label #Pêche55.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présenter le projet aux AAPPMA concernées,</li> <li>➤ Organiser au moins une manche de compétition trout-area.</li> </ul>

<b>Compléments</b>	<p>Le cas échéant, il est possible d'élargir la compétition sous forme d'un circuit départemental ou interdépartemental.</p> <p>En cas de forte demande, une gestion en trout-area et notamment hors saison permettra d'intéresser les pêcheurs qui ne fréquentent pas les parcours avec des lâchers de truites, tout en prolongeant leur saison.</p>
--------------------	---

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	Elus locaux, restaurateurs, détaillants d'articles de pêche, hébergeurs, AAPPMA, Clubs de pêche
<b>Budget prévisionnel :</b>	18 060 € (Empoisonnements avec 100 kg de truites portion (300 à 400 poissons) : 600 €, organisation d'un concours : 3500 €, coût H/J : 5760 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	15 600 € (80 % du coût des concours / Les recettes doivent financer une partie des dépenses)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Conseil régional, Conseil départemental, AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	18 H/J
<b>Programmation :</b>	2027, 2028, 2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P6, P7, A5-1, A5-6, C3, C4, C5, C6, C7, C8, C9, C13, F2, F3, F5, F6
<b>Critères d'évaluation :</b>	Réalisation d'une compétition trout-area par an à partir de 2027



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget prévisionnel	/	/	6660 €	5700 €	5700 €
Financement FDPPMA55	/	/	5840 €	4880 €	4880 €
Temps d'animation FD	/	/	8 H/J	5 H/J	5 H/J



Figure 75 : Les plans d'eau de Robert-Espagne sont parfait pour la pêche en trout-area  
(Source : AYGA)

## Fiche action C12-4 : Organiser une compétition en bateau sur la Meuse à Verdun

<b>Objectif</b>	Développer la pêche en bateau / Promouvoir la pêche en bateau auprès des élus
<b>Thématique</b>	Communication / Concours de pêche
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	Départemental / Régional
<b>Contexte</b>	<p>Actuellement, les possibilités de pêche en bateau dans le département sont limitées au lac de Madine et aux rares biefs de la Meuse équipés de rampes de mise à l'eau. A ce jour, seul le centre de Verdun est équipé d'une rampe de mise à l'eau fonctionnelle pour tous types d'embarcations et de véhicules tracteurs.</p> <p>On ajoutera que ce secteur est peuplé de Black-bass, le seul dans le département, ce qui ajoute de l'intérêt.</p> <p>Organiser une compétition de pêche en bateau sur la Meuse à Verdun permettra de développer la pêche en bateau, de répondre aux attentes des pêcheurs équipés mais aussi d'assurer la promotion de la pêche embarquée auprès des élus locaux. Dans le cadre de l'ambition de la FDPPMA55 de mener une politique ambitieuse d'aménagement de rampes de mises à l'eau sur la Meuse, ce type de compétition doit être facilitant pour fédérer les acteurs du développement des territoires.</p> <p>On ajoutera que les compétitions de pêche permettent de mettre en valeur les territoires tout en rassemblant les acteurs locaux autour d'un projet commun. Il est ainsi judicieux de mutualiser les concours de pêche avec des animations à destination des jeunes pêcheurs mais aussi du grand public.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présenter le projet à l'AAPPMA,</li> <li>➤ Organiser au moins une compétition carnassiers en bateau à Verdun.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Ce type de compétition en bateau n'a pas forcément pour vocation d'être reconduit tous les ans étant donné qu'il ne s'agit pas d'un circuit et que l'organisation est plus conséquente en raison de la gestion des embarcations mais aussi de la mobilisation des commissaires contrôleurs.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	Elus locaux, restaurateurs, détaillants d'articles de pêche, hébergeurs, AAPPMA, Clubs de pêche
<b>Budget prévisionnel :</b>	20 400 € (Organisation d'un concours : 7000 €, coût H/J : 6400 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	17 600 € (80 % du coût des concours / Les recettes doivent financer une partie des dépenses)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Conseil régional, Conseil départemental, AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	20 H/J
<b>Programmation :</b>	2026, 2028
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P10, A3, C3, C4, C5, C6, C7, C8, C13, F2, F3
<b>Critères d'évaluation :</b>	Réalisation d'une compétition carnassiers bateau à Verdun à partir de 2026



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget prévisionnel	/	10 200 €	/	10 200 €	/
Financement FDPPMA55	/	8800 €	/	8800 €	/
Temps d'animation FD	/	10 H/J	/	10 H/J	/



Figure 76 : Les concours de pêche en bateau constituent toujours des évènements d'importance (Source : AAPPMA « Les Pêcheurs de Madine »)

## Fiche action C12-5 : Organiser un enduro carpe sur la Meuse canalisée

<b>Objectif</b>	Développer la pêche de la carpe sur la Meuse
<b>Thématique</b>	Communication / Concours de pêche
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	Départemental / Régional
<b>Contexte</b>	<p>Dans le cadre du SDDL, la promotion de la pêche sur la Meuse associée à une bonne accessibilité aux berges constituent des axes importants.</p> <p>La pêche de compétition est un vecteur de développement de la pêche. En effet, elle permet de mettre en valeur les territoires ainsi que les aménagements qui ont été réalisés. Elle permet également de créer de l'engouement et de mettre en lumière des secteurs de pêche.</p> <p>La pêche de la carpe sur la Meuse dans le département éponyme est pour l'instant peu connue. Il faut dire que la réglementation pour pêcher la carpe de nuit dans le département est restrictive et n'incite pas les carapistes à se rendre dans le département.</p> <p>Il y a donc un effort à réaliser pour simplifier, adapter et harmoniser la réglementation pêche en Meuse.</p> <p>L'organisation d'une compétition de pêche à la carpe de type enduro sur plusieurs jours permettra donc de valoriser le fleuve. Il permettra également de révéler à tous le potentiel réel de ces eaux, y compris aux élus. Il s'agit également de créer de l'engouement et de donner envie aux pêcheurs de s'y rendre.</p> <p>Il s'agit enfin d'une opération à destination des carapistes. L'organisation par un club de pêche semble constituer la meilleure solution pour impliquer les pêcheurs de carpes qui ont souvent du mal à s'investir dans les AAPPMA alors qu'ils sont très revendicateurs.</p> <p>La compétition pourra être reconduite en fonction du niveau de satisfaction des pêcheurs et des organisateurs.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutenir techniquement et financièrement l'organisation d'un enduro carpe sur la Meuse canalisée.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	La Meuse canalisée est plus facile d'accès que la Meuse sauvage et la rivière présente un profil assez homogène qui permet de conserver des chances de captures pour tous.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Club de pêche / FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	Elus locaux, restaurateurs, détaillants d'articles de pêche, hébergeurs, AAPPMA, FNPF
<b>Budget prévisionnel :</b>	33 200 € (compétition format 72 heures : 15 000 € par an, coût H/J : 3200 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	9200 € (20 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Conseil régional, Conseil départemental, FFPS, AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	10 H/J
<b>Programmation :</b>	2026, 2028
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P5, A3, A4-11, A6-1, C3, C4, C5, C6, C7, C8, C13, AN5-6, F2, F3, R3-4
<b>Critères d'évaluation :</b>	Réalisation d'une compétition de type enduro carpe à partir de 2026



<b>Budget prévisionnel</b>	/	16 600 €	/	16 600 €	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	4600 €	/	4600 €	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	5 H/J	/	5 H/J	/



Figure 77 : Des compétitions de pêche à la carpe sur plusieurs jours méritent d'être organisées sur la Meuse canalisée (Source : FDPPMA55)

## Fiche action C12-6 : Soutenir les compétitions organisées par des AAPPMA

<b>Objectif</b>	Organiser des compétitions de pêche
<b>Thématique</b>	Communication / Concours de pêche
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental / Régional
<b>Contexte</b>	<p>Les AAPPMA peuvent être à l'origine de l'organisation de concours de pêche, qu'ils soient à l'échelle locale, départementale ou régionale.</p> <p>Ainsi, des AAPPMA du département organisent régulièrement des concours de pêche aux carnassiers mais surtout au coup étant donné qu'il y a une forte tradition régionale pour ce mode de pêche. Des enduros carpe sont également organisés mais à plus faible échelle.</p> <p>Ces événements dynamisent la pêche associative locale tout en créant de l'engouement autour de ce loisir. Des animations peuvent être réalisées lors de ces concours avec un appui des animateurs de la FDPPMA55.</p> <p>Il y a ainsi tout intérêt à faire des compétitions pêche des événements qui rayonnent au-delà de la pêche associative.</p> <p>La FDPPMA55 pourra également soutenir les AAPPMA qui organisent des concours au niveau de l'organisation, des dotations en matériel mais aussi des dotations en poissons.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Soutenir techniquement et financièrement les AAPPMA qui organisent des concours de pêche.
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA / Clubs de pêche
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, clubs de pêche, élus locaux, restaurateurs, détaillants d'articles de pêche, hébergeurs, AAPPMA, FNPF
<b>Budget prévisionnel :</b>	108 000 € (base de 5 concours annuels : 21 600 € par an, coût H/J : 8000 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	38 000 € (30 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Conseil régional, Conseil départemental, AAPPMA, Clubs de pêche, FFPS, AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	25 H/J
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	C3, C4, C5, C6, C7, C8, C13, F3, F4, F5, F6
<b>Critères d'évaluation :</b>	Soutien financier et humain pour 5 concours annuels organisés par des AAPPMA



<b>Budget prévisionnel</b>	21 600 €	21 600 €	21 600 €	21 600 €	21 600 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	7600 €	7600 €	7600 €	7600 €	7600 €
<b>Temps d'animation FD</b>	5 H/J				



Figure 78 : Les compétitions de pêche au coup sont régulièrement organisées par les AAPPMA meusiennes (Source : Laurent Madelon)

## FICHE ACTION C13 : Recruter un chargé de développement et communication

<b>Objectif</b>	Renforcer l'équipe salariée
<b>Thématique</b>	Communication et développement
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>La FDPPMA55 est constituée d'une petite équipe salariée. Or la mise en œuvre du présent SDDLDP va augmenter la charge de travail de l'équipe dont le plan de charge est déjà en tension. En effet, jusqu'à présent le pôle animation réalisait les missions en lien avec la communication mais au détriment de sa mission principale : le développement des animations scolaires.</p> <p>La communication va donc être renforcée tandis que les missions en lien avec la mise en valeur des parcours de pêche, les labellisations de parcours, la réalisation d'aménagements halieutiques, la concertation avec les acteurs du tourisme, l'organisation d'évènements, etc. vont nécessairement voire leur volume s'accroître.</p> <p>La mise en œuvre du SDDLDP ne pourra être menée qu'à minima dans l'état actuel des choses. C'est pourquoi l'embauche d'un chargé de communication et développement est nécessaire.</p> <p>Ce dernier devra être formé à la communication, au montage vidéo, à la photographie tout en ayant une bonne connaissance de la pêche. Il est en effet indispensable que le salarié soit pêcheur.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Embaucher un chargé de développement e de communication</li> <li>➤ Former le salarié aux techniques de communication</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	FNPF
<b>Budget prévisionnel :</b>	178 200 € (salaire annuel : 35 000 €, coût H/J : 3200 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	178 200 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Conseil régional, Conseil départemental, FNPF
<b>Temps d'animation :</b>	10 H/J (Rédaction de l'offre d'emploi et publication, entretiens d'embauche, sélection du candidat et démarche administrative, accompagnement)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P7, P8, P9, A1 à A6-3, C1 à C12-6, C13, T1 à T5, F3, MA4, MA6, MA8, MA9
<b>Critères d'évaluation :</b>	Embauche d'un Chargé de développement et communication



<b>Budget prévisionnel</b>	38 200 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	38 200 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
<b>Temps d'animation FD</b>	10 H/J	0 H/J	0 H/J	0 H/J	0 H/J



Figure 79 : La communication est une mission qui va prendre de plus en plus d'ampleur (Source : FDPPMA12)

## ENJEU AN : DEVELOPPER LES ANIMATIONS PECHE ET MILIEUX AQUATIQUES

La FDPPMA55 dispose d'un pôle animation qui emploie actuellement un animateur à temps plein. Ce dernier est régulièrement appuyé par des apprentis et des stagiaires qui complètent l'équipe, mais leur encadrement reste chronophage.

Les principales missions du pôle animation concernent :

- La sensibilisation aux milieux aquatiques et l'éducation à l'environnement, notamment avec les scolaires,
- L'initiation des jeunes et des enfants à la pêche,
- La réalisation des animations et des initiations pêche pour les différents publics (enfants, adolescents, adultes, personnes à mobilité réduite, femmes, touristes, etc.),
- La mise en œuvre de certaines actions de communication de la Fédération.

Le pôle animation est extrêmement important au sein d'une Fédération de pêche. En effet, les animateurs sont en contacts réguliers avec les AAPPMA. Ils portent donc la parole de la Fédération au quotidien.

De plus, les animations auprès des scolaires sont primordiales pour sensibiliser les plus jeunes à la fragilité et au fonctionnement des milieux aquatiques dans le cadre de l'intérêt général. Mais il s'agit également de missions qui permettent d'interagir avec les élus locaux. La portée politique des missions du pôle animation est ainsi fondamentale.

C'est pourquoi les fiches actions qui suivent ont pour objectif d'optimiser le fonctionnement du pôle animation. Il s'agit également de développer les animations auprès d'un public plus large.

L'objectif final consiste à faire du pôle animation la vitrine de la FDPPMA55.



Figure 80: La FDPPMA55 réalise de nombreuses animations de sensibilisation à l'environnement  
(Photo : FDPPMA55)

## FICHE ACTION AN1 : Développer les moyens humains du pôle animation

<b>Objectif</b>	Recruter un deuxième animateur à temps plein
<b>Thématique</b>	Animation
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Actuellement, la FDPPMA55 embauche 1 seul animateur. Pour couvrir efficacement le département et pour mener à bien les missions propres au pôle animation, l'embauche de 2 animateurs à plein temps représente le minimum.</p> <p>Rappelons-le, en plus des missions de sensibilisation aux milieux aquatiques et de celles de découverte et de formation à la pêche, les animateurs portent la parole de la Fédération auprès des AAPPMA. On ajoutera que la portée politique des animations est fondamentale.</p> <p>Pour finir, actuellement le plan de charge du pôle animation est saturé et ne permet pas de développer les animations de manière étendue. Il est donc nécessaire d'augmenter la masse salariale du pôle animation.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Embaucher un deuxième animateur à temps plein,</li> <li>➤ Faire du pôle animation la vitrine de la pêche dans la Meuse.</li> </ul>

<b>Compléments</b>	Le rôle des cellules animation est souvent sous-estimé alors qu'il est fondamental, y compris aux yeux du grand public. Paradoxalement, les pêcheurs y accordent peu d'importance car ils n'y voient pas d'intérêt personnel.
--------------------	---

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	FNPF
<b>Budget prévisionnel :</b>	179 800 € (salaire annuel : 35 000 €, coût H/J : 4800 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	179 800 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Conseil régional, Conseil départemental
<b>Temps d'animation :</b>	15 H/J (Rédaction de l'offre d'emploi et publication, entretiens d'embauche, sélection du candidat et signature contrat de travail, accompagnement)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8, C9, AN2, AN3, AN4, AN5, F2, F3, F5, F6, MA10
<b>Critères d'évaluation :</b>	Embauche d'un deuxième animateur à temps plein



<b>Budget prévisionnel</b>	39 800 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	39 800 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
<b>Temps d'animation FD</b>	15 H/J	/	/	/	/



Figure 81 : Le développement des animations est conditionné par l'embauche d'un second animateur à temps plein (Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION AN2 : Poursuivre et accentuer le travail réalisé auprès des établissements scolaires

<b>Objectif</b>	Poursuivre et augmenter le volume d'animations scolaires
<b>Thématique</b>	Animation
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Les animations scolaires permettent de sensibiliser les plus jeunes à la fragilité des milieux aquatiques ainsi qu'au cycle de l'eau. Il s'agit donc de missions d'intérêt général avec des contenus pédagogiques majeurs pour ces futurs adultes.</p> <p>Comme évoqué en introduction, les animations scolaires permettent également une bonne implantation politique de la Fédération. Les animations facilitent en effet la mise en œuvre de projets de développement de la pêche et de protection des milieux aquatiques en plaçant la Fédération en tant qu'acteur sérieux et incontournable.</p> <p>Pour toutes ces raisons, il faut poursuivre et accentuer le travail mené auprès des scolaires et augmenter le volume d'animation afin de couvrir tout le territoire.</p> <p>En effet, le pôle animation est souvent moins développé que le pôle technique. Si les compétences scientifiques sont indispensables d'autant plus qu'elles améliorent la représentation et la crédibilité des FDPPMA, les missions liées à l'animation sont beaucoup plus vastes et tout aussi fondamentales, sinon plus.</p> <p>A l'heure où la transmission de l'héritage pêche est de moins en moins familial et à l'heure où les milieux aquatiques n'ont jamais été autant malmenés, il est impératif de développer les animations milieux aquatiques et pêche auprès des établissements scolaires du département.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Démarcher les établissements scolaires,</li> <li>➤ Réaliser des animations de sensibilisation aux milieux aquatiques dans les écoles volontaires.</li> </ul>

<b>Compléments</b>	Cette fiche action est dépendante de la fiche action AN-1 qui préconise le développement du pôle animation avec au moins deux animateurs à temps plein.
--------------------	---

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	Etablissements scolaires, Inspection académique
<b>Budget prévisionnel :</b>	115 200 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	115 200 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	360 H/J (Variable en fonction du volume d'animations mais base de 72 jours annuels - 36 animations en 2023 et autant de jours de préparation)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	C1, C7, C8, AN1, AN3, F3
<b>Critères d'évaluation :</b>	Embauche d'un deuxième animateur à temps plein / Multiplication du volume d'animations scolaires par 2



<b>Budget prévisionnel</b>	23 040 €	23 040 €	23 040 €	23 040 €	23 040 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	23 040 €	23 040 €	23 040 €	23 040 €	23 040 €
<b>Temps d'animation FD</b>	72 H/J				



Figure 82 : Le développement des animations scolaires est fondamental et il est conditionné par l'embauche d'un second animateur à temps plein (Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION AN3 : Définir un réseau de sites propices aux animations

<b>Objectif</b>	Définir un réseau de sites d'animation
<b>Thématique</b>	Animation
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Le développement de l'activité du pôle animation va conduire les animateurs à réaliser des interventions dans tout le département.</p> <p>A ce titre, il est important que les animateurs constituent un catalogue de fiches sites qui recense l'ensemble des sites où peuvent se dérouler des animations.</p> <p>Ces fiches devront être les plus complètes possibles. Elles devront répertorier pour chaque site à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le type d'animations possibles (techniques de pêche, niveau technique, pêche des petites bêtes, etc.),</li> <li>• Le nombre de pêcheurs possible,</li> <li>• Les espèces de poissons présentes et les densités,</li> <li>• La difficulté technique,</li> <li>• Une carte des accès (parking, bus, etc.) avec les coordonnées GPS,</li> <li>• Des photos descriptives,</li> <li>• Les informations liées à la sécurité du site (particularités des sites, numéros d'urgence),</li> <li>• Les coordonnées des bénévoles de l'AAPPMA,</li> <li>• Etc.</li> </ul>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Constituer le catalogue de fiches des sites propices aux animations.

<b>Compléments</b>	Cette action pourra être mise en œuvre à condition qu'un second animateur puisse intervenir. En effet, le plan de charge de l'unique animateur ne permet pas d'envisager la mise en place de ce type de mission.
--------------------	--

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	Etablissements scolaires, Inspection académique
<b>Budget prévisionnel :</b>	9920 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	9920 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	31 H/J (15 jours la première année puis 4 jours chaque année pour les mises à jour)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	C1, C7, C8, AN1, AN3, F3
<b>Critères d'évaluation :</b>	Réalisation d'un catalogue avec une fiche pour chaque site de pêche identifié



<b>Budget prévisionnel</b>	4800 €	1280 €	1280 €	1280 €	1280 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	4800 €	1280 €	1280 €	1280 €	1280 €
<b>Temps d'animation FD</b>	15 H/J	4 H/J	4 H/J	4 H/J	4 H/J

## FICHE ACTION AN4 : Poursuivre le développement des Ateliers Pêche et Nature grâce à l'APN fédéral itinérant

<b>Objectif</b>	Développer les APN et les écoles de pêche
<b>Thématique</b>	Animation
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Les APN (Ateliers Pêche et Nature) sont des écoles de pêche à l'échelle des AAPPMA. Il s'agit d'un dispositif encadré par la FNPF et qui émane du Schéma National de Développement du Loisir Pêche. Les APN sont encadrés par des animateurs diplômés et animés par des bénévoles.</p> <p>Les APN permettent la découverte et l'initiation à la pêche hors cadre scolaire, comme les écoles de pêche, mais avec en plus une sensibilisation à l'environnement dans un esprit de partage et de convivialité.</p> <p>Actuellement il existe 9 APN gérés par des AAPPMA dans la Meuse auxquels il faut ajouter l'APN fédéral itinérant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• AAPPMA « L'Hameçon Commercien » (Commercy) : Avril à Juillet</li> <li>• AAPPMA « Les Chevaliers de la Gaule » (Dieue-sur-Meuse) : Septembre à Juin</li> <li>• AAPPMA « L'Ablette-la-Rossette » (Dun-sur-Meuse) : Juillet et Août</li> <li>• AAPPMA « Le Goujon Lérouvillois » (Lérouville) : Juin à Juillet</li> <li>• AAPPMA « L'Étoile de Montmédy » (Montmédy) : Mars à Septembre</li> <li>• AAPPMA « La Truite Saumonée » (Revigny-sur-Ornain) : Mai à octobre</li> <li>• AAPPMA « La Truite de la Saulx » (Robert-Espagne) : Avril à octobre</li> <li>• AAPPMA « La Perchette Varennoise » (Varennes-en-Argonne) : Juillet et Août</li> <li>• AAPPMA « La Goujonnière Meusienne » (Verdun) : Avril à Août</li> </ul> <p>Le réseau d'APN est donc plutôt bien développé dans la Meuse avec 20 % des AAPPMA qui adhèrent au dispositif. Il s'agit donc de poursuivre ce développement car les moyens humains limités du pôle animation ne permettent ni de couvrir tout le département, ni de développer les APN. Il est donc important de constituer un réseau d'APN avec un maillage géographique.</p> <p>La principale difficulté consiste cependant à constituer un réseau de bénévoles motivés et disponibles pour encadrer les jeunes à l'échelle des AAPPMA. Or, le renouvellement du bénévolat est de plus en plus difficile. Il s'agit donc d'un sérieux frein au développement des APN malgré les bonnes volontés locales.</p> <p>Il s'agit donc de développer les APN en partenariat avec les AAPPMA et les bénévoles motivés. Un budget annuel de 1000 € est proposé pour soutenir ces initiatives.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer les APN à l'échelle des AAPPMA ou groupements d'AAPPMA,</li> <li>➤ Mettre en place un réseau de bénévoles.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	La création d'un APN nécessite un encadrement par un animateur diplômé lors des premières sessions, après quoi l'AAPPMA devient autonome avec un soutien de la Fédération.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, clubs de pêche
<b>Budget prévisionnel :</b>	88 360 € (base de 9 APN la 1 <sup>ère</sup> année auxquels on ajoute 2 APN supplémentaires chaque année : 11 000 € la 1 <sup>ère</sup> année, coût H/J : 23 360 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	88 360 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	73 H/J (1 jour d'animation annuel pour chaque APN créé depuis au moins 1 an plus 4 jours annuels pour la création de nouveaux APN)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Oui
<b>Actions liées :</b>	P8, P9, P10, A1, A3-1, A4-13, C1, C2, C7, C8, AN1, AN3, AN5, AN6, F1, F2, F4, F5, F6, MA10-4
<b>Critères d'évaluation :</b>	Création de 2 nouveaux APN par an



<b>Budget prévisionnel</b>	11 880 €	15 160 €	17 800 €	20 440 €	23 080 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	11 880 €	15 160 €	17 800 €	20 440 €	23 080 €
<b>Temps d'animation FD</b>	9 H/J	13 H/J	15 H/J	17 H/J	19 H/J



Figure 83 : Le développement des APN, qui sont des écoles de pêches, est nécessaire avec une bonne couverture du département (Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION AN5 : Diversifier les animations proposées par le pôle animation

## Fiche action AN5-1 : Développer les animations de pêche à l'écrevisse

<b>Objectif</b>	Réaliser des animations de pêche aux écrevisses américaines
<b>Thématique</b>	Animation
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>La pêche des écrevisses invasives américaines est un excellent produit pêche pour l'initiation ainsi que pour faire pêcher les familles. Elle plaît en effet aux petits comme aux grands, qu'ils soient locaux ou touristes. Il s'agit d'un excellent moyen de promotion de la pêche mais aussi d'une activité familiale ou touristique comme une autre.</p> <p>Lors de l'enquête pêcheurs réalisée en 2023 dans le département de la Meuse, 30 % des répondants disaient pratiquer la pêche de l'écrevisse.</p> <p>Cette dernière est en effet facile à pratiquer car elle ne demande pas de connaissances techniques tandis que le matériel est simple et peu coûteux. On ajoutera que cette pêche fait bien souvent appel à des souvenirs d'enfance et elle est semblable à celle des crabes en bord de mer.</p> <p>Pour finir, les écrevisses sont bien souvent consommées après captures, elles ont en effet une bonne qualité culinaire, ce qui permet de prolonger l'acte de pêche de retour à la maison.</p> <p>Les animations sur la thématique de la pêche aux écrevisses invasives seront réalisées en partenariat avec les Offices de Tourisme.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organiser et réaliser plusieurs animations sur la thématique de la pêche des écrevisses américaines invasives,</li> <li>➤ Acheter le matériel de pêche aux écrevisses,</li> <li>➤ Etablir un partenariat avec les Offices de tourisme.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	La FDPPMA55 réalise déjà des animations sur la thématique de la pêche des écrevisses invasives. Il s'agit donc de poursuivre et d'étendre le travail réalisé en impliquant les Offices de tourisme.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, Offices de tourisme
<b>Budget prévisionnel :</b>	14 050 € (50 balances : 1000 €, 50 manches : 250 €, coût H/J : 12 800 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	14 050 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF
<b>Temps d'animation :</b>	40 H/J (Base de 5 animations annuelles)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Oui
<b>Actions liées :</b>	A4-12, A6-1, C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8, AN1, AN3, AN4, T1, T2-1, T2-4, F2, F5, F6
<b>Critères d'évaluation :</b>	Réalisation de 5 animations annuelles dédiées à la pêche des écrevisses américaines / Etablissement de partenariats avec les Offices de tourisme



<b>Budget prévisionnel</b>	3810 €	2560 €	2560 €	2560 €	2560 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	3810 €	2560 €	2560 €	2560 €	2560 €
<b>Temps d'animation FD</b>	8 H/J				



Figure 84 : La pêche des écrevisses invasives est très appréciée des familles et des touristes (Source : FDPPMA55)

## Fiche action AN5-2 : Développer les animations de pêche au silure

<b>Objectif</b>	Réaliser des animations de pêche au silure
<b>Thématique</b>	Animation
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Le silure est le plus gros poisson d'eau douce français. Il s'agit d'un grand carnassier qui peut mesurer plus de 2,50 mètres pour un poids d'une centaine de kg.</p> <p>Il s'agit d'un poisson d'avenir étant donné qu'il a colonisé progressivement l'ensemble du territoire français depuis les années 1970-1980. Dans la Meuse il est très présent au lac de Madine ainsi que dans la Meuse sauvage et canalisée.</p> <p>Certains cours d'eau comme l'Orne abritent des silures, tout comme les canaux, mais la pêche de cette espèce est plus délicate dans ces milieux de faible largeur.</p> <p>Le silure est un poisson qui peut se pêcher du bord ou embarqué en float-tube ou en bateau. Avec ces derniers, l'usage de l'électronique embarqué, les échosondeurs, est nécessaire ce qui passionne les jeunes qui peuvent visualiser sur l'écran leur appât, le poisson et le comportement de ce dernier.</p> <p>Pour ces raisons, la pêche du silure est très populaire chez les jeunes et il convient de développer des animations dédiées à ce poisson dans le cadre des APN.</p> <p>On ajoutera qu'un sujet de taille modeste d'environ 1 m reste un gros poisson à l'échelle des autres espèces de poissons ce qui renforce l'attrait pour cette espèce qui atteint rapidement des tailles et des poids importants.</p> <p>Pour le grand public et pour une partie des pêcheurs, le silure est un poisson mal connu qui fait l'objet d'un certain nombre de légendes et de rumeurs qui sont attribuables à sa grande taille et à son aspect physique. La réalisation d'animations pour mieux faire connaître cette espèce et pour former les pêcheurs aux techniques de pêche efficaces seraient intéressantes.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organiser et réaliser plusieurs animations sur la thématique de la pêche du silure,</li> <li>➤ Développer la pêche du silure dans les APN.</li> <li>➤ Etablir un partenariat avec les Offices de tourisme.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, Offices de tourisme, Clubs de pêche
<b>Budget prévisionnel :</b>	11 740 € (Achat du matériel, 4 cannes, 4 moulinets équipés de tresse, petit matériel, reposes cannes : 1500 €, coût H/J : 10 240 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	11 740 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF
<b>Temps d'animation :</b>	32 H/J (Base de 4 animations annuelles)
<b>Programmation :</b>	2026-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A3, A4-11, A4-13, C1, C3, C4, C5, C6, C7, C8, C12-4, AN1, AN3, AN4, AN5-6, T2-1, T2-4, F2, F3, R3-4, MA10-4
<b>Critères d'évaluation :</b>	Organisation d'au moins 4 animations pêche du silure par an / Etablissement de partenariats avec les Offices de tourisme



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget prévisionnel	/	4060 €	2560 €	2560 €	2560 €
Financement FDPPMA55	/	4060 €	2560 €	2560 €	2560 €
Temps d'animation FD	/	8 H/J	8 H/J	8 H/J	8 H/J



Figure 85 : Un silure modeste reste un gros poisson ce qui garantit des prises de taille  
(Source : AAPPMA « Les Pêcheurs de Madine »)

## Fiche action AN5-3 : Développer les animations pêche en float-tube

<b>Objectif</b>	Réaliser des animations de pêche en float-tube
<b>Thématique</b>	Animation
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Le float-tube s'apparente à une bouée dans laquelle le pêcheur est assis. Il se déplace vers l'arrière à l'aide de palmes et parfois d'un moteur électrique. Très sécuritaire car très stable, bien plus qu'une petite barque, le float-tube est également très discret car il se déplace lentement et silencieusement au ras de l'eau.</p> <p>Ce matériel est de plus en plus populaire chez les pêcheurs de 10 à 70 ans. En plus de son côté pratique, son faible encombrement qui permet de le stocker facilement en appartement et son coût modique, les sensations sont plaisantes car le pêcheur se retrouve en immersion dans la nature.</p> <p>Le département de la Meuse propose plusieurs sites adaptés et autorisés à la pêche en float-tube, la Meuse et plusieurs plans d'eau, et cette liste devrait s'allonger. Il est cependant regrettable qu'il soit encore interdit au lac de Madine. En revanche, l'étang du Perroi est parfait pour y réaliser des animations de pêche en float-tube.</p> <p>Dans le cadre des APN, mais aussi de journées d'initiation, des animations de pêche en float-tube des carnassiers seront organisées.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer les animations de découvertes du float-tube,</li> <li>➤ Développer les animations pêche en float-tube dans le cadre des APN.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Les concours float-tube constituent également de belles occasions d'assurer la promotion de ce mode de pêche.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, Offices de tourisme, Clubs de pêche
<b>Budget prévisionnel :</b>	15 500 € (Achat du matériel x 6 : float-tubes, paires de palmes, gilets de sauvetage, gonfleurs, waders, dragonnes, épuisettes : 1500 €, coût H/J : 12 800 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	15 500 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF
<b>Temps d'animation :</b>	40 H/J (Base de 5 animations annuelles)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P9, P10, A3-1, A4-13, C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8, C12-1, AN1, AN3, AN4, AN5-2, T2-1, T2-4, F2, F3, MA10-4, MA11
<b>Critères d'évaluation :</b>	Organisation d'au moins 5 animations pêche en float-tube / Etablissement de partenariats avec les Offices de tourisme



<b>Budget prévisionnel</b>	5260 €	2560 €	2560 €	2560 €	2560 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	5260 €	2560 €	2560 €	2560 €	2560 €
<b>Temps d'animation FD</b>	8 H/J				



Figure 86 : Les animations de pêche en float-tube doivent être développées au vu de l'engouement pour ce mode de pêche (Source : FDPPMA55)

## Fiche action AN5-4 : Développer les animations pêche des carnassiers sur les canaux / Street-fishing

<b>Objectif</b>	Réaliser des animations de pêche sur les canaux ainsi qu'en street-fishing
<b>Thématique</b>	Animation
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Les canaux constituent des lieux de pêche idéaux que ce soit pour des sorties à la journée, à la demi-journée ou pour des pêches rapides après le travail ou en soirée. En effet, ce sont des milieux faciles d'accès car ils ne sont jamais éloignés des accès routiers et un chemin de halage les longe en permanence.</p> <p>On ajoutera qu'il s'agit de milieux à dimensions humaines malgré de longs linéaires car ils sont peu larges et peu profonds.</p> <p>En dépit des problématiques de baisse des niveaux d'eau qui sont rencontrées sur de nombreux biefs et de l'invasion général par la végétation, les canaux restent formidables pour la pratique de la pêche et notamment celle des poissons carnassiers. En effet, les techniques de pêche utilisées pour leurrer ces poissons peuvent facilement s'accommoder de la végétation aquatique à condition d'adapter sa technique.</p> <p>Le développement des animations sur les canaux que ce soit pour le grand public lors de journées pêcheurs, d'after-work ou dans le cadre des APN est souhaitable pour valoriser ces milieux poissonneux qui sillonnent le département du nord au sud et d'ouest en est.</p> <p>Les animations seront naturellement orientées vers la recherche des poissons carnassiers aux leurres artificiels étant donné que les autres techniques de pêche sont plus difficiles à pratiquer sur ces milieux « enherbés ».</p> <p>Etant donné que les canaux traversent régulièrement des zones urbaines et périurbaines, à Verdun, Bar-le-Duc ou encore Commercy, il est possible de pratiquer le street-fishing. Il s'agit d'un mode de pêche qui consiste à arpenter les coins de pêche en ville depuis les berges pour pêcher les poissons qui ont trouvé refuge dans ces milieux parfois très anthropisés.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer les animations de découvertes de la pêche des carnassiers en canal,</li> <li>➤ Développer les animations pêche en canal y compris en street-fishing dans le cadre des APN.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	La réalisation d'animations pêche en canal est destinée à valoriser ces milieux atypiques qui sont souvent oubliés des pêcheurs alors qu'ils habitent juste à côté. Le récent développement de la végétation aquatique à littéralement fait exploser les populations de brochets ce qui fait des canaux des lieux de pêche extrêmement poissonneux et parfaitement adaptés pour les sorties courtes ou improvisées.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, Offices de tourisme, Clubs de pêche
<b>Budget prévisionnel :</b>	11 200 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	11 200 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	35 H/J (Base de 5 animations annuelles)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A4-3, A4-4, A5-8, A6-2, C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8, C12-2, AN1, AN3, AN4, T2-1, T2-4, F2, R3-6
<b>Critères d'évaluation :</b>	Organisation d'au moins 5 animations pêche des carnassiers en canal / Etablir des partenariats avec les Offices de tourisme



<b>Budget prévisionnel</b>	2240 €	2240 €	2240 €	2240 €	2240 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	2240 €	2240 €	2240 €	2240 €	2240 €
<b>Temps d'animation FD</b>	7 H/J				

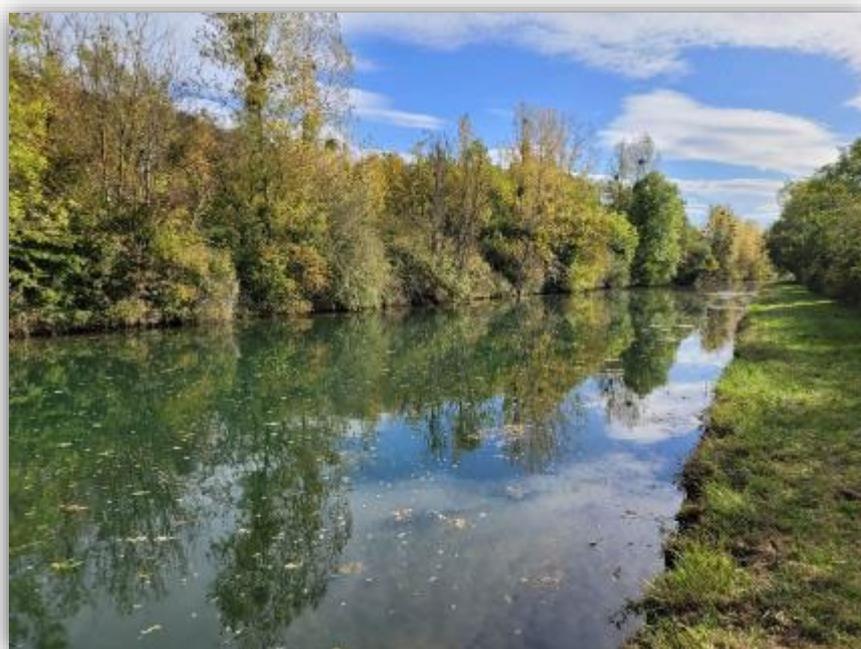


Figure 87 : Les canaux sont de formidables terrains de jeux pour les pêcheurs et en particulier pour la recherche des carnassiers (Source : AYGA)

## Fiche action AN5-5 : Développer les animations pêche au feeder

<b>Objectif</b>	Réaliser des animations de pêche au feeder
<b>Thématique</b>	Animation
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>La pêche au feeder est une pêche au coup qui se pratique à distance à l'aide d'une canne équipée d'un moulinet. La ligne est munie d'une cage grillagée qui contient de l'amorce pour attirer le poisson à proximité de l'esche qui garni l'hameçon. La ligne est lancée régulièrement à la même place pour amorcer la zone. Entre 2 lancers, la canne spécifique avec un scion très sensible est posée sur des piques et la touche se matérialise par un tremblement ou une courbure du scion, signe qu'un poisson s'est saisi de l'esche et qu'il doit être ferré.</p> <p>La pêche au feeder, contrairement à la majorité des autres pêches au coup, nécessite peu de matériel et elle permet de prendre des poissons facilement. Cette technique permet également de capturer régulièrement des gros poissons qui ont du mal à s'approcher du bord : brèmes, carpeaux, gros gardons, etc.</p> <p>Cette pêche est ainsi très appréciée des jeunes car elle est prolifique en beaux poissons.</p> <p>Cependant, la culture pêche française n'est pas orientée vers ce mode de pêche alors qu'il s'agit clairement d'une technique plaisante à développer. C'est d'autant plus paradoxal que les jeunes des écoles de pêche adorent pêcher au feeder.</p> <p>Dans la Meuse, les nombreux plans d'eau, la Meuse, les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie ainsi que le lac de Madine sont propices pour pratiquer la pêche au feeder.</p> <p>Ce mode de pêche est donc à développer dans le cadre des APN.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Développer les animations dédiées à la pêche au feeder.

<b>Compléments</b>	<p>Comme toutes les techniques, la pêche au feeder demande un certain niveau de pratique pour prendre beaucoup de poissons. Mais contrairement à beaucoup d'autres, elle demande peu d'expérience pour obtenir des résultats.</p> <p>La création d'au moins un carpodrome permettrait de développer plus facilement la pêche au feeder.</p>
--------------------	---

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, bénévoles
<b>Budget prévisionnel :</b>	14 300 € (Achat du matériel, 6 cannes, 6 moulinets équipés de nylon, reposes cannes, petit matériel et amorce : 1500 €, coût H/J : 12 800 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	14 300 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF
<b>Temps d'animation :</b>	40 H/J (base 5 animations annuelles)
<b>Programmation :</b>	2026-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P8, A4-10, C3, AN1, AN3, F2, MA10-1
<b>Critères d'évaluation :</b>	Organisation d'au moins 5 animations de pêche au feeder par an



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget prévisionnel	/	4700 €	3200 €	3200 €	3200 €
Financement FDPPMA55	/	4700 €	3200 €	3200 €	3200 €
Temps d'animation FD	/	10 H/J	10 H/J	10 H/J	10 H/J



Figure 88 : Pêcheurs au feeder en plan d'eau  
(Source : FDPPMA12)

## Fiche action AN5-6 : Développer les animations carpe de nuit

<b>Objectif</b>	Réaliser des animations carpe de nuit
<b>Thématique</b>	Animation
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>La carpe est actuellement le seul poisson qui peut être pêché spécifiquement de nuit en France. Il s'agit en effet d'un poisson qui s'alimente facilement la nuit et les modes de pêche utilisés limitent la capture des autres espèces.</p> <p>Pêcher la carpe de nuit c'est aussi rechercher une ambiance, passer plus de temps au bord de l'eau et profiter des émotions des captures nocturnes.</p> <p>Pour les jeunes, pêcher la carpe de nuit c'est également apprendre la cohésion de groupe, le partage et la répartition des tâches tout en profitant de l'ambiance bivouac.</p> <p>Il s'agit d'un type d'animation qui est apprécié par les jeunes et qu'il est avantageux de développer. Etant donné que la pêche de la carpe peut se dérouler sur des périodes assez longues, il est possible de la coupler avec des animations de pêche au feeder en journée.</p> <p>On notera que le silure est également un poisson qui est susceptible d'être capturé lors des pêches nocturnes de la carpe étant donné qu'il consomme les mêmes appâts.</p> <p>Pour finir, la réglementation en vigueur dans le département ne permet pas de développer ce type d'animation en semaine, à l'occasion des vacances scolaires par exemple.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organiser et réaliser plusieurs animations sur le format pêche nocturne (début de soirée à midi le lendemain) ou sur des sessions de 24 heures ou plus.</li> </ul>

<b>Compléments</b>	<p>La pêche de la carpe de nuit oblige les animateurs à cumuler les heures de travail ce qui signifie qu'il y a obligatoirement une coupure en temps libre sur le temps d'encadrement. Il peut être avantageux de faire appel à des guides de pêche professionnels qui ne sont pas soumis à l'application de la convention collective.</p> <p>Dans le cas contraire, il faudra prévoir une rotation avec plusieurs animateurs.</p>
--------------------	--

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, bénévoles
<b>Budget prévisionnel :</b>	18 360 € (Achat du matériel : 6 cannes, 6 moulinets équipés de nylon, repose cannes, épuisettes, tapis de réception, beds chair, tentes, peson, frondes, cobras, lampes frontales, petit matériel, appâts et amorce : 3000 €, coût H/J : 15 360 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	18 360 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF
<b>Temps d'animation :</b>	48 H/J (base de 4 animations annuelles avec amorçage préalable si possible)
<b>Programmation :</b>	2026-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A4-11, A6-1, C3, C12-5, AN1, AN3, AN5-5, F2, R3-4
<b>Critères d'évaluation :</b>	Organisation d'au moins 4 animations annuelles de pêche de la carpe de nuit



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

/	6480 €	3840 €	3840 €	3840 €
/	6480 €	3840 €	3840 €	3840 €
/	12 H/J	12 H/J	12 H/J	12 H/J



Figure 89 : La pêche de la carpe de nuit est très appréciée des jeunes pêcheurs  
(Source : FDPPMA12)

## Fiche action AN5-7 : Développer les animations pour les femmes

<b>Objectif</b>	Réaliser des animations à destination d'un public féminin
<b>Thématique</b>	Animation
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Le loisir pêche est souvent perçu comme une activité masculine dans notre pays alors qu'à l'étranger le nombre de pratiquantes féminines peut être important.</p> <p>De fait, il peut être difficile pour les femmes de franchir le pas et de s'initier à la pêche si elles sont exclusivement entourées d'hommes.</p> <p>Cette situation est regrettable car il n'y a pas de raisons que les femmes ne puissent pas profiter des plaisirs de la pêche. En effet, la multitude de milieux aquatiques, d'espèces de poissons et de techniques de pêche sont à même de contenter tout un chacun. La pêche est clairement une activité universelle qui allie la reconnexion à la nature mais également une certaine technicité en plus des approches stratégiques possibles. Tout dépend du niveau d'ambition envisagé.</p> <p>Il est donc important de réaliser des animations pêche à destination des femmes pour leur présenter ce loisir qui est souvent mal connu. L'objectif consiste clairement à recruter de nouvelles pratiquantes et à dynamiser le loisir pêche en plus de le faire rayonner auprès du plus grand nombre.</p> <p>Idéalement, elles seront encadrées par une femme diplômée du BP JEPS afin de faciliter les contacts et les dialogues.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Externaliser les animations auprès d'une animatrice pêche,</li> <li>➤ Développer les animations pêche pour les femmes,</li> <li>➤ Impliquer les Offices de tourisme,</li> <li>➤ Adapter la communication.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Il est indispensable de disposer de relais locaux qui communiquent efficacement au travers des Offices de Tourisme. Sans ces relais, le nombre de participantes est souvent anecdotique.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, bénévoles
<b>Budget prévisionnel :</b>	20 378 € (Externalisation des animations : 1700 € an, coût H/J : 6400 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	20 378 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF
<b>Temps d'animation :</b>	20 H/J (Suivi annuel et communication sur la base de 5 animations par an)
<b>Programmation :</b>	2026-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	C3, C7, C8, AN1, AN3, T2-4, F2, F3
<b>Critères d'évaluation :</b>	Organisation de 5 animations femmes par an



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

/	5636 €	5738 €	4464 €	4540 €
/	5636 €	5738 €	4464 €	4540 €
/	6 H/J	6 H/J	4 H/J	4 H/J



Figure 90 : L'encadrement des animations à destination d'un public féminin sera de préférence réalisé par une femme  
(Source : FDPPMA12)

## Fiche action AN5-8 : Organiser et développer les animations pour les publics en situation de handicap

<b>Objectif</b>	Réaliser des animations à destination d'un public en situation de handicap
<b>Thématique</b>	Animation
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Les gestionnaires de la pêche ont conscience que les principaux secteurs de pêche doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap et notamment aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>Si des aménagements adaptés sont régulièrement réalisés, les animations dédiées le sont plus rarement.</p> <p>Il s'agit donc de réaliser des animations à destination des personnes en fauteuil roulant mais aussi des personnes présentant une déficience visuelle ou un trouble moteur.</p> <p>Les animateurs diplômés de la FDPPMA55 sont formés et sensibilisé pour accueillir tous les publics.</p> <p>Des partenariats avec les centres spécialisés seront développés.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en œuvre des partenariats avec les centres spécialisés,</li> <li>➤ Développer l'aménagement des principaux sites de pêche,</li> <li>➤ Réaliser des animations pêche pour les publics en situation de handicap.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Les animations conçues pour les publics en situation de handicap sont étroitement liées à l'accessibilité aux berges des coins de pêche choisis. Il est donc primordial de développer l'offre en aménagements de type pontons partagés.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, bénévoles
<b>Budget prévisionnel :</b>	12 800 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	12 800 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	40 H/J (4 animations par an)
<b>Programmation :</b>	2026-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	C3, C7, C8, AN1, AN3, T2-4, F2, F3
<b>Critères d'évaluation :</b>	Organisation d'au moins 4 animations annuelles pour les publics en situation de handicap



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget prévisionnel	/	3200 €	3200 €	3200 €	3200 €
Financement FDPPMA55	/	3200 €	3200 €	3200 €	3200 €
Temps d'animation FD	/	10 H/J	10 H/J	10 H/J	10 H/J

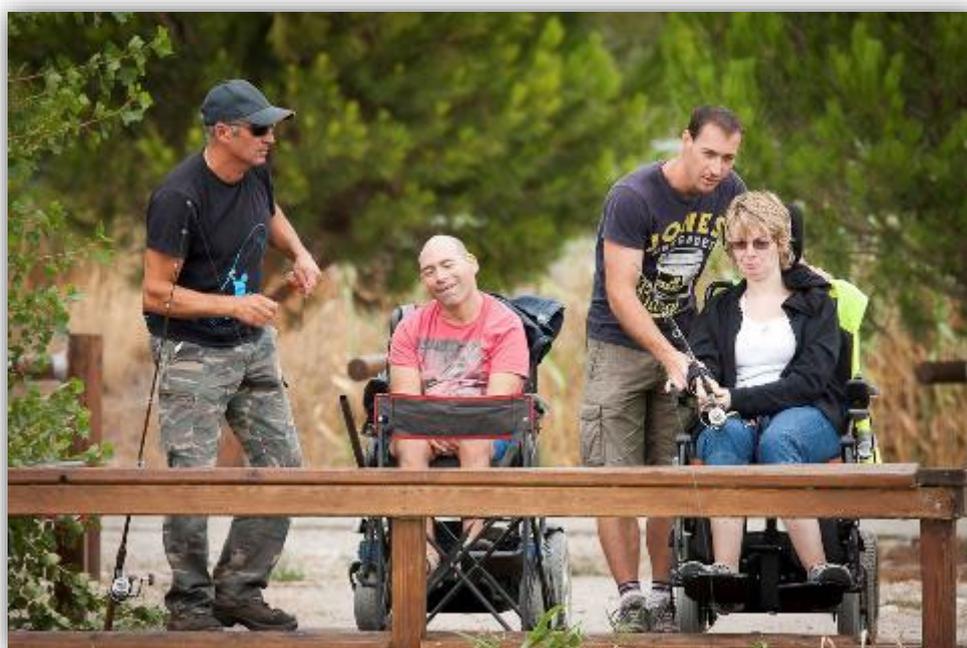


Figure 91 : L'encadrement des personnes à mobilité réduite mérite d'être développé (Source : FDPPMA66)

## FICHE ACTION AN6 : Créer des partenariats avec les moniteurs guides de pêche

<b>Objectif</b>	Externaliser des animations avec les guides de pêche
<b>Thématique</b>	Animation
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Les moniteurs guides de pêche diplômés sont des professionnels qui ont été formé à l'organisation et à l'encadrement d'animations pêche. Ils connaissent également très bien les attentes des pêcheurs qui font appel à leurs services ce qui les rend incontournables.</p> <p>Etant donné que le pôle animation de la FDPPMA55 est en sous-effectif, avant d'augmenter le volume d'animation, il serait intéressant d'externaliser auprès des guides de pêche motivés des animations, et notamment celles qui se déroulent en période estivale qui correspond à la période la plus chargée.</p> <p>Les guides peuvent également intervenir dans le cadre de la réalisation des APN.</p> <p>D'une manière générale, ils seront consultés pour connaître les attentes des pêcheurs mais aussi leur ressenti en tant que professionnels de la pêche.</p> <p>Proposer des produits pêche avec un renvoi auprès des guides les plus efficaces sur le plan pédagogique constitue ainsi une stratégie intéressante.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evaluer les besoins en animations,</li> <li>➤ Contacter les guides de pêche qui pratiquent dans le département,</li> <li>➤ Etablir un planning d'animations externalisées,</li> <li>➤ Réaliser le suivi des animations externalisées,</li> <li>➤ Reconduire les partenariats s'ils s'avèrent fructueux.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	<p>Le département de la Meuse compte un seul moniteur guide de pêche domicilié dans le département. Il faudra envisager d'élargir le rayon de recherche aux départements limitrophes.</p> <p>Cette fiche action est planifiée sur 2 ans étant donné qu'un bilan devra être réalisé avant une éventuelle reconduction.</p>

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, bénévoles
<b>Budget prévisionnel :</b>	11 120 € (Externalisation des animations : 3000 € an, coût H/J : 5120 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	11 120 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	14 H/J (Contact des guides, suivi des animations sur la base de 15 animations par an)
<b>Programmation :</b>	2027-2028
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	C3, AN1, AN3, AN4, AN5, T1, T2, F2, MA10
<b>Critères d'évaluation :</b>	Mise en œuvre de partenariats avec les guides de pêche



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

/	/	5560 €	5560 €	/
/	/	5560 €	5560 €	/
/	/	8 H/J	8 H/J	/



Figure 92 : L'externalisation d'animations auprès des moniteurs guides de pêche diplômés permet d'augmenter le volume d'animations  
(Source : FDPPMA12)

## ENJEU T : PROMOUVOIR LE TOURISME PECHE ET FAVORISER L'ACCUEIL DES PECHEURS DANS LE DEPARTEMENT

Le tourisme constitue une économie importante pour les départements et notamment le tourisme vert et nature pour les territoires ruraux.

La pêche fait partie intégrante des activités touristiques existantes et il s'agit d'un vecteur de développement des territoires. En effet, il s'agit d'une activité nature douce et respectueuse des milieux dans lesquels elle est pratiquée.

Le département de la Meuse ne manque pas d'atout pour développer le tourisme pêche que ce soit pour des séjours pêche ou pour des séjours plus familiaux mais où la pêche va trouver sa place.

Il y a ainsi des sites de pêches qui seront plutôt recherchés par les touristes pêcheurs confirmés comme la Meuse, les canaux, les rivières à salmonidés ou encore le lac de Madine. A l'inverse, les petits plans d'eau seront plutôt recherchés par des touristes opportunistes à condition que l'offre pêche et les produits pêche soient attractifs et bien identifiés pour leur donner envie de pratiquer la pêche parmi les nombreuses autres activités possibles.

La pêche des écrevisses ne sera pas oubliée car elle est extrêmement attractive que ce soit pour les familles ou les touristes à la recherche d'une activité de plein air.

Il s'agit donc de communiquer auprès des pêcheurs susceptibles de venir dans le département mais aussi auprès des non-pêcheurs et des familles qui seront orientés vers des produits pêche adaptés.

En effet, il est nécessaire de disposer de parcours qualitatifs « clés en main » qui seront fléchés dans une démarche de développement touristique et de communication avec les acteurs du tourisme.

Cela signifie qu'il faut également développer les conditions d'accueil et d'hébergement, réaliser et diffuser les supports de communication et bien sûr optimiser et développer les offres pêche adaptées.



*Figure 93: Les principales rivières à salmonidés du département sont attractives pour les pêcheurs et notamment ceux qui pratiquent à la mouche  
(Photo : FDPPMA 55)*

## FICHE ACTION T1 : Développer une stratégie de développement du tourisme pêche avec Meuse Attractivité

<b>Objectif</b>	Etablir un partenariat avec Meuse Attractivité
<b>Thématique</b>	Tourisme pêche
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental / Régional / National
<b>Contexte</b>	<p>Meuse Attractivité est l'organisme qui développe le tourisme dans le département et en assure la promotion.</p> <p>Actuellement, le site internet de l'agence touristique départementale mentionne la pratique de la pêche avec la présentation de quelques parcours dont des sites privés mais l'offre existante mériterait d'être mieux développée. Les hébergements pêche sont également mentionnés.</p> <p>Il s'agit donc de créer un partenariat avec les professionnels du tourisme de Meuse Attractivité dans l'objectif d'établir une stratégie de développement du tourisme pêche à l'échelle du département, avec notamment le référencement des produits pêche clé en main et la valorisation de l'activité.</p> <p>Cette stratégie devra prendre en compte les spécificités de l'activité pêche et ses atouts en matière de développement touristique : tourisme hors saison, tourisme de proximité, séjours courts, etc.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Poursuivre et accentuer le relationnel avec Meuse Attractivité,</li> <li>➤ Etablir un partenariat,</li> <li>➤ Identifier les besoins,</li> <li>➤ Valoriser l'activité pêche,</li> <li>➤ Référencer les produits pêche,</li> <li>➤ Décliner l'offre à l'échelle des Offices de tourisme.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	<p>Cette action est également dépendante du développement de l'offre pêche dans le département ainsi que de son accessibilité. Cela dit, il est judicieux d'entamer la réflexion et d'établir un partenariat en amont pour bénéficier de l'expertise des professionnels du tourisme.</p> <p>On notera que les contacts avec Meuse Attractivité se sont montrés enrichissants avec une volonté de promouvoir la destination Meuse grâce à l'activité pêche.</p>

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDAAPPMA 5
<b>Partenaires :</b>	Meuse Attractivité
<b>Budget prévisionnel :</b>	11 200 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	11 200 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	40 H/J
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Oui
<b>Actions liées :</b>	P7, P8, P9, P10, P11, P12, A1, A3, A4, A5, C1, C2, C3, C4, C6, C7, C8, C11, C12, C13, AN5-1 à AN5-4, T2, T3, T4, T5, F3, F5, F6, R3, MA2, MA3, MA4, MA5, MA6, MA7, MA8, MA9, MA11
<b>Critères d'évaluation :</b>	Mise en œuvre d'un partenariat avec Meuse Attractivité



<b>Budget prévisionnel</b>	3200 €	3200 €	1600 €	1600 €	1600 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	3200 €	3200 €	1600 €	1600 €	1600 €
<b>Temps d'animation FD</b>	10 H/J	10 H/J	5 H/J	5 H/J	5 H/J



Figure 94 : Le tourisme pêche concerne également la pêche en famille  
(Source : Laurent MADELON)

## FICHE ACTION T2 : Développer les partenariats avec les Offices de Tourisme

Meuse Attractivité est l'agence de développement touristique. Il s'agit donc de l'interlocuteur privilégié de la FDPPMA55 pour développer le tourisme pêche à l'échelle du département.

En effet, cet organisme contribue au développement de l'économie touristique et des loisirs du département. Il a pour principales missions :

- D'accompagner les porteurs de projet, les professionnels et les collectivités,
- De promouvoir les destinations touristiques départementales.

Les Offices de Tourisme constituent en quelque sorte la cheville ouvrière du développement touristique en déclinant la stratégie départementale à l'échelle des territoires. Ce sont surtout des centres d'information qui ont pour mission l'accueil et l'information du public ainsi que la promotion du tourisme.

En matière d'halieutisme, les Offices de Tourisme permettent d'informer les pêcheurs sur les possibilités ainsi que sur les produits pêche existants. Ils peuvent également assurer la vente des cartes de pêche.

Dans certains cas, les Offices de Tourisme peuvent également mettre à disposition des familles le matériel de base pour pêcher les écrevisses (balances et perches par exemple).

Enfin, ces organismes permettent de relayer les animations pêche qui peuvent être proposées localement auprès des publics intéressés.

Il y a donc 2 échelles de travail pour animer le réseau des acteurs du tourisme mais aussi pour développer les stratégies ainsi que l'offre existante et à développer.

## Fiche action T2-1 : Former les Offices de Tourisme à l'accueil des pêcheurs

<b>Objectif</b>	Renforcer les partenariats avec les acteurs du développement touristique
<b>Thématique</b>	Tourisme pêche
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Les Offices de Tourisme ont pour mission principale l'accueil et l'information du public sur les possibilités touristiques locales.</p> <p>Ils doivent donc disposer de la documentation utile. Mais ils doivent également être informés et formés sur le potentiel halieutique, les produits pêche existants, les aménagements, les hébergements pêche, les animations et les interlocuteurs possibles.</p> <p>Dans ce cadre, il est également intéressant que les Offices de Tourisme soient dépositaires de cartes de pêche. Ainsi, les produits pêche sont livrés clés en main auprès des publics intéressés.</p> <p>Les Offices de tourisme sont également des acteurs privilégiés pour réaliser la promotion des animations qui sont réalisées par la FDPPMA55 et éventuellement par les AAPPMA. Il s'agit donc de relais puissants et efficaces qui font le succès des animations et notamment des animations estivales.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Equiper les Offices de Tourisme avec les supports d'information relatifs à la pratique de la pêche,</li> <li>➤ Former les Offices de Tourisme sur le potentiel halieutique et la réglementation de base,</li> <li>➤ Former les Offices de Tourisme à la vente des cartes de pêche,</li> <li>➤ Relayer et assurer la promotion des animations pêche grâce aux Offices de tourisme</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Actuellement il n'y a pas d'Offices de tourisme dépositaires de cartes de pêche.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	Offices de Tourisme, Meuse Attractivité
<b>Budget prévisionnel :</b>	9600 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	9600 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	30 H/J (1/2 journée par OT soit 6 jours par an)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A1, A3, A4, A5, A6-1, C1, C2, C3, C4, C6, C7, C8, C13, AN1, AN5-1, AN5-2, AN-3, AN5-4, AN6, F3, F5, F6, R3, MA3, MA4, MA5, MA6, MA7, MA8, MA9, MA10
<b>Critères d'évaluation :</b>	Formation de tous les Offices de Tourisme



	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	1920 €	1920 €	1920 €	1920 €	1920 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	1920 €	1920 €	1920 €	1920 €	1920 €
<b>Temps d'animation FD</b>	6 H/J				

## Fiche action T2-2 : Création de guides papiers et numériques territorialisés avec les Offices de Tourisme

<b>Objectif</b>	Créer des supports papiers numériques territorialisés avec les Offices de Tourisme
<b>Thématique</b>	Tourisme pêche
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Les Offices de tourisme sont les structures idéales pour communiquer auprès des touristes, qu'ils soient déjà pêcheurs ou non.</p> <p>Au même titre que les autres activités de pleine nature pour lesquelles il est facile de trouver de la documentation et des brochures, le loisir pêche doit également proposer des supports de communication adaptés qui soient disponibles dans les Offices de Tourisme.</p> <p>Il peut également s'agir de films promotionnels des territoires en lien avec le potentiel halieutique.</p> <p>Il y a ainsi plusieurs secteurs géographiques à couvrir avec les propositions suivantes qui devront être affinées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les vallées de l'Ornain, de l'Aire et de la Saulx,</li> <li>• La Vallée de la Meuse amont,</li> <li>• La vallée de la Meuse aval,</li> <li>• La région de Madine,</li> <li>• La vallée de la Chiers.</li> </ul> <p>Les brochures devront être territorialisées et riches en conseils pour rendre les séjours pêche intuitifs. Ces documents devront être déclinés en version numérique compatible avec la consultation depuis un smartphone.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Développer les supports de communication relatifs à la pêche à destination des Offices de Tourisme.
<b>Compléments</b>	Le développement des guides papiers et numériques est directement dépendant du développement de l'offre pêche dans le département et du développement de l'accessibilité à la pêche.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Offices de Tourisme
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, AAPPMA, Meuse Attractivité
<b>Budget prévisionnel :</b>	29 600 € (conception graphique pour 1 brochure : 3000 € soit 15 000 €, impression : 3000 €, portes documents : 2000 €, coût H/J : 9600 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	13 600 € (20 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Meuse Attractivité, Conseil départemental, Conseil régional
<b>Temps d'animation :</b>	30 H/J (6 jours de suivi par guide)
<b>Programmation :</b>	2027-2028
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A1, A3, A4, A5, C1, C2, C7, C8, C13, AN1, T1, T2-1, T2-3, T3, T4, T5, R3, MA3, MA4, MA5, MA6, MA8, MA9, MA11
<b>Critères d'évaluation :</b>	Réalisation des brochures territorialisées et d'un guide numérique par territoire



<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	14 800 €	14 800 €	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	6800 €	6800 €	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	15 H/J	15 H/J	/



Figure 95 : Exemple de guide territorialisé à destination des pêcheurs  
(Source : FDPPMA12)

## Fiche action T2-3 : Création d'un support numérique de type topoguide pour pêcher la rivière Meuse et les canaux

<b>Objectif</b>	Créer un support numérique pour pêcher la Meuse et les canaux
<b>Thématique</b>	Tourisme pêche
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Le fleuve Meuse est long de 100 km dans le département et il présente des profils bien différents entre la Meuse sauvage et la Meuse canalisée. Pour un pêcheur qui ne connaît pas le département, c'est le cas pour les touristes ou pour ceux qui voudraient réaliser un séjour pêche sur la Meuse, il est difficile de s'orienter sur les bons secteurs.</p> <p>En l'état, une phase de prospection est nécessaire et elle va entraîner beaucoup de perte de temps et d'énergie ce qui ne contribuera pas à la réussite du séjour et ne donnera pas forcément envie de le reconduire.</p> <p>Il faut en effet savoir que les biefs et secteurs de rivières peuvent présenter des valeurs très variables avec une grande inégalité en matière de qualité de pêche. Il faut ajouter que les accès ne sont pas forcément évidents et là aussi il y a un gros effort de prospection à réaliser.</p> <p>C'est pourquoi la création de parcours labellisés et de parcours spécifiques va permettre d'orienter les pêcheurs sur de bons secteurs. Mais ce n'est pas suffisant car les linéaires sont importants.</p> <p>Sans tout dévoiler, la pratique de la pêche doit conserver une part de découverte. La création d'un guide numérique destiné à aider les pêcheurs pour découvrir le fleuve Meuse sera grandement apprécié. Les bons secteurs, les espèces présentes, les aménagements, les accès, la réglementation ainsi que de bons conseils de pêcheurs expérimentés « du cru » seront les bienvenus.</p> <p>Une cartographie avec le détail par bief et tronçons cohérents permettra de segmenter le cours d'eau dans l'objectif d'orienter les pêcheurs au mieux.</p> <p>Le guide traitera également des canaux bien que la pratique de la pêche soit facilitée sur ces milieux qui sont beaucoup plus homogènes. Mais dans le cadre de la mise en valeur des canaux, un descriptif des principaux biefs sera réalisé.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer un guide numérique pour orienter les pêcheurs désireux de pêcher la Meuse et les canaux.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Une application avec les fonds de cartes IGN, les ortho photos et une localisation GPS instantanée rendront l'outil précis et efficace.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Offices de Tourisme
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, AAPPMA, Meuse Attractivité, guides de pêche
<b>Budget prévisionnel :</b>	9200 € (conception graphique : 4000 €, application GPS : 2000 €, coût H/J : 3200 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	4400 € (20 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Meuse Attractivité, Conseil départemental, Conseil régional
<b>Temps d'animation :</b>	10 H/J
<b>Programmation :</b>	2028
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P10, A3, A4-3, A4-4, A4-5, A4-6, A4-8, A4-11, A5-7, A6-1, A6-2, C1, C2, C3, C4, C6, C7, C12-2, C12-4, C12-5, C13, AN1, AN5-4, T1, T2-1, T2-2, T2-4, T3, T4, T5, F5
<b>Critères d'évaluation :</b>	Réalisation du guide numérique



<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	/	9200 €	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	/	4400 €	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	/	10 H/J	/



Figure 96 : La Meuse présente des profils très variables avec une qualité de pêche qui l'est autant, il est difficile de s'orienter sur de bons secteurs sans connaître  
(Source : AYGA)

## Fiche action T2-4 : Développer les animations touristiques avec les Offices de Tourisme

<b>Objectif</b>	Développer les animations touristiques avec les Offices de Tourisme
<b>Thématique</b>	Tourisme pêche
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>La FDPPMA55 réalise un grand nombre d'animation dont des animations estivales à destination du grand public et des touristes. Dans le cadre du SDDL, il est préconisé de développer le volume et la nature des animations avec des évènements ciblés pour un public féminin, pour des centres de vacances, pour les touristes, pour le grand public, etc.</p> <p>L'objectif consiste à mieux faire connaître le loisir pêche mais aussi de faire de la pêche une activité ludique estivale à part entière à envisager comme une activité touristique comme les autres.</p> <p>Si la FDPPMA55 assure la réalisation des animations, elle ne dispose pas de relais locaux. Or les Offices de Tourisme constituent les structures idéales pour assurer la promotion des animations estivales.</p> <p>Un partenariat doit donc être développé avec les Offices de Tourisme des territoires concernés par des animations.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer un partenariat avec les Offices de Tourisme pour assurer la promotion des animations estivales.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Offices de Tourisme
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, AAPPMA, Meuse Attractivité
<b>Budget prévisionnel :</b>	21 120 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	21 120 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Meuse Attractivité, Conseil départemental, Conseil régional
<b>Temps d'animation :</b>	66 H/J (2 jours par Office de Tourisme soit 22 H/J la première année)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	C1, C2, C3, C4, C5, C7, C8, AN1, AN3, AN5-1, AN5-2, AN5-3, AN5-4, T2-1, T4, MA4, MA7, MA10-2, MA10-4
<b>Critères d'évaluation :</b>	Développer les animations touristiques avec les Offices de Tourisme



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

7040 €	3520 €	3520 €	3520 €	3520 €
7040 €	3520 €	3520 €	3520 €	3520 €
22 H/J	11 H/J	11 H/J	11 H/J	11 H/J



Figure 97 : Les animations pêche estivales gagnent à être relayées par les Offices de Tourisme (Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION T3 : Poursuivre le développement du réseau d'hébergements pêche

<b>Objectif</b>	Poursuivre le développement des hébergements pêche
<b>Thématique</b>	Tourisme pêche
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Les gîtes de pêche correspondent à des hébergements labellisés qui présentent des caractéristiques adaptées à l'accueil et à l'hébergement d'un public pêcheur.</p> <p>Il s'agit donc de faciliter la recherche d'hébergements adaptés aux attentes des pêcheurs en identifiant et en labellisant des gîtes de pêche à proximité immédiate des principaux sites de pêche.</p> <p>Il peut ainsi s'agir d'hébergements individuels de type gîtes, de campings, de chalets, etc.</p> <p>A l'heure actuelle il y a 30 hébergements pêche dans le département qui sont plutôt bien répartis dans le département avec cependant des concentrations dans les vallées de la Saulx et autour du lac de Madine.</p> <p>Afin d'augmenter l'offre et d'améliorer la couverture du département, le développement du réseau d'hébergements pêche doit être poursuivi en partenariat avec les acteurs du tourisme.</p> <p>L'objectif consiste bien sûr à développer le tourisme pêche en proposant une offre complète et aboutie mais aussi d'améliorer la représentation de la FDPPMA55 auprès des partenaires et des élus locaux.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Poursuivre le développement des hébergements pêche.

<b>Compléments</b>	<p>On notera que les critères de labellisation des hébergements pêche ne sont pas assez aboutis pour concurrencer l'offre en hébergements classiques (gîtes, campings, Airbnb, etc.). En effet, la proximité de l'eau ne constitue pas un critère et les modalités de stockage du matériel ne sont pas assez développées. Néanmoins, les hébergements pêche sont intéressants pour proposer des produits pêche « clés en main ».</p>
--------------------	--

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	Offices de tourisme, Meuse Attractivité, élus locaux, hébergeurs, AAPPMA, FNPF
<b>Budget prévisionnel :</b>	7120 € (fournitures de panneaux label : 2000 €, coût H/J : 5120 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	7120 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	32 H/J (2 nouveaux gîtes par an à raison de 2 jours par gîte)
<b>Programmation :</b>	2026-2029
<b>Action engagée :</b>	Oui
<b>Actions liées :</b>	A4, A5, C1, C2, C3, C7, C13, T1, T2, T4, MA3, MA5
<b>Critères d'évaluation :</b>	Poursuivre le développement du réseau d'hébergements pêche



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget prévisionnel	/	3280 €	1280 €	1280 €	1280 €
Financement FDPPMA55	/	3280 €	1280 €	1280 €	1280 €
Temps d'animation FD	/	4 H/J	4 H/J	4 H/J	4 H/J



Figure 98 : Le réseau d'hébergements pêche vient compléter l'offre en parcours de pêche attractifs (Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION T4 : Consolider le réseau de dépositaires de cartes de pêche

<b>Objectif</b>	Etendre le réseau de dépositaires de cartes de pêche
<b>Thématique</b>	Tourisme pêche / Accessibilité à la pêche
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Les dépositaires de cartes de pêche sont au nombre de 55 dont 0 Offices de tourisme et 0 campings, 1 communauté de communes, 1 collectivité, 3 hébergements, 24 AAPPMA et des commerces.</p> <p>Il s'agit donc à l'échelle des AAPPMA de rechercher de nouveaux dépositaires afin de faciliter l'accès à la pêche et de proposer plus de points de ventes de cartes de pêche avec une meilleure répartition sur le territoire.</p> <p>Il est impératif d'associer les Offices de Tourisme à la démarche pour qu'un maximum propose des ventes de cartes de pêche.</p> <p>La FDPPMA55 accompagnera les AAPPMA pour éviter les « zones blanches » non pourvues en dépositaires.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rechercher de nouveaux dépositaires de cartes de pêche et les former,</li> <li>➤ Evaluer les besoins dans les zones « blanches » et le cas échéant démarcher les dépositaires potentiels,</li> <li>➤ Accompagner les AAPPMA dans la recherche de nouveaux dépositaires</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, Offices de Tourisme, campings, commerçants, Mairies, etc.
<b>Budget prévisionnel :</b>	4800 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	4800 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	15 H/J
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Oui
<b>Actions liées :</b>	A4-10, A4-12, A5-1 à A5-8, C1, C2, C3, C7, C8, C13, T2-1, T2-4
<b>Critères d'évaluation :</b>	Poursuivre le développement du réseau de dépositaires de cartes de pêche



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget prévisionnel	960 €	960 €	960 €	960 €	960 €
Financement FDPPMA55	960 €	960 €	960 €	960 €	960 €
Temps d'animation FD	3 H/J				



Figure 99 : Le réseau de dépositaires de cartes de pêche, en particulier pour les touristes, doit être le plus étendu possible (Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION T5 : Création d'un label « La Meuse, rivière à brochets »

<b>Objectif</b>	Sensibiliser sur la fragilité mais aussi la richesse du fleuve Meuse
<b>Thématique</b>	Tourisme pêche / Sensibilisation
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Le fleuve Meuse dans le département du même nom a conservé un caractère sauvage sur ses portions non canalisées, qui sont les plus nombreuses. En effet, le cours d'eau méandre largement et de nombreuses annexes hydrauliques sous forme de bras morts, reculées ou noues sont régulièrement présentes.</p> <p>Ces annexes présentent une valeur inestimable pour la faune et la flore en général car elles servent de refuge en période de crue mais aussi de frayères, de zones de grossissement et d'abris le reste du temps.</p> <p>Les cours d'eau français ont majoritairement été redressés, curés, canalisés, barrés, etc. De fait, les annexes hydrauliques ont majoritairement disparu et lorsqu'elles persistent elles sont bien souvent déconnectées du cours d'eau principal.</p> <p>Une espèce de poisson est dépendante des annexes hydrauliques : le brochet. L'espèce est classée vulnérable sur la liste rouge de l'UICN alors qu'il s'agit à la base d'un poisson qui était abondant. Au sommet de la pyramide alimentaire il est indispensable au bon fonctionnement des écosystèmes mais l'espèce est fragile. En effet, elle est très exigeante concernant ses zones de reproductions qui sont étroitement liées aux zones humides et aux bras morts et secondaires.</p> <p>La sensibilisation du grand public et des élus est nécessaire et il serait intéressant de s'inspirer de la démarche auvergnate qui a consisté à placer des panneaux « l'Allier, Rivière à Saumons » sur les ponts franchissant ce cours d'eau emblématique. <i>« Ainsi, les personnes de passage dans la région seront sensibilisées à cette proximité d'une nature encore sauvage incarnée par le roi des salmonidés, espèce malheureusement menacée » (La Montagne 24/03/2024).</i></p> <p>Une déclinaison meusienne avec des panneaux intitulés « La Meuse, Rivière à Brochets » et le symbole de l'espèce pourraient être apposés sur les principaux ponts.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier les ponts à équiper,</li> <li>➤ Approcher les structures GEMAPI qui peuvent réaliser cette mission,</li> <li>➤ Approcher le Conseil départemental pour les ouvrages départementaux,</li> <li>➤ Concevoir, commander et poser les panneaux.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	On notera que pour la rivière Allier, les Conseils départementaux étaient maîtres d'ouvrages de l'opération.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	Structures GEMAPI / Conseil départemental
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, AAPPMA, Collectivités territoriales, Conseil régional
<b>Budget prévisionnel :</b>	21 920 € (base de 200 € TTC par panneau aluminium / 30 petits axes et 20 grands axes soit 100 panneaux à raison de 2 panneaux par pont : 20 000 €, coût H/J : 1920 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	5920 € (20 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Structures GEMAPI, Conseil départemental, Conseil régional
<b>Temps d'animation :</b>	6 H/J (rencontre des maîtres d'ouvrages potentiels : 1,5 jours, rencontre des financeurs potentiels : 1,5 jours, suivi du dossier : 3 jours)
<b>Programmation :</b>	2027
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A3, A4-5, A4-6, A5-7, C3, C5, C7, C8, C13, T1, T2-2, T2-3
<b>Critères d'évaluation :</b>	Apposer 2 panneaux label brochet par pont traversant la Meuse



<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	22 920 €	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	5920 €	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	6 H/J	/	/



Figure 100 : Le même type de label que pour « L'Allier, Rivière à Saumon » permettrait de valoriser le caractère exceptionnel de « La Meuse, Rivière à Brochets »  
(Source : AYGA)

## ENJEU F : Renforcer le réseau associatif pêche meusien et optimiser son fonctionnement

La pêche associative est organisée autour d'un réseau départemental qui est composé de la Fédération et des AAPPMA. En dehors de l'équipe salariée de la FDPPMA55, la gestion de la pêche associative repose sur le bénévolat.

Le recrutement de nouveaux bénévoles pour assurer une continuité dans les AAPPMA est obligatoire. Or ce recrutement est de plus en plus difficile, en lien avec l'évolution de notre société.

Ce réseau associatif gagnerait donc à être consolidé et optimisé pour le rendre plus efficient.

En effet, la politique départementale de développement du loisir pêche est étroitement liée à la structuration du réseau associatif mais aussi à l'organisation de la structure fédérale. Les politiques de gestion sont ainsi étroitement liées à l'organisation et à la cohésion du réseau.

On ajoutera que la représentation politique de la Fédération constitue un élément fondamental pour assurer la bonne représentation des pêcheurs mais aussi pour garantir la défense des milieux aquatiques ainsi que la promotion du loisir pêche.

La pêche associative est en charge de missions ambitieuses d'utilité publique qui doivent être portées pour rayonner auprès de tous les acteurs du département et de la région.



Figure 101 : La pêche associative française repose sur les bénévoles  
(Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION F1 : Recruter de nouveaux bénévoles dans les AAPPMA

<b>Objectif</b>	Recruter des bénévoles / Garantir la pérennité de la gestion associative
<b>Thématique</b>	Bénévolat
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>La gestion des AAPPMA est assurée par des bénévoles qui ont été élus. Ils assurent donc des missions d'intérêt général.</p> <p>Aujourd'hui, le renouvellement des bureaux d'AAPPMA et encore plus des conseils d'administration est de plus en plus difficile. En effet, les bénévoles prêts à s'investir en donnant de leur temps pour la pêche associative sont de plus en plus difficiles à recruter.</p> <p>Les AAPPMA qui arrivent à recruter des bénévoles présentent souvent les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamiques,</li> <li>• Porteuses de projets,</li> <li>• En charge d'animations pour les jeunes,</li> <li>• Bonne cohésion d'équipe.</li> </ul> <p>Toutes les AAPPMA ne peuvent pas présenter ces caractéristiques mais dans le cadre du SDDL, certaines vont retrouver un certain dynamisme avec de nouveaux projets pour leurs territoires.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recruter de nouveaux bénévoles,</li> <li>➤ Former les nouveaux bénévoles,</li> <li>➤ Sortir de la gestion « tout truites surdensitaires » qui rebute bon nombre de bonnes volontés,</li> <li>➤ Appuyer les AAPPMA pour porter des projets motivants.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Le bénévolat est en perte de vitesse, et pas uniquement dans le domaine de la pêche. L'évolution de la société où l'individualisme est de plus en plus cultivé n'y est pas étranger.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55
<b>Budget prévisionnel :</b>	8000 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	8000 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	25 H/J
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Oui
<b>Actions liées :</b>	Toutes les fiches action sauf A7-1, C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8, C9, C10, C11, T1 à T3
<b>Critères d'évaluation :</b>	Maintien des AAPPMA / Absence de dissolutions faute de bénévoles



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget prévisionnel	1600 €	1600 €	1600 €	1600 €	1600 €
Financement FDPPMA55	1600 €	1600 €	1600 €	1600 €	1600 €
Temps d'animation FD	5 H/J				

## FICHE ACTION F2 : Mettre en place un réseau de bénévoles pour les missions fédérales

<b>Objectif</b>	Recruter des bénévoles / Appuyer les salariés de la Fédération
<b>Thématique</b>	Bénévolat
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>La pêche associative française est basée sur le bénévolat. Si les Fédérations sont dotées de professionnels, ces derniers organisent des missions qui nécessitent des moyens humains importants. C'est le cas pour les pêches électriques, les écoles de pêche et les APN, le comptage des cormorans, les empoisonnements, l'organisation de concours, etc.</p> <p>Il est donc essentiel pour les Fédérations de disposer d'un réseau de bénévoles qui viennent en appui sur les missions qui nécessitent un encadrement, dans l'intérêt des milieux aquatiques et des pêcheurs.</p> <p>Il serait tentant de recruter les bénévoles dans les AAPPMA. Mais il s'avère qu'il est en général plus facile de connecter à la Fédération des bénévoles qui ne souhaitent pas s'impliquer dans une AAPPMA mais qui sont en revanche prêts à s'investir de manière individuelle et ponctuelle.</p> <p>L'appel à bénévole devra donc être réalisé en priorité en dehors du réseau associatif classique.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recruter de nouveaux bénévoles hors réseau associatif,</li> <li>➤ Former les nouveaux bénévoles.</li> </ul>

<b>Compléments</b>	L'appel à bénévoles pourra bien sûr être également réalisé dans les AAPPMA pour recruter les personnes motivées.
--------------------	--

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA
<b>Budget prévisionnel :</b>	17 800 € (journées annuelles des bénévoles : 5000 €, coût H/J : 12 800 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	17 800 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	25 H/J (communication, recrutement, formation des bénévoles, repas annuel des bénévoles)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Oui
<b>Actions liées :</b>	P10, C12, AN1, AN4, AN5, AN6, F1, MA10
<b>Critères d'évaluation :</b>	Déploiement d'un réseau de bénévoles sur le département / Absence de missions fédérales gourmandes en main d'œuvre sans bénévoles



<b>Budget prévisionnel</b>	3560 €	3560 €	3560 €	3560 €	3560 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	3560 €	3560 €	3560 €	3560 €	3560 €
<b>Temps d'animation FD</b>	8 H/J				



Figure 102 : Les bénévoles viennent notamment en appui lors des pêches électriques et des animations pêche (Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION F3 : Poursuivre le travail relationnel réalisé avec les partenaires institutionnels

<b>Objectif</b>	Poursuivre le travail avec les partenaires
<b>Thématique</b>	Fonctionnement de la pêche associative
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>La représentation politique de la FDPPMA55 est fondamentale pour accomplir ses principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement du loisir pêche,</li> <li>• La protection des milieux aquatiques,</li> <li>• La sensibilisation à l'environnement,</li> <li>• La découverte de la pêche,</li> <li>• La défense des intérêts des pêcheurs.</li> </ul> <p>Les missions portées par les Fédérations de pêche sont très spécifiques étant donné qu'elles sont en lien avec la protection des milieux aquatiques et l'éducation à l'environnement. Il est important de retenir que ces missions sont d'utilité publique avec un caractère d'intérêt général.</p> <p>La mise en œuvre du SDDLPP ainsi que la réalisation des missions impliquent la mise en place de partenariats solides et réguliers avec l'ensemble des acteurs du territoire.</p> <p>La recherche d'intérêts communs doit constituer une priorité car les actions relatives au développement de la pêche ne doivent pas être cantonnées uniquement aux structures associatives de la pêche. Elles concernent en effet l'ensemble des citoyens avec une portée universelle du fait des missions d'utilité publique portées par la FDPPMA55 et ses AAPPMA.</p> <p>L'objectif final consiste à faire de la FDPPMA55 un acteur incontournable en matière de gestion des milieux aquatiques et en matière de tourisme et de mise en valeur des territoires.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Entretien le relationnel avec les principaux acteurs,</li> <li>➤ Rencontrer l'ensemble des acteurs.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	Meuse Attractivité, Conseil départemental, Conseil régional, structures GEMAPI, DDT, OFB, EDF, ONF, communautés de communes, communes, Offices de tourisme, Parcs et Réserves naturels, Associations migrateurs, FDPPMA voisines, etc.
<b>Budget prévisionnel :</b>	Variable en fonction des opportunités et de l'actualité
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	/
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	Variable en fonction des opportunités et de l'actualité
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Oui
<b>Actions liées :</b>	Toutes les fiches action
<b>Critères d'évaluation :</b>	Poursuite et intensification des partenariats



**Budget prévisionnel**

/	/	/	/	/
/	/	/	/	/
Variable en fonction des opportunités et de l'actualité				

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**



Figure 103 : Le développement des partenariats avec l'ensemble des acteurs permet le développement harmonieux de la pêche (Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION F4 : Accentuer la gestion des AAPPMA par bassin

<b>Objectif</b>	Travailler à l'échelle des bassins
<b>Thématique</b>	Fonctionnement de la pêche associative
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>La pêche associative meusienne est assez cloisonnée avec des AAPPMA qui fonctionnent de manière autonome sans forcément travailler avec les associations voisines pourtant situées sur le même bassin.</p> <p>Ce fonctionnement est régulièrement observé à l'échelle nationale mais il est évident que la mise en commun des moyens humains, techniques et financiers permet de gagner en efficacité et en particulier lorsque l'échelle du bassin versant est retenue, les problématiques étant les mêmes.</p> <p>Malgré tout, les AAPPMA se réunissent en bassin lors de plusieurs réunions annuelles ce qui permet de retrouver une meilleure cohérence. Ces bassins sont également adaptés à la déclinaison des politiques fédérales dans les AAPPMA.</p> <p>Etant donné que la pêche associative meusienne est assez conservatrice, il serait intéressant de définir un bassin volontaire pour travailler à une échelle plus logique, ce qui permettra de prendre de la hauteur et de percevoir des problématiques qui dépassent les limites de l'AAPPMA.</p> <p>L'absence de réciprocité sur certains secteurs permet difficilement cette réflexion à plus large échelle.</p> <p>L'objectif final consiste bien sûr à gagner en efficacité mais aussi à tenter de satisfaire au mieux les pêcheurs en définissant plus précisément les rôles de chacun en fonction des caractéristiques.</p> <p>Car ne l'oublions pas, les élus et les bénévoles des AAPPMA, au même titre qu'un maire rural et ses adjoints, travaillent dans l'intérêt des pêcheurs dans le cadre de l'amélioration des conditions de leurs pratiques. Il n'y a donc rien à gagner en se bornant aux limites géographiques des AAPPMA.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dynamiser les bassins,</li> <li>➤ Définir un bassin pilote volontaire pour travailler à des échelles plus cohérentes.</li> </ul>

Compléments

/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA
<b>Budget prévisionnel :</b>	7680 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	7680 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	24 H/J
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	Toutes les fiches action
<b>Critères d'évaluation :</b>	Création d'un bassin pilote



<b>Budget prévisionnel</b>	2560 €	1280 €	1280 €	1280 €	1280 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	2560 €	1280 €	1280 €	1280 €	1280 €
<b>Temps d'animation FD</b>	8 H/J	4 H/J	4 H/J	4 H/J	4 H/J



Figure 104 : Le bassin est l'échelle idéale pour que les actions des AAPPMA gagnent en efficacité (Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION F5 : Proposer des mesures incitatives pour étendre la réciprocité

<b>Objectif</b>	Etendre la réciprocité
<b>Thématique</b>	Fonctionnement de la pêche associative / Accessibilité à la pêche
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental / AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Au contraire du centre et du sud de la France, la réciprocité est apparue récemment dans l'est du pays ce qui explique la réciprocité qui est souvent partielle à l'échelle des départements. Un certain conservatisme propre à cette région explique également certaines difficultés à s'ouvrir aux autres.</p> <p>En Meuse, de gros efforts ont été faits ces dernières années mais il subsiste 12 AAPPMA sur 44 qui ne sont pas réciprocaires dont 10 qui gèrent des cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie.</p> <p>La volonté de rester autonome est une mesure de protectionnisme avec la peur de voir les parcours envahis de pêcheurs et des pêcheurs extérieurs qui viendraient piller les rivières. En réalité, même s'il peut y avoir une augmentation de la fréquentation au début de la réciprocité, du fait de l'effet nouveauté, il est assez rare de voir le nombre de pêcheurs exploser. En effet, les cours d'eau meusiens ne sont pas assez qualitatifs en plus d'être éloignés des grandes villes pour être « pris d'assaut ».</p> <p>Concernant le prélèvement des poissons, la pression de pêche est toujours exercée par les pêcheurs locaux qui prélèvent la majorité des captures, les extérieurs se contentant de ramasser les miettes car il leur est plus difficile de se libérer régulièrement et au bon moment. Le cas des truites de lâché est cependant spécifique car ces poissons créent une forte affluence interne mais aussi externe sur des poissons faciles à capturer.</p> <p>Globalement, ne pas souhaiter intégrer la réciprocité peut se justifier mais il faut de bonnes raisons : parcours exceptionnels, présence d'une grande ville à proximité, AAPPMA avec un grand nombre d'adhérents qui peut trouver des avantages financiers à rester autonome. Toutes ces conditions sont réunies par l'AAPPMA de Madine qui représente un cas particulier rare avec l'ajout du souhait de proposer une réglementation ambitieuse non prévue par le Code de l'Environnement.</p> <p>Ainsi, il y a intérêt à rejoindre la réciprocité dans la majorité des cas. En effet, le pêcheur gagne en accessibilité, en harmonisation et en liberté. Les avantages sont énormes, surtout à une époque où les pêcheurs sont beaucoup plus mobiles que par le passé. Il ne faut pas oublier que la mission première des AAPPMA est d'utilité publique et qu'elle consiste à faciliter la vie des pêcheurs et non pas à la compliquer en restant en petit comité fermé.</p> <p>La FDPPMA a donc la volonté de poursuivre le développement de la réciprocité dans le département. Plusieurs pistes sont proposées pour y parvenir et en particulier sur les bassins de la Chée et de la Saulx :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la présence de l'APN fédéral mobile au sein des AAPPMA non réciprocaires,</li> <li>• Renforcer la présence du pôle technique sur les territoires des AAPPMA non réciprocaires et occuper le terrain avec des projets de restauration / diversification,</li> <li>• Réaliser des pêches électriques de suivi sur le territoire des AAPPMA non réciprocaires,</li> </ul>

- Réaliser le plan de financement des AAPPMA avec la subvention URNE et calculer le delta entre les finances avec et sans cet apport financier,
- Proposer des aménagements ambitieux comme les parcours Famille qui sont conditionnés par la réciprocité en associant les élus locaux,
- Proposer des parcours de pêche spécifiques (carpodromes, plans d'eau à Black-bass, parcours grosses truites surdensitaires, etc.) avec l'apport d'une subvention incitative de la FDPPMA55,
- Renforcer la concertation des AAPPMA dans les bassins,
- Soutenir les initiatives des AAPPMA non réciprocity : concours de pêche, travaux divers en cours d'eau, lutte contre les pollutions, etc.
- Faire témoigner les AAPPMA qui viennent d'intégrer la réciprocité que ce soit à l'assemblée générale de la FDPPMA55 ou en réunions de bassin,
- Porter politiquement la candidature de nouveaux élus pro-réciprocité dans les AAPPMA souhaitées.

**Actions à réaliser**

➤ Faire en sorte que la FDPPMA55 se rende indispensable pour les AAPPMA.

**Compléments**

Il ne s'agit pas de favoriser les AAPPMA non réciprocity au détriment des AAPPMA réciprocity mais de renforcer la présence sur ces territoires plus isolés. Rétablir le dialogue et/ou l'entretenir et le renforcer doit constituer une priorité.

Il est également fondamental de poursuivre ces actions pour les AAPPMA qui ont récemment adhéré à l'URNE, la réciprocité pouvant être fragile par endroit.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, élus locaux
<b>Budget prévisionnel :</b>	44 800 € (coût H/J mais actions à définir au cas par cas)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	44 800 € (A définir au cas par cas hors coût H/J)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	A définir au cas par cas
<b>Temps d'animation :</b>	140 H/J (3 jours annuels par AAPPMA non réciprocity soit 33 jours / an dégressifs)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Oui
<b>Actions liées :</b>	P4, P7, P8, P9, A5-6, A6-1, C1, C2, C12-3, C12-6, AN1, AN3, AN4, AN5, F1, F2, F3, F6, F7, F8, F9, F11R3-1, R3-2, R3-5, R3-9
<b>Critères d'évaluation :</b>	Nombre d'AAPPMA ayant rejoint la réciprocité



<b>Budget prévisionnel</b>	10 560 €	9600 €	8640 €	8000 €	8000 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	10 560 €	9600 €	8640 €	8000 €	8000 €
<b>Temps d'animation FD</b>	33 H/J	30 H/J	27 H/J	25 H/J	23 H/J

## FICHE ACTION F6 : Rassembler au sein de la réciprocité les plans d'eau avec option ou non adhérents au dispositif

<b>Objectif</b>	Obtenir une réciprocité totale pour les plans d'eau
<b>Thématique</b>	Fonctionnement de la pêche associative / Accessibilité à la pêche
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental / AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Actuellement, les plans d'eau du département, en dehors du lac de Madine qui est un cas à part, ne sont pas tous dans la réciprocité.</p> <p>Il existe 2 cas de figure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les plans d'eau réciprocaires qui nécessitent l'achat d'une option spécifique : il s'agit des plans d'eau de Damvillers et de Dun-sur-Meuse qui sont gérés par des AAPPMA réciprocaires. Les retombées économiques (respectivement 4715 € et 4975 € en 2023) sont réinjectées pour l'entretien des sites ainsi que pour l'achat de matériel d'entretien.</li> <li>• Les AAPPMA réciprocaires qui gèrent des plans d'eau non réciprocaires qui nécessitent l'achat d'un droit d'accès directement à l'AAPPMA gestionnaire. C'est le cas pour le plan d'eau de Revigny-sur-Ornain ou celui d'Aulnois-sous-Vertuzey qui est en accès libre sous réserve de posséder la carte de l'AAPPMA gestionnaire.</li> </ul> <p>Pour le pêcheur cela ne change pas grand-chose car il doit payer en plus bien qu'une part des options sont reversées dans « le pot commun » pour le fonctionnement de la pêche associative départementale.</p> <p>Mais dans le cadre d'une réciprocité départementale, l'achat d'options ou de cartes spécifiques fait désordre, surtout lorsque les travaux d'aménagement ont été financés par des fonds publics comme à Damvillers.</p> <p>Afin de faciliter l'accessibilité à la pêche il serait préférable d'accorder une réciprocité totale à l'ensemble des plans d'eau gérés par des AAPPMA réciprocaires comme cela existe dans la majorité des départements français.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inciter les AAPPMA gérant des plans d'eau accessibles sous conditions à adhérer au principe de réciprocité total,</li> <li>➤ Proposer des projets de labellisation,</li> <li>➤ Proposer des projets de gestion spécifique (carpodrome, parcours grosses truites) et apporter une aide financière incitative.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, élus locaux
<b>Budget prévisionnel :</b>	5120 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	5120 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	6 H/J (2 jours par AAPPMA)
<b>Programmation :</b>	2025-2026
<b>Action engagée :</b>	Oui
<b>Actions liées :</b>	P4, P7, P8, A1, A5-3, A5-5, A6-1, C1, C2, F1, R3-1, R3-2
<b>Critères d'évaluation :</b>	Diminution du nombre de plans d'eau hors réciprocité et avec option



<b>Budget prévisionnel</b>	2560 €	2560 €	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	2560 €	2560 €	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	8 H/J	8 H/J	/	/	/



Figure 105 : Les plans d'eau de Damvillers et de Revigny-sur-Ornain gagneraient à intégrer la réciprocité totale (Source : AYGA)

## FICHE ACTION F7 : Accompagner les AAPPMA pour réaliser des chantiers participatifs

<b>Objectif</b>	Soutenir les AAPPMA pour les projets de travaux internes
<b>Thématique</b>	Fonctionnement de la pêche associative / Accessibilité à la pêche
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental / AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>En dehors de la thématique des empoissonnements et des alevinages, de nombreuses AAPPMA rencontrent des difficultés pour développer une cohésion d'équipe et motiver leurs élus ainsi que leurs adhérents.</p> <p>En effet, la gestion courante administrative d'une AAPPMA n'est pas des plus passionnantes et il est nécessaire que les bénévoles trouvent un sens à leur mission : qu'ils se sentent utiles.</p> <p>Cette utilité est en général très liée à la protection des milieux et des espèces et ce sont surtout les AAPPMA qui gèrent des cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie qui sont demandeuses car elles sont très (trop) attachées à la (sur)protection de leur patrimoine piscicole tout en se sentant impuissantes face à la dégradation des milieux aquatiques.</p> <p>Afin de favoriser cette dynamique, la FDPPMA55 accompagnera les AAPPMA qui le souhaitent dans l'objectif de réaliser des chantiers participatifs en lien avec l'aménagement des cours d'eau et des plans d'eau. Il pourra s'agir de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'aménagement de caches piscicoles,</li> <li>• la diversification d'habitats,</li> <li>• la recharge granulométrique localisée,</li> <li>• le retrait d'encombres et obstacles à la migration piscicole,</li> <li>• l'aménagement de passes à poisson rustiques,</li> <li>• la plantation de ligneux et d'hélophytes,</li> <li>• la mise en place de frayères artificielles,</li> <li>• la mise en place de franchissements de clôture,</li> <li>• etc.</li> </ul>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier les besoins par AAPPMA,</li> <li>➤ Soutenir les AAPPMA à chaque étape,</li> <li>➤ Planifier une programmation pluriannuelle,</li> <li>➤ Réaliser les dossiers administratifs,</li> <li>➤ Réaliser les travaux.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	L'appui de la FDPPMA55 aux AAPPMA est également de nature à resserrer les liens entre ces dernières et à fédérer le réseau associatif pêche dans le département.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55 / AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	Propriétaires riverains, structures en charge de la GEMAPI, DDT, OFB, Agences de l'eau Rhin Meuse et Seine Normandie, Associations d'insertion, établissements scolaires
<b>Budget prévisionnel :</b>	35 200 € (coût H/J mais fournitures et main d'œuvre à définir au cas par cas)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	35 200 € (montant des travaux à ajuster au cas par cas)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Agences de l'eau Rhin Meuse et Seine Normandie , Conseil départemental, Conseil régional, FNPF
<b>Temps d'animation :</b>	110 H/J (La première année identification des besoins et planification : 10 H/J puis sur la base de 5 chantiers annuels : dossiers administratifs : 12 H/J, accompagnement des travaux : 12 H/J, communication : 1 H/J)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A6-3, A7-2, C5, C7, C8, F1, F2, F3, F4, F5, F6, F8, F9, F11
<b>Critères d'évaluation :</b>	Réalisation de 4 à 5 chantiers annuels



<b>Budget prévisionnel</b>	3200 €	8000 €	8000 €	8000 €	8000 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	3200 €	8000 €	8000 €	8000 €	8000 €
<b>Temps d'animation FD</b>	10 H/J	25 H/J	25 H/J	25 H/J	25 H/J



Figure 106 : Les chantiers bénévoles permettent de redynamiser la pêche associative tout en resserrant les liens  
(Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION F8 : Accompagner les AAPPMA dans la lutte contre les pollutions

<b>Objectif</b>	Améliorer la lutte contre les pollutions
<b>Thématique</b>	Fonctionnement de la pêche associative / Protection des milieux aquatiques
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental / AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Les milieux aquatiques sont très sensibles aux pollutions de toutes sortes, qu'elles proviennent des rejets d'eau usée, de l'industrie, de l'agriculture, du lessivage des voies de circulation et de stationnement, de l'épandage de sel sur les routes, d'ignorance, de négligence, d'accidents ou encore de malveillance.</p> <p>La liste est longue et les plans d'eau, les canaux et surtout les cours d'eau sont sous pression en permanence. Il peut s'agir de pollutions massives qui entraînent d'importantes mortalités piscicoles mais aussi, plus sournoisement, de pollutions diffuses qui causent tout autant de dégâts en étant moins perceptibles, voire pas du tout.</p> <p>Les AAPPMA, comme leurs adhérents, constatent régulièrement des atteintes à la qualité de l'eau. Elles se sentent souvent isolées et impuissantes face aux enjeux et aux puissances en présence. Elles peuvent même subir de fortes pressions politiques.</p> <p>La FDPPMA55 connaît bien les différentes procédures et elle a su tisser un réseau relationnel avec les différents acteurs qui facilitent la recherche d'informations ainsi que la prise de décisions.</p> <p>La présente fiche action a pour objectif d'apporter un soutien technique, humain et financier aux AAPPMA qui constatent des pollutions.</p> <p>Il s'agit également de lutter efficacement contre les pollutions et de mettre en œuvre une politique départementale de lutte avec un protocole spécifique pour signaler les pollutions et faciliter leur « traitement » rapide.</p> <p>Il faudra également envisager des actions en justice avec la FDPPMA55 qui se portera partie civile, la négociation à l'amiable sera évitée au maximum, sauf cas particuliers lorsque l'interlocuteur est de bonne foi, car cette pratique revient à cautionner les pollutions et à acheter la paix sociale.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elaborer un protocole de signalement et de prise en charge des pollutions,</li> <li>➤ Appuyer systématiquement les AAPPMA qui constatent une pollution,</li> <li>➤ Envisager des actions en justice dès que possible.</li> </ul>

<b>Compléments</b>	<p>La lutte contre les pollutions est extrêmement délicate car elle est souvent associée au chantage à l'emploi. Il est également délicat de signaler les pollutions en provenance du monde agricole étant donné que la majorité des baux de pêche sont signés avec des agriculteurs. Les FDPPMA et les AAPPMA sont donc constamment entre le marteau et l'enclume alors que la protection des milieux aquatiques représente une de leurs principales missions, qui plus est d'utilité publique.</p>
--------------------	--

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55 / AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	Propriétaires riverains, exploitants agricoles, structures en charge de la GEMAPI, DDT, OFB, Agences de l'eau Rhin Meuse et Seine Normandie, élus locaux, associations environnementalistes
<b>Budget prévisionnel :</b>	32 000 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	32 000 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	100 H/J (Base de 20 jours annuels à affiner)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A6-3, A7-2, C5, C7, C8, F1, F2, F3, F4, F5, F6, F8, F9, F11
<b>Critères d'évaluation :</b>	Nombre de pollutions signalées / Nombre de dossiers traités / Nombre de dossiers aboutis



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

6400 €	6400 €	6400 €	6400 €	6400 €
6400 €	6400 €	6400 €	6400 €	6400 €
20 H/J				



Figure 107 : La lutte contre les pollutions, qu'elles soient diffuses ou spectaculaires, doit constituer une priorité (Source : SRDCBS)

## FICHE ACTION F9 : Accompagner les AAPPMA pour récolter la signature des baux de pêche

<b>Objectif</b>	Signer les baux de pêche sur les principaux parcours
<b>Thématique</b>	Fonctionnement de la pêche associative / Garderie
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental / AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>La première mission des AAPPMA consiste à permettre aux adhérents de se rendre au bord de l'eau pour pratiquer leur passion. En effet, en dehors des Domaines publics de l'Etat dont les baux sont directement signés avec les services de l'Etat, la majorité des cours d'eau et parfois des plans d'eau appartiennent à des propriétaires privés.</p> <p>Bien qu'il y ait une certaine tolérance en fonction des régions qui permet aux pêcheurs d'accéder plus ou moins librement aux berges, les AAPPMA doivent cependant être en mesure de prouver qu'elles « <i>détiennent les droits de pêche sur les cours d'eau, parties de cours d'eau, plans d'eau soumis à la Loi pêche</i> » comme demandé dans l'Article 13 de l'Arrêté du 16 janvier 2013.</p> <p>Cela signifie que si un pêcheur enfreint un Arrêté préfectoral relatif à l'exercice de la pêche dans le département et qu'il est verbalisé, il faut être en mesure de prouver l'existence du droit de pêche. La solution idéale reste la signature des baux de pêche mais elle peut être difficile à mettre en œuvre devant la multitude des propriétaires riverains et avec la confiance accordée par les exploitants agricoles qui voient souvent d'un mauvais œil l'obligation de signer un document.</p> <p>La tâche n'est donc pas simple et il convient de prioriser la signature des baux de pêche aux principaux parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les parcours appartenant à des collectivités.</li> <li>• Les parcours labellisés,</li> <li>• Les parcours spécifiques (no-kill, parcours de nuit, carpodromes, parcours grosses truites, etc.),</li> <li>• Les parcours identifiés à truites surdensitaires,</li> <li>• Les parcours entretenus,</li> <li>• Les parcours propices aux animations,</li> <li>• Les réserves de pêche,</li> <li>• Les parcours à enjeux (grosses carpes, black-bass, zones de frayères connues, etc.),</li> <li>• Etc.</li> </ul>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fournir un modèle de baux de pêche aux AAPPMA,</li> <li>➤ Aider les AAPPMA à choisir les parcours prioritaires,</li> <li>➤ Accompagner la signature des baux notamment en cas de difficultés.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	En l'absence de baux signés les principes de réciprocités au travers les groupements comme l'URNE sont potentiellement fragilisés.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55 / AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	Propriétaires riverains, exploitants agricoles, structures en charge de la GEMAPI, Collectivité, élus locaux, DDT, OFB
<b>Budget prévisionnel :</b>	8000 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	8000 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	25 H/J (5 jours par an)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P4, P5, P6, P7, P8, P9, P12, A4, A5, A6-1, A6-3, AN3, AN4, F1, F2, F3, F4, F5, F6, F7, R1, R2, R3, R4, MA2
<b>Critères d'évaluation :</b>	Rapport entre le nombre de baux signés et le nombre de parcours prioritaires



<b>Budget prévisionnel</b>	1600 €	1600 €	1600 €	1600 €	1600 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	1600 €	1600 €	1600 €	1600 €	1600 €
<b>Temps d'animation FD</b>	5 H/J				



Figure 108 : La création de parcours de pêche spécifiques comme les no-kill ou les parcours carpe de nuit doivent s'accompagner de la signature des baux de pêche  
(Source : AYGA)

## FICHE ACTION F10 : Réaliser la formation continue du conseil d'administration de la FDPPMA55

<b>Objectif</b>	Former le Conseil d'Administration de la FDPPMA55
<b>Thématique</b>	Fonctionnement de la pêche associative
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Le Conseil d'Administration de la FDPPMA55 est composé d'élus qui n'ont pas reçu de formation pour mener à bien leurs missions bien qu'ils soient décisionnaires.</p> <p>Il s'agit donc de former ces élus, qui sont demandeurs et réceptifs, afin de les aider dans leurs prises de décisions futures et d'une manière générale dans leur réflexion globale.</p> <p>La liste de suggestions de formations qui suit n'est pas exhaustive et elle sera bien sûr adaptée aux contextes et aux opportunités du moment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation aux nouvelles techniques de pêche (trout area, sondes live, pêches du silure, carpodrome, etc.),</li> <li>• Formation à la négociation avec les élus,</li> <li>• Formation à la génétique pour les salmonidés,</li> <li>• Formation aux dynamiques des populations,</li> <li>• Formation aux effets de la réglementation (fenêtres de capture par exemple),</li> <li>• Formation aux réseaux sociaux et aux nouveaux moyens de communication,</li> <li>• Formation sur les stratégies de développement touristique,</li> <li>• Formation sur l'organisation de la pêche en France,</li> <li>• Formation sur la représentation politique et le rôle du pôle animation,</li> <li>• Etc.</li> </ul> <p>Les formations pourront être réalisées en interne en fonction des compétences disponibles ou externalisées.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Former régulièrement le Conseil d'Administration de la FDPPMA55,</li> <li>➤ Identifier et évaluer régulièrement les besoins.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	Intervenants extérieurs
<b>Budget prévisionnel :</b>	27 600 € (1 formation annuelle externalisée : 1000 €, frais de restauration : 1000 € par an, coût H/J : 17 600 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	27 600 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	55 H/J (Base de 3 formations annuelles dont au moins 1 externalisée)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P2, P3, P4, P7, P8, P9, C1, C2, C7, C8, AN1 à AN6, T1 à T5, F1, F2, F3, F11, R3, MA10, MA12
<b>Critères d'évaluation :</b>	Réalisation de 3 formations annuelles



<b>Budget prévisionnel</b>	5520 €	5520 €	5520 €	5520 €	5520 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	5520 €	5520 €	5520 €	5520 €	5520 €
<b>Temps d'animation FD</b>	11 H/J				



Figure 109 : La formation des élus est essentielle dans l'objectif de les aider dans leurs prises de décisions (Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION F11 : Réaliser la formation continue des dirigeants d'AAPPMA

<b>Objectif</b>	Former les élus des AAPPMA
<b>Thématique</b>	Fonctionnement de la pêche associative
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Cette fiche action est conçue sur la même base que la précédente : la F10 relative à la formation des élus du Conseil d'Administration de la FDPPMA55.</p> <p>Dans le même esprit, les élus des AAPPMA n'ont reçu aucune formation pour accomplir les missions dont ils ont la responsabilité. La plupart n'ont pas non plus d'expérience professionnelle dans le domaine, ainsi leurs réflexions sont essentiellement basées sur le ressenti de leurs adhérents et sur l'empirisme.</p> <p>Néanmoins, de nombreux élus connaissent parfaitement le territoire de leur AAPPMA ce qui constitue un énorme avantage pour le gérer au mieux et pour aider à la prise de décisions.</p> <p>Il est cependant nécessaire de former les dirigeants des AAPPMA, soit sur la base d'un format avec une inscription libre, soit à l'occasion de convocations ou de réunions de type assemblée générale de la FDPPMA55.</p> <p>Les problématiques abordées peuvent être les suivantes, cette liste n'étant pas exhaustive :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les procédures pour signaler et dénoncer une pollution,</li> <li>• La gestion financière et administrative des AAPPMA,</li> <li>• Le fonctionnement de la pêche associative française,</li> <li>• L'évolution des profils des pêcheurs et leurs attentes,</li> <li>• Les effets de la réglementation,</li> <li>• La dynamique des populations,</li> <li>• La gestion des procès-verbaux,</li> <li>• Les impacts du changement climatique et l'adaptation des pêcheurs,</li> <li>• La formation aux techniques de pêche modernes,</li> <li>• Retour d'expérience d'autres AAPPMA,</li> <li>• L'efficacité des alevinages,</li> <li>• Etc.</li> </ul> <p>Les formations pourront être réalisées en interne en fonction des compétences disponibles ou externalisées.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Former régulièrement les élus des AAPPMA,</li> <li>➤ Identifier et évaluer régulièrement les besoins.</li> </ul>

<b>Compléments</b>	La formation des dirigeants des AAPPMA pourra être réalisée en interne étant donné que le niveau de précision pourra être moins élevé que pour les membres du Conseil d'Administration de la FDPPMA55.
--------------------	--

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, Intervenants extérieurs
<b>Budget prévisionnel :</b>	14 600 € (frais de restauration : 1000 € par an, coût H/J : 9600 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	14 600 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	30 H/J (Base de 2 formations annuelles)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P2, P3, P4, P7, P8, P9, C1, C2, C7, C8, AN1 à AN6, T1 à T5, F1, F2, F3, F11, R3, MA10, MA12
<b>Critères d'évaluation :</b>	Réalisation de 2 à 3 formations annuelles



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

2920 €	2920 €	2920 €	2920 €	2920 €
2920 €	2920 €	2920 €	2920 €	2920 €
6 H/J				



Figure 110 : La formation des dirigeants d'AAPPMA est importante pour les aider dans leurs prises de décisions (Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION F12 : Réaliser des conférences thématiques à destination des pêcheurs

<b>Objectif</b>	Proposer des conférences pêche et milieux aquatiques aux pêcheurs
<b>Thématique</b>	Fonctionnement de la pêche associative
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Aujourd'hui, des Fédérations proposent un programme de conférences thématiques à leurs adhérents. Ces formations sont réalisées en interne ou confiées à des intervenants extérieurs, en général un pêcheur renommé lorsqu'il s'agit de détailler des techniques de pêche.</p> <p>Ces conférences sont prisées et la fréquentation est d'autant plus importante que les intervenants sont réputés.</p> <p>Les thématiques abordées devront être en accord avec les caractéristiques du territoire. Il est ainsi possible de dresser une liste qui se veut non exhaustive :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La pêche du Black-bass par un grand nom,</li> <li>• La pêche de la perche par un grand nom,</li> <li>• La pêche du sandre en rivière par un grand nom,</li> <li>• La pêche de la truite au toc nymphe,</li> <li>• La pêche de la truite au Tenkara,</li> <li>• La pêche des grosses truites aux leurres,</li> <li>• La pêche au feeder en carpodrome,</li> <li>• Les pêches de l'Aspe,</li> <li>• Les effets du no-kill sur les populations piscicoles / Les fenêtres de capture.</li> </ul> <p>Classiquement, ces conférences sont réalisées en soirée et en salle mais il est également possible de combiner la formation théorique avec une démonstration sur le terrain comme pour le feeder qui constitue une thématique sans doute un peu moins « accrocheuse ».</p> <p>Il est également possible de communiquer sur les actions de la Fédération, sur la réglementation ou encore sur les alevinages mais il faudra être imaginatif et trouver des titres attractifs et accrocheurs.</p> <p>Les conférences pourront également être filmées et ajoutées à la future chaîne YouTube de la FDPPMA55.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définir les thématiques à aborder,</li> <li>➤ Identifier et solliciter des intervenants extérieurs,</li> <li>➤ Communiquer auprès des pêcheurs,</li> <li>➤ Mettre en place un système de réservations,</li> <li>➤ Réaliser les conférences et les publier sur la future chaîne YouTube de la FDPPMA55.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Les conférences auprès des pêcheurs constituent également un bon moyen pour la FDAAPPMA de se faire connaître et le cas échéant de communiquer sur son travail.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, Intervenants extérieurs
<b>Budget prévisionnel :</b>	18 800 € (Défraiement des intervenants et frais de restauration : 1500 € par an)
<b>Financement FDPMA55 :</b>	18 800 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	40 H/J (Base de 4 formations annuelles)
<b>Programmation :</b>	2026-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P2, P3, A4-1 à A4-9, A4-15, A7-2, C1, C2, C3, C4, C5, C7, AN1, AN6, F3, R3-3, R3-5, MA12
<b>Critères d'évaluation :</b>	Réalisation de 4 conférences par an / Nombre de participants en présentiel/ Nombre de vue du YouTube



<b>Budget prévisionnel</b>	/	4700 €	4700 €	4700 €	4700 €
<b>Financement FDPMA55</b>	/	4700 €	4700 €	4700 €	4700 €
<b>Temps d'animation FD</b>	/	12 H/J	10 H/J	10 H/J	10 H/J

**Conférences Pêche Nature Saison #6 Entrée Gratuite**

**Tony DOURY** La pêche de l'aspe  
Mardi 19 septembre 2023 à 19h

**Sylvain LEGENDRE** La pêche du brochet  
Mardi 14 novembre 2023 à 19h

**Robert BERLIOUX** La pêche au coup  
Mardi 05 octobre 2023 à 19h

**Vincent ROLLET** Echosondeur (Livescope)  
Mardi 05 décembre 2023 à 19h

Inscription en ligne obligatoire

[www.peche69.fr](http://www.peche69.fr) La Région Auvergne-Rhône-Alpes CAR 80 places max.

Figure 111 : Programme des conférences 2023 par la FDPMA69 (Source : FDPMA69)

## FICHE ACTION F13 : Rechercher des nouveaux plans d'eau en dehors du réseau associatif pêche

<b>Objectif</b>	Augmenter l'offre en plans d'eau
<b>Thématique</b>	Fonctionnement de la pêche associative / Accessibilité à la pêche
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental/ AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Les plans d'eau constituent les secteurs de pêche les plus faciles d'accès. Ils sont donc idéaux pour assurer le développement de la pêche. De plus, étant donné que la végétation aquatique envahi les canaux et que les berges des cours d'eau sont de moins en moins accessibles les pêcheurs ont naturellement tendance à se tourner vers les plans d'eau.</p> <p>Ces derniers présentent ainsi de nombreux avantages pour les pêcheurs mais aussi pour les gestionnaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciles d'accès,</li> <li>• Faciles à aménager,</li> <li>• Maîtrise des droits de pêche facilitée,</li> <li>• Empoissonnements plus simples à concevoir,</li> <li>• Empoissonnements fixés dans le plan d'eau,</li> <li>• Possibilité de mettre en place des gestions thématiques,</li> <li>• Possibilités de faire cohabiter les différents usagers.</li> </ul> <p>Clairement, la pêche de demain sera en partie réalisée dans les plans d'eau.</p> <p>Il est donc indispensable d'augmenter l'offre en plans d'eau en allant chercher de nouveaux sites de pêche actuellement non gérés par la pêche associative. Il peut s'agir de conventionnement avec des collectivités, avec des propriétaires privées ou encore, idéalement, d'acquisitions.</p> <p>Les plans d'eau seront de préférence choisis avec un statut d'eau close de manière à pouvoir développer des produits pêche spécifiques.</p> <p>A ce jour, plusieurs plans d'eau à forts enjeux ont été identifiés dans le département au hasard du diagnostic mais la liste est loin d'être exhaustive : la ballastière de Contrisson (5,4 ha), le plan d'eau des Vignes de Côtes (2 ha), le plan d'eau de Longeville-en-Barois (1,5 ha).</p> <p>On notera tout de même que le département de la Meuse est assez riche en plans d'eau et il devrait être possible d'assurer une couverture plus homogène du territoire.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier les plans d'eau présentant un intérêt halieutique,</li> <li>➤ Conventionner avec les propriétaires de plans d'eau,</li> <li>➤ Acquérir des plans d'eau.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Les nouveaux plans d'eau seront intégrés à la réciprocité, sans option supplémentaire, et des produits pêche nouveaux seront développés : Black-bass, carpodrome, float-tube, no-kill carnassiers, trout-area, etc.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55 / AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	Communes, communautés de communes, propriétaires de plans d'eau
<b>Budget prévisionnel :</b>	12 160 € (coût H/J mais au cas par cas pour la location et l'acquisition de plans d'eau)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	12 160 € (coût H/J mais au cas par cas pour la location et l'acquisition de plans d'eau)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, Conseil départemental, Conseil régional
<b>Temps d'animation :</b>	38 H/J (identification des plans d'eau intéressants : 3 H/J, contact et négociation avec les propriétaires au cas par cas mais base de 7 H/J /an)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P4, P7, P8, P9, A1, A4, A5, A6-1, C2, C12-1, AN3, F3, F6, F9, R3-1
<b>Critères d'évaluation :</b>	Nombre de nouveaux plans d'eau intégrés à l'offre pêche associative départementale



<b>Budget prévisionnel</b>	3200 €	2240 €	2240 €	2240 €	2240 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	3200 €	2240 €	2240 €	2240 €	2240 €
<b>Temps d'animation FD</b>	10 H/J	7 H/J	7 H/J	7 H/J	7 H/J



Figure 112 : Les étangs communaux des Vignes de Côtes et de Longeville-en-Barois sont idéaux pour faire pêcher les familles après aménagements  
(Source : AYGA)

## FICHE ACTION F14 : Placer la pêche comme une activité incontournable intégrée aux projets de voies vertes

<b>Objectif</b>	Développer harmonieusement les usages
<b>Thématique</b>	Accessibilité à la pêche
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental/ AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Pendant longtemps les pêcheurs ont été les seuls usagers des berges des rivières et des canaux. Depuis, les collectivités ont souhaité permettre à tous de profiter du bord de l'eau.</p> <p>Ainsi, le linéaire de voies vertes en bordure de cours d'eau et de canaux ont considérablement augmenté ces dernières années ce qui est une bonne chose dans le cadre du partage des berges pour tous.</p> <p>Malheureusement, ces projets s'accompagnent bien souvent de la fermeture des accès pour les pêcheurs, la FDPPMA et les AAPPMA n'ayant pas été consulté en amont.</p> <p>Il est important de préciser que pour pratiquer la pêche sur les canaux et les Domaines publics la FDPPMA55 et les AAPPMA payent les baux de baux de pêche ce qui représente un droit d'accès. Ce n'est pas le cas pour les usagers qui empruntent les voies vertes.</p> <p>Il serait donc préférable de travailler dans la concertation et de développer harmonieusement les différents usages qui doivent cohabiter. Rappelons que la pratique de la pêche est une activité nature douce et qu'elle n'entre pas en concurrence avec les autres loisirs.</p> <p>Il est donc primordial de bien penser les projets en amont pour identifier les secteurs prioritaires pour la pêche, pour maintenir des accès et éviter leur fermeture. C'est ainsi que des parcours carpe de nuit tout comme des pontons pour pêcheurs en situation de handicap se retrouvent inaccessibles depuis la création de voies vertes.</p> <p>Il est en effet important de penser aux pêcheurs à poste fixe qui ne sont pas forcément toujours très mobiles comme les personnes âgées.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Intégrer les groupes de travail qui conçoivent les projets de voies vertes,</li> <li>➤ Défendre les intérêts des pêcheurs,</li> <li>➤ Trouver des compromis acceptables.</li> </ul>

<b>Compléments</b>	Le tourisme à vélo au bord de la Meuse et des canaux est important pour l'économie du département et d'une manière générale pour tous ceux qui souhaitent emprunter les voies vertes. Mais ce développement ne doit être réalisé au détriment des autres activités.
--------------------	---

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	Meuse Attractivité, Communes, communautés de communes, Syndicats mixtes, VNF, AAPPMA, bureaux d'étude
<b>Budget prévisionnel :</b>	8000 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	8000 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	25 H/J (Participation aux groupes de travail 5 H/J /an)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A1, A3, A4-3, A4-4, A4-5, A4-6, A5-7, A5-8, A6-1, A6-2, C3, C7, C8, T1, T2-2, T2-3, F3, F4
<b>Critères d'évaluation :</b>	Nombre de linéaires dont les accès ont été fermés



<b>Budget prévisionnel</b>	1600 €	1600 €	1600 €	1600 €	1600 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	1600 €	1600 €	1600 €	1600 €	1600 €
<b>Temps d'animation FD</b>	5 H/J				



Figure 113 : La création des voies vertes s'accompagne bien souvent de la fermeture des accès sans que les pêcheurs n'aient été consultés alors qu'ils payent un droit d'accès  
(Source : AYGA)

## ENJEU R : Optimiser la réglementation pêche et la surveillance

La réglementation est un outil important que les gestionnaires utilisent systématiquement. Celle-ci est établie dans le Code de l'Environnement qui constitue le document de référence en matière de réglementation.

C'est pourquoi le Préfet qui applique la réglementation à l'échelle de son département ne légifère jamais. Il reprend les dispositions du Code de l'Environnement et s'il doit déroger il le fait conformément aux dispositions instaurées par ce document cadre.

Les règlements intérieurs qui ont pour vocation d'encadrer la pratique de la pêche pour les membres des associations n'ont aucune valeur réglementaire dans un contexte réciprocaire. Pourtant, 18 AAPPMA réciprocaires imposent un règlement intérieur à leurs adhérents alors que leur portée est nulle. De plus, ces règlements présentent rarement d'intérêt, de fait ils rendent la pêche moins accessible et plus contraignante : il s'agit donc d'un frein sérieux. C'est pourquoi une bonne réglementation doit être :

- Compréhensible pour tous,
- Juste (absence de ségrégation),
- Efficace (absence de dogmatisme),
- Simple,
- Verbalisable,
- Adaptée aux objectifs à atteindre.

Une réglementation compliquée et dense constitue un repoussoir pour les pêcheurs et en particulier pour les pêcheurs de l'extérieur. Mais dans certains cas, la réglementation peut permettre de faire évoluer la structure des populations piscicoles en fonction des attentes des pêcheurs ciblés.

Les agents assermentés doivent également être en mesure de comprendre et d'appliquer la réglementation facilement, y compris les agents non issus du monde de la pêche (gendarmerie, brigades vertes, etc.).

La réglementation est donc associée à la surveillance. Les pêcheurs sont en effet demandeurs de plus de contrôles au bord de l'eau puisqu'il s'agit d'une de leurs préoccupations principales.



Figure 114: Réglementation et garderie sont indissociables  
(Photo : FDPPMA55)

## FICHE ACTION R1 : Mettre en place des partenariats avec les organismes de police externe

<b>Objectif</b>	Développer des partenariats avec les organismes de police externe
<b>Thématique</b>	Garderie / Règlementation
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>L'augmentation du nombre de contrôles au bord de l'eau est une thématique forte qui est plébiscitée par les pêcheurs.</p> <p>Actuellement, les moyens dédiés sont insuffisants pour assurer une bonne couverture des territoires des AAPPMA. En effet, les gardes pêche bénévoles des AAPPMA et les gardes pêche fédéraux sont les principaux agents assermentés mais ils sont peu nombreux.</p> <p>Il est également possible de citer l'Office Français de la Biodiversité, mais les missions de contrôle des pêcheurs sont plutôt rares.</p> <p>La gendarmerie et la police nationale, dont la brigade fluviale et nautique, sont également habilités pour contrôler les pêcheurs tout comme les agents des Réserves naturelles.</p> <p>Un rapprochement avec les commissariats de police et les brigades de gendarmerie ainsi que la formation des fonctionnaires à la réglementation pêche permettra d'augmenter les moyens et d'intensifier la présence d'agents assermentés au bord de l'eau.</p> <p>Un calendrier des interventions avec la matérialisation des dates sur lesquelles l'effort de garderie doit être accru (ouvertures et fermetures de la pêche ou encore lâchés de poissons) doit également être réalisé en concertation avec les organismes concernés.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contacter les commissariats de police et les brigades de gendarmerie,</li> <li>➤ Former les fonctionnaires à la réglementation pêche,</li> <li>➤ Etablir une stratégie avec un calendrier et une cartographie des sites majeurs.</li> </ul>

<b>Compléments</b>	<p>Le 6 mars 2024, la FNPF et la gendarmerie nationale « ont signé une convention tendant à concrétiser leurs objectifs convergents de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la biodiversité ». Ce partenariat a également pour but de favoriser le contrôle des pêcheurs et il tend à être décliné à l'échelle départementale.</p>
--------------------	---

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, commissariats de police, brigades de gendarmerie, brigade nautique et fluviale, Réserves naturelles, gardes champêtres, FNPF
<b>Budget prévisionnel :</b>	24 000 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	24 000 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	75 H/J (formation annuelle et stratégie 5 H/J par an, contact des commissariats et gendarmeries 10 H/J par an)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Oui
<b>Actions liées :</b>	P5, P6, P7, P8, P9, A4-1 à A4-14, A5, C1, C2, C7, F3, F5, F6, F9, R2, R3, R4-1, R4-4
<b>Critères d'évaluation :</b>	Poursuite des partenariats avec les organismes en capacité de réaliser des opérations de garderie / Meilleure couverture du département



<b>Budget prévisionnel</b>	4800 €	4800 €	4800 €	4800 €	4800 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	4800 €	4800 €	4800 €	4800 €	4800 €
<b>Temps d'animation FD</b>	15 H/J				



Figure 115 : La FDPPMA55 a déjà établi des partenariats avec la gendarmerie (Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION R2 : Assurer la maîtrise des baux de pêche

<b>Objectif</b>	Disposer des droits de pêche sur les principaux parcours
<b>Thématique</b>	Baux de pêche / Garderie / Règlementation
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>La légitimité des AAPPMA est étroitement liée à la maîtrise du droit de pêche. Excepté sur les domaines publics sur lesquels les baux sont systématiquement signés avec l'Etat et le cas échéant avec les collectivités. Sur les domaines privés la situation est plus contrastée.</p> <p>En effet, la multitude de propriétaires riverains ne facilite pas la maîtrise du droit de pêche et rares sont les AAPPMA à posséder des baux de pêche signés ce qui constitue pourtant la solution la plus sûre.</p> <p>Si sur certains secteurs les propriétaires riverains sont tolérants et acceptent le passage des pêcheurs, la situation est souvent fragile. Bien souvent il s'agit d'un accord oral et parfois d'un paiement en nature (carte de pêche gratuite par exemple).</p> <p>Pour appliquer la réglementation érigée par le Code de l'Environnement et le cas échéant verbaliser les pêcheurs en infraction sur des eaux libres du domaine privé, il est risqué de ne pas disposer des baux signés. La maîtrise du droit de pêche permet bien sûr aux pêcheurs d'exercer leur loisir.</p> <p>En effet, en cas de procès il sera difficile de prouver la maîtrise du droit de pêche en l'absence de documents officiels. Si le risque est faible il n'est pourtant pas nul et la Fédération ainsi que les AAPPMA concernées peuvent perdre beaucoup.</p> <p>C'est pourquoi il est nécessaire de disposer des baux de pêche signés au minimum sur les secteurs à enjeux halieutiques. La signature des baux sur la totalité des territoires des AAPPMA n'est en effet pas toujours possible même si elle est fortement conseillée.</p> <p>On notera que l'article L.435.5 du Code de l'Environnement entraîne un partage du droit de pêche entre le propriétaire et l'AAPPMA la plus proche lorsque des travaux financés en majorité par des fonds publics sont réalisés sur des eaux libres, hors dépendances et jardins. Cet article doit faciliter la maîtrise des droits de pêche.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Signer les baux au minimum sur les parcours surdensitaires truites, sur les parcours labellisés, sur les parcours no-kill, sur les parcours carpe de nuit, sur les parcours avec une réglementation particulière autre et sur les parcours fortement fréquentés.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	<p>L'article 6 de l'Arrêté du 16 janvier 2013 précise que « l'association doit pouvoir justifier, en tout temps, qu'elle détient effectivement des droits de pêche sur les cours d'eau, parties de cours d'eau, plans d'eau soumis à la législation de la pêche. Les droits de pêche ainsi détenus peuvent être soit acquis, soit loués ou sous-loués, soit mis à la disposition de l'association ».</p>

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55 / AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	DDT, propriétaires riverains, exploitants agricoles
<b>Budget prévisionnel :</b>	16 000 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	16 000 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	50 H/J (accompagnement des AAPPMA : 10 jours par an)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P5, P6, P7, P8, P9, P10, P11, P12, A4-1 à A4-14, A5, A6-1, C1, C2, C7, F5, F6, F7, F9, R1, R2, R3, R4
<b>Critères d'évaluation :</b>	Signature des baux de pêche à minima sur les parcours spécifiques



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

3200 €	3200 €	3200 €	3200 €	3200 €
3200 €	3200 €	3200 €	3200 €	3200 €
10 H/J				



Figure 116 : Le droit de pêche est étroitement lié à la maîtrise des baux  
(Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION R3 : Simplifier et optimiser la réglementation pêche

## Fiche action R3-1 : Garantir la conformité de la réglementation avec le Code de l'Environnement

<b>Objectif</b>	Disposer d'une réglementation conforme / Eviter une attaque des arrêtés
<b>Thématique</b>	Réglementation
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>La réglementation pêche est issue du Code de l'Environnement qui constitue le document cadre. Lorsque le préfet éditte des arrêtés préfectoraux, sur proposition de la FDPPMA, il reprend les dispositions du document cadre.</p> <p>Cela signifie que le préfet ne légifère pas et qu'il ne peut pas déroger au Code de l'Environnement. Cependant, certains articles du document cadre laissent une marge de manœuvre au préfet à conditions que les nouvelles dispositions soient « <i>exceptionnelles</i> » et « <i>motivées</i> » en particulier pour les restrictions portant sur les techniques de pêche.</p> <p>Dans la réalité, les arrêtés préfectoraux qui adoptent des dispositions plus restrictives que celles prévues par le Code de l'Environnement sont rarement motivées. Cette position est très risquée car en cas de verbalisation sur une de ces dispositions, un pêcheur pourrait attaquer l'arrêté et entraîner son annulation.</p> <p>Motiver une décision revient à démontrer son intérêt, en général grâce à des études scientifiques comme c'est le cas lorsque la taille légale minimale de la truite doit être modifiée à la hausse ou à la baisse. La vocation touristique de certains parcours peut également être évoquée.</p> <p>En cas d'annulation d'un arrêté, cela signifie que pour le reste de l'année en cours, la réglementation départementale se référera uniquement au Code de l'Environnement. Ainsi les parcours spécifiques, les réserves de pêche et les mesures spécifiques seront annulées tandis que les quotas journaliers et les tailles légales minimales de captures seront celles prévues d'office à savoir 23 cm pour la truite avec un quota journalier de 10 poissons par pêcheurs.</p> <p>En cas d'attaque d'un arrêté préfectoral, pour les années à venir les services de la préfecture seront certainement très frileux à l'idée de mettre en œuvre des réglementations ambitieuses mais qui doivent être justifiées. Il y aura donc une perte de crédibilité de la FDPPMA et donc des AAPPMA.</p> <p>Actuellement plusieurs mesures des arrêtés préfectoraux ne sont pas motivées ce qui est risqué. Il convient donc de justifier celles qui peuvent l'être et de se rapporter au cadre général du Code de l'Environnement pour celles qui ne peuvent pas l'être. Il s'agit ainsi des mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Restrictions concernant les types d'hameçons,</li> <li>• Limitation des techniques de pêche,</li> <li>• Limitation de la pêche en wading,</li> <li>• Obligation de remise à l'eau d'une ou plusieurs espèces (no-kill).</li> </ul>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Motiver les dispositions prévues dans les arrêtés préfectoraux,</li> <li>➤ Supprimer les dispositions des arrêtés préfectoraux qui ne peuvent pas être motivées.</li> </ul>

**Compléments**

L'article R436-23 du Code de l'environnement autorise le préfet à déroger « dans certaines parties de cours d'eau ou de plans d'eau et à titre **exceptionnel**, le préfet peut, **par arrêté motivé**, interdire l'emploi de certains modes ou procédés de pêche, limiter l'emploi des lignes mentionnées au 1° du I à des techniques particulières de pêche ou exiger de tout pêcheur qu'il remette immédiatement à l'eau les spécimens capturés d'une ou de plusieurs espèces ou de toutes les espèces ».

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	DDT
<b>Budget prévisionnel :</b>	480 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	480 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	1,5 H/J
<b>Programmation :</b>	2025
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P6, P7, P8, P9, A4-9, PR1, R3-5, R3-9, R4
<b>Critères d'évaluation :</b>	Conformité des arrêtés préfectoraux



	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	480 €	/	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	480 €	/	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	1,5 H/J	/	/	/	/



Figure 117 : Les restrictions concernant les modèles d'hameçons à utiliser doivent être motivées (Source : AYGA)

## Fiche action R3-2 : mettre en œuvre une politique incitative pour simplifier / Supprimer les règlements intérieurs des AAPPMA

<b>Objectif</b>	Simplifier la réglementation
<b>Thématique</b>	Réglementation / Accessibilité à la pêche
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Les règlements intérieurs n'ont pas vocation à réglementer la pratique des membres. Ils doivent uniquement encadrer le fonctionnement des associations. Si l'on ajoute le fait qu'il est impossible de verbaliser un contrevenant à un règlement intérieur, on comprendra aisément la portée plus que limitée de ces derniers.</p> <p>Dans le département de la Meuse 23 AAPPMA ont un règlement intérieur à destination de leurs adhérents dont 18 réciprocaires, majoritairement pour des cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie qui souffrent bien souvent d'une surprotection réglementaire.</p> <p>Ces règlements sont plus restrictifs que le Code de l'Environnement et portent sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitation des jours de pêche,</li> <li>• Limitation du nombre de cannes,</li> <li>• Quota annuel pour une espèce,</li> <li>• Limitation des techniques de pêche,</li> <li>• Carnet de prise obligatoire,</li> <li>• Limitation de la pêche en wading,</li> <li>• Taille légale minimale relevée et non prévue par le Code de l'Environnement,</li> <li>• Horaires de pêche restrictifs,</li> <li>• Fermeture arbitraire de la pêche,</li> <li>• Interdiction de pêcher le brochet en janvier à l'étang des Bercettes,</li> <li>• Etc.</li> </ul> <p>Concrètement, la réglementation n'a jamais protégé les poissons et il n'y a pas lieu d'imposer de nouvelles restrictions par principe de précaution arbitraire. On ajoutera que les AAPPMA réciprocaires œuvrent pour faciliter la vie des pêcheurs et partager leurs baux à tous. Le maintien de règlements intérieurs dans un contexte réciprocaire va à l'encontre des objectifs à atteindre : faciliter et améliorer la pratique des adhérents.</p> <p>La compréhension réelle des facteurs limitants au développement des populations piscicoles est complexe. C'est pourquoi la formation des bénévoles des AAPPMA est essentielle pour qu'ils aient conscience de la portée réelle de la réglementation pêche.</p> <p>Il s'agit également d'harmoniser les pratiques à l'échelle des bassins versants. Il est ainsi souhaitable que les membres du conseil d'administration de la FDPPMA55 montrent l'exemple dans leurs AAPPMA respectives en supprimant ou éventuellement en simplifiant les règlements intérieurs en vigueur.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Former les bénévoles et les élus des AAPPMA,</li> <li>➤ Montrer l'exemple dans les AAPPMA gérées par des élus membres du conseil d'administration de la FDPPMA55,</li> <li>➤ Supprimer les règlements intérieurs à minima dans les AAPPMA réciprocaires.</li> </ul>

**Compléments**

La réglementation érigée dans le Code de l'Environnement est déjà assez compliquée en plus d'être partiellement infondée. De fait, elle constitue un frein au recrutement de nouveaux pêcheurs. Il est donc préférable de se conformer au Code de l'Environnement et de ne pas ajouter de règlements intérieurs plus restrictifs.

Le lac de Madine reste cependant un cas à part rare avec une restriction sévère concernant les prélèvements pour l'espèce brochet. Ce dernier présente en effet une forte capturabilité et la qualité de pêche à tendance à décliner en présence de prélèvements importants.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, DDT
<b>Budget prévisionnel :</b>	2560 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	2560 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	8 H/J (formation des AAPPMA : 2 jours, formation et incitation des membres du C.A. : 1 jour, rencontre au cas par cas des AAPPMA : 5 jours)
<b>Programmation :</b>	2025
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P13, C2, C3, AN3, T1, T2-1, T2-2, T2-3, F1, F4, F5, F6, F7, F8, F9, F10, F11, R1, R3-1, R4-1, R4-2, R4-3, MA13
<b>Critères d'évaluation :</b>	Nombre de règlements intérieurs supprimés



<b>Budget prévisionnel</b>	2560 €	/	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	2560 €	/	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	8 H/J	/	/	/	/

## Fiche action R3-3 : Simplifier la réglementation pêche à l'étang du Perroi

<b>Objectif</b>	Simplifier la réglementation
<b>Thématique</b>	Réglementation
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	Départemental / Régional
<b>Contexte</b>	<p>L'étang du Perroi est un plan d'eau géré par la FDPPMA55 sur un mode de fonctionnement privé. Il est orienté vers la gestion de l'espèce brochet en no-kill avec un système de réservation payant et il s'adresse donc à des pêcheurs spécialistes, bien que des animations pêche y soient également réalisées.</p> <p>Les pêcheurs spécialistes s'accommodent en général assez bien des restrictions réglementaires mais il est cependant préférable que ces dernières soient fondées. Dans le cas contraire, il faut s'attendre à développer des freins au développement de la pêche.</p> <p>C'est par exemple le cas pour l'obligation d'utiliser des hameçons simples sans arillons ou avec arillons écrasés. Cette mesure s'adresse à un public averti car la modification de l'armement des leurres demande une certaine technicité.</p> <p>De plus, l'étang est orienté vers la recherche des gros brochets. Ces derniers se pêchent efficacement avec de gros leurres qu'il est difficile d'armer avec des hameçons simples adaptés, dont les références sont par ailleurs difficiles à trouver.</p> <p>Il est ainsi préférable de ne pas imposer de restrictions concernant l'armement des leurres, ce facteur n'étant pas prépondérant concernant la survie des poissons capturés. Il semble plus judicieux de former les pêcheurs aux manipulations adaptées, dans l'objectif de réduire celles-ci au maximum, en particulier lorsque les conditions sont limitantes (température de l'air, température de l'eau, durée de combat, poisson piqué profondément, diamètre de la ligne, etc.).</p> <p>Pour finir, les horaires de début de pêche sont trop tardifs et celles de fin de pêche trop précoces ce qui ne permet de bénéficier ni des coups du matin, ni des coups du soir. Or ces créneaux horaires peuvent être décisifs pour réussir des captures de brochets.</p> <p>Il convient donc de simplifier et d'adapter la réglementation en vigueur dans le but de rechercher la satisfaction des pêcheurs qui réservent une barque pour une journée.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Simplifier la réglementation pêche à l'étang du Perroi.
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	/
<b>Budget prévisionnel :</b>	320 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	320 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	1 H/J (présentation aux membres du C.A. : 0,5 jour, communication auprès des pêcheurs : 0,5 jour)
<b>Programmation :</b>	2026
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P13, C2, C3, AN3, T1, T2-1, T2-2, T2-3, F1, F4, F5, F6, F7, F8, F9, F10, F11, R1, R3-1, R4-1, R4-2, R4-3, MA13
<b>Critères d'évaluation :</b>	Simplification de la réglementation pêche à l'étang du Perroi



<b>Budget prévisionnel</b>	/	320 €	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	320 €	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	1 H/J	/	/	/



Figure 118 : Il est préférable de former les pêcheurs à la manipulation des poissons plutôt que de restreindre leur pratique (Source : J. Chevalier)

## Fiche action R3-4 : Etendre et harmoniser la pêche de la carpe de nuit tous les jours et toute l'année

<b>Objectif</b>	Simplifier la réglementation
<b>Thématique</b>	Réglementation / Accessibilité à la pêche
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>La pêche de la carpe de nuit est autorisée sur plusieurs plans d'eau du département ainsi que sur plusieurs biefs de la Meuse et des canaux ce qui constitue un réseau de secteurs de nuit important.</p> <p>Cependant la réglementation n'y est pas attractive en plus de ne pas être harmonisée.</p> <p>En effet, la pêche de la carpe de nuit est autorisée du 1<sup>er</sup> vendredi de mai au dernier lundi d'octobre et uniquement du vendredi soit au lundi matin. Sauf au lac de Madine et au plan d'eau du Pré l'Evêque où elle est autorisée tous les jours mais du 1<sup>er</sup> avril au 2<sup>ème</sup> lundi d'octobre.</p> <p>Cette réglementation est trop compliquée et elle n'incite pas à venir pêcher la carpe dans la Meuse. C'est particulièrement vrai lorsque l'on provient d'un département plus libertaire, et ils sont nombreux, où la pêche de la carpe de nuit est autorisée tous les jours de l'année, sachant que l'hiver seuls les plus acharnés pêchent encore de nuit.</p> <p>La réglementation actuellement en vigueur ne prend pas en compte les besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des pêcheurs qui travaillent le week-end,</li> <li>• Des pêcheurs qui peuvent se libérer en semaine, à l'heure des RTT et des congés payés,</li> <li>• Des jeunes qui sont en vacances et qui ont d'autres activités le week-end,</li> <li>• Des pêcheurs extérieurs qui veulent réaliser des sessions de plus de 3 jours.</li> </ul> <p>Il est donc nécessaire d'harmoniser la réglementation relative à la pêche de la carpe de nuit et d'autoriser cette pêche tous les jours de l'année. Il n'y a aucune justification valable pour être autant restrictif alors que de nombreux départements voisins, dont la Haute-Marne, la Marne et les Ardennes, n'y trouvent pas d'inconvénients.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Harmoniser la réglementation carpe de nuit,</li> <li>➤ Ouvrir la pêche de la carpe de nuit tous les jours de l'année.</li> </ul>

Compléments

/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, DDT, propriétaires riverains
<b>Budget prévisionnel :</b>	640 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	640 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	2 H/J (présentation aux membres du C.A et aux AAPPMA)
<b>Programmation :</b>	2026
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P5, C1, C2, C3, C5, C7, C12-5, AN5-6, F1, F4, F10, F11, R4, MA10
<b>Critères d'évaluation :</b>	Etat d'avancement de la mesure



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget prévisionnel	/	640 €	/	/	/
Financement FDPPMA55	/	640 €	/	/	/
Temps d'animation FD	/	2 H/J	/	/	/



Figure 119 : La pêche de la carpe de nuit doit être encadrée mais dans un esprit de simplification et d'attractivité (Source : FDPPMA12)

## Fiche action R3-5 : Simplifier et harmoniser la réglementation sur les parcours no-kill

<b>Objectif</b>	Simplifier la réglementation
<b>Thématique</b>	Réglementation / Accessibilité à la pêche
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Les parcours no-kill constituent des parcours vitrine destinés à créer de l'engouement et à flécher des parcours qualitatifs pour les pêcheurs locaux ou extérieurs. Dans la majorité des cas, la réglementation no-kill qui consiste à relâcher sur place les poissons capturés, ne permet pas d'augmenter la densité. Au mieux, elle peut permettre d'augmenter le nombre de gros sujets à condition que le potentiel de grossissement soit réel et que l'espèce cible soit bien choisie.</p> <p>Qui dit parcours vitrines dit réglementation simple, donc compréhensible par tous, et harmonisée entre les types de parcours. Or ce n'est pas le cas dans la Meuse où il existe 3 types de réglementations sur les parcours no-kill :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pêche autorisée uniquement à la mouche fouettée,</li> <li>• Pêche autorisée uniquement à la mouche fouettée et aux leurres,</li> <li>• Pêche autorisée à toutes les techniques légales.</li> </ul> <p>Le Code de l'Environnement permet aux préfets de restreindre les techniques de pêche mais la mesure doit rester exceptionnelle et l'arrêté doit être motivé. Cependant, ce n'est pas le cas dans la Meuse.</p> <p>On ajoutera que l'utilisation d'hameçons simples sans arillons est obligatoire sur certains parcours no-kill, alors que sur d'autres les hameçons qu'ils soient triples, doubles ou simples ne doivent pas présenter d'arillons et enfin, sur certains parcours tous les types d'hameçons sont acceptés. Là aussi, c'est incompréhensible. Et là aussi, les mesures ne sont pas motivées, pire, elles sont injustifiables d'un point de vue biologique.</p> <p>Maintenir des réglementations non motivées, c'est prendre le risque de voir l'Arrêté préfectoral attaqué et annulé.</p> <p>Il faut également se poser la question de l'intérêt biologique de ces restrictions. Clairement, la pêche n'a jamais mis en danger les populations piscicoles et imposer des restrictions qui sous-entendent le contraire est très dangereux. Cela revient à se tirer une balle dans le pied et à faire le jeu des associations animalistes anti-pêche qui œuvrent dans le même sens mais pour des raisons différentes : l'interdiction pure et simple de la pêche.</p> <p>Pour toutes ces raisons, il serait judicieux d'autoriser sur ces parcours vitrines toutes les techniques de pêche et tous les modes d'armement des leurres et appâts avec une seule et même réglementation à l'échelle du département.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Simplifier et harmoniser la réglementation pêche sur les parcours no-kill,</li> <li>➤ Motiver les dispositions dérogatoires des arrêtés préfectoraux.</li> </ul>

<b>Compléments</b>	<p>L'article R436-23 du Code de l'environnement autorise le préfet à déroger « <i>dans certaines parties de cours d'eau ou de plans d'eau et à titre exceptionnel, le préfet peut, par arrêté motivé, interdire l'emploi de certains modes ou procédés de pêche (...) ou exiger de tout pêcheur qu'il remette immédiatement à l'eau les spécimens capturés d'une ou de plusieurs espèces ou de toutes les espèces</i> ».</p>
--------------------	--

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, DDT
<b>Budget prévisionnel :</b>	640 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	640 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	2 H/J (présentation aux membres du C.A et aux AAPPMA)
<b>Programmation :</b>	2025
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P4, P7, P8, P9, A4, C1, C2, C3, C5, C7, T2-1, T2-2, F1, F3, F4, F10, F11, F12, R1, R2, R3-1, R4
<b>Critères d'évaluation :</b>	Etat d'avancement de la mesure



<b>Budget prévisionnel</b>	640 €	/	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	640 €	/	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	2 H/J	/	/	/	/

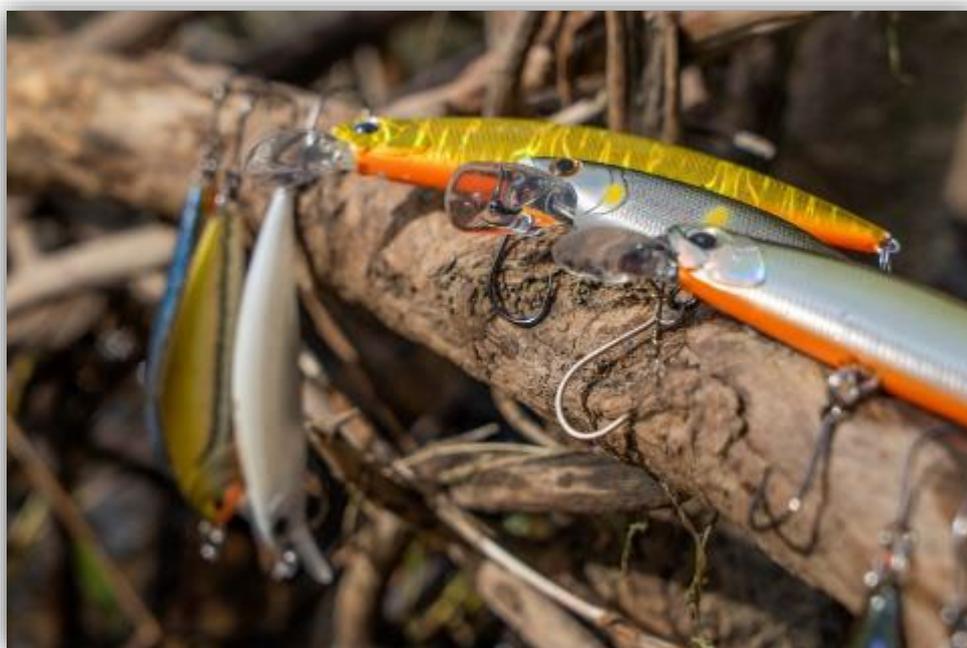


Figure 120 : L'obligation d'utiliser des hameçons simples sans arillons n'est pas prévue par le Code de l'Environnement, non motivée elle est illégale (Source : FDPPMA12)

## Fiche action R3-6 : Autoriser la pêche dans les canaux lorsque le niveau baisse de 100 cm

<b>Objectif</b>	Simplifier la réglementation
<b>Thématique</b>	Réglementation / Accessibilité à la pêche / Maintien de la pêche de proximité
<b>Priorité</b>	3
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Cette mesure est destinée à protéger les poissons dans les canaux alors que ces derniers sont de plus en plus soumis à d'importantes baisses de niveaux d'eau en raison de fuites ou du fait de la gestion de l'eau entre les biefs.</p> <p>Néanmoins, du fait de l'arrêt de la navigation, l'eau des canaux s'est éclaircie et la végétation aquatique s'est fortement développée ce qui constitue de nombreux habitats et refuges pour les poissons. Ces herbiers découragent par ailleurs de nombreux pêcheurs ce qui engendre une faible pression de pêche.</p> <p>Il est dommage de ne pas pouvoir pêcher les canaux alors qu'ils sont faciles d'accès et qu'il s'agit parfois des seules eaux classées en 2<sup>ème</sup> catégorie sur certains territoires. Or, les jeunes qui pratiquent majoritairement aux leurres sont capables d'utiliser des techniques de pêche qui s'accommodent de la présence de végétation aquatique.</p> <p>Leur interdire la pêche en période de basses eaux, et celles-ci sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus longues, revient à les priver d'un terrain de jeu formidable dans lequel les poissons ne sont absolument pas en danger.</p> <p>On ajoutera que le présent SDDLDP conseille de mettre en valeur les canaux et d'assurer la promotion de la pêche sur ces milieux artificiels. Les restrictions peu utiles, et c'est le cas pour celle qui concerne l'interdiction de pêche en cas de baisse de niveau d'au moins 100 cm, méritent d'être levées.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Autoriser la pêche dans les canaux en tout temps, sauf cas particulier (assec, absence de végétation aquatique en cas de forte baisse de niveau, etc.).</li> </ul>

<b>Compléments</b>	<p>L'article R436-12 du Code de l'environnement précise qu' « <i>il est interdit de pêcher dans les parties de cours d'eau, canaux ou plans d'eau dont le niveau est abaissé artificiellement, soit dans le but d'y opérer des curages ou travaux quelconques, soit en raison du chômage des usines ou de la navigation, soit à la suite d'accidents survenus aux ouvrages de retenue.</i></p> <p><i>Toute personne responsable de l'abaissement des eaux doit, sauf cas de force majeure, avertir la gendarmerie, la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques et le service chargé de la police de la pêche, au moins huit jours à l'avance, du moment où le niveau des eaux sera abaissé. En cas d'accident survenu à un ouvrage de retenue, la déclaration doit être faite immédiatement par le responsable de l'ouvrage.</i></p> <p><b><i>Les dispositions du premier alinéa du présent article ne s'appliquent pas aux cas d'abaissement laissant subsister dans un cours d'eau, un canal ou une retenue à vocation saisonnière une hauteur d'eau ou un débit garantissant la vie et la circulation des poissons. »</i></b></p>
--------------------	---

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, DDT
<b>Budget prévisionnel :</b>	640 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	640 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	2 H/J (présentation aux membres du C.A et aux AAPPMA)
<b>Programmation :</b>	2026
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A4-3, A4-4, A5-8, A6-2, C3, C7, C8, C12-2, ANT1, T2-2, T2-3, F3, F10, F11, R1, R3-7
<b>Critères d'évaluation :</b>	Suppression de l'interdiction de pêcher lorsque le niveau d'eau des canaux baisse de 100 cm



<b>Budget prévisionnel</b>	/	640 €	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	640 €	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	2 H/J	/	/	/



Figure 121 : L'abondance de végétation aquatique permet de continuer à pêcher dans les canaux malgré les baisses de niveaux qui peuvent être importantes  
(Source : AYGA)

## Fiche action R3-7 : Autoriser la pêche en période de sécheresse

<b>Objectif</b>	Simplifier la réglementation
<b>Thématique</b>	Règlementation / Accessibilité à la pêche / Maintien de la pêche de proximité
<b>Priorité</b>	3
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Traditionnellement les AAPPMA demandent une interdiction de la pêche sur leurs lots lorsque les rivières dont elles ont la gestion atteignent un niveau d'étiage sévère, parfois sans conséquences sur les conditions réelles de vie des poissons et notamment concernant la thermie.</p> <p>Ces demandes ont majoritairement lieu sur des cours d'eau peuplés de salmonidés qui font traditionnellement l'objet de mesures de surprotection de la part des AAPPMA.</p> <p>Cependant, interdire la pêche en période de sécheresse envoie un signal fort au grand public et donc aux associations animalistes qui souhaitent voir la pêche interdite. Ce message est clair : les pêcheurs font du mal, ils doivent se raisonner et ne pas pêcher en période de sécheresse au risque de nuire aux populations piscicoles.</p> <p>Si d'un point de vue éthique il est effectivement mal vu de pratiquer dans des cours d'eau en situation de crise, en réalité que l'on pêche ou pas, l'issue sera la même : les mortalités seront massives et si la situation n'est pas extrême les quelques géniteurs qui survivront assureront la reconquête naturelle des cours d'eau.</p> <p>On ajoutera qu'il est extrêmement difficile de pêcher des salmonidés légalement lorsque les rivières sont très basses et le cas échéant la thermie trop élevée.</p> <p>Enfin, en période de sécheresse le moindre rejet suspect peut entraîner des mortalités sévères et il est préférable de voir quelques pêcheurs au bord de l'eau accomplir leur rôle de sentinelle plutôt que d'en interdire l'accès et de laisser le champ libre aux personnes mal intentionnées.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Maintenir l'activité pêche en période de sécheresse.

<b>Compléments</b>	Il est clair que l'absence d'interdiction de pêcher en période de sécheresse peut être difficile à accepter pour les AAPPMA et il peut s'agir d'une mesure politiquement incorrecte. Mais lorsque l'on mesure réellement les désavantages de l'interdiction de pêche, la raison devrait l'emporter sur l'affect.
--------------------	--

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, DDT
<b>Budget prévisionnel :</b>	640 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	640 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	2 H/J (présentation aux membres du C.A et aux AAPPMA)
<b>Programmation :</b>	2027
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	C3, C5, C7, C8, F1, F2, F3, F10, F11, R1, R3-6, R4
<b>Critères d'évaluation :</b>	Suppression de l'interdiction de pêcher en période de sécheresse, hors cas exceptionnels



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget prévisionnel	/	/	640 €	/	/
Financement FDPPMA55	/	/	640 €	/	/
Temps d'animation FD	/	/	2 H/J	/	/



Figure 122 : Il est préférable de ne pas interdire la pêche en période d'étiage sévère (Source : AYGA)

## Fiche action R3-8 : Classer l'espèce Black-bass en no-kill à l'échelle du département

<b>Objectif</b>	Valoriser les populations de Black-bass
<b>Thématique</b>	Règlementation / Communication
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Le Black-bass est un poisson carnassier qui présente de nombreux atouts. Tout d'abord, il est rustique et tout à fait adapté pour empoissonner de petites pièces d'eau ce qui est difficilement possible avec le brochet et le sandre qui ont du mal à développer leurs populations dans ces conditions.</p> <p>D'un point de vue halieutique, le Black-bass est une espèce ludique qui se recherche à toutes les techniques y compris à la mouche, il est facilement visible sous la surface à l'affût ou en déplacement et il est très combattif.</p> <p>C'est pourquoi il est très recherché par toutes les générations malgré son caractère lunatique qui peut rendre sa capturabilité variable en fonction des jours. Mais comme il est facilement observable, il est motivant de retourner au bord de l'eau pour le tenter à nouveau. Il n'est pas possible de douter de sa présence.</p> <p>Au chapitre des inconvénients, les empoissonnements sont coûteux, plus de 20 € le kg, et il est vulnérable en période de reproduction car le mâle défend farouchement sa progéniture.</p> <p>L'espèce est peu présente dans le département excepté sur la Meuse à Verdun où sa pêche est autorisée mais en no-kill. De petites populations subsistent sur certains plans d'eau comme à Dun-sur-Meuse mais il s'agit d'une espèce d'avenir qui va se développer avec le réchauffement climatique et la volonté de certaines AAPPMA.</p> <p>Autoriser la pêche du Black-bass en no-kill dans le département de la Meuse est actuellement une mesure de communication plus de que protection étant donné que la plus belle population du département l'est déjà. Mais cette nouvelle réglementation permet d'envoyer un signal fort aux jeunes générations qui sont très soucieuses de l'avenir de cette espèce.</p> <p>Il conviendra cependant de développer les populations de Black-bass sur les sites adaptés, c'est-à-dire ceux qui sont faiblement peuplés en brochets et/ou qui disposent d'une capacité d'accueil suffisante pour limiter la concurrence interspécifique.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Classer l'espèce Black-bass en no-kill à l'échelle du département.

<b>Compléments</b>	/
--------------------	---

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, DDT
<b>Budget prévisionnel :</b>	160 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	160 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	0.5 H/J (Présentation du projet aux AAPPMA, proposition de la mesure à la DDT)
<b>Programmation :</b>	2026
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P4, P9, P10, A5-14, C1, C2, C3, C5, C7, F3, F4, R3-1
<b>Critères d'évaluation :</b>	Classement de l'espèce Black-bass en no-kill à l'échelle du département par arrêté préfectoral



<b>Budget prévisionnel</b>	/	160 €	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	160 €	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	0,5 H/J	/	/	/

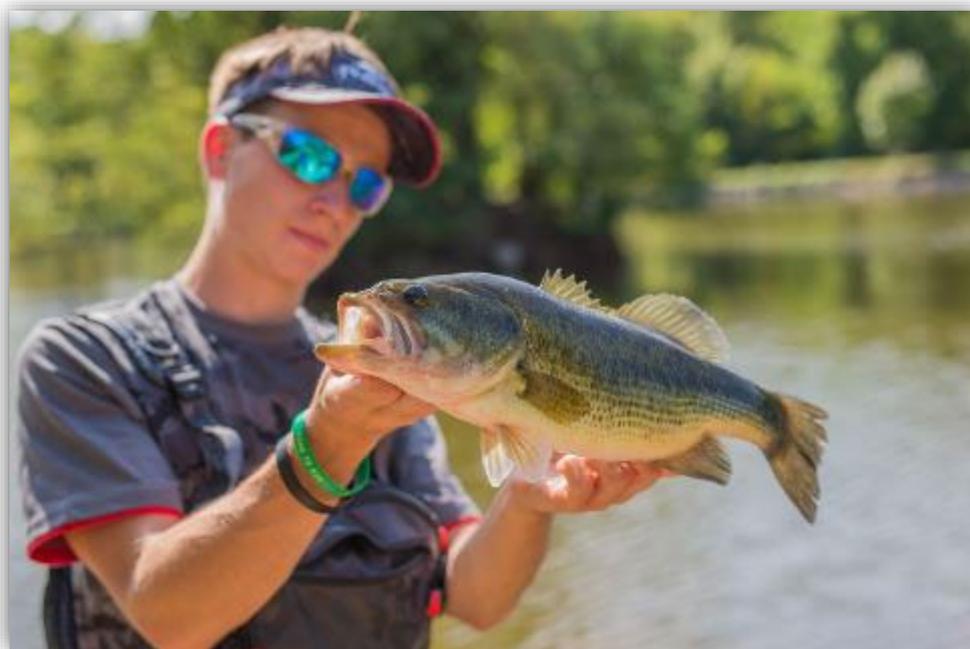


Figure 123 : Le Black-bass est très prisé des pêcheurs et en particulier des jeunes (Source : FDPPMA12)

## Fiche action R3-9 : Supprimer l'interdiction de pêcher dans l'eau en mars

<b>Objectif</b>	Simplifier la réglementation
<b>Thématique</b>	Réglementation
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>L'arrêté préfectoral permanent interdit la pêche en marchant dans l'eau sur les eaux de 1<sup>ère</sup> catégorie du 2<sup>ème</sup> samedi de mars qui correspond à l'ouverture de la pêche de la truite au 4<sup>ème</sup> dimanche de mars, soit une durée de 15 jours.</p> <p>Il est possible d'imaginer que cette mesure a pour objectif de protéger les frayères à truite et les alevins émergents, généralement en mars, du piétinement des pêcheurs. Dans la réalité, il n'existe pas d'étude scientifique qui documenterait un éventuel impact de la pêche en wading sur le recrutement en Truites fario.</p> <p>Il s'agit donc, comme souvent, d'un principe de précaution qui repose sur le bon sens. Mais les dynamiques des populations ne sont régies ni par le bon sens, ni par l'empirisme, ni par l'affect.</p> <p>L'interdiction de pêcher en wading peut s'entendre lorsque les milieux aquatiques sont fragiles : présence de tuf par exemple ou présence d'espèce gravement menacée comme la moule perlière. Mais en dehors de ces cas il est plus intéressant de matérialiser les principales frayères, en cas de zones de concentration, avec la mise en place de réserves temporaires plutôt que de procéder à une interdiction punitive qui ne fait pas preuve de discernement.</p> <p>On ajoutera que les cours d'eau meusiens sont encombrés et qu'il est souvent plus pratique de pêcher depuis le lit de la rivière pour prospecter efficacement le secteur choisi. Il est également souvent nécessaire de traverser les cours d'eau pour prospecter alternativement les berges les plus porteuses.</p> <p>En résumé, l'interdiction de pêcher en wading les 15 premiers jours de l'ouverture de la pêche en 1<sup>ère</sup> catégorie en mars ne repose sur aucun fondement. Elle est donc impossible à motiver alors qu'il s'agit d'une obligation qui est demandée par le Code de l'Environnement.</p> <p>Ne pas motiver ce type de décision c'est prendre le risque de voir l'arrêté permanent attaqué et de perdre en crédibilité auprès des services de l'état.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Supprimer l'interdiction de pêche en wading en mars

<b>Compléments</b>	L'article R436-32 du Code de l'Environnement permet « <i>lorsque les caractéristiques locales du milieu aquatique justifient des mesures particulières de protection du patrimoine piscicole, le préfet peut, par arrêté motivé, interdire la pêche en marchant dans l'eau dans les cours d'eau et les plans d'eau qu'il désigne</i> ».
--------------------	---

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, DDT
<b>Budget prévisionnel :</b>	160 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	160 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	0.5 H/J (Présentation du projet aux AAPPMA, proposition de la mesure à la DDT)
<b>Programmation :</b>	2025
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	A5-11, A5-12, A5-13, A6-1, C3, C5, C7, F3, F4, R1, R3-1, R4
<b>Critères d'évaluation :</b>	Suppression de l'interdiction de pêcher en wading en mars



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

160 €	/	/	/	/
160 €	/	/	/	/
0,5 H/J	/	/	/	/



Figure 124 : En plus d'être pratique, l'impact de la pêche en wading n'a jamais été démontré (Source : FDPPMA12)

Fiche action R3-10 : Reclasser en 2<sup>ème</sup> catégorie l'étang des Machères

<b>Objectif</b>	Adapter la réglementation
<b>Thématique</b>	Règlementation
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>L'étang des Machères est actuellement classé en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole alors que son peuplement piscicole est composé d'espèces de 2<sup>ème</sup> catégorie : cyprinidés et carnassiers. On ajoutera qu'il est localisé sur la haute vallée de l'Ornain qui est dominée par des eaux en 1<sup>ère</sup> catégorie. Ainsi, diversifier l'offre avec des eaux ouvertes toute l'année et en particulier pour les plans d'eau qui sont rares sur ce secteur constitue une belle opportunité d'étendre la période de pêche.</p> <p>En effet, maintenir un classement en 1<sup>ère</sup> catégorie qui serait injustifié c'est autoriser uniquement la pêche pendant 6 mois de l'année, de mars à septembre, alors qu'un classement en 2<sup>ème</sup> catégorie permet de pêcher toute l'année en respectant les périodes de fermetures par espèces.</p> <p>On notera cependant que l'AAPPMA « La Saumonée » de Gondrecourt-le-Château qui gère le plan d'eau des Machères n'est pas réciprocaire.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Reclasser en 2 <sup>ème</sup> catégorie piscicole l'étang des Machères.

<b>Compléments</b>	En cas de réciprocité, l'étang des Machères serait très adapté pour envisager une labellisation ou des aménagements de type pontons. Cependant, l'accès au plan d'eau s'effectue depuis une route départementale et la visibilité est mauvaise. Il est donc délicat de réaliser la promotion de ce plan d'eau, pourtant intéressant, mais dont l'accès n'est pas sécurisant.
--------------------	--

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, DDT
<b>Budget prévisionnel :</b>	4800 € (étude de reclassement avec suivi thermique, pose de filets et rédaction du rapport : 4000 €, coût H/J : 800 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	2000 € (30 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF, Conseil Départemental, Conseil régional, AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	2.5 H/J (présentation du projet à l'APPMA : 0,5 jour, suivi du prestataire : 1,5 jours, présentation à la DDT : 0,5 jour)
<b>Programmation :</b>	2026
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P4, A1, C1, C2, AN3, F3, F4, F5, F6, R3-2
<b>Critères d'évaluation :</b>	Reclassement en 2 <sup>ème</sup> catégorie de l'étang des Machères



<b>Budget prévisionnel</b>	/	4800 €	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	2000 €	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	2,5 H/J	/	/	/



Figure 125 : L'étang des Machères mériterait d'être reclassé en 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole (Source : AYGA)

## FICHE ACTION R4 : Optimiser le fonctionnement de la garderie

## Fiche action R4-1 : Accentuer la garderie sur les parcours thématiques

<b>Objectif</b>	Accentuer la garderie sur les parcours thématiques
<b>Thématique</b>	Garderie / Règlementation
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Les parcours thématiques comme les parcours labellisés, les parcours de nuit ou encore les parcours no-kill représentent la vitrine de la pêche dans le département.</p> <p>Il est donc nécessaire d'accentuer l'effort de garderie sur ces parcours avec une présence régulière des gardes et des agents assermentés.</p> <p>Il en est de même pour les parcours faciles d'accès ainsi que ceux sur lesquels les truites surdensitaires sont concentrées qui constituent également des parcours thématiques et sur lesquels des débordements sont régulièrement observés avec un dépassement des quotas journaliers.</p> <p>Le produit doit ainsi correspondre à l'étiquette. Il n'y a en effet rien de pire qu'un parcours vitrine sur lequel la réglementation n'est pas respectée. L'image qui est renvoyée est alors désastreuse et incompatible avec le développement du tourisme pêche.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier les parcours sensibles,</li> <li>➤ Mettre en place un calendrier de contrôles avec les organismes compétents pour assurer les opérations de garderie,</li> <li>➤ Augmenter les contrôles sur les parcours spécifiques.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA 55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, OFB, gendarmerie, police, agents des Réserves naturelles, gardes champêtres
<b>Budget prévisionnel :</b>	9600 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	9600 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	30 H/J (organisation de la garderie : base de 0.5 J/H par mois)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P4, P5, P6, P7, P8, P9, A4, A5, A6-1, C1, C2, C5, C7, F4, R1, R2, R3, R4-2, R4-3, R4-4
<b>Critères d'évaluation :</b>	Nombre de contrôles sur les parcours spécifiques et les parcours vitrines



<b>Budget prévisionnel</b>	1920 €	1920 €	1920 €	1920 €	1920 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	1920 €	1920 €	1920 €	1920 €	1920 €
<b>Temps d'animation FD</b>	6 H/J				



Figure 126 : Il est indispensable d'accroître la garderie sur les parcours vitrines et les parcours spécifiques (Source : FDPPMA55)

## Fiche action R4-2 : Assurer la formation continue des gardes pêche bénévoles

<b>Objectif</b>	Disposer d'un réseau de gardes pêche bénévoles formés
<b>Thématique</b>	Garderie / Règlementation
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>La réglementation pêche est par nature difficile à appréhender. Les gardes pêche particuliers bénévoles peuvent ainsi rencontrer des difficultés pour renseigner les pêcheurs sur la réglementation en vigueur.</p> <p>De fait, ils peuvent également rencontrer des difficultés pour remplir correctement les procès-verbaux.</p> <p>Les gardes pêche doivent en effet bien maîtriser la réglementation. Mais ils doivent également bien connaître la politique de la Fédération. Ce sont en effet, les représentants des gestionnaires de la pêche qui sont le plus en contact avec les pêcheurs. Ils portent donc la parole de la FDAAPPMA et donc des AAPPMA.</p> <p>Afin de permettre une communication de qualité mais aussi une bonne gestion administrative des procédures relatives à la police de la pêche, la formation continue des gardes pêche bénévoles doit être réalisée.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Former régulièrement les gardes pêche sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La réglementation pêche,</li> <li>• La rédaction et la gestion administrative des procès-verbaux,</li> <li>• La politique départementale de la FDPPMA55.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, OFB, gendarmerie
<b>Budget prévisionnel :</b>	11 400 € (frais de repas : 5000 €, coût H/J : 6400 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	11 400 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	20 H/J (2 sessions de formations par an)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Oui
<b>Actions liées :</b>	P4, P5, P6, P7, P8, P9, A4, A5, A6-1, C1, C2, C5, C7, F4, R1, R2, R3, R4-1, R4-3, R4-4
<b>Critères d'évaluation :</b>	Réalisations de 2 sessions annuelles de formation des gardes pêche particuliers



<b>Budget prévisionnel</b>	2280 €	2280 €	2280 €	2280 €	2280 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	2280 €	2280 €	2280 €	2280 €	2280 €
<b>Temps d'animation FD</b>	4 H/J				



Figure 127 : La formation régulières des gardes pêche particuliers bénévoles est nécessaire (Source : FDPPMA 12)

## Fiche action R4-3 : Recruter des gardes bénévoles assermentés par la FDPPMA55

<b>Objectif</b>	Recruter de nouveaux gardes pêche particuliers assermentés pour le département
<b>Thématique</b>	Garderie / Règlementation
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Les gardes pêche particuliers peuvent être commissionnés à l'échelle de leur AAPPMA par le Président de cette dernière ou à l'échelle du département par le Président de la FDPPMA.</p> <p>Dans le cadre de cette fiche action, c'est cette dernière échelle qui nous intéresse. Il s'agit en effet de mettre en place une garderie départementale avec une équipe de gardes pêches particuliers qui se voient attribuer un territoire mais ils seront amenés à réaliser des opérations de contrôle plus vastes en équipe.</p> <p>Ils seront par ailleurs en contact étroit avec les gendarmeries, les gardes champêtres, la police, les gardes d'AAPPMA, etc.</p> <p>Un garde référent sera nommé à l'échelle du département, appuyé par l'élu référent de la FDPPMA55 qui présidera la commission garderie.</p> <p>La principale difficulté consiste à recruter des gardes bénévoles motivés. Des appels à candidature doivent être lancés tandis qu'un réseau de bénévoles hors AAPPMA doit être constitué.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recruter des gardes bénévoles qui seront commissionnés à l'échelle du département,</li> <li>➤ Former les gardes,</li> <li>➤ Nommer un référent,</li> <li>➤ Créer la commission garderie,</li> <li>➤ Attribuer les territoires,</li> <li>➤ Organiser les tournées,</li> <li>➤ Défrayer les gardes bénévoles.</li> </ul>

<b>Compléments</b>	<p>Les gardes pêche départementaux portent la parole de la FDPPMA. Ils devront être exemplaires et être bien informés de la politique fédérale et de l'état d'avancement des principales thématiques.</p> <p>Les règles de défraiements ainsi que le contenu et le montant de l'enveloppe annuelle devront être formalisés et soumises à justificatifs.</p>
--------------------	---

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, OFB, gendarmerie, police, gardes champêtres, DDT
<b>Budget prévisionnel :</b>	53 500 € (base de 5 gardes départementaux avec une enveloppe individuelle annuelle de 1000 € soit 5000 € par an, tenue de garde à renouveler chaque année : 500 € par an soit 2500 €, coût H/J : 16 000 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	53 500 € (100 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	FNPF
<b>Temps d'animation :</b>	50 H/J
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P4, P5, P6, P7, P8, P9, A4, A5, A6-1, C1, C2, C5, C7, F2, F4, F8, R1, R2, R3, R412, R4-2, R4-4
<b>Critères d'évaluation :</b>	Mise en place de la garderie fédérale bénévole



<b>Budget prévisionnel</b>	10 700 €	10 700 €	10 700 €	10 700 €	10 700 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	10 700 €	10 700 €	10 700 €	10 700 €	10 700 €
<b>Temps d'animation FD</b>	10 H/J				



Figure 128 : Le déploiement d'une garderie fédérale est nécessaire pour mener à bien les opérations de contrôles ainsi que leur organisation  
(Source : FDPPMA68)

## Fiche action R4-4 : Optimiser la garderie et les tournées par bassins et territoires cohérents

<b>Objectif</b>	Optimiser la garderie
<b>Thématique</b>	Garderie
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	Départemental
<b>Contexte</b>	<p>Les gardes pêche particuliers bénévoles sont au nombre limité de 79 dont 8 à être commissionnés pour l'ensemble du département, alors que le territoire est vaste.</p> <p>Afin d'optimiser les opérations de garderie, il est possible de définir les secteurs d'interventions pour chaque garde, en rapport avec sa domiciliation.</p> <p>Cela éviterait de mobiliser des gardes pêche particuliers pour intervenir à l'opposé du département sur des territoires excentrés.</p> <p>Il est pour cela nécessaire d'élaborer en amont un plan de contrôle avec une optimisation des tournées et l'affectation de chaque garde.</p> <p>La désignation d'un référent de secteur par grand territoire cohérent et d'un référent général faciliterait l'organisation des tournées de garderie ainsi que la remontée d'informations.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Désigner un secteur d'attribution pour tous les gardes pêche particuliers,</li> <li>➤ Désigner un référent par secteur ainsi qu'un référent général,</li> <li>➤ Elaborer un plan de contrôle en amont.</li> </ul>

<b>Compléments</b>	/
--------------------	---

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, OFB, gendarmeries
<b>Budget prévisionnel :</b>	8000 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	8000 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	25 H/J
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	P4, P5, P6, P7, P8, P9, A4, A5, A6-1, C1, C2, C5, C7, F2, F4, F8, R1, R2, R3, R4-1, R4-2, R4-3
<b>Critères d'évaluation :</b>	Optimisation de la garderie / Affectation par secteurs

	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	1600 €	1600 €	1600 €	1600 €	1600 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	1600 €	1600 €	1600 €	1600 €	1600 €
<b>Temps d'animation FD</b>	5 H/J				

## ENJEUX MA : METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION HALIEUTIQUE CONCERTÉE AU LAC DE MADINE

Le lac de Madine constitue la vitrine de la pêche dans le département. En effet, il jouit d'une réputation internationale pour la pêche de la carpe avec des captures régulières entre 20 et plus de 30 kg.

Il est réputé nationalement pour la pêche du brochet avec une population exceptionnelle qui comporte bon nombre de sujets entre 90 et 130 cm.

Enfin, il fait partie des 20 plus grands lacs français d'une superficie d'au moins 1000 ha avec un biotope exceptionnel pour le développement de la faune piscicole : berges découpées et bordées de roselières, faible profondeur, végétation aquatique, clarté de l'eau, absence de marnage préjudiciable.

Aujourd'hui ce lac ne bénéficie pas des aménagements ni des infrastructures proportionnelles à sa renommée et à sa qualité. C'est ainsi qu'il est resté dans l'ombre des voisins : les lacs de la Forêt d'Orient, plus proches de la région parisienne il est vrai, et le lac du Der tout proche qui s'apparentent à des biotopes similaires.

L'activité pêche est donc importante à Madine. L'AAPPMA gestionnaire du lac est en effet la plus importante du département avec près de 7000 cartes de pêche vendues en 2023. On ajoutera que les nombreux événements pêche organisés sur le lac, en général des compétitions de pêche, connaissent toujours un franc succès.

Les fiches actions qui suivent ont pour objectif de redonner au lac de Madine une renommée nationale et de mener une politique de développement du tourisme pêche à la hauteur de sa réputation.



Figure 129 : Le lac de Madine est un biotope exceptionnel et rare à l'échelle nationale, en particulier pour cette superficie  
(Source : Gil Luglio)

## FICHE ACTION MA1 : Réunir le comité de pilotage régulièrement

<b>Objectif</b>	Développer une gestion concertée
<b>Thématique</b>	Développement de la pêche au lac de Madine
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>La convention de la gestion transitoire de la pêche et autorisation d'occupation du domaine public en date du 13 janvier 2022 détaille les droits et obligations des acteurs qui œuvrent au développement de la pêche sur le lac de Madine.</p> <p>L'article 1 acte la création d'un comité de pilotage qui regroupe l'AAPPMA « Les Pêcheurs de Madine », la FDPPMA55 et la SPL Chambley-Madine qui est le gestionnaire du site.</p> <p>Cette collectivité s'engage à « <i>animer ce comité et à en assurer une tenue régulière</i> » tous les 2 mois.</p> <p>A ce jour, le comité de pilotage se réunit trop irrégulièrement et le suivi des pistes de réflexion et des actions est difficile.</p> <p>Il convient donc de réaliser un plan de développement en définissant à l'avance les dates des commissions ce qui n'empêche pas de déclencher des réunions thématiques lorsque cela s'avère nécessaire.</p> <p>Les fiches actions qui suivent montrent qu'un programme de développement ambitieux peut être mené mais également qu'une meilleure synergie des acteurs est nécessaire.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réunir le comité de pilotage tous les 2 mois,</li> <li>➤ Définir les dates des Comités au mois de janvier de chaque année,</li> <li>➤ Réaliser des réunions thématiques lorsque c'est nécessaire.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Le lac de Madine est la propriété du Syndicat Mixte tandis que la région Grand Est en est le principal financeur.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	SPL Chambley-Madine
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, FDPPMA55, Meuse Attractivité
<b>Budget prévisionnel :</b>	9600 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	9600 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	30 H/J (6 comités de pilotage annuels dont préparation en amont)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Partiellement
<b>Actions liées :</b>	MA2, MA3, MA4, MA5, MA6, MA7, MA8, MA9, MA10, MA11, MA12, MA13
<b>Critères d'évaluation :</b>	Réalisation des 6 comités de pilotage annuels



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

1920 €	1920 €	1920 €	1920 €	1920 €
1920 €	1920 €	1920 €	1920 €	1920 €
6 H/J				

## FICHE ACTION MA2 : Réunir le comité de pilotage régulièrement

<b>Objectif</b>	Pérenniser le droit de pêche au lac de Madine
<b>Thématique</b>	Développement de la pêche au lac de Madine
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>La convention de la gestion transitoire de la pêche et autorisation d'occupation du domaine public en date du 13 janvier 2022 définit la durée du bail de pêche qui s'étend pour 5 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026. Ce bail prend en compte le lac de Madine ainsi que le petit plan d'eau du « haricot » qui est une annexe du lac idéale pour les animations pêche.</p> <p>Clairement, la durée de 5 ans est insuffisante pour mettre en œuvre les gestions adaptées et pour observer des résultats significatifs. En effet, le développement d'une population piscicole attractive s'évalue sur le moyen terme. Il en est de même pour le tourisme pêche qui peut fluctuer en fonction des années et qui demande une fidélisation des pêcheurs.</p> <p>Si l'on ajoute que l'AAPPMA investit chaque année entre 30 000 et 35 000 € d'empoisonnement et qu'un brochet met une dizaine d'années pour atteindre 1 mètre de longueur, il serait préférable d'allonger la durée du bail de pêche et de la porter à 15 ans.</p> <p>Il est absolument nécessaire d'avoir de la visibilité et d'envisager une projection à moyen terme. Actuellement, le droit de pêche au Lac de Madine est fragile alors que la pêche constitue un enjeu fort et incontournable.</p> <p>On ajoutera que dans le cadre de la mise en œuvre des fiches actions du SDDLPP la participation financière de la FDPPMA et de l'AAPPMA sera conséquente. Des garanties sont ainsi nécessaires pour assurer la pérennité du droit de pêche sur le lac.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Réunir le comité de pilotage et allonger la durée du bail de pêche à 15 ans.

<b>Compléments</b>	Il est également important de comprendre que l'engagement des bénévoles de l'AAPPMA est conséquent pour mener à bien leurs missions : empoisonnements, garderie, renseignement des pêcheurs, organisation des évènements, communication, veille, etc. Il est donc important de leur donner des perspectives d'avenir avec une durée de bail suffisante afin de préserver leur motivation.
--------------------	---

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	SPL Chambley-Madine
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, FDPPMA55, Meuse Attractivité
<b>Budget prévisionnel :</b>	320 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	320 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	1 H/J
<b>Programmation :</b>	2027
<b>Action engagée :</b>	Partiellement
<b>Actions liées :</b>	MA1, MA3, MA4, MA5, MA6, MA7, MA8, MA9, MA10, MA11, MA12, MA13
<b>Critères d'évaluation :</b>	Modification de la durée du bail à 15 ans



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget prévisionnel	/	/	320 €	/	/
Financement FDPPMA55	/	/	320 €	/	/
Temps d'animation FD	/	/	1 H/J	/	/



Figure 130 : Il est nécessaire d'attendre une dizaine d'années pour obtenir des gros brochets et ce sont eux qui font la renommée de Madine

(Source : AAPPMA « Les Pêcheurs de Madine »)

## FICHE ACTION MA3 : Labelliser le lac de Madine en station pêche

<b>Objectif</b>	Labelliser le lac de Madine
<b>Thématique</b>	Développement de la pêche au lac de Madine
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>« Le label Station Pêche est attribué aux communes Stations Vertes qui sont des véritables destinations touristiques de loisirs et de vacances, reconnues au niveau national comme des stations organisées, offrant des services et des loisirs au cœur d'une Nature respectée et préservée, garantissant une gamme de séjours à décliner selon les envies, des lieux et des activités à vivre et à partager, et, ouvrant sur des terroirs.</p> <p>Le label Station Pêche repose sur 10 engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des espaces agréés dans un cadre paysager agréable,</li> <li>• Proposer un service de conseil et d'information touristique, engagé dans une démarche de qualité,</li> <li>• Proposer un hébergement diversifié et une restauration ouverte à l'année (ou en cohérence avec la fréquentation touristique),</li> <li>• Disposer de commerces et services adaptés aux demandes des touristes et visiteurs,</li> <li>• Disposer d'une offre de loisirs de pleine nature,</li> <li>• Avoir un programme d'animations et de festivités,</li> <li>• Proposer une offre à destination des familles,</li> <li>• Favoriser l'accessibilité tarifaire pour tous,</li> <li>• Être engagé dans la démarche « Ecotourisme Station Verte »,</li> <li>• Mettre en place une organisation performante pour coordonner et animer la Station Pêche.</li> </ul> <p>La station pêche permet de retrouver des lieux de pêche parmi lesquels des parcours labellisés, des services (délivrance de cartes de pêche, matériel, hébergements « Pêche », initiation et perfectionnement, animations etc.) » (Source : generationpeche.fr).</p> <p>Le lac de Madine peut répondre à l'ensemble de ces critères car il est à même de permettre la pêche pour tous en l'intégrant à une offre touristique et de services plus large.</p> <p>La labellisation du lac de Madine en Station Pêche permettrait de le valoriser tout en garantissant le développement d'un produit pêche qualitatif intégré dans une démarche du développement du tourisme de pleine nature.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définir les modalités de labellisation du lac de Madine en Station Pêche,</li> <li>➤ Définir si le Comité de Pilotage souhaite l'adhésion de l'AAPPMA à la réciprocité.</li> </ul>

<b>Compléments</b>	<p>Le label Station Pêche est indissociable de la réciprocité. A ce jour l'AAPPMA « Les Pêcheurs de Madine » n'adhère pas à la réciprocité car elle souhaite appliquer une réglementation ambitieuse et la subvention de l'URNE serait inférieure aux retombées des ventes de cartes. Il en est de même pour la SPL Chambley-Madine qui subirait une perte sèche étant donné qu'elle reçoit 45 % du produit des ventes de cartes de pêche hors taxes.</p>
--------------------	---

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	SPL Chambley-Madine
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, FDPPMA55, Meuse Attractivité
<b>Budget prévisionnel :</b>	640 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	640 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	2 H/J
<b>Programmation :</b>	2027
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	MA1, MA3, MA4, MA5, MA6, MA7, MA8, MA9, MA10, MA11, MA12, MA13
<b>Critères d'évaluation :</b>	Lancement de la démarche de labellisation du lac de Madine en Station Pêche



	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	640 €	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	640 €	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	2 H/J	/	/



Figure 131 : Le label station pêche permet de valoriser les grands sites de pêche (Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION MA4 : Etablir un plan de communication adapté

<b>Objectif</b>	Planifier et améliorer la communication
<b>Thématique</b>	Développement de la pêche au lac de Madine
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Bien que le lac de Madine bénéficie d'une renommée certaine pour la pêche des carpes et des poissons carnassiers, il est nécessaire de renforcer et d'améliorer la communication liée au tourisme pêche.</p> <p>En effet, si une part de la communication est nécessairement réalisée de manière opportuniste en fonction de l'actualité du moment, pour être efficace elle doit être planifiée, coordonnée et harmonisée.</p> <p>Les différents supports de communication seront utilisés : les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, YouTube), les sites internet des acteurs concernés, la presse locale et nationale, etc.</p> <p>Les différents publics seront identifiés puis ciblés spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les carpistes étrangers,</li> <li>• Les carpistes français,</li> <li>• Les pêcheurs de carnassiers français,</li> <li>• Les Familles et les touristes de passage.</li> </ul> <p>Les réseaux sociaux ainsi que les supports vidéo seront privilégiés. Des vidéos promotionnelles avec des « stars » de la pêche pourront également être réalisées.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programmer un plan de communication sur les réseaux sociaux en fonction des grands évènements annuels (ouvertures, fermetures, lâchers de poissons, aménagements, etc.) au moins 2 fois par semaine,</li> <li>➤ Réaliser des vidéos promotionnelles avec des youtubeurs spécialisés dans la pêche,</li> <li>➤ Réaliser des vidéos promotionnelles avec des influenceurs non-pêcheurs,</li> <li>➤ Réaliser un film promotionnel territorialisé,</li> <li>➤ Solliciter les journalistes halieutiques français et étrangers.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	<p>La jauge entre le développement de la communication et l'augmentation de la pression de pêche devra être ajustée finement en fonction des retours de terrain des pêcheurs et des gestionnaires.</p> <p>On ajoutera que le développement des infrastructures, des aménagements et des conditions d'accueil sont nécessaires pour développer un tourisme pêche de qualité auprès des pêcheurs extérieurs.</p>

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	SPL Chambley-Madine
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, FDPPMA55, Meuse Attractivité, guides de pêche
<b>Budget prévisionnel :</b>	50 460 € (2 vidéos annuelles avec des youtubeurs pêche : 4000 €, 3 vidéos annuelles avec des influenceurs non-pêcheurs : 6000 €, réalisation d'un film de promotion territorialisé : 4000 €, défraiement des journalistes halieutiques français et étrangers : 2500 € soit 16 500 € par an, coût H/J : 8960 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	17 260 € (20 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Meuse Attractivité, Conseil Départemental, Conseil régional, AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	28 H/J (0,5 jour de présence et 0,5 jour de suivis par vidéo / 0,5 jour de présence et 0,5 jour de suivis par reportage halieutique pour 4 magazines)
<b>Programmation :</b>	2025, 2026, 2028
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	C13, MA1, MA2, MA3, MA5, MA6, MA7, MA8, MA9, MA10, MA11, MA12, MA13
<b>Critères d'évaluation :</b>	Réalisation d'un plan de communication et développement des supports de communication



	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	19 700 €	15 380 €	/	15 380 €	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	6500 €	5380 €	/	5380 €	/
<b>Temps d'animation FD</b>	10 H/J	9 H/J	/	9 H/J	/

## FICHE ACTION MA5 : Mettre en place une signalétique pêche adaptée

<b>Objectif</b>	Mettre en place une signalétique adaptée et harmonisée
<b>Thématique</b>	Développement de la pêche au lac de Madine
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Le lac de Madine bénéficie d'une réputation internationale concernant la pratique de la pêche. Cela signifie qu'un site de cette renommée doit être équipé en conséquence.</p> <p>A ce jour, la signalétique est absente ou peu visible. Il s'agit de flécher les rampes de mises à l'eau pour guider les utilisateurs, de flécher les principaux accès, d'apposer des panneaux de présentation du site au niveau des principaux accès et des principaux sites de pêche avec un rappel règlementaire.</p> <p>Dans le cadre du SDDLDP des aménagements sont préconisés et il s'agira également de les pancarter et de les flécher.</p> <p>Un panneau d'accueil à l'entrée principale permettra aux utilisateurs de se localiser et de situer les principaux aménagements ainsi que les voies d'accès.</p> <p>La signalétique qui sera mise en place sera harmonisée à l'échelle des panneaux et du pancartage qui sera déployé sur tout le département comme préconisé dans la fiche action A2.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Poser un panneau d'accueil à l'entrée principale,</li> <li>➤ Poser des panneaux d'accueil sur les principaux sites de pêche,</li> <li>➤ Flécher les aménagements,</li> <li>➤ Flécher les parcours de nuit.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	SPL Chambley-Madine
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, FDPPMA55, Meuse Attractivité
<b>Budget prévisionnel :</b>	14 460 € (1 panneau d'accueil principal : 800 €, 3 panneaux d'accueil : 2400 €, 6 panneaux d'accueil sur les mises à l'eau : 4800 €, 18 panneaux de fléchage des mises à l'eau : 2000 €, fléchage et signalisation des parcours de nuit : 1500 €, réalisation de la maquette des panneaux par un graphiste : 2000 €, coût H/J : 960 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	3660 € (20 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Meuse Attractivité, Conseil Départemental, Conseil régional, AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	3 H/J (suivi de la conception des panneaux)
<b>Programmation :</b>	2026
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	C13, MA1, MA2, MA3, MA4, MA6, MA7, MA8, MA9, MA10, MA11, MA12, MA13
<b>Critères d'évaluation :</b>	Pancartage et fléchage des aménagements et des sites de pêche du lac



<b>Budget prévisionnel</b>	/	14 460 €	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	3660 €	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	3 H/J	/	/	/



Figure 132 : Le pancartage et le fléchage des sites de pêche est nécessaire (Source : FDPPMA55)

## FICHE ACTION MA6 : Développer des hébergements pêche adaptés aux pêcheurs du lac

<b>Objectif</b>	Proposer des hébergements adaptés aux pêcheurs en grand lac
<b>Thématique</b>	Développement de la pêche au lac de Madine
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Le lac de Madine est un grand milieu qui se pêche surtout en bateau. Les conditions météo peuvent être difficiles avec du vent, des vagues, de la pluie ce qui peut engendrer un fort taux d'humidité du matériel.</p> <p>C'est pourquoi, lorsque les pêcheurs ont terminé leur journée de pêche, ils doivent trouver des hébergements qui soient efficaces et pratiques pour répondre à leurs attentes, imposées par les grands lacs.</p> <p>Les hébergements pêche devront donc être équipés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'une pièce ou d'un dépôt pour faire sécher les vêtements mouillés et les boîtes de leurres,</li> <li>• D'un chemin d'accès large d'au moins 3 m pour circuler avec un véhicule tractant un bateau (les plus gros Bass boat ont une largeur de 2,5 à 2,6 m),</li> <li>• D'un espace suffisant pour opérer un demi-tour et se retourner avec la remorque et son attelage sans avoir à dételer,</li> <li>• D'une possibilité de stockage du bateau avec le véhicule à proximité immédiate du logement pour recharger les batteries grâce aux prises électriques du logement.</li> </ul> <p>Les hébergements devront être situés au plus proche de l'eau pour éviter les déplacements en voiture. Un rayon de moins de 10 km, si possible moins de 5 km est souhaitable.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer un réseau d'hébergements adaptés.</li> <li>➤ Communiquer auprès des pêcheurs.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	SPL Chambley-Madine
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, FDPPMA55, Meuse Attractivité
<b>Budget prévisionnel :</b>	3760 € (10 panneaux de label hors réseau hébergements pêche de la FNPF : 2000 €, coût H/J : 1760 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	2160 € (20 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Meuse Attractivité, Conseil Départemental, Conseil régional, AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	5,5 H/J (choix des hébergements et visites : 0,5 jour par hébergement, suivi de la conception des panneaux : 0,5 jour)
<b>Programmation :</b>	2026
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	C13, MA1, MA2, MA3, MA4, MA5, MA7, MA8, MA9, MA10, MA11, MA12, MA13
<b>Critères d'évaluation :</b>	Développement d'un réseau d'hébergements pêche adaptés



<b>Budget prévisionnel</b>	/	3760 €	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	2160 €	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	5,5 H/J	/	/	/



Figure 133 : Les bateaux doivent être stockés au plus proche des logements  
(Source : J. Chevalier)

## FICHE ACTION MA7 : Créer un pôle d'accueil pour les pêcheurs et former le personnel de la SPL

<b>Objectif</b>	Améliorer l'accueil des pêcheurs
<b>Thématique</b>	Développement de la pêche au lac de Madine
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Comme sur tous les sites touristiques il n'est pas envisageable de ne pas disposer d'un accueil personnalisé pour les publics visés.</p> <p>Dans le cas qui nous intéresse, il s'agit des pêcheurs qu'ils soient français ou étrangers et notamment les carpistes et les pêcheurs de carnassiers.</p> <p>Il est donc indispensable que le gestionnaire du lac, la SPL Chambley-Madine, missionne un agent qui sera chargé de renseigner les pêcheurs en quête d'informations. Cet agent devra au préalable être formé aux spécificités de la pêche et notamment au lac de Madine. Il est également possible de recruter un professionnel de la pêche.</p> <p>L'AAPPMA « Les Pêcheurs du Lac de Madine » et la FDPPMA55 seront chargés de former la personne en charge de l'accueil, au même titre que les Offices de Tourisme.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer un accueil personnalisé pour les pêcheurs,</li> <li>➤ Missionner un agent de la SPL,</li> <li>➤ Former l'agent en charge de l'accueil.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	SPL Chambley-Madine, Conseil régional
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, FDPPMA55
<b>Budget prévisionnel :</b>	15 040 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	15 040 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Meuse Attractivité, Conseil Départemental, Conseil régional
<b>Temps d'animation :</b>	47 H/J (Formation initiale de l'agent de la SPL : 5 jours, appui mensuel : 1 jour par mois la première année)
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	MA1, MA2, MA3, MA4, MA5, MA6, MA8, MA9, MA10, MA11, MA12, MA13
<b>Critères d'évaluation :</b>	Formation d'un agent administratif de la SPL



<b>Budget prévisionnel</b>	5440 €	3840 €	1920 €	1920 €	1920 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	5440 €	3840 €	1920 €	1920 €	1920 €
<b>Temps d'animation FD</b>	17 H/J	12 H/J	6 H/J	6 H/J	6 H/J

## FICHE ACTION MA8 : Aménager les parcours de pêche du bord

La pêche au lac de Madine est orientée vers la pêche de la carpe à poste fixe depuis les berges sur les postes identifiés ainsi que vers la pêche en bateau des poissons carnassiers et notamment du brochet.

La grande superficie de 1000 ha, l'abondance de roselières ainsi que la longue digue composée de blocs instables permet difficilement de développer la pêche du bord, quelques soient les techniques de pêche.

Néanmoins, quelques secteurs sont adaptés à la pratique depuis les berges et ils doivent être aménagés car les pêcheurs qui possèdent une embarcation sont loin d'être majoritaires tandis que ceux qui pêchent la carpe en grand lac sont des spécialistes.

Actuellement il existe un ponton pour personne à mobilité réduite mais il n'est pas pratique. Il n'est pas adapté aux normes actuelles et une tyrolienne passe juste au-dessus. Un ponton de pêche du bord existe également à proximité mais il n'est pas non plus adapté aux besoins des pêcheurs.

Il convient donc d'exploiter les rares sites praticables du bord autrement qu'en pêche itinérante pour répondre aux attentes des pêcheurs du bord et notamment les pêcheurs au coup.

Il est également possible d'identifier et de flécher un parcours de pêche itinérant du bord pour les pêcheurs aux leurres et notamment les jeunes.



Figure 134 : Les 2 pontons de pêche au lac de Madine ne sont pas adaptés aux besoins des pêcheurs  
(Source : AYGA)

## Fiche action MA8-1 : Aménager le petit plan d'eau du « Haricot »

<b>Objectif</b>	Faciliter la pêche du bord
<b>Thématique</b>	Développement de la pêche au lac de Madine
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Malgré sa grande superficie de 1000 ha, les berges du lac de Madine sont difficiles d'accès. En effet, les nombreuses roselières ne permettent pas d'accéder à l'eau tandis que le long linéaire de la digue est composé de gros blocs instables.</p> <p>Les quelques portions faciles d'accès sont en pente douce et l'abondance de végétation aquatique complique la pêche depuis les berges.</p> <p>Il y a cependant une annexe du lac localisée au nord-est qui se présente sous la forme d'un bras facile d'accès de 180 ml pour une surface de 0,3 ha. Ce petit plan d'eau est idéal pour pratiquer la pêche depuis les berges. C'est d'ailleurs ici que la FDAAPPMA réalise les animations.</p> <p>Il s'agit donc de réaliser un aménagement de type ponton partagé d'une longueur de 15 ml afin de permettre l'accès à la pêche pour tous, y compris pour un public à mobilité réduite.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Aménager un ponton partagé de 15 ml sur le « Haricot ».
<b>Compléments</b>	<p>Les pontons de pêche partagés sont en général conçus pour être proche de la ligne d'eau. Il n'y a donc pas lieu de craindre un détournement d'utilisation pour faire des pontons de pêche des plongeurs, d'autant plus que les berges sont en pente douce. Il n'y aura donc pas de ponton en hauteur.</p>

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	SPL Chambley-Madine
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, FDPPMA55, Conseil régional, Conseil départemental, FNPF
<b>Budget prévisionnel :</b>	17 780 € (ponton partagé de 15 ml : 16 500 €, coût H/J : 1280 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	4580 € (20 %)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Conseil Départemental, Conseil régional, FNPF, AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	4 H/J (Conception du projet et suivi des travaux)
<b>Programmation :</b>	2027
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	C13, MA1, MA2, MA3, MA4, MA5, MA6, MA8-2, MA9, MA10, MA11, MA12, MA13
<b>Critères d'évaluation :</b>	Aménagement d'un ponton partagé sur le « Haricot »



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget prévisionnel	/	/	17 780 €	/	/
Financement FDPPMA55	/	/	4580 €	/	/
Temps d'animation FD	/	/	4 H/J	/	/



Figure 135 : Le petit plan d'eau du « Haricot » est idéal pour la pêche depuis les berges et notamment pour les animations (Source : FDPPMA55)

## Fiche action MA8-2 : Aménager des zones de pêche partagées ou PMR pour la pratique depuis les berges

<b>Objectif</b>	Faciliter la pêche du bord
<b>Thématique</b>	Développement de la pêche au lac de Madine
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Malgré sa grande superficie de 1000 ha, les berges du lac de Madine sont difficiles d'accès. En effet, les nombreuses roselières ne permettent pas d'accéder à l'eau tandis que le long linéaire de la digue est composé de gros blocs instables.</p> <p>Les quelques portions faciles d'accès sont en pente douce et l'abondance de végétation aquatique complique la pêche depuis les berges. Cependant, plusieurs secteurs peuvent être aménagés pour améliorer la pratique de la pêche depuis les berges.</p> <p>Ces zones seront définies avec l'AAPPMA « Les Pêcheurs de Madine » et une étude de faisabilité sera réalisée pour évaluer si des pontons partagés ou des pontons pour pêcheurs à mobilité réduite en fauteuil sont préférables.</p> <p>On retiendra cependant qu'aujourd'hui, la norme consiste plutôt à réaliser des pontons partagés qui permettent de faire cohabiter les valides et les non valides.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Aménager des pontons de pêche sur les berges du lac.

<b>Compléments</b>	<p>Les pontons existants ne répondent plus aux normes actuelles en plus d'être peu pratiques. Il est en effet nécessaire de proposer des aménagements qui correspondent à la notoriété du site.</p> <p>On ajoutera que les pontons de pêche sont en général conçus pour être proche de la ligne d'eau. Il n'y a donc pas lieu de craindre un détournement d'utilisation pour faire des pontons de pêche des plongeurs, d'autant plus que les berges sont en pente douce. Il n'y aura donc pas de ponton en hauteur.</p>
--------------------	---

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	SPL Chambley-Madine
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, FDPPMA55, Conseil régional, Conseil départemental, FNPF
<b>Budget prévisionnel :</b>	26 760 € (budget de base de 25 000 €, coût H/J : 1760 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	6760 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Conseil Départemental, Conseil régional, FNPF, AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	5,5 H/J (étude de faisabilité : 3 jours, suivi des travaux : 2,5 jours)
<b>Programmation :</b>	2025
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	C13, MA1, MA2, MA3, MA4, MA5, MA6, MA8-1, MA9, MA10, MA11, MA12, MA13
<b>Critères d'évaluation :</b>	Nombre d'aménagements réalisés



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget prévisionnel	26 760 €	/	/	/	/
Financement FDPPMA55	6760 €	/	/	/	/
Temps d'animation FD	5,5 H/J	/	/	/	/



Figure 136 : Les pontons partagés sont préférés aux pontons PMR. Ils sont idéaux pour pêcher depuis les berges (Source : AYGA)

## FICHE ACTION MA9 : Améliorer la pratique de la pêche depuis une embarcation

## Fiche action MA9-1 : Améliorer l'accessibilité à la rampe de mise à l'eau du Petit Port

<b>Objectif</b>	Développer la pratique de la pêche en bateau
<b>Thématique</b>	Développement de la pêche au lac de Madine
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>En raison de sa superficie, la pêche au lac de Madine, excepté pour la recherche de la carpe, est majoritairement réalisée depuis une embarcation.</p> <p>Il existe actuellement 6 rampes de mises à l'eau qui sont réparties autour du lac et elles permettent de desservir la totalité du plan d'eau. En effet, la navigation est autorisée uniquement avec un moteur électrique avec une vitesse de pointe inférieure à 10 km/h ce qui permet difficilement de longs déplacements.</p> <p>De plus, le lac peut être très venté et la sécurité exige que les mises à l'eau soient bien réparties en cas de repli, ce qui est le cas, mais aussi fonctionnelles.</p> <p>Actuellement la rampe de mise à l'eau du Petit Port, sur la rive ouest, est accessible par un étroit chenal qu'il convient d'élargir et d'approfondir. De plus, il n'existe ni parking, ni aire de retournement et la rampe doit être rafraîchie notamment en prolongeant l'accroche en béton.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Aménager et restaurer la rampe de mise à l'eau du Petit Port.
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	SPL Chambley-Madine
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, FDPPMA55, Conseil régional, Conseil départemental, FNPF
<b>Budget prévisionnel :</b>	20 680 € (Installation de chantier : 2000 €, parking de 250 m <sup>2</sup> : 7800 €, aire de retournement de 200 m <sup>2</sup> : 7600€, travaux de réfection du chenal d'accès : 1000 €, reprise de la rampe : 1000 € : soit 19 400 €, coût H/J : 1280 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	5160 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Conseil Départemental, Conseil régional, FNPF, AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	4 H/J (étude de faisabilité : 2 jours, suivi des travaux : 2 jours)
<b>Programmation :</b>	2026
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	C13, MA1, MA2, MA3, MA4, MA5, MA6, MA8-1, MA9, MA10, MA11, MA12, MA13
<b>Critères d'évaluation :</b>	Restauration et aménagement de la rampe de mise à l'eau du Petit Port



<b>Budget prévisionnel</b>	/	20 680 €	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	5160 €	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	4 H/J	/	/	/



Figure 137 : La rampe de mise à l'eau du Petit Port  
(Source : AYGA)

## Fiche action MA9-2 : Restaurer la mise à l'eau d'Heudicourt

<b>Objectif</b>	Développer la pratique de la pêche en bateau
<b>Thématique</b>	Développement de la pêche au lac de Madine
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>En raison de sa superficie, la pêche au lac de Madine, excepté pour la recherche de la carpe, est majoritairement réalisée depuis une embarcation.</p> <p>Il existe actuellement 6 rampes de mises à l'eau qui sont réparties autour du lac et elles permettent de desservir la totalité du plan d'eau. En effet, la navigation est autorisée uniquement avec un moteur électrique avec une vitesse de pointe inférieure à 10 km/h ce qui permet difficilement de longs déplacements.</p> <p>De plus, le lac peut être très venté et la sécurité exige que les mises à l'eau soient bien réparties en cas de repli, ce qui est le cas, mais aussi fonctionnelles.</p> <p>Actuellement la rampe de mise à l'eau d'Heudicourt n'est pas aménagée bien qu'elle soit stabilisée et le chemin d'accès est dégradé. Il convient donc d'aménager une rampe de mise à l'eau durable avec son aire de retournement, son parking et la restauration du chemin d'accès.</p> <p>Cette mise à l'eau permet d'accéder à l'ouest du lac. Etant donné qu'elle est localisée en dehors des zones de loisirs, elle est à privilégier.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Aménager une rampe de mise à l'eau fonctionnelle à Heudicourt.

<b>Compléments</b>	/
--------------------	---

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	SPL Chambley-Madine
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, FDPPMA55, Conseil régional, Conseil départemental, FNPF
<b>Budget prévisionnel :</b>	33 160 € (Installation de chantier : 2000 €, parking de 250 m <sup>2</sup> : 7800 €, aire de retournement de 200 m <sup>2</sup> : 7600€, reprise du chemin d'accès sur 100 ml : 8000 €, aménagement d'une rampe bétonnée : 6000 € : soit 31 400 €, coût H/J : 1760 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	8040 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Conseil Départemental, Conseil régional, FNPF, AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	5.5 H/J (étude de faisabilité : 3 jours, suivi des travaux : 2,5 jours)
<b>Programmation :</b>	2025
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	C13, MA1, MA2, MA3, MA4, MA5, MA6, MA8-1, MA9, MA10, MA11, MA12, MA13
<b>Critères d'évaluation :</b>	Aménagement de la rampe de mise à l'eau à Heudicourt (observatoire)



<b>Budget prévisionnel</b>	31 400 €	/	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	6280 €	/	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	5,5 H/J	/	/	/	/



Figure 138 : La rampe de mise à l'eau sauvage d'Heudicourt  
(Source : AAPPMA « Les Pêcheurs de Madine »)

## Fiche action MA9-3 : Améliorer l'accessibilité pour la rampe de mise à l'eau de Montsec

<b>Objectif</b>	Développer la pratique de la pêche en bateau
<b>Thématique</b>	Développement de la pêche au lac de Madine
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>En raison de sa superficie, la pêche au lac de Madine, excepté pour la recherche de la carpe, est majoritairement réalisée depuis une embarcation.</p> <p>Il existe actuellement 6 rampes de mises à l'eau qui sont réparties autour du lac et elles permettent de desservir la totalité du plan d'eau. En effet, la navigation est autorisée uniquement avec un moteur électrique avec une vitesse de pointe inférieure à 10 km/h ce qui permet difficilement de longs déplacements.</p> <p>De plus, le lac peut être très venté et la sécurité exige que les mises à l'eau soient bien réparties en cas de repli, ce qui est le cas, mais aussi fonctionnelles.</p> <p>Actuellement la rampe de mise à l'eau de Montsec est utilisée par des tracteurs ce qui a déstructuré sa structure métallique. Il serait préférable de la remplacer par une mise à l'eau bétonnée qui sera plus durable dans ce contexte.</p> <p>On ajoutera que le parking et le chemin sont à améliorer.</p> <p>Cette rampe permet de desservir le sud du lac, il s'agit donc d'un ouvrage important afin de garantir une bonne couverture du lac.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Aménager une rampe de mise à l'eau fonctionnelle à Montsec.
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	SPL Chambley-Madine
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, FDPPMA55, Conseil régional, Conseil départemental, FNPF
<b>Budget prévisionnel :</b>	25 560 € (Installation de chantier : 2000 €, parking de 250 m <sup>2</sup> : 7800 €, reprise du chemin d'accès sur 100 ml : 8000 €, aménagement d'une rampe bétonnée : 6000 € : soit 23 800 €, coût H/J : 1760 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	6520 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Conseil Départemental, Conseil régional, FNPF, AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	5.5 H/J (étude de faisabilité : 3 jours, suivi des travaux : 2,5 jours)
<b>Programmation :</b>	2026
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	C13, MA1, MA2, MA3, MA4, MA5, MA6, MA8-1, MA9, MA10, MA11, MA12, MA13
<b>Critères d'évaluation :</b>	Aménagement de la rampe de mise à l'eau de Montsec



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget prévisionnel	/	25 560 €	/	/	/
Financement FDPPMA55	/	6520 €	/	/	/
Temps d'animation FD	/	5,5 H/J	/	/	/



Figure 139 : La rampe de mise à l'eau de Montsec  
(Source : AAPPMA « Les Pêcheurs de Madine »)

## Fiche action MA9-4 : Ré-ouvrir la rampe de mise à l'eau de la base de loisirs d'Heudicourt

<b>Objectif</b>	Développer la pratique de la pêche en bateau
<b>Thématique</b>	Développement de la pêche au lac de Madine
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>En raison de sa superficie, la pêche au lac de Madine, excepté pour la recherche de la carpe, est majoritairement réalisée depuis une embarcation.</p> <p>Il existe actuellement 6 rampes de mises à l'eau qui sont réparties autour du lac et elles permettent de desservir la totalité du plan d'eau. En effet, la navigation est autorisée uniquement avec un moteur électrique avec une vitesse de pointe inférieure à 10 km/h ce qui permet difficilement de longs déplacements.</p> <p>De plus, le lac peut être très venté et la sécurité exige que les mises à l'eau soient bien réparties en cas de repli, ce qui est le cas, mais aussi fonctionnelles.</p> <p>Actuellement la rampe de mise à l'eau de la base de loisirs d'Heudicourt n'est plus utilisable car des pédalos sont stockés dans l'aménagement alors que la rampe est parfaitement fonctionnelle.</p> <p>Cet aménagement permet de desservir le nord du lac ce qui permet de répartir les pêcheurs entre les différentes mises à l'eau. C'est important car la forte affluence des pêcheurs aux périodes fastes peut engendrer des problèmes d'embouteillages sur les rampes de mise à l'eau.</p> <p>On ajoutera que les rampes de mise à l'eau du lac ont toutes, sauf celles du port de plaisance mais l'accessibilité est limitée, une faible largeur ce qui ne permet pas de mettre à l'eau plusieurs bateaux en même temps.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Ré-ouvrir aux pêcheurs la rampe de mise à l'eau de la base de loisirs d'Heudicourt.

<b>Compléments</b>	/
--------------------	---

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	SPL Chambley-Madine
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, base de loisir d'Heudicourt, FDPPMA55, Conseil régional, Conseil départemental, FNPF
<b>Budget prévisionnel :</b>	320 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	320 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	1 H/J
<b>Programmation :</b>	2025
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	C13, MA1, MA2, MA3, MA4, MA5, MA6, MA8-1, MA9, MA10, MA11, MA12, MA13
<b>Critères d'évaluation :</b>	Réouverture aux pêcheurs de la rampe de mise à l'eau de la base de loisirs d'Heudicourt



<b>Budget prévisionnel</b>	320 €	/	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	320 €	/	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	1 H/J	/	/	/	/



Figure 140 : La rampe de mise à l'eau de la base de loisir d'Heudicourt  
(Source : AAPPMA « Les Pêcheurs de Madine »)

## Fiche action MA9-5 : Proposer un service de location de barques équipées pour la pêche des carnassiers

<b>Objectif</b>	Développer la pratique de la pêche en bateau
<b>Thématique</b>	Développement de la pêche au lac de Madine
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Le lac de Madine est extrêmement réputé pour la pêche du brochet depuis une embarcation au vu de la superficie du lac. Mais tous les pêcheurs ne sont pas équipés d'embarcations et ceux qui le sont n'ont pas forcément la motivation pour traverser la France avec un attelage et un véhicule « léger ».</p> <p>Il est donc souhaitable de proposer à la location des embarcations toutes équipées pour la pêche des poissons carnassiers (remorque, moteur électrique avant, moteur électrique arrière, échosondeur combiné GPS 7', batteries et chargeurs, gilets de sauvetage, rames, extincteur, écope, ancre flottante, ancre, etc.).</p> <p>La rampe de mise à l'eau du port de plaisance est adaptée à la location car elle dispose de toutes les infrastructures et du personnel sur place pour assurer la location des barques.</p> <p>La location sera avantageusement réalisée par internet ce qui permet de visualiser immédiatement la disponibilité des barques pour les périodes visées.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Proposer des barques équipées à la location.
<b>Compléments</b>	Le modèle de barque recherché à Madine est l'Aquapêche 370 de la marque Rigidflex. Fiable et robuste elle conviendra aux pêcheurs occasionnels comme aux spécialistes.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	SPL Chambley-Madine
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, FDPPMA55, Conseil régional, Conseil départemental, FNPF
<b>Budget prévisionnel :</b>	38 480 € (5 barques type Aquapêche 370 équipées : 38 000 €, coût H/J : 480 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	8080 € (20 % des barques)
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Conseil régional, Conseil départemental, FNPF, AAPPMA
<b>Temps d'animation :</b>	1,5 H/J (aide au choix et à la commande du matériel)
<b>Programmation :</b>	2027
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	MA1, MA2, MA3, MA4, MA5, MA6, MA8-1, MA9, MA10, MA11, MA12, MA13
<b>Critères d'évaluation :</b>	Nombre de barques équipées à la location / Nombre annuel de réservations



<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	38 480 €	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	8080 €	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	1,5 H/J	/	/



Figure 141 : L'Aquapêche 370 est plébiscitée par les pêcheurs du lac de Madine (Source : AAPPMA « Les Pêcheurs de Madine »)

## FICHE ACTION MA10 : Améliorer l'offre pour la pêche de la carpe de nuit

## Fiche action MA10-1 : Développer les parcours carpe de nuit

<b>Objectif</b>	Développer la pratique de la pêche de la carpe
<b>Thématique</b>	Développement de la pêche au lac de Madine
<b>Priorité</b>	3
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>La réputation de la pêche de la carpe au lac de Madine dépasse les frontières car les carpistes de toute l'Europe se rendent sur ce lac mythique pour ses captures de très grosses carpes entre 20 et plus de 30 kg. Il s'agit donc d'une affaire de spécialistes mais qui crée de l'engouement.</p> <p>A ce jour, il existe 25 postes autorisés pour la pêche de la carpe de nuit. En raison de l'éboulement des berges, les 4 postes de pêche sur l'île du Bois Gérard ne sont plus accessibles.</p> <p>Etant donné l'engouement pour la pêche des grosses carpes sur le lac, il est nécessaire de réfléchir à l'ouverture de nouveaux postes de pêche autorisés pour la pêche de la carpe de nuit, dans le respect des espaces naturels fragiles et la cohabitation avec les autres usagers et les pêcheurs en bateau.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Evaluer la possibilité d'ouvrir de nouveaux postes pour la pêche de la carpe de nuit.

<b>Compléments</b>	<p>Au préalable, il est souhaitable de réaliser une analyse de l'occupation des postes pour définir si celle-ci est complète ce qui signifierait que l'offre est inférieure à la demande ou s'il reste de la marge avec des postes à bon potentiel qui sont régulièrement vacants. Il y a également sans doute une saisonnalité qui concentre les réservations d'où l'intérêt de réaliser un état des lieux qui constituera une aide à la décision pour les gestionnaires.</p> <p>Les gardes de l'AAPPMA peuvent relever le taux d'occupation des postes de nuit étant donné qu'ils réalisent des tournées régulières.</p>
--------------------	--

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	SPL Chambley-Madine
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, FDPPMA55
<b>Budget prévisionnel :</b>	480 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	480 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	1,5 H/J (évaluation des possibilités et aide à la décision)
<b>Programmation :</b>	2027
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	MA1, MA2, MA3, MA4, MA5, MA6, MA8-1, MA9, MA10, MA11, MA12, MA13
<b>Critères d'évaluation :</b>	Evaluation des besoins et le cas échéant ouverture de nouveaux postes de nuit



	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	480 €	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	480 €	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	1,5 H/J	/	/



Figure 142 : L'offre en parcours carpe de nuit doit être évaluée pour l'étendre si nécessaire (Source : FDPPMA12)

## Fiche action MA10-2 : mettre en place un système de réservation en ligne des postes pour pêcher la carpe de nuit

<b>Objectif</b>	Développer la pratique de la pêche de la carpe
<b>Thématique</b>	Développement de la pêche au lac de Madine
<b>Priorité</b>	2
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>La réputation de la pêche de la carpe au lac de Madine dépasse les frontières car les carpistes de toute l'Europe se rendent sur ce lac mythique pour les captures de très grosses carpes entre 20 et plus de 30 kg. Il s'agit donc d'une affaire de spécialistes mais qui crée de l'engouement.</p> <p>A ce jour, il existe 25 postes autorisés pour la pêche de la carpe de nuit. En raison de l'éboulement des berges, les 4 postes de pêche sur l'île du Bois Gérard ne sont plus accessibles. Seuls ces derniers étaient soumis à une réservation auprès de la SPL Chambley-Madine.</p> <p>Actuellement, ces postes sont en accès libre. Cela signifie qu'une équipe de carpiste en provenance d'Europe de l'Est ou du nord de l'Europe n'est pas assurée de trouver un poste libre une fois sur place.</p> <p>Pour un lac de réputation internationale, il faut admettre que cela fait désordre.</p> <p>Il est donc souhaitable de laisser des postes en accès libre mais de soumettre les autres à une réservation obligatoire. Celle-ci sera réalisée en ligne ce qui permettra de visualiser l'état de « remplissage » des réservations.</p> <p>Pour des pêcheurs qui viennent de loin ou qui ont prévu un séjour de plusieurs jours, il est ainsi beaucoup plus facile de prévoir un séjour en validant une réservation. Cependant, afin d'éviter les abus avec des postes qui sont pris d'assaut par des équipages qui se relaient pour conserver les postes, il convient d'imposer des règles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre consécutif de jours de pêche limités à 7,</li> <li>• Espacer les séjours sur un même poste d'au moins 3 semaines.</li> </ul>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Mettre en place un système de réservation en ligne pour la moitié des postes existants.

<b>Compléments</b>	/
--------------------	---

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	SPL Chambley-Madine
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, FDPPMA55
<b>Budget prévisionnel :</b>	1320 € (création du système de réservation en ligne : 1000 €, coût H/J : 320 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	320 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	1 H/J (accompagnement de la démarche)
<b>Programmation :</b>	2026
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	MA1, MA2, MA3, MA4, MA5, MA6, MA8-1, MA9, MA10, MA11, MA12, MA13
<b>Critères d'évaluation :</b>	Mise en place du système de réservation / Evaluation de l'efficacité du dispositif



<b>Budget prévisionnel</b>	/	1320 €	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	320 €	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	1 H/J	/	/	/



Figure 143 : Les carapistes qui traversent l'Europe doivent avoir l'assurance de trouver un poste de pêche disponible (Source : AAPPMA « Les Pêcheurs de Madine »)

## FICHE ACTION MA11 : Poursuivre le développement des animations

## Fiche action MA11-1 : Développer les animations auprès des établissements scolaires du territoire

<b>Objectif</b>	Développer les animations scolaires
<b>Thématique</b>	Animations
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Dans la lignée de la fiche action AN2, le développement des animations scolaires représente une des missions les plus importantes pour la pêche associative.</p> <p>En effet, la sensibilisation à l'environnement, à l'écologie et à la fragilité des milieux aquatiques est fondamentale pour les jeunes scolarisés dans les écoles primaires et les collèges.</p> <p>Le contenu des animations est adapté au programme scolaire avec un développement qui est en général organisé autour du cycle de l'eau.</p> <p>Outre la mission de sensibilisation et de citoyenneté, les animations scolaires favorisent également l'implantation politique des FDPPMA et des AAPPMA ce qui entraîne des facilités pour développer des projets d'aménagements et de mise en valeur des milieux aquatiques.</p> <p>Il est également plus simple de porter la voix des pêcheurs et de défendre les intérêts de ces derniers dans un contexte où les acteurs de la pêche associative sont actifs et représentés à l'échelle des territoires.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Démarcher les établissements scolaires du territoire,</li> <li>➤ Proposer et développer les animations scolaires auprès des établissements volontaires.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	Actuellement, la pêche associative n'a pas la place qu'elle mérite sur l'exceptionnel lac de Madine. Il est donc important d'assurer la représentation de la FDPPMA55 et de l'AAPPMA « Les Pêcheurs de Madine » tout en développant les animations scolaires auprès des établissements du territoire.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, établissements scolaires, Inspection d'Académique, SPL Chambley-Madine, Parc Naturel Régional de Lorraine
<b>Budget prévisionnel :</b>	33 600 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	33 600 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	105 H/J (5 jours de démarchage des établissements scolaires, 20 jours annuels sur la base de 10 animations annuelles avec 10 jours de préparation.
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Oui
<b>Actions liées :</b>	C1, C3, C8, AN1, AN2, AN3, F3, MA1, MA8-1, MA11-4
<b>Critères d'évaluation :</b>	Nombre d'animations réalisées



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget prévisionnel	8000 €	6400 €	6400 €	6400 €	6400 €
Financement FDPPMA55	8000 €	6400 €	6400 €	6400 €	6400 €
Temps d'animation FD	25 H/J	20 H/J	20 H/J	20 H/J	20 H/J



Figure 144 : Le développement des animations scolaires est essentiel pour sensibiliser les plus jeunes à la fragilité des milieux aquatiques  
(Source : FDPPMA55)

## Fiche action MA11-2 : Poursuivre le développement des pêch'stivals

<b>Objectif</b>	Poursuivre les animations estivales au lac de Madine
<b>Thématique</b>	Animations
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Les Pêch'stivals sont des animations dédiées à la découverte de la pêche pour les touristes, et notamment les enfants, qui fréquentent le lac de Madine l'été.</p> <p>La FDPMA55 assure l'encadrement de ces animations à raison d'environ 8 sessions annuelles.</p> <p>Les Pêch'stivals constituent des animations importantes car elles permettent de conserver une dynamique locale tout en proposant un produit touristique différent de l'offre classique qui est habituellement proposée sur les bases nautiques. Il s'agit également de proposer une sensibilisation à l'environnement grâce à la pratique de la pêche.</p> <p>Le développement des Pêch'stivals est donc à poursuivre en partenariat avec la SPL Chambley-Madine et les Offices de Tourisme qui constituent de bons relais pour assurer la promotion des animations pêche.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Poursuivre le développement des Pêch'stivals.

<b>Compléments</b>	/
--------------------	---

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	FDPPMA
<b>Partenaires :</b>	AAPPMA, SPL Chambley-Madine, Offices de tourisme
<b>Budget prévisionnel :</b>	22 400 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	22 400 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	70 H/J (Base de 8 sessions annuelles avec 6 jours de préparation).
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Oui
<b>Actions liées :</b>	C1, C3, C8, AN1, AN3, AN5-7, AN6, T2-4, T4, F2, MA1, MA4, MA8-1, MA8-2, MA11-4
<b>Critères d'évaluation :</b>	Nombre d'animations réalisées



**Budget prévisionnel**

**Financement FDPPMA55**

**Temps d'animation FD**

4480 €	4480 €	4480 €	4480 €	4480 €
4480 €	4480 €	4480 €	4480 €	4480 €
14 H/J				



Figure 145 : Les Pêch'stivals sont des animations pêche à destination des touristes (Source : FDPPMA55)

## Fiche action MA11-3 : Poursuivre l'organisation des concours de pêche organisés par l'AAPPMA « Les Pêcheurs de Madine »

<b>Objectif</b>	Poursuivre l'organisation des concours de pêche
<b>Thématique</b>	Animations
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>L'AAPPMA « Les Pêcheurs du lac de Madine » organise 3 concours de pêche par an :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le concours Rendez-vous avec Esox qui réunit une cinquantaine d'équipes en bateau à la recherche des brochets. Ce concours est très réputé étant donné que chaque édition donne lieu à un grand nombre de captures ce qui permet d'assurer la promotion du lac pour cette espèce. Quelques pêcheurs de renom sont en général invités pour créer de l'enjeu.</li> <li>• Le concours Esox Kid qui est une déclinaison du concours Rendez-vous avec Esox mais adapté pour les jeunes pêcheurs de - 16 ans encadrés par des adultes qui ne pêchent pas mais qui mettent à leur disposition leur embarcation. L'inscription est gratuite pour environ 25 enfants qui s'inscrivent.</li> <li>• Le concours de pêche au coup mais depuis une embarcation qui a une résonance plus locale et qui réunit environ 20 équipes.</li> </ul> <p>L'organisation des concours de pêche permet de dynamiser la pêche sur le lac en créant de l'engouement et de l'envie. Si un concours est réputé au-delà de l'échelle de la région, les 2 autres ont une attractivité locale complémentaire.</p> <p>Ces évènements sont donc à poursuivre étant donné qu'ils sont attractifs et qu'ils permettent de toucher des publics très différents.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	➤ Poursuivre le développement des concours de pêche.

<b>Compléments</b>	<p>Au vu de l'importante population de brochets du lac de Madine il serait intéressant de développer un concours de pêche en float-tube. Ce concours permettra de développer ce mode de pêche très adapté à la recherche des poissons carnassiers tout en s'adressant aux jeunes pêcheurs. Il s'agit également de montrer l'engouement pour ce mode de pêche dans l'objectif d'autoriser son utilisation en modifiant favorablement le règlement particulier de Police du lac.</p>
--------------------	--

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, SPL Chambley-Madine, Maison de l'enfance de Bar-le-Duc, sponsors et marques de pêche
<b>Budget prévisionnel :</b>	43 200 € (organisation de 4 concours annuels : 8000 € annuels, coût H/J : 3200 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	3200 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	10 H/J (2 jours annuels).
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Oui
<b>Actions liées :</b>	C3, C5, C6, C7, C8, AN5-3, T1, F1, MA1, MA2, MA4, MA6, MA7, MA9-5, MA11-4, MA13
<b>Critères d'évaluation :</b>	Poursuite des concours de pêche / Organiser 1 concours annuel de pêche en float-tube



<b>Budget prévisionnel</b>	8640 €	8640 €	8640 €	8640 €	8640 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	640 €	640 €	640 €	640 €	640 €
<b>Temps d'animation FD</b>	2 H/J				



Figure 146 : Les affiches des 3 concours de pêche organisés au lac de Madine (Source : AAPPMA « Les Pêcheurs de Madine »)

## Fiche action MA11-4 : Développer les animations pêche pour les enfants »

<b>Objectif</b>	Développer les animations pêche pour les enfants
<b>Thématique</b>	Animations
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Actuellement, l'AAPPMA de Madine ne dispose pas des moyens humains en bénévoles pour encadrer un Atelier Pêche et Nature malgré le fait qu'il s'agisse de la plus grosse AAPPMA du département.</p> <p>C'est dommage car le lac de Madine est très propice aux techniques de pêche suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pêche des carnassiers en bateau,</li> <li>• Pêche des carnassiers en float-tube sous réserve d'obtenir la météo propice,</li> <li>• Pêche au coup sur le petit plan d'eau du « Haricot ».</li> </ul> <p>Il serait donc intéressant d'accentuer la présence de l'APN mobile fédéral pour organiser quelques animations en bateau sur ce lac mythique. Il en est de même pour la pêche au coup mais avec une résonance plus locale pour ce type d'animations.</p> <p>Idéalement, la création d'un APN par l'AAPPMA « Les Pêcheurs du Lac de Madine » constituerait la solution idéale.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accentuer les animations pêche sur le lac de Madine,</li> <li>➤ Poursuivre les efforts pour créer un APN local.</li> </ul>
<b>Compléments</b>	/

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA / FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	Bénévoles, SPL Chambley-Madine
<b>Budget prévisionnel :</b>	24 000 € (coût H/J)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	24 000 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	75 H/J (base de 5 animations en bateau, 3 animations en float-tube, 3 animations au coup).
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Oui
<b>Actions liées :</b>	C3, C5, C5, C7, C8, T1, F1, AN1, AN3, AN4, AN5-3, AN6, F1, F2, MA1, MA2, MA4, MA8, MA9-5, MA12
<b>Critères d'évaluation :</b>	Nombre d'animations réalisé annuellement au lac de Madine



<b>Budget prévisionnel</b>	4800 €	4800 €	4800 €	4800 €	4800 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	4800 €	4800 €	4800 €	4800 €	4800 €
<b>Temps d'animation FD</b>	15 H/J				



Figure 147 : Le développement des animations de pêche en bateau est à développer sur le lac de Madine (Source : AAPPMA « Les Pêcheurs de Madine »)

## FICHE ACTION MA12 : Développer la pêche en float-tube

<b>Objectif</b>	Développer la pêche en float-tube sur le lac de Madine
<b>Thématique</b>	Développement de la pêche
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Actuellement, l'usage du float-tube est interdit sur le lac de Madine. Cette décision est incompréhensible car en plus de constituer un mode de pêche dans l'ère du temps, le float-tube est extrêmement sécuritaire.</p> <p>En effet, le risque de se retourner est quasiment nul. Le float-tube est en effet extrêmement stable, bien plus qu'une petite embarcation. Le float-tube est régulièrement utilisé sur les lacs alpins : le Léman, Annecy et le Bourget qui sont autrement plus vastes et ventés que le lac de Madine. On ajoutera que le risque de crevaison est faible du fait de la qualité des toiles utilisées sur les float-tubes composés d'un flotteur unique et de la présence de 2 flotteurs sur les autres modèles.</p> <p>On ajoutera que le float-tube est silencieux et qu'il ne perturbe ni la faune, ni la flore, ni les autres usagers. Ce ne sont pas les pêcheurs du Grand-Large à Lyon qui contrediront cet état, eux qui sont habitués à cohabiter avec les pêcheurs en bateau, les avirons, les voiliers, les pêcheurs du bord, les écoles de voile, etc. sur ce plan d'eau urbain extrêmement fréquentés et parfois venté.</p> <p>Concernant la pratique de la pêche, le float-tube est particulièrement orienté vers la recherche des poissons carnassiers. Il plaît à toutes les générations mais il est particulièrement prisé des jeunes qui y trouvent un mode de pêche embarqué économique, ludique, sportif et de faible encombrement.</p> <p>Complémentaire de la pêche en barque, la pêche en float-tube est aujourd'hui commune et développée sur tout le territoire français. Il convient donc d'autoriser ce mode de pêche sur le lac de Madine afin de permettre aux pêcheurs qui n'ont pas d'embarcation mais aussi aux jeunes de profiter de ce magnifique lac.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Autoriser la pêche en float-tube sur le lac de Madine,</li> <li>➤ Développer les animations pêche en float-tube,</li> <li>➤ Organiser un concours de pêche annuel en float-tube.</li> </ul>

<b>Compléments</b>	<p>La pêche en float-tube assure la promotion d'une pêche sportive, moderne et respectueuse des milieux. Elle permet également de développer le tourisme pêche en ouvrant l'accès à des pêcheurs mobiles qui réserveront des séjours de pêche tout en participant à l'économie locale.</p> <p>Le règlement de navigation du lac considère le float-tube comme un engin de plage et restreint son utilisation aux zones de baignade. Dans la réalité, le statut du float-tube n'est pas tranché bien que la Secrétaire d'Etat avait précisé en 2010 que « le float-tube est un engin de loisir non motorisé qui peut être assimilé aux embarcations légères de plaisance, selon l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2000 relatif à l'équipement de sécurité des bateaux et engins de plaisance ou de service circulant ou stationnant sur les voies de navigation intérieure. En vertu de son article 1<sup>er</sup>, les float-tubes sont exclus du champ de cet arrêté. Par conséquent, au titre des règles relatives aux prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure, les float-tubes ne sont soumis à aucune réglementation particulière. »</p>
--------------------	--

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA / FDPPMA55
<b>Partenaires :</b>	SPL Chambley-Madine, brigade fluviale
<b>Budget prévisionnel :</b>	21 920 € (organisation d'un concours annuel de pêche en float-tube : 4000 € par an, coût H/J : 1920 €)
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	1920 €
<b>Autres financeurs possibles :</b>	Sponsors et marques de pêche
<b>Temps d'animation :</b>	6 H/J (autorisation du float-tube : 2 jours, organisation du concours float-tube : 1 jour par an).
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Non
<b>Actions liées :</b>	C6, C7, C12-1, AN1, AN3, AN4, AN5-3, T1, T3, F2, F3, MA1, MA2, MA6, MA11-2, MA11-3, MA11-4, MA13
<b>Critères d'évaluation :</b>	Obtention de l'autorisation de la pêche en float-tube / Organisation d'un concours annuel de pêche en float-tube



<b>Budget prévisionnel</b>	4640 €	4320 €	4320 €	4320 €	4320 €
<b>Financement FDPPMA55</b>	640 €	320 €	320 €	320 €	320 €
<b>Temps d'animation FD</b>	2 H/J	1 H/J	1 H/J	1 H/J	1 H/J



Figure 148 : La pêche en float-tube gagne à être développée au maximum  
(Source : J. Chevalier)

## FICHE ACTION MA13 : Poursuivre les efforts réalisés pour maintenir une bonne qualité de pêche pour l'espèce brochet

<b>Objectif</b>	Maintenir une bonne qualité de pêche pour le brochet sur le lac de Madine
<b>Thématique</b>	Développement de la pêche
<b>Priorité</b>	1
<b>Territoire d'action</b>	AAPPMA
<b>Contexte</b>	<p>Le brochet est une espèce très exigeante concernant ses conditions de reproduction qui nécessitent les bons niveaux d'eau et les bons supports de pontes. Toutes ces conditions sont réunies au lac de Madine qui présente un faible marnage ainsi que des berges en pentes douces végétalisées.</p> <p>Il s'agit donc d'un lac très productif sur lequel les brochets rencontrent d'excellentes conditions de développement accentuées par la faible profondeur, l'eau claire et la bonne densité en végétation aquatique.</p> <p>Cependant, le brochet a un point faible : il présente une forte capturabilité par les pêcheurs à la ligne. En effet, il est possible de capturer et de prélever une forte proportion des poissons adultes et notamment des poissons de grande taille qui sont naturellement en plus faible nombre.</p> <p>Ces prélèvements ne remettent jamais en cause la pérennité de l'espèce qui dispose toujours d'un nombre de géniteurs suffisants mais ils peuvent fortement faire décliner la qualité de pêche avec des captures de plus en plus petites. Or, les pêcheurs de brochets recherchent en priorité de beaux poissons, disons à partir de 70 cm. Et s'ils peuvent multiplier les captures qui atteignent ces tailles, leur satisfaction n'en sera que meilleure.</p> <p>Cependant, le cadre légal actuel érigé par le Code de l'Environnement ne permet pas de conserver une qualité de pêche suffisante pour cette espèce et particulièrement dans les plans d'eau et lacs qui sont des milieux fermés, en dehors du no-kill qui constitue une mesure qui peut être considérée comme extrême. En effet, seul une réduction drastique des prélèvements permet de conserver un nombre important de beaux brochets, y compris et surtout dans les milieux les plus productifs.</p> <p>C'est pourquoi l'AAPPMA « Les Pêcheurs de Madine » a choisi d'appliquer un règlement intérieur strict ce qui est facilité par son choix de ne pas adhérer à la réciprocité.</p> <p>De toutes les mesures instituées par le règlement intérieur, la plus efficace est sans doute le quota annuel à 8 carnassiers par pêcheurs et par an. Les captures conservées doivent être inscrites dans un carnet de prélèvement nominatif qui évite la tricherie.</p> <p>Il est donc important de maintenir cette réglementation dans l'objectif de conserver une qualité de pêche orientée vers les captures régulières de brochets de plus de 70 cm.</p>
<b>Actions à réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Maintenir le quota annuel à 8 carnassiers par an et par pêcheur ayant acquitté une carte de pêche annuelle auprès de l'AAPPMA « Les Pêcheurs du lac de Madine ».</li> </ul>

**Compléments**

Il est évident que dans un système réciproitaire, la réduction drastique des prélèvements serait impossible. Or nous l'avons vu, il s'agit d'une mesure règlementaire efficace pour augmenter la qualité de pêche sur l'espèce brochet en maintenant un stock significatif de poissons de belle taille.

L'absence d'adhésion à la réciprocité est cependant contradictoire avec la volonté de développer une station pêche au lac de Madine mais aussi avec la volonté de la FDPPMA55 d'étendre la réciprocité au maximum.

<b>Maîtrise d'ouvrage :</b>	AAPPMA
<b>Partenaires :</b>	FDPPMA55, SPL Chambley-Madine
<b>Budget prévisionnel :</b>	/
<b>Financement FDPPMA55 :</b>	/
<b>Autres financeurs possibles :</b>	/
<b>Temps d'animation :</b>	/
<b>Programmation :</b>	2025-2029
<b>Action engagée :</b>	Oui
<b>Actions liées :</b>	AN3, AN5-3, F6, MA2, MA4, MA5, MA6, MA7, MA9, MA11-3, MA11-4, MA12, MA13
<b>Critères d'évaluation :</b>	Maintien du quota annuel à 8 carnassiers par pêcheurs sur le lac



<b>Budget prévisionnel</b>	/	/	/	/	/
<b>Financement FDPPMA55</b>	/	/	/	/	/
<b>Temps d'animation FD</b>	/	/	/	/	/



Figure 149 : Le brochet est une espèce sensible aux prélèvements et particulièrement les gros sujets (Source : J. Chevalier)